

GROUPE D'ÉTUDES SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE
DANS LES VILLES AFRICAINES
G E S C I V I A

*Individualisations citadines
et développement d'une société civile :
Abidjan et Dakar*

RAPPORT DE RECHERCHE

pour le compte du Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie

Responsables scientifiques :

François Leimdorfer (sociologue)

Alain Marie (anthropologue)

Équipe de Dakar :

Eveline Baumann (économiste)

Ndiouga Adrien Benga (historien)

Équipe d'Abidjan :

Boizo Ori (sociologue)

Ousmane Dembélé (géographe)

Gabin Kponhassia (sociologue)

Souleymane Yeo Ouattara (sociologue)

Christelle Soumahoro (architecte-urbaniste)

Institut d'Étude du Développement Économique et Social

Université de Paris-I

Paris, Juin 1998

Fonds Documentaire ORSTOM



010014786

G E S C I V I A

GROUPE D'ÉTUDES SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE
DANS LES VILLES AFRICAINES

*Individualisations citadines
et développement d'une société civile :
Abidjan et Dakar*

RAPPORT DE RECHERCHE

pour le compte du Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie

Institut d'Étude du Développement Économique et Social

Université de Paris-I

Juin 1998

LE BUREAU DE LA RECHERCHE
Cote: AX 14786 Ex:

REMERCIEMENTS

au **Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie**,
qui a financé la plus grande part de cette recherche

au **CNRS**, à l'**ORSTOM** et à l'**Université de Paris-I**,
qui ont participé à ce financement

aux **Universités d'Abidjan** et de **Dakar (Cheikh Anta Diop)**

à l'**IEDES** et à l'**Université de Paris-I** pour leur aide et soutien
administratifs

aux **centres ORSTOM d'Abidjan** et de **Dakar**,
où les chercheurs et étudiants de passage trouvent toujours accueil
chaleureux et soutien efficace

SOMMAIRE

Individualisations citadines et développement d'une société civile : Abidjan et Dakar

Historique de la recherche et présentation de l'équipe p. 3

Introduction :
Crise et individualisation dans la société urbaine p. 5

Textes p. 23

1/ Crise et ajustement structurel : la société civile convoquée p. 25

Eveline Baumann (ORSTOM) :
*L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir
d'exemples sénégalais* p. 27

Alain Marie (Université de Paris-I, IEDES) :
*Pas de société civile sans démocratie. Contre l'État et sa société, l'exigence
démocratique des jeunes chômeurs abidjanais engagés dans l'opposition* p. 63

2/ Initiatives et insertions : la société civile inventée par les individus p. 113

Ndiouga Adrien Benga (Université Cheikh Anta Diop, Dakar) :
*Le diplômé et la commune, itinéraires pour l'emploi, individualisations et
pratiques citoyennes à Dakar* p.115

Souleymane Yeo Ouattara (Institut d'Ethno-Sociologie, Université d'Abidjan) :

Citadines pour conquérir leur indépendance. Un aspect méconnu de l'immigration féminine en Abidjan. Itinéraires migratoires et pratiques d'insertion

p. 129

Gabin Kponhassia (GIDIS-CI - ORSTOM, Abidjan) :

Reconversions professionnelles, reconversions mentales. L'irruption des salariés ivoiriens au chômage dans le secteur des activités informelles autrefois abandonné aux "étrangers"

p. 149

Boizo Ori (centre ORSTOM de Petit Bassam, Abidjan) :

Initiatives d'insertion socio-économique et démarches d'individualisation chez les jeunes citadins d'Abidjan

p. 159

3/ Espaces et acteurs de la ville : la société civile négociée par les citadins

p. 179

François Leimdorfer (CECOD-CNRS) :

L'individu dans la cité : enjeux de l'espace public à Abidjan

p. 181

Ousmane Dembélé (Université d'Abidjan) :

Territorialisation de la sécurité et fragmentation de la sécurité urbaine à Abidjan

p. 213

Christelle Soumahoro (architecte-urbaniste) :

La concession privatisée : entre intimité et rapports de pouvoir

p. 243

Conclusion

p. 265

HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

En réponse à un appel d'offres (octobre 1992) du Ministère de la Recherche sur le thème de "la crise urbaine dans les pays du Sud", cette recherche a été financée conjointement par le Ministère de la Coopération (subvention), par l'Université de Paris-I, le CNRS et l'ORSTOM (temps consacré à la recherche, allocations et missions), et par les Universités d'Abidjan et de Dakar (temps consacré à la recherche).

Elle fait suite à un précédent travail subventionné par le Ministère de la Coopération, le CNRS et l'ORSTOM. Les résultats en ont été présentés en juin 1994 dans un rapport de fin d'étude ("Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines") publié, après réécriture, en 1997 : *L'Afrique des individus*, Karthala, coll. "Hommes et sociétés".

Deux des auteurs de l'ouvrage (F. Leimdorfer et A. Marie) ont souhaité poursuivre cette recherche sur les évolutions des sociétés africaines contemporaines (telles qu'on peut les observer avec un effet de grossissement en milieu urbain), en utilisant les mêmes méthodes délibérément "qualitatives" (privilégiant les entretiens approfondis et les récits de vie) et en continuant à s'intéresser aux processus d'individualisation, mais plus précisément appréhendés, cette fois, par rapport aux conditions d'existence et aux positions (pratiques, vécues, représentées) des citoyens dans leurs relations aux pouvoirs d'État et à la société globale : en d'autres termes, il s'agissait de donner un contenu plus concret au thème, actuellement fort à la mode, du nécessaire essor de la société civile, comme condition du développement et de la démocratisation et, ajoutons-nous, comme condition et effet du processus d'individualisation.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

G E S C I V I A

1/ Demandeur :

Institut d'Étude du Développement Économique et Social (I.E.D.E.S) Université de Paris-I

58 bd Arago 75013 Paris (tel. 01 44 08 73 02 / fax 01 47 07 81 75)

2/ Laboratoire :

Centre d'Études Comparatives sur le Développement (Laboratoire Tiers Mondes, Afrique) CECOD-LTMA (IEDES, Université de Paris-I)

58 bd Arago 75013 Paris (tel. 01 44 08 73 13 / fax 01 47 07 81 75)

3/ Responsables scientifiques :

Alain MARIE, Maître de conférences, Paris I - IEDES, CECOD-LTMA, chercheur à l'URA 94 (EHESS), chercheur associé à l'ORSTOM (SUD, UR 55)

François LEIMDORFER, Ingénieur CNRS, IEDES, CECOD-LTMA, chercheur associé à l'ORSTOM (SUD, UR 55)

4/ Équipe :

Paris :

Alain MARIE (Université de Paris I-IEDES, LTMA-CECOD)

François LEIMDORFER (CNRS, Paris I-IEDES, LTMA-CECOD)

Abidjan :

Boizo ORI (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, MESR, Côte d'Ivoire, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan),
Coordinateur de l'équipe d'Abidjan

Dominique COURET (ORSTOM, Dpt. SUD, UR 55, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan)

Ousmane DEMBELE (IGT, Université Nationale de Côte d'Ivoire)

Gabin KPONHASSIA (Institut National de la Jeunesse et des Sports, INJS, Abidjan)

Souleymane OUATTARA (Institut d'ethno-sociologie, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan)

Christelle SOUMAHORO (Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan)

Dakar :

Eveline BAUMANN (ORSTOM-Dakar) (SUD, UR 55), *Coordinatrice de l'équipe de Dakar*

Ndiouga Adrien BENGA (Université Cheikh Anta Diop, Dakar)

Crises et individualisation dans la société urbaine

« L'air de la ville rend libre »
(proverbe allemand, cité par Max Weber)

« La structure sociale de la ville favorise au contraire [des solidarités familiales et ethniques] la compétition individuelle pour le prestige et le pouvoir économique et elle engendre de besoins communicationnels nouveaux ; le statut de l'individu ne se définit plus par la position qu'il occupe à l'intérieur d'un groupe, mais par la multiplicité et la diversité des relations qu'il entretient avec d'autres individus. »¹

« montrer comment la genèse de l'État moderne est corrélative d'un processus d'individuation sociale, et comment celui-ci nous interdit de penser séparément le sort de l'individu et celui de l'État. »²

La question du statut de l'individu en tant que tel et du processus d'individualisation en Afrique et dans les villes africaines nous avait conduits, dans une première recherche³, à étudier, à partir de récits de vie, la tension que vivent les citadins pris entre leurs appartenances "communautaires" et leurs conditions "sociales" d'existence, entre les antinomies et les conflits inévitables qui s'accusent, surtout en temps de raréfaction des ressources, entre logiques sociales "du village" et logiques sociales "de la ville". Cette recherche avait mis en évidence les négociations et les compromis permanents auxquels étaient astreints ces citadins, dès lors amenés à s'ériger en sujets, dans la mesure où il leur faut constamment inventer, proposer ou imposer leurs propres arbitrages entre logiques individualistes (celles de la compétition et de la lutte pour la vie) et logiques anti-individualistes (celles de la solidarité communautaire et de la soumission intériorisée de l'individu à la "loi de la dette" qui régit sa relation à son communauté d'origine).

Ainsi, il nous était très vite apparu que la notion d'individu est justiciable d'une définition sociologique, l'individu étant ce sujet social qui se trouve pris dans des relations globales et dans des rapports particuliers construisant une place de sujet individualisé, mais sans le condamner pour autant à l'individualisme "post moderne". En d'autres termes, quand les relations d'ordre communautaire sont encore si prégnantes, tant pour des raisons d'ordre culturel (la solidarité communautaire comme valeur pérennisée par la socialisation et par les croyances), que pour des raisons d'ordre matériel (la solidarité communautaire comme "ressource" de sécurité sociale plus que jamais nécessaire en temps de crise), l'individu

¹ G. MANESSY, 1991, « Modes de structuration des parlers urbains », in *Des langues et des villes*, ACCT, CERPL-Paris et CLAD-Dakar, 580 p., p. 16.

² C. RUBY, 1991, *L'individu saisi par l'État, lien social et volonté chez Hegel*, éd. du Félin, Paris, p. 191.

³ Cf. A. MARIE et alii, *L'Afrique des individus*, Karthala, 1997.

s'individualise comme sujet individuel conquérant son autonomie, mais cette autonomie, toujours problématique, est d'autant plus relative, ici, qu'elle doit et sait composer avec des solidarités repensées et renégociées, mais jamais radicalement récusées.

En somme, entre le leurre de l'indépendance absolue et le malheur de la solitude individualiste, d'une part, et l'illusoire souveraineté du sujet abstrait de la tradition philosophique occidentale, d'autre part, les citoyens africains se posent comme autant de sujets individuels d'un compromis réaliste, relatif, éminemment sociologique, entre des logiques sociales antinomiques qu'ils ne peuvent ni ne veulent vivre comme des alternatives, mais avec lesquelles, tour à tour ou simultanément, en fonction des circonstances ou selon les champs sociaux au sein desquels ils évoluent, ils composent, chacun "bricolant" sa formule de compromis. C'est en cela que chacun se pose comme sujet (aux sens philosophique *et* sociologique du terme) "auto-nome" (acteur et auteur dans la construction d'un contrat social toujours négocié avec autrui).

Mais encore convenait-il de prendre en considération l'autre versant du processus, la dimension du politique au sens moderne du terme : quand l'État et le régime qu'il incarne, parce qu'ils sont non-démocratiques, opposent à l'avènement du sujet les obstacles qu'ils opposent à l'avènement d'une authentique société civile, celle des individus (relativement) autonomes, non seulement par rapport aux pouvoirs communautaires, mais aussi vis-à-vis des pouvoirs d'État.

L'individualisation nous paraît donc être un processus central, à la base du développement contemporain de la société civile urbaine africaine — entendue ici comme construite par l'opposition entre des acteurs étatiques et des acteurs particuliers, agissant dans un espace commun défini par le principe de l'État-Nation. Ce développement s'alimente des mises à distance objectives (indépendantes de leur volonté) et des prises de distance subjectives (animées par leurs aspirations) des individus les uns vis-à-vis des autres, dans les rapports sociaux de type communautaire, dans les luttes pour s'insérer dans la société moderne et dans les prises de position face aux pouvoirs qui contrôlent celle-ci. La société civile s'engendre dans un mouvement dialectique entre production de l'individu par la société moderne et ses institutions, et production de la société par les individus.

La production de nouveaux rapports sociaux doit en effet être conçue comme une interaction permanente entre, d'une part, des pratiques et des initiatives personnelles, qui sont nécessairement fonction des conditions matérielles d'existence, et, d'autre part, des statuts sociaux institués — par les pratiques et les discours — par la société globale. En effet, tout autant que la société en instaurant des places et des rapports sociaux détermine les conditions d'existence des individus, ceux-ci, en revanche, en modifiant leurs conditions d'existence, recréent en permanence la société, avec une marge de manoeuvre d'autant plus grande qu'ils ont été mis à distance et ont pris leurs distances.

Cependant, tout particulièrement dans les sociétés du Sud, la distance entre individus et institutions "modernes" (publiques ou privées) est telle que la pratique sociale engendre des médiations spécifiques, tant collectives qu'individuelles, tant organisées que "spontanées". En Afrique, ces médiations personnelles ou associatives se construisent encore souvent à

partir du lien communautaire, mais deviennent de plus en plus "fonctionnelles", c'est-à-dire dédiées à des objectifs spécifiques à partir d'un regroupement catégoriel, sur la base d'intérêts et de projets communs et d'une proximité spatiale ou sociale.

Cette distance entre individus et institutions se marque également par la confrontation entre normes et légitimités différentes. De manière générale, l'écart (réel et/ou supposé) entre les normes administratives, juridiques, économiques et techniques de la société "formalisée" et les normes et les pratiques effectives des citoyens est source de conflits, de négociations, mais aussi de médiations et de rentes, elles-mêmes enjeux de conflits et de négociations.

La combinaison singulière, particulièrement visible dans les villes africaines⁴, entre identités communautaires, d'une part, statuts individualisés et nouvelles formes de médiations sociales, économiques, politiques ou religieuses, d'autre part, entre pouvoirs et légitimités étatiques et civils, d'un côté, pouvoirs et légitimités communautaires peu ou prou sacralisés, d'un autre côté, constitue un espace social spécifique que l'on peut considérer — parce que le métissage entre "traditions" communautaires et "modernité" socio-politique y joue un rôle central — comme une forme originale de société civile. En tout cas, ce sont certaines de ses caractéristiques communes fondamentales que nous avons tenté de mettre en évidence à Dakar et à Abidjan, par delà les spécificités historiques et culturelles de chacune de ces deux métropoles.

En général, on peut considérer que l'émergence et le développement de la société civile se manifeste selon deux processus congruents :

⁴ Pour éviter tout malentendu, soulignons d'emblée que nous récusons tout recouvrement entre le couple tradition/modernité et le couple village/ville. Bien entendu, les sociétés villageoises sont, elles aussi, traversées et animées par un permanent débat entre ce qui relève plutôt de "traditions" communautaires et ce qui relève plutôt d'une "modernité" poussant à l'individualisation des conditions d'existence, des pratiques et des représentations. En d'autres termes, le village est aussi une arène de la confrontation entre les valeurs — sanctionnées par les croyances — de la solidarité et les valeurs — promues par le capitalisme marchand, par la scolarisation, par les impératifs du développement et de la modernisation, par les migrations et les va-et-vient continus entre la ville et la campagne — de la rationalisation, de la sécularisation, de la réussite individuelle, de l'indépendance et de l'autonomie des individus. Cependant, dans la mesure où la ville est le lieu par excellence de la concentration des pouvoirs modernes, des forces économiques, sociales et politiques qui entrent en débat pour la définition des valeurs centrales et de l'historicité de la société globale, dans la mesure où elle est le théâtre privilégié du brassage cosmopolite entre systèmes de sens d'orientations différentes, entre populations de cultures et de conditions sociales très diverses, entre savoirs universels et savoirs locaux, entre individus relativement détachés de leurs gangues communautaires respectives, et entraînés de ce fait à inventer un langage culturel et des systèmes relationnels leur permettant non seulement de coexister, mais de vivre et d'agir de concert à travers de nouveaux regroupements spécifiques, la ville offre un point de vue privilégié pour l'observation des changements sociaux et culturels, car ceux-ci s'y donnent à voir avec un effet de condensation, de grossissement et, notamment, d'exacerbation (quand les sociétés villageoises conservent une meilleure maîtrise du refoulement, de l'euphémisation ou du déni des tensions, contradictions et conflits qui peuvent les animer, ne serait-ce que parce qu'elles "bénéficient" de cet exutoire "naturel" qu'offre en permanence l'émigration vers la ville).

— *Un processus d'individualisation* qui amène l'individu à devoir prendre en charge sa destinée sociale en mobilisant des ressources matérielles et des compétences qu'il lui faut surtout acquérir par lui-même, même si par ailleurs certains peuvent s'appuyer sur des héritages matériels et culturels et des aides dont leurs communautés d'origine peuvent les faire bénéficier.

— *Un processus d'insertion* de plus en plus complexe, aux plans professionnel, social, juridique, culturel et politique, dans une société globale qui se construit sous l'impulsion d'un État central de type patrimonial et clientéliste, certes, mais aussi sur la base d'une administration bureaucratique promouvant une intégration directe des individus en tant qu'individus, ce qui tend et vise à les détacher de leur enracinement communautaire.

De ce point de vue, l'État, la société et leurs institutions (l'administration, le marché, l'entreprise, la ville, l'école, l'armée, les appareils juridiques, les corporations, les syndicats, les partis politiques, les églises) fonctionnent comme des instances qui intègrent les individus dans un mouvement de dépassement-englobement et, à terme, de destruction — ou tout au moins, de cantonnement dans la sphère de la vie privée — des appartenances et des identités de type communautaire (familles étendues, lignages, clans, ethnies, coutumes, hiérarchies traditionnelles, territorialités coutumières, religiosités de type théocratique).

Ainsi *l'individualisation par rapport aux anciennes appartenances communautaires est inséparable de l'intégration des individus dans une société civile construite comme nation sous l'action conjuguée de l'État, de ses appareils et de l'économie marchande généralisée*⁵. Dès lors, les individus sont identifiés essentiellement par leurs statuts social et professionnel, juridique et politique : en tant que producteurs et consommateurs, en tant que justiciables et contribuables, en tant que sujets juridiques et politiques et en tant qu'administrés et citoyens. En d'autres termes, leurs statuts et leurs fonctions, leurs droits et leurs devoirs somment les individus de se conduire et de se penser d'une part en tant qu'*individus* indépendants les uns des autres ; d'autre part, en tant que *sujets*, au double sens de ce terme : comme assujettis à des codes et à des normes universelles, c'est-à-dire indifférentes ou même opposées aux identités communautaires, et comme sujets appelés à l'autonomie par la logique contractuelle du marché, du droit et de la régulation politique⁶.

Ce qui caractérise en propre la modernité, c'est qu'elle est constitutive d'une *société civile qui se définit d'abord comme une société des individus*, en ce sens que ceux-ci, détachés de leur appartenance communautaire, constituent les seules unités de compte. En tant qu'agents économiques devenus juridiquement indépendants de leur communauté originelle, ils viennent s'agréger, au hasard des lois du marché, dans des collectifs de type nouveau (écoles, entreprises, corporations, associations) auxquels les

⁵ Dont a souligné qu'elle engendre la grande ville moderne, celle qui fonctionne essentiellement à la fois comme lieu de production et d'échange des biens et des services, comme espace de la concentration des pouvoirs (économiques, politiques, administratifs, juridiques, idéologiques) et comme espace de la production et de la reproduction de la force de travail.

⁶ Celle-ci tendant vers la démocratie, en tant que ce type de régime est le plus approprié au règne de la marchandise, de la concurrence, de la rationalité économique et de la régulation contractuelle des rapports sociaux.

attachent des liens de type contractualiste⁷. En tant que producteurs, consommateurs et usagers, ils se rencontrent, mus par des intérêts personnels, parfois congruents, souvent divergents, souvent contradictoires, sur différents marchés séparés (du travail, de la formation, du foncier et de l'immobilier, de la santé, du transport et des loisirs, des biens et des services). Et, enfin, en tant que sujets individualisés par les règles juridiques et administratives, ils s'intègrent ou sont intégrés dans des collectifs en charge de définir leurs droits et leurs devoirs et de leur donner des identités communes, qui ont toutes en commun d'être au minimum indifférentes à leurs identités communautaires originelles, mais, le plus souvent, visent, d'une manière ou d'une autre, à les détruire : l'école, l'entreprise, les religions unitaires, les syndicats, les partis politiques, la nation, l'État.

Le mouvement d'individualisation généralisée, constitutif de la modernisation — l'émergence de l'homme en tant qu'individu indépendant dans la société civile et en tant que sujet autonome dans la société politique —, n'a pas été mené jusqu'à présent à son terme en Afrique. Les raisons de cet inachèvement sont bien connues. Pour l'essentiel, on peut en distinguer trois principales.

— *La première raison est d'ordre économique* : elle tient au sous-développement industriel et donc au fait que l'économie moderne, des secteurs publics et privés, n'a pas eu la capacité d'absorber les flux de main-d'oeuvre "libérée" par la croissance démographique, par l'exode rural, par l'extensivité persistante des méthodes culturales et par la paupérisation relative ou absolue de la paysannerie, si bien que la plus grande partie des actifs a dû trouver à s'employer hors du secteur salarial stabilisé, dans le secteur des activités urbaines informelles. Or, dans ce secteur, les filières de migration et d'entrée, les modes d'accès aux financements, les rapports internes de production, se moulent de manière encore très largement prédominante dans le cadre préconstitué des relations sociales et de l'idéologie communautaires "traditionnelles" (pré-capitalistes et pré-étatiques)⁸. En conséquence, les citadins africains, y compris dans les grandes métropoles cosmopolites comme Abidjan et Dakar, sont demeurés très largement attachés à leurs appartenances communautaires et ils ne sont donc que très partiellement et très imparfaitement intégrés comme individus dans une société civile qui n'aurait à faire qu'à l'État.

Depuis longtemps d'ailleurs, sociologues et anthropologues africanistes ont souligné la vitalité des liaisons réciproques entre citadins et

⁷ Ils présupposent la libre adhésion, demeurent révocables et ne sont plus fondés que sur la base utilitariste d'une solidarité définie de manière purement fonctionnelle, conditionnelle, restreinte à la division du travail et à la dialectique entre convergences *ad hoc* et concurrences entre intérêts matériels.

⁸ Relations de parenté et d'alliance ; de statuts entre hommes et femmes, aînés et cadets ; de solidarités lignagères, villageoises et ethniques ; de hiérarchie entre groupes castés ; d'allégeances religieuses et confrériques ; de soumission idéologiques aux aînés ; de la relations de dépendance personnelle et de la relation entre patrons et clients ; de la prestation de travail gratuit et de la redistribution discrétionnaire ; de la consommation ostentatoire et cérémonielle des richesses ; de la conversion du capital économique en capital social et symbolique au sein du réseau communautaire ; de la sanction par les sorts de toute conduite de rétention individualiste de la richesse.

villageois : va-et-vient des personnes et des biens, échanges de services, investissements de précaution ou de modernisation dans les villages par les citadins ; accueil en ville des migrants villageois ; retours au village lors des grands rassemblements cérémoniels, etc.

Plus récemment, d'autres ont mis en évidence l'imbrication entre secteur étatique, secteur salarial et secteur informel⁹. Or, du point de vue des rapports intersectoriels, toutes ces relations entre agents de l'État, agents du secteur public, agents du secteur privé moderne, agents du secteur privé informel et même, directement ou indirectement, paysans, contribuent également — parce qu'elles passent très largement par le canal des relations de parenté et d'alliance — à entretenir des liens de type communautaire qui freinent un processus d'individualisation et de développement d'une société civile, que, par ailleurs, appellent inexorablement des dynamiques de longue durée¹⁰.

— *La deuxième raison est d'ordre plus spécifiquement politique* : elle tient à la nature des régimes qui se sont mis en place lors de la décolonisation. Pour l'essentiel, on le sait, on a pu définir ces régimes comme un mélange de *tyrannie* — le fait du prince ayant force de loi —, de *patrimonialisme*¹¹, de *prélèvement tributaire*¹² et de *redistribution clientéliste*. Les groupes dominants — bourgeoisie d'État, politiciens, dignitaires de l'armée, hommes d'affaires — eux-mêmes liés les uns aux autres par des intérêts croisés, par des alliances matrimoniales et par des relations clientélistes, se fragmentent simultanément en factions rivales pour le contrôle de l'État — et des ressources qui transitent par lui — et pour défendre leurs propres chaînes de redistribution descendante : obligés de leur entourage proche, parents, alliés, gens du lignage, du village ou de la "tribu", ou même, pour les plus hauts placés, soucieux d'entretenir leur assise sociale et leurs fiefs électoraux, clientèle politique de la région et de l'ethnie.

Ainsi, *la nature même du régime politique entretient elle aussi une sorte de "surcommunautarisation" de la société*, dans la mesure où la redistribution descendante¹³ passe de manière prédominante — quasi exclusive — par le canal des relations fondées sur la dépendance personnelle et sur des appartenances communautaires partagées, ce qui confère aux unes

⁹ Investissements des agents de l'État et des salariés dans le secteur informel ; concours des revenus d'origine salariale et des revenus d'origine "informelle" dans les budgets des ménages ; pluri-activité amenant des agents économiques à intervenir dans les deux secteurs ; sous-traitance à l'informel par le moderne, etc.

¹⁰ La mercantilisation des rapports sociaux, la concurrence sur le marché du travail et des revenus, les migrations nationales et internationales, les délocalisations résidentielles, la scolarisation, la technicisation des activités et des compétences acquises, les moyens de communication de masse, le brassage urbain, la construction des ensembles étatiques et nationaux, l'internationalisation des échanges économiques et culturels, etc.

¹¹ L'appropriation par les couches au pouvoir et la privatisation permanente des ressources nationales à travers l'imbrication, médiatisée par un tissu de relations personnelles, des secteurs public et privé.

¹² L'État étant le lieu par excellence de l'accumulation et de la rencontre des groupes prédateurs imbriqués dans des relations alternées d'alliance et de rivalité pour son contrôle.

¹³ Des prébendes, des postes, des emplois, des passe-droit, des autorisations administratives, des faveurs, de l'argent public, des équipements collectifs, des places aux concours de la fonction publique, des bourses, des aides, etc.

et aux autres, enracinées dans des traditions pré-coloniales, une vigueur et une fonctionnalité renforcées.

En bref, d'une part l'absence de démocratie ou son caractère encore embryonnaire et tronqué par les pratiques hégémoniques du Pouvoir et des anciens partis uniques, interdit le déploiement d'un espace de conflictualité où puissent s'exprimer les divergences d'intérêts et de choix de société ; d'autre part, l'institution d'un clientélisme généralisé maintient les individus attachés à la reproduction des relations d'interdépendance ou de dépendance personnelles¹⁴. Ces facteurs ont donc constitué jusqu'il y a peu de puissants obstacles à l'individualisation constitutive de la société civile : celle qui est formée d'agents économiquement indépendants et de citoyens politiquement affranchis de toute tutelle communautaire, ce qui n'exclut pas, notons-le, le maintien possible d'attaches affectives et symboliques, mais électives, avec des identités secondes, de type communautaire, tendant à se cantonner dans la sphère de la vie privée. Au contraire, jusqu'à présent, la modernisation des sociétés africaines, non seulement n'a pas fait obstacle à la permanence des incorporations communautaires, mais elle les a renforcées : en résumé, l'économique et le politique ont concouru à maintenir les individus rivés à leurs communautés.

La troisième raison est plus ambivalente, d'ordre à la fois économique et politique : elle tient simultanément à la crise économique et à la crise de gouvernementalité. En effet, l'une et l'autre sont étroitement liées par une relation d'implication mutuelle qui est porteuse de conséquences contradictoires. D'une part, la crise économique, avec son cortège de faillites et de licenciements, exerce un effet d'expulsion massif des salariés hors du secteur moderne et de chute du pouvoir d'achat¹⁵. D'autre part, toutes ces conséquences sont systématiquement amplifiées par les bailleurs de fonds internationaux qui, au nom de l'ajustement structurel, ont imposé à l'État une cure d'amaigrissement, d'austérité et de gestion financière rigoureuse et, au nom de la vérité des prix et de l'ouverture totale au marché mondial, la dévaluation du franc CFA et des détaxations douanières. En conséquence, l'État en tant qu'entité — l'État développeur, investisseur, employeur et redistributeur — et, surtout, l'État en tant que lieu de l'accumulation des richesses et de leur détournement patrimonial et clientéliste par ses agents et leurs commensaux, ne peut plus remplir, avec la même ampleur et la même "générosité" qu'auparavant, ses traditionnelles fonctions de redistribution clientéliste et d'intégration par le relais de ses agents et de leurs propres réseaux clientélistes. Il s'ensuit nécessairement une crise de légitimité de l'État et des groupes dominants, celui-là et ceux-ci, faute de pouvoir redistribuer de manière aussi large qu'auparavant, tendant à limiter leurs redistributions au sein d'un cercle plus étroit¹⁶.

¹⁴ Respectivement les coteries régies par des connivences de type mafieux, et les rapports entre créanciers et débiteurs qui, sur le modèle de la relation aînés/cadets, sont constitutifs des solidarités de type communautaire.

¹⁵ Compression de personnel, mise à la retraite anticipée, dégraissage de la fonction publique, suppression des avantages indirects, stagnation ou réduction des salaires, hausse du coût de la vie, précarisation du statut salarial (contractualisation temporaire, recours généralisé au travail à la tâche), blocage des postes mis en concours, raréfaction de l'offre de travail dans le secteur des emplois stables.

¹⁶ Les fidèles, les amis de toujours, les factions politiques, le groupe clanique, la micro-région,

Les conséquences de ces mutations sont paradoxales. Elles tiennent donc à ce que les capacités intégratrices de l'État diminuent et, de ce fait, produisent de l'individualisation : exclus des emplois stabilisés et des réseaux politique d'allégeance clientéliste, beaucoup de citoyens¹⁷ se retrouvent sans ressource ou avec des ressources fortement diminuées, ce qui les oblige à ne devoir compter d'abord que sur eux-mêmes et amène beaucoup d'entre eux à remettre en cause la gestion patrimoniale, autoritaire et clientéliste des affaires publiques. Ils entrent ainsi dans un mouvement d'émancipation subjective critique, qui s'est manifesté au grand jour dans les mouvements de masse de 1990 en Côte d'Ivoire¹⁸.

Mais, simultanément, en diminuant les ressources des principaux agents de la redistribution micro-sociale¹⁹, la crise économique et les mesures d'ajustement structurel ont également rendu plus aléatoire, plus restrictive et plus sélective la solidarité de proximité : celle qui circule le long des relations de parenté et d'alliance²⁰. Dès lors, au principe jusqu'alors incontesté de la solidarité et de l'entraide, qui fonctionnait aussi comme stratégie de placement appelant des réciprocités à venir, tend à se substituer une attitude plus critique qui signe, là aussi, un processus d'individualisation subjective en cours de développement. On entend consacrer ses efforts et ses ressources à sa "petite famille" (la famille de procréation) et, pour le reste, aider en retour celui qui a véritablement aidé par le passé, soutenir l'écopier dont les mérites et les dons justifient que l'on puisse raisonnablement miser sur sa réussite à venir, privilégier l'assistance aux parents du premier cercle (les ascendants, les frères et soeurs), mais être beaucoup moins désarmé devant les demandes de la parenté élargie et de la communauté, à qui l'on oppose des refus obliques ou même vis-à-vis desquelles on affiche une certaine indépendance individualiste²¹. De plus en plus, on affirme, exemples à l'appui, qu'il est plus sûr de compter sur les relations d'ordre électif : les amis de lycée ou de l'université, les anciens collègues de travail, les camarades de "galère" connus dans le quartier, les "frères" ou "soeurs" "en Christ", telle ou telle relation de rencontre avec

les militants de l'ancien parti unique, les notables traditionnels, les représentants des ethnies directement alliés au pouvoir.

¹⁷ Chômeurs licenciés, travailleurs "déflétés", employés précarisés, étudiants sans débouché professionnel, déscolarisés sans travail.

¹⁸ Nombre d'entre eux, surtout parmi les lycéens et les étudiants chômeurs, mais aussi parmi les jeunes déscolarisés sans emploi et parmi les nouveaux chômeurs, allant jusqu'à s'engager comme militants actifs ou comme sympathisants confirmés, dans les partis d'opposition, dont ils constituent le gros de la base sociale.

¹⁹ Les classes moyennes urbaines des salariés du secteur moderne ainsi que des petits patrons du secteur informel, ces derniers étant eux-mêmes affectés par la contraction de la demande solvable et par une concurrence avivée du fait de l'entrée sur le marché des activités informelles de nombreux salariés licenciés ou de chômeurs diplômés.

²⁰ Aides financières, interventions pour un emploi, accueils de parents en visite, hébergements de longue durée de parents à la recherche d'un emploi et d'un toit, entretien d'un écopier confié à sa famille urbaine, contributions à la modernisation du village, etc.

²¹ Ce qui passe fréquemment par l'espacement grandissant des visites au village et par l'adhésion à l'un ou l'autre des avatars des grandes religions révélées : christianisme et ses variantes sectaires, protestantes notamment, ou nouvelles églises prophétiques qui ont en commun de lutter contre la sorcellerie — cette arme privilégiée du rappel à l'ordre anti-individualiste de la solidarité communautaire — et de donner à penser que Dieu, contre elle, est la protection la plus efficace.

laquelle on a sympathisé ou bâti des projets communs, et, presque toujours, l'épouse restée fidèle dans l'adversité ou tel "copain" ou "copine" rencontré après avoir été délaissé par un conjoint lassé par les difficultés du couple. Avec eux, en effet, contrairement à ce qui domine dans les relations de type communautaire, la relation est de type contractuel : elle ménage le libre-arbitre des partenaires, elle requiert des solidarités négociées et raisonnablement limitées aux possibilités matérielles des associés, elle se construit sur des objectifs limités, et, surtout, elle est épurée de ces menaces de malédiction, de mauvais sort et d'agression en sorcellerie qui hantent plus que jamais l'univers communautaire.

Ces crises conjuguées — elles s'alimentent mutuellement — du clientélisme politique et des solidarités familiales, lignagères et villageoises, et le retrait de l'État-providence excluant ou marginalisant un nombre grandissant de citoyens, ont une conséquence paradoxale : elles appellent à une intensification de l'entraide communautaire et induisent des demandes de plus en plus pressantes en ce sens, rabattant en quelque sorte les individus vers leurs systèmes d'entraide et de protection sociale informelles. Mais ceux-ci entrent en crise pour les mêmes raisons, si bien que, dans cette contradiction, les tensions, les récriminations réciproques, les soupçons et les rancoeurs se développent à la mesure des espoirs, des attentes et des besoins déçus et les minent de l'intérieur, rejetant pour leur part beaucoup de citoyens hors du champ communautaire²².

De ce mouvement multiforme, les études de cas présentées ici donnent des illustrations et indiquent les principales lignes de force. Nous avons choisi d'exposer tout d'abord les textes qui, tout en se basant sur des cas concrets et des enquêtes de terrain par entretiens, se placent dans le cadre de tendances économiques et politiques globales : *La crise et l'ajustement structurel : la société civile convoquée*.

Le texte d'Eveline Baumann ("*L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais*") montre que les programmes d'ajustement structurel, appliqués au Sénégal dès le début des années quatre-vingt, n'ont pas seulement eu comme objectif d'assainir l'agriculture, de rendre plus compétitive l'industrie et de rétablir les grands équilibres macro-économiques ; ils ont aussi promu des réformes institutionnelles, celles qui assignent un rôle nouveau à l'État. Jadis interventionniste, distributeur de prébendes et premier employeur, l'État sénégalais est désormais censé se désengager de la vie économique, garantir le libre jeu des forces du marché, inciter les citoyens à des attitudes entrepreneuriales et leur transférer certaines responsabilités civiques. Certains des objectifs suivis ont certes été atteints, puisqu'on a pu enregistrer une légère croissance de l'économie globale, mais cela s'est accompagné

²² En particulier ceux qui devraient y tenir ou commencer d'y tenir le rôle de redistributeurs, mais aussi ceux qui, ayant aidé par le passé, constatent aujourd'hui qu'on les évite, faute de vouloir ou pouvoir s'acquitter envers eux de la dette de reconnaissance : ils ne comptent plus sur lui, souvent préfèrent s'en tenir habituellement à l'écart ou ruminent leur déception quand, faute d'être "solvables", c'est eux qui sont tenus à l'écart (on les évite, on ne leur rend plus visite, parfois on "ne sait même plus où ils habitent", on ne les invite pas aux rassemblements cérémoniels du village).

d'un risque accru d'exclusion des couches sociales les plus démunies. La société civile — et en tête les diplômés de l'enseignement supérieur, groupe particulièrement lésé par l'affaiblissement de l'État — se mobilise, investit de plus en plus des domaines abandonnés par les pouvoirs publics et s'active dans des champs engendrés par la nouvelle configuration économique.

Mais il convient de regarder de près les créneaux investis par les jeunes diplômés. Loin de se constituer en une couche d'entrepreneurs — objectif que l'on pensait pouvoir atteindre dès l'époque de l' "Opération maîtres" et qui, aux yeux des décideurs nationaux et internationaux, ne semble toujours pas avoir perdu de sa force d'attraction quasiment mythique —, ils tendent à se diriger vers des activités dépendantes procurant des gains immédiats mais généralement modestes, activités permettant de se constituer un "carnet d'adresses" auquel on recourra en cas de besoin. Ces activités ne renvoient pas seulement à une tertiairisation grandissante de l'économie, mais aussi à une dépendance accrue vis-à-vis des fonds provenant de l'extérieur et transitant par des ONG et projets de développement de toutes sortes. Il s'avère aussi que les contacts noués sur les lieux de travail sont plus porteurs lorsque le diplômé aura reçu une formation dans un établissement privé, alors que les diplômés d'université, exposés eux aussi aux risques d'exclusion dans le contexte de libéralisation de l'économie, rencontrent davantage de difficultés avant de s'insérer dans la vie professionnelle.

Les nombreuses initiatives prises par ces jeunes ne traduisent pas seulement une demande sociale et un souci de prendre des responsabilités relevant désormais de la société civile. Elles répondent aussi parfaitement aux attentes des bailleurs qui voient là la contrepartie économique des mesures de décentralisation et un moyen pour contourner les pouvoirs centraux. Il n'en reste pas moins que les nouvelles intermédiations entre l'État, la société civile et les bailleurs de fonds ne sont pas exemptes de rapports de forces et produisent des situations rentières préjudiciables à une bonne allocation des ressources.

Pour Alain Marie ("*Pas de société civile sans démocratie. Contre l'État et sa société, l'exigence démocratique des jeunes chômeurs abidjanais engagés dans l'opposition*"), cette question de "bonne allocation des ressources", plus précisément celle de la justice sociale inextricablement liée à celle de la démocratisation véritable, est le noeud du problème. En effet, en diminuant les ressources de l'État (au nom de la rigueur) et des couches moyennes (au nom du "dégraissage" et de la rentabilité), la libéralisation sous ajustement structurel tend à déconnecter l'économie du clientélisme politique et de la solidarité communautaire et, *simultanément*, accentue les inégalités sociales et multiplie les situations d'exclusion. Paradoxalement, elle accélère donc le mouvement de *banalisation sociologique des sociétés africaines* : leur structuration en classes sociales (constitutives d'une véritable société civile, au sein de laquelle les identités communautaires perdent de leur pertinence au profit des identifications socio-économiques) et le dévoilement de l'État comme instrument de la domination d'une oligarchie de moins en moins redistributrice, donc de moins en moins

légitime ("en 1990, on a compris qu'une poignée de personnes tenaient tout le pays").

Or, autre paradoxe, ce processus est encore amplifié par le raidissement de cette domination sous le couvert d'une démocratisation tronquée ("les élections sont des mises en scène"). Dans ces conditions, en effet, l'économique et le politique se retrouvent très ouvertement liés dans une *économie politique des inégalités de classes* et, corrélativement, dans la revendication montante pour la justice sociale (le partage équitable des ressources) et pour la liberté (les droits de l'opposition, l'alternance politique).

Cette analyse est, en tout cas, celle que, à partir de leur expérience du chômage, du déclassement professionnel, de la paupérisation et de la marginalisation, ainsi que de leur apprentissage du discours et de la pratique politiques, font de plus en plus de jeunes citoyens d'Abidjan, et tout particulièrement, mais pas exclusivement, ceux qui se sont engagés aux côtés de l'opposition (le Front Populaire Ivoirien, en l'occurrence). Les thèmes de l'injustice liés à la différenciation sociale (les oppositions entre "eux" et "nous", entre "petits" et "grands", entre "riches" et "pauvres", entre "patrons" et "employés", entre "les barons" et "le peuple") passent au premier plan, tandis que les identités communautaires sont considérées comme secondaires ou même sans importance ("la référence ethnique ne m'intéresse pas") et que l'on se veut "ivoirien" et "citoyen" avant tout. De plus, le rapport est explicitement établi entre la faillite d'un modèle économique et l'absence de démocratie ("*toutes les erreurs de gestion ont été possibles car il n'y a pas de critique et de débat contradictoire*"), ce qui a laissé le champ libre à toutes les pratiques prédatrices : ainsi, on dénonce pêle-mêle la "corruption", les "magouilles", le "gaspillage organisé", les "rackets", les "détournements" de fonds publics et les dénis de droit contre les "travailleurs". On affirme bien haut l'échec d'un système politique ("*l'État-PDCI a échoué*"), à qui l'on impute encore la responsabilité de l'ethnisation accrue des enjeux de pouvoir ("*le tribalisme, c'est une politique délibérée*"), et contre lui, au nom d'une exigence de justice et liberté, de démocratie politique et économique en somme, l'on affirme la nécessité du combat pour l'alternance politique : "*pour changer le pays, il faut prendre le pouvoir*".

Ainsi, contre les enfermements performatifs du culturalisme (qu'il soit d'inspiration libérale ou d'inspiration "anti-impérialiste"), ces témoins engagés font leur une bien banale et universelle évidence : pas de développement sans répartition équitable des ressources, donc sans l'aiguillon de la démocratie, donc sans la force d'une société civile libre d'organiser et d'user de ses contre-pouvoirs contre l'État et contre l'oligarchie en place.

La deuxième partie, *Initiatives et insertions : la société civile inventée par les individus*, traite des parcours des individus dans leurs efforts pour s'insérer et se créer une place dans la société, et par là-même, inventer cette société. Ces initiatives touchent d'ailleurs de près le domaine de l'urbain, puisqu'elles contribuent souvent à créer les services et les médiations nécessaires à la production et à la reproduction de la ville.

Que ce soit en Côte d'Ivoire ou au Sénégal, dans les politiques d'ajustement structurel, un facteur déterminant tient à la limitation, voire à certaines suppressions du personnel de la fonction publique. Comme on le voit dans la contribution de Ndiouga Adrien Benga (*"Le diplômé et la commune. Itinéraires pour l'emploi, individualisations et pratiques citoyennes à Dakar"*), les premières victimes sont ceux qui traditionnellement pouvaient prétendre à un emploi dans les services publics centraux, les diplômés de l'enseignement supérieur en premier lieu.

Or, ces restructurations, qui touchent aussi le domaine de l'administration décentralisée, nécessitent le recours à un personnel qualifié. C'est à ce titre que la Commune urbaine de Dakar a procédé à des embauches substantielles de diplômés de l'enseignement supérieur, faisant passer le nombre de cadres de 6 en 1984 à 63 en 1995. Le texte d'Adrien Benga — d'ailleurs tout comme celui d'Eveline Baumann — confirme ce qui a été constaté dans d'autres pays du continent, à savoir que pour accéder à un emploi, les diplômés recourent moins à des réseaux familiaux que ne le font les gens moins formés. Leur prise de distance par rapport au milieu familial se traduit notamment par une plus grande autonomie dans le domaine de l'habitat et par une attitude critique vis-à-vis des dépenses sociales à caractère ostentatoire, difficilement compatibles avec un contexte où l'économique est nettement moins que par le passé enchâssé dans le social. Les enquêtés semblent doser leur participation au "jeu de la redistribution", tout en veillant à se constituer un capital social qui leur soit propre. Pour y parvenir, les affinités politiques jouent un rôle non négligeable.

Cette prise de distance relative vis-à-vis des attaches communautaires, qui va de pair avec une intégration plus affirmée et plus délibérée dans des réseaux sociaux spécifiquement citadins (constitués sur la base d'affinités sociales qui ne s'inscrivent pas dans les relations de parenté et d'alliance), Souleymane Yeo Ouattara (*"Citadines pour conquérir leur indépendance. Un aspect méconnu de l'immigration féminine en Abidjan. Itinéraires migratoires et pratiques d'insertion"*), la met en valeur à propos d'un aspect méconnu de l'émigration villageoise vers Abidjan : celle des femmes relativement jeunes qui partent seules pour échapper à leur condition paysanne et à leur statut d'assujetties à un ordre masculin dominateur, sans indulgence pour les divorcées non remariées ou les célibataires en âge d'être mariées. Certes, ces femmes qui ont décidé seules d'émigrer et réunies seules les moyens de leur voyage, ne sont pas coupées de leur parentèle : à leur arrivée, elles sont hébergées par un proche parent et si, rapidement, elles savent comprendre qu'elles n'ont pas à rester à charge de cette solidarité quelque peu contrainte et conquièrent leur indépendance économique en trouvant un emploi de bonne ou en se lançant dans un petit commerce, elles n'en essaient pas moins de participer, au moins financièrement, à ces rites de sociabilité communautaire (funérailles ou, en milieu musulman, baptêmes) qui maintiennent les liens avec le village d'origine. Toutefois, elles apprécient l'autonomie personnelle et l'anonymat de vie privée que permet la vie citadine, évitent les visites au village et préfèrent, plutôt qu'aux associations d'originaires, adhérer à des associations spécifiquement citadines (tontines d'entraide, groupes de danse, associations politiques,

groupements religieux...). Pour presque toutes, l'installation en ville paraît être sans esprit de retour : elles se félicitent de ce que la ville tolère l'indépendance féminine, les situations de célibat féminin, les unions libres sans contrainte particulière, qu'elle facilite les rencontres et les expériences nouvelles, et de ce que, si les conditions d'existence y sont certes très dures, elle n'en est pas moins propice à l'émancipation des femmes, car elle est un lieu où l'on peut "*se faire une nouvelle vie*". Ainsi, en une formule se trouve ramassée l'aspiration à l'indépendance économique et à l'autonomie sociale qui inspire ces femmes. En d'autres termes, ces femmes se sont d'ores et déjà individualisées, tant contre les pesanteurs de leur communauté d'origine que face aux difficultés mais aussi aux possibilités de la vie citadine. Elles apportent donc à leur manière un témoignage sur les ferments de changement qui agite souterrainement cette moitié encore apparemment soumise et silencieuse de la société villageoise. Elles montrent que, même chez des individus habitués à être dominés et a priori dépourvus de toute ressource (elles ne disposent au départ d'aucun capital particulier, ni économique, ni social, ni culturel), l'aspiration à l'indépendance et à l'autonomie, la capacité à prendre en main son destin personnel et à devenir acteur à part entière d'un nouveau processus de "civilisation" sont bien réels. Elles participent donc, à leur niveau, au développement d'une société civile, constituée d'individus engagés dans la voie de la subjectivation individuelle, donc virtuellement prêts à s'affirmer aussi comme sujets politiques conquérant leur statut de citoyens dans un débat permanent avec leur communauté, avec la société et avec l'État.

Ce refus de la fatalité sociale, qui enfermerait les agents sociaux dans l'hétéronomie de destins définis par les autres, qu'il s'agisse de traditions culturelles anciennes comme pour les villageoises néo-citadines, ou des conséquences de la crise et de l'ajustement structurel pour d'anciens salariés ou des diplômés au chômage, est également mis en valeur dans la contribution de Gabin Kponhassia ("*Reconversions professionnelles, reconversions mentales. L'irruption des salariés ivoiriens au chômage dans le secteur des activités informelles autrefois abandonné aux "étrangers"*). Certes, les cas étudiés ici représentent tous des "*success stories*" : il s'agit d'anciens salariés licenciés ou de diplômés sans perspective d'emploi qui, sous la contrainte du désengagement de l'État, de la chute des effectifs salariés et de la concurrence accrue sur le marché du travail, ont réussi leur reconversion professionnelle, qui est simultanément une reconversion mentale, en faisant fi de la "*honte*" attachée à certains métiers, en bravant les préjugés du sens commun ou en passant outre le sentiment d'une déchéance sociale, pour se lancer avec succès dans des activités jusqu'alors méprisées et abandonnées aux "*étrangers*" immigrés ou consentir à une activité déclassée par rapport à leur ancien statut professionnel ou à leur niveau de formation. Ainsi, un diplômé devient "*laveur de salon*" à domicile ; un ancien salarié se transforme en "*diallo*" (sobriquet donné aux tenanciers nigériens de petits kiosques à café ou à cigarettes) ; une ex-directrice d'agence bancaire s'improvise petite commerçante de vivriers sur le marché ; un ancien comptable achète une voiture d'occasion pour faire le taxi. Certes, tous ces "reconvertis" ont bénéficié au départ d'un capital économique, social et culturel qui leur a facilité les choses. Mais il n'en reste

pas moins vrai qu'ils ont découvert les possibilités de l'économie informelle et les vertus de l'esprit d'entreprise et que, sachant passer outre les diverses tracasseries bureaucratiques et les prélèvements forcés de la corruption ordinaire, ils sont animés d'un projet d'extension et de modernisation de leur petite entreprise et reconnaissent que "la crise a lavé (leur) figure" : que, pour trouver, conquérir ou créer sa place dans la société, tout type d'activité rémunératrice est digne d'intérêt. Ainsi, ils participent fortement à cette mutation des représentations relatives au travail et à leur univers social, par quoi passe l'avènement de la société civile, au besoin contre l'habituel système prébendier et clientéliste et contre les préjugés de l'ordre ancien. À ce niveau, encore, on peut repérer les germes de la construction d'une citoyenneté plus explicitement politique : quand, prenant conscience que l'économique et le politique sont indissociables, ne serait-ce qu'en éprouvant les obstacles politiques que rencontrent leurs entreprises économiques, ces nouveaux acteurs découvrent la spécificité de leurs intérêts catégoriels face aux autres catégories sociales et face à un appareil d'État à la fois bureaucratique et prédateur.

Il est vrai que depuis 1995, selon le texte de Boizo Ori ("*Initiatives d'insertion socio-économique et démarches d'individualisation chez les jeunes citoyens d'Abidjan*"), certains indices macro-économiques invitent à plus d'optimisme à propos de l'économie ivoirienne. Mais il n'en demeure pas moins que, comme dans d'autres pays de la sous-région — tel le Sénégal dont la croissance globale est positive depuis 1996 —, les acteurs économiques appartenant à des couches moyennes et disposant d'un faible pouvoir d'achat, ne perçoivent pas les effets de la reprise et sont même exposés aux risques de paupérisation. Souvent bien formés et possédant des diplômes de l'enseignement secondaire, voire supérieur, les individus appartenant à ces couches ne sont pas pour autant disposés à céder à l'invite fallacieuse des pouvoirs publics pour un éventuel "retour à la terre" qu'ils savent fort hasardeux (l'émigration rurale continue) et pour lequel ils ne sont prédisposés du fait de leur citadinisation achevée.

En revanche, ils s'engagent dans des créneaux liés à l'urbanisation et insuffisamment occupés par les opérateurs classiques, ou même délaissés par un État défaillant. C'est, par exemple, le cas de la collecte des ordures. À Abidjan, l'apparition de groupements associatifs de jeunes prenant en charge la collecte et la pré-collecte des ordures ménagères a ainsi fait suite à la faillite de deux sociétés concessionnaires qui en étaient initialement chargées. Progressivement, ces groupements ont su diversifier leurs activités (avec le nettoyage des caniveaux, l'entretien des marchés et des espaces verts, etc.). Un autre exemple d'entreprise innovante, est donné par le cas de ces sociétés de service informatique créées par des jeunes gens issus d'écoles de formation technique supérieure. Toutes ces petites entreprises, de type informel et semi-formel, se caractérisent par une certaine technicité et par un rapport structuré à l'espace et au temps, mais elles ne bénéficient pas pour autant d'un environnement suffisamment favorable pour en garantir la pérennité : les néo-entrepreneurs font ainsi l'expérience de la difficulté à démarrer et surtout à durer dans un contexte économique peu porteur, notamment en raison de la faible solvabilité des ménages souscripteurs pour l'enlèvement des ordures et, plus généralement, des clients ; ils font aussi

l'expérience de décideurs peu à leur écoute pour soutenir durablement leurs projets. À cela s'ajoute la prise de conscience aiguisée de la faible opérationnalité des solidarités dites traditionnelles. Il en résulte une prise de distance par rapport aux valeurs "anciennes", prise de distance qui s'accompagne de l'introduction de nouvelles normes telles que le souci de visibilité et d'efficacité. Pour que ces normes puissent s'enraciner dans les pratiques quotidiennes, il s'agit de "*compter sur ses propres forces*", ce qui n'exclut pas, au contraire, la nécessité de construire son propre réseau de relations utiles, mais celui-ci est essentiellement fondé sur des affinités professionnelles. Les constitutions d'un capital économique et d'un capital social déconnecté de la parenté et de l'identité ethnique vont ainsi de pair et sont très consciemment assumées sans illusion ("*en Côte d'Ivoire, si tu n'as pas d'argent, tu n'es rien, ni pour toi-même, ni pour les membres de ta famille*"). Le processus d'individualisation est donc bien engagé, tant contre une solidarité communautaire qu'on ne récuse pas radicalement, mais vis-à-vis de laquelle on entend imposer ses conditions en fonction de ses possibilités et de ses propres objectifs prioritaires, que contre un régime politique "hésitant" face à la démocratisation et où persistent des relations de dépendance et de connivence clientélistes, ainsi que des habitudes d'impéritie et de laisser-aller, toutes caractéristiques qui sont, de toute évidence, des obstacles à la liberté d'entreprendre et à la liberté tout court, qui sont nécessaires à l'essor de la société civile.

La dernière partie, *Espaces et acteurs de la ville : la société civile négociée par les citoyens*, décrit la manière dont, malgré tout, les individus se transforment en acteurs de la ville, en citoyens à part entière, et dont la dynamique urbaine et la transformation des rapports sociaux qui s'ensuivent, contribuent cependant à la construction d'une société civile et même d'une citoyenneté.

L'étude de François Leimdorfer ("*L'individu dans la cité : enjeux de l'espace public à Abidjan*") porte sur les rapports d'appropriation et d'usage de l'espace public physique, c'est-à-dire les espaces de circulation, les espaces communs du domaine public (marchés notamment), et les problèmes liés à la jouissance de ces espaces (sécurité, pollution, etc.), entre les différents acteurs sociaux urbains, publics et privés. À Abidjan, l'espace public a fait l'objet jusqu'à présent d'une occupation proliférante par les citoyens, occupation que les pouvoirs publics tentent aujourd'hui de juguler. Mais en même temps, les procédures d'affectation des espaces du domaine public par l'État — ou ses agents — sont fortement ambiguës.

L'enquête, centrée sur des conflits d'occupation d'espace dans différents quartiers d'Abidjan, a permis de montrer l'implication de plusieurs acteurs : l'État tout d'abord et les municipalités, les citoyens ensuite, ainsi que leurs associations. La conception de l'appropriation et de l'usage de l'espace public se partage dans les discours en deux grands ensembles : celle d'une appropriation organisée, réglementée, et celle d'une appropriation "libre", "anarchique" des espaces non occupés, même si la prééminence de l'État est reconnue par tous. Mais les ambiguïtés et l'absence de contrôle réel des modes d'affectation de ces espaces font que d'une part, acteurs publics et privés s'approprient des portions du domaine de l'État,

permettant ainsi des positions rentières, et que, d'autre part, des problèmes apparaissent au sein des instances étatiques (ministères, mairies, maires, fonctionnaires) : conflits de légitimité entre les normes légales et les normes communautaires, et conflits entre des pratiques clientélistes personnelles et des pratiques fonctionnelles et collectives.

Les municipalités sont prises entre les contraintes des modes d'attribution des espaces du domaine public et les demandes de plus en plus pressantes des citoyens. Car ceux-ci sont confrontés à la croissance urbaine et à la montée des problèmes de sécurité, de santé, de chômage, de pollution etc., et exercent des pressions de plus en plus fortes pour une régulation de la ville.

La notion de *médiation* est ici centrale pour comprendre le processus d'émergence d'une société civile. Car la distance entre les institutions économiques et politiques et les citoyens, entre les services offerts et les besoins ressentis, est telle qu'un espace est ouvert à des initiatives collectives qui relient les individus aux instances centrales. Mais ces initiatives sont fortement dépendantes des pouvoirs : ainsi les mairies suscitent ou s'appuient sur des associations (de quartier, de commerçants, de jeunes) et des interlocuteurs "collectifs" pour la prise en charge des problèmes urbains. De ce fait, ces associations contribuent à la prise de conscience d'intérêts urbains communs, elles participent aux actions sur la ville, elles relient pouvoirs municipaux et citoyens. Elles sont enfin un lieu privilégié d'une individualisation et d'une catégorisation sociale citoyenne, voire citoyenne, elles sont une des formes de la société civile.

Ousmane Dembélé retrace, dans son texte ("*Territorialisation de la sécurité et fragmentation de la sécurité urbaine à Abidjan*"), l'évolution de la criminalité et des réactions des citoyens à Abidjan depuis les années 70, ainsi que les changements des discours du Pouvoir et de la presse face à l'insécurité, notamment avec l'émergence de la notion de "quartier criminogène" et l'incrimination des étrangers dans la montée de l'insécurité. Mais il montre également les différents points de vue des acteurs sur la criminalité (les Ebrié des anciens "villages" autochtones, les habitants des quartiers précaires, ceux des quartiers résidentiels, ceux des quartiers populaires, les policiers). Il décrit les pratiques sécuritaires de l'État et leurs carences, ainsi que les formes "populaires" de la gestion de la sécurité, avec leurs modalités communautaires (comités de surveillance de quartiers, recours aux chasseurs traditionnels *dozo* des sociétés initiatiques des régions sahéliennes, interventions des sociétés privées de sécurité, emploi de gardiens personnels).

La prise en charge par les populations de leur propre sécurité et l'expression des revendications des citoyens pourraient faire penser qu'il y a là des éléments du développement d'une société civile. En fait, les dérives sécuritaires de l'État et de la police accentuent l'insécurité urbaine, et les sentiments de peur conjugués aux pratiques d'autodéfense divisent les citoyens, engendrent une territorialisation de la sécurité et fragmentent une société où les acteurs gèrent, chacun pour leur compte, les divers espaces ségrégués et la lutte contre l'insécurité, tandis que l'État paraît se contenter de s'en remettre à une privatisation de fait et se soustrait à sa mission de garant de la sécurité des biens et des personnes. Dès lors, ces pratiques

étatiques et populaires ne permettent pas l'instauration d'un espace public fait de rapports libres et sécurisés entre citadins et nourrissent, à ce niveau également, la critique contre l'État.

Le texte de Christelle Soumahoro ("*La concession privatisée : entre intimité et rapports de pouvoir*") étudie une forme d'habitat récemment apparue, la "concession privatisée". Ce type de logement, qui date du début de la décennie 80, comprend une cour intérieure et des sanitaires individuels, et s'oppose aux logements construits dans les années 60, où différents locataires partageaient une cour et des sanitaires communs. Il s'agit de fait d'une *individualisation qui s'inscrit physiquement dans l'espace de l'habitat* et qui est engendrée par de nouveaux types de rapports sociaux, tant entre locataires que vis-à-vis des propriétaires, rapports qu'elle reproduit par l'efficace propre de ses agencements spatiaux. En effet, si les locataires des années 60, venant souvent de la campagne, cherchaient soutien et aide auprès de leurs voisins et voyaient dans leur propriétaire une figure familiale et amie, entrant ainsi dans des rapports de solidarité et de clientèle, les locataires aujourd'hui sont avant tout soucieux de leur autonomie et de leur intimité : "*chacun dans son chacun et seul sur son compteur*". Et s'ils ne peuvent se soustraire aux obligations d'accueil de la parentèle, ils constituent, non pas des unités familiales étendues, mais des familles "recomposées", limitées aux parents proches ("la famille élémentaire élargie"). Les propriétaires, quant à eux, tiennent à marquer leurs distances de manière de plus en plus affirmée, afin de ne pas être liés à leurs locataires par d'éventuelles relations de patronage, dont ils récusent aujourd'hui le caractère contraignant et anti-économique (elles les mettaient auparavant dans une position de protecteur éventuellement sensible aux demandes de report du paiement des loyers). Propriétaires et locataires investissent ainsi des espaces qui sont aussi des places sociales de plus en plus séparées et de plus en plus *fonctionnelles*, et ils n'hésitent pas à gérer leurs rapports au moyen de *médiations* (agents de recouvrement de loyers par exemple) plus proprement "citadines".

Par ailleurs, dans les processus d'acquisition et de production de la concession privatisée, le choix entre une procédure légale, régulière (attribution de la parcelle par le ministère, permis de construire, entreprises de construction formelles, paiement de taxes etc.) et une procédure "informelle" se pose, en effet, pour tout candidat à la construction d'un logement individualisé, qu'il soit occupé par lui-même ou à fin de location. Mais si dans l'un et l'autre cas, relations personnelles et relations fonctionnelles s'entrecroisent, le rapport à l'État et aux prescriptions légales semble s'imposer comme une norme partagée et dominante, tant du côté des agents étatiques que des propriétaires et des locataires.

Textes

1/ Crise et ajustement structurel : la société civile convoquée

Eveline Baumann (Orstom) :

L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais

Alain Marie (Université de Paris-I, IEDES) :

Pas de société civile sans démocratie. Contre l'État et sa société, l'exigence démocratique des jeunes chômeurs abidjanais engagés dans l'opposition

2/ Initiatives et insertions : la société civile inventée par les individus

Ndiouga Adrien Benga (Université Cheikh Anta Diop, Dakar) :

Le diplômé et la commune : itinéraires pour l'emploi, individualisations et pratiques citoyennes à Dakar

Souleymane Yeo Ouattara (Institut d'Ethno-Sociologie, Université d'Abidjan) :

Citadines pour conquérir leur indépendance. Un aspect méconnu de l'immigration féminine en Abidjan. Itinéraires migratoires et pratiques d'insertion

Gabin Kponhassia (Gidis-CI - Orstom, Abidjan) :

Reconversions professionnelles, reconversions mentales. L'irruption des salariés ivoiriens au chômage dans le secteur des activités informelles autrefois abandonné aux "étrangers")

Boizo Ori (centre Orstom de Petit Bassam, Abidjan) :

Initiatives d'insertion socio-économique et démarches d'individualisation chez les jeunes citadins d'Abidjan

3/ Espaces et acteurs de la ville : la société civile négociée par les citadins

François Leimdorfer (Cecod-Cnrs) :

L'individu dans la cité : enjeux de l'espace public à Abidjan

Ousmane Dembélé (Université d'Abidjan) :

Territorialisation de la sécurité et fragmentation de la sécurité urbaine à Abidjan

Christelle Soumahoro (architecte-urbaniste) :

La concession privatisée : entre intimité et rapports de pouvoir (Abidjan)

I Crise et ajustement structurel : la société civile convoquée

Eveline Baumann (Orstom) :

*L'ajustement structurel au service de la société civile ?
Réflexions à partir d'exemples sénégalais*

Alain Marie (Université de Paris-I, IEDES) :

*Pas de société civile sans démocratie.
Contre l'État et sa société, l'exigence démocratique des jeunes
chômeurs abidjanais engagés dans l'opposition*

L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais¹

Eveline BAUMANN, ORSTOM

Hypertrophié et omniprésent dans la première décennie suivant l'indépendance, interventionniste et distributeur de prébendes dans la seconde, l'État sénégalais est, depuis bientôt vingt ans, mis à rude épreuve. Les programmes d'ajustement structurel (PAS), initiés au début des années quatre-vingt à la demande des bailleurs de fonds, y sont pour beaucoup. L'État est désormais censé limiter ses dépenses, se désengager de la vie économique et n'intervenir que pour faire mieux jouer les lois du marché, lois auxquelles les décideurs nationaux et internationaux semblent prêter des vertus quasiment mythiques. Alors que leur propre marge de manoeuvre est réduite, les pouvoirs publics mettent beaucoup d'espoirs dans l'émergence de la société civile avec ses entrepreneurs dynamiques et ses citoyens responsables. En cela aussi, il semble y avoir consensus entre décideurs nationaux et bailleurs de fonds.

Incontestablement, l'affaiblissement de l'État — en termes de moyens financiers, de projet politique et de crédibilité tout court — et l'ouverture à l'économie de marché ont libéré des énergies. Que ce soit sous forme d'actions collectives ou d'initiatives individuelles, des acteurs économiques n'investissent pas seulement des champs engendrés par la nouvelle constellation nationale, voire internationale, ils prennent aussi de plus en plus possession de certains secteurs de la vie économique et sociale où l'État a pendant longtemps joué un rôle prépondérant, sinon exclusif, secteurs tels que la santé et l'éducation. À titre d'exemple, on assiste à l'ouverture de cliniques et d'établissements d'enseignement (y compris supérieur) appartenant à des particuliers. De même, des activités jusqu'à une date récente réduites à une existence marginale commencent à faire partie intégrante de la vie économique. Ainsi, la consultance officialise désormais certaines pratiques — la rémunération de l'information — qui auparavant relevaient du domaine de l'informel, voire de l'illégal.

¹ Les réflexions qui suivent s'appuient sur des investigations effectuées au Sénégal entre 1994 et 1997 dans le cadre de l'opération "L'ajustement au quotidien : Les diplômés de l'enseignement supérieur à Dakar" (ORSTOM, Département CVD, Programme "Public/privé : opérateurs et interactions"). Une partie de ces investigations correspondent aux interrogations menées au sein de l'équipe AUPELF-UREF "Diffusion de l'innovation financière et réintermédiation de l'épargne informelle". Je tiens à remercier les autorités sénégalaises ayant permis ses recherches et toutes les personnes qui ont bien voulu se prêter à nos multiples questions. Mes remerciements vont aussi à mes collaborateurs Mamadou BIAYE et Henri MBENGUE, mes collègues du Centre ORSTOM de Bel-Air et tout particulièrement à Magatte BABOU, Romain BADJI, Bibata TINGA, Seydina O. SOKHNA et Danièle CORREA qui ont accepté de relever le défi d'aller à la rencontre des jeunes diplômés. Cf. BABOU, 1997, BADJI, 1997, CORREA, 1996 ainsi que mes propres articles cités en bibliographie.



Mais les évolutions économiques des quinze dernières années ont aussi approfondi la fracture sociale. Pour s'en rendre compte, il suffit d'écouter les discours des acteurs économiques et d'observer les Sénégalais dans leurs pratiques quotidiennes. Là aussi, on compte sur la société civile, censée servir de remède aux risques de marginalisation et d'exclusion de franges de plus en plus importantes de la population sénégalaise. Il s'ensuit une attitude bienveillante par rapport aux associations de toutes sortes ainsi que la prolifération d'ONG du Nord et du Sud et de structures d'intermédiation dans le champ humanitaire. Si ces organisations correspondent sans doute à une demande sociale et reflètent à leur manière un projet de société généré "par le bas", elles ne sont pas toujours dénuées de toute ambiguïté. En effet, on valorise la volonté humaine sans pour autant s'interroger sur le bien-fondé des mesures économiques qui sont ne serait-ce que partiellement responsables des maux dont souffre la société.

Dans ce double mouvement d'ouverture à l'économie de marché et de risques d'exclusion, les diplômés de l'enseignement supérieur jouent un rôle clé. Ceci est tout particulièrement vrai pour les économistes et gestionnaires dont les expériences nous serviront d'illustration. Ils divulguent les nouvelles normes et des comportements allant dans le sens d'une plus grande compétitivité. Dans un monde qui se complexifie, ils se présentent aussi souvent comme les nouveaux intermédiaires entre l'État, la société civile et les bailleurs de fonds. Dotés de ces attributions, les diplômés se forgent une nouvelle image qui tranche avec celle que pouvait se faire d'eux le public dans les années quatre-vingt, à la suite de "l'Opération maîtres".

On verra tout d'abord que dès la fin des années quatre-vingt, la société civile est des vœux des décideurs (1). L'avènement de cette société civile semble d'autant plus nécessaire que d'une part, les PAS ont fragilisé une proportion importante de la population sénégalaise (2), et que d'autre part, les attributions d'un État "ajusté" restent encore largement à définir (3). Les diplômés de l'enseignement supérieur, tout en comptant parmi les victimes des PAS, tirent un certain profit des recompositions provoquées par les PAS et participent aux nombreuses intermédiations liées à la complexification des rapports sociaux (4). Alors que certains signes indiquent qu'il y a effectivement émergence d'une société civile au Sénégal, de nouveaux rapports de forces s'installent, imprégnés moins par des appartenances dites traditionnelles que par des considérations professionnelles, voire carriéristes (5).

1 - État et société civile, une complémentarité souhaitée

À la faveur de la mondialisation de l'économie et de l'introduction de normes supposées universelles, un certain nombre d'expressions ponctuent le langage des média, expressions telles que compétitivité, productivité, culture d'entreprise, transparence, démocratisation,

gouvernance, citoyenneté. Souvent, ces expressions renvoient aux normes économiques et, accessoirement, à l'univers politique. Il en est de même du concept de société civile.

Si, en 1988, le parti socialiste au pouvoir souhaite " Gouverner pour la société civile " ², il entérine implicitement une opposition entre pouvoir politique et société civile. Mais il apparaît que dans un contexte de prééminence de l'économique, la société civile est largement dotée de responsabilités et de vertus économiques. Le document servant de guide pour l'élaboration du VIII^e Plan du Sénégal (1989-1995) est tout à fait explicite à cet égard. Dans leurs conclusions, les auteurs parient sur le foisonnement de petites et moyennes entreprises et sur l'auto-organisation des populations (SENEGAL, 1989 : 143-144) :

" ... cette stratégie de changement s'appuie[-t-elle] sur un enjeu majeur : la *transformation des rôles de l'État et de la société civile*, que l'on peut ainsi résumer :

— l'État "plus modeste et plus moderne" doit donner la *priorité aux tâches nobles de régulation*, de communication, d'imagination et de formation, pour accompagner ou susciter un processus collectif d'accumulation et de mobilisation des ressources et des capacités de la société civile, urbaine et rurale.

Il doit *reconnaître et soutenir l'émergence des groupements auto-organisés de production, des jeunes créateurs d'entreprises*, en convenant un *cadre juridico-financier* plus adapté à leurs besoins et à leur dynamisme et favorable au développement de leur productivité.

— La *société civile*, mieux formée et informée, plus responsable et performante, bénéficiant grâce au "moins et mieux d'État" d'un environnement intérieur plus concurrentiel, doit *multiplier les initiatives de production auto-organisées ou individuelles, formelles ou informelles*, innovantes ou répétitives, destinées à *conquérir les marchés*, depuis l'autosuffisance alimentaire locale et nationale, jusqu'à une meilleure spécialisation dans la compétition internationale en matière de services. " ³

L'entrepreneur, agissant seul ou en association, est par conséquent au centre des interrogations relatives à la société civile. Remarquons aussi que la société que les auteurs appellent de leurs vœux sera de plus en plus composée de citoyens. L'auto-organisation de la population urbaine doit aller de pair avec un changement des mentalités :

" ... il serait ainsi important de cultiver le sentiment d'appartenance des citoyens à des entités socio-spatiales homogènes (unités de voisinage, espaces de travail et de culture aptes à rendre la vie urbaine

² Article publié dans *Le Soleil* du 19.7.1988 (Voir aussi DIOP, DIOUF, 1990 : 418).

³ SENEGAL, 1989 : 143-144, souligné par nous. Voir aussi Annexe I.

plus communicative ...) " (SENEGAL, 1989 : 102).

Par conséquent, la "civilisation de la ville" (*ibid.*) implique que les individus tentent de s'affranchir de leurs communautés d'origine et de leurs statuts assignés, et qu'ils se définissent en fonction de catégories sociales et économiques auxquelles ils adhèrent plus ou moins librement.

Bien entendu, il s'agit ici tout d'abord d'une évolution souhaitée il y a une décennie par des intellectuels sénégalais, rédacteurs du rapport. La réalité telle qu'elle peut être observée de nos jours est beaucoup plus complexe. Des métissages entre l'ancien et le nouveau s'opèrent, parfois dans la douleur.

Ajoutons aussi que depuis la rédaction du document cité, certaines évolutions ont donné des impulsions inattendues au changement des représentations relatives à l'État et aux potentialités des individus. Le démantèlement du bloc soviétique tout d'abord. Désormais, l'hégémonie des principaux pays industrialisés n'est plus contestée et la crédibilité des recettes de la Banque mondiale et du FMI semble gagner du terrain.

L'introduction du pluripartisme dans un grand nombre de pays au sud du Sahara ensuite, permettant aux Africains de prendre conscience que les anciens dignitaires peuvent être détrônés sans qu'il y ait nécessairement effusion de sang.

En ce qui concerne enfin plus particulièrement le Sénégal même et ses partenaires, tout en se faisant plus discrète, la présence de l'ancienne puissance coloniale reste plus que palpable. Cette présence se manifeste, entre autres, dans le domaine de l'aide au développement où la France continue à être le premier donateur du Sénégal, octroyant, en 1995, la somme de 132 milliards F.CFA (AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL, 1996)⁴. Ceci étant, alors que les États-Unis ne sont que le cinquième bailleur de fonds — devancés non seulement par l'ancienne métropole, mais aussi par l'Allemagne, le Japon et l'Arabie saoudite — l'américanophilie des Sénégalais est un fait. C'est désormais sur les États-Unis que comptent de nombreux jeunes Sénégalais pour réaliser leur rêves d'ascension sociale⁵. La politique de communication particulièrement efficace de la part des États-Unis, politique consistant à distiller dans les média des informations entretenant le mythe du *self-made man* américain, y est sans doute pour beaucoup. Et la visite du président des USA en mars 1998 ainsi que l'ouverture à Dakar d'une antenne de la Chambre de commerce américaine ne sont que deux éléments parmi d'autres susceptibles d'encourager cette

⁴ soit 1,32 milliard Francs français ou 200 millions Euros (au taux de 6,60).

⁵ ... en participant, par exemple, à la Loterie permettant de gagner la fameuse "Green Card", privilège qui sera accordé en 1998 à 4 000 Sénégalais (Source : documents provenant de l'Ambassade des USA à Dakar et "Loterie des visas pour les États-Unis : Les candidats deviennent timbrés", *Walfadjri*, 16.3.96). Le phénomène de l'américanophilie ne concerne pas seulement les Sénégalais de situation modeste. On constate à l'heure actuelle, qu'un certain nombre d'intellectuels tournent le dos à la France, en dépit des discours tenus par les adhérents de la francophonie.

évolution.

2 - Ajustement structurel et main-d'oeuvre

2.1 - Les PAS, un ajustement par la main-d'oeuvre

Les effets que l'on a généralement tendance à attribuer aux programmes d'ajustement structurel méritent une remarque préalable. On sait que l'évaluation de ces programmes pose des problèmes méthodologiques de taille (HOEVEN, KRAAIJ, 1994). Étant donné que l'on ignore quelle serait la situation actuelle de tel ou tel pays sans PAS, il serait erroné d'imputer aux mesures suggérées par les bailleurs de fonds toutes les difficultés que connaît la vie économique et sociale. En ce qui concerne le Sénégal, une chose est certaine : dès les années 70, le tableau de bord de son économie se présentait tel que des mesures d'assainissement s'imposèrent. Le pays était sur-endetté, son appareil productif sur-dimensionné par rapport au marché, les produits nationaux surprotégés, les entreprises et la fonction publique caractérisées par des sureffectifs.

Ces réserves faites, on estime qu'en dépit des atouts dont disposait initialement le Sénégal, les performances des PAS se situent largement en-dessous des espoirs placés en eux (BERTHELEMY, 1996 ; DURUFLE, 1994 ; HOEVEN, KRAAIJ, 1994). Bien que l'on enregistre le retour de la croissance au niveau national — 4,8 % en 1995, 5,2 % en 1996, 5,6 % en 1997 —, on peut se demander quand sonnera effectivement l'heure du "Sénégal futur "tigre" d'Afrique"⁶. Les faibles performances des PAS ont bien entendu un coût social, dimension à laquelle les bailleurs s'intéressent depuis un certain nombre d'années, ce qui explique, entre autres, les programmes de lutte contre la pauvreté. Ce coût ne se répercute pas seulement sur l'emploi — et partant, sur la distribution des revenus —, mais aussi sur l'éducation et la santé, domaines sensibles s'il en est.

Quels sont les grandes orientations des PAS tels qu'ils sont appliqués à l'économie sénégalaise depuis bientôt vingt ans ? Ces programmes comportent deux volets qui *a priori* se suivent dans le temps. Le premier vise le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, celui de la balance des paiements et celui des finances publiques⁷. Pour cela, il s'agissait d'améliorer la productivité de l'industrie et de l'agriculture, ainsi que de limiter les dépenses de l'État tout en orientant les finances publiques vers des dépenses propices à la croissance économique. Le second volet tend à enraciner la libéralisation comme nouvelle logique du développement, d'où l'adoption d'un certain nombre de programmes sectoriels.

⁶ Samba Thiam, ancien représentant du FMI à Dakar dans *Le Journal de l'Économie*, n° 80, 12.8.97 : " Je pense d'abord que dans une dizaine d'années ..., on parlera de certains tigres d'Afrique et j'ai la pleine conviction qu'un pays comme le Sénégal peut réellement faire partie du peloton de tête des pays leaders en Afrique. "

⁷ D'où la Nouvelle politique industrielle, la Nouvelle politique agricole, le Programme de privatisation et le Programme triennal d'investissements publics.

Parallèlement, les différentes réformes structurelles ont rendu nécessaire l'adaptation des instruments de la politique de la monnaie et du crédit, d'où l'assainissement du secteur bancaire. Laissons pour le moment de côté les mesures sectorielles pour nous intéresser aux grands traits des PAS pratiqués prioritairement jusqu'à la fin des années quatre-vingt.

En ce qui concerne tout d'abord l'appareil industriel, vétuste et surdimensionné, il fallait le rendre plus compétitif non seulement sur le marché national, mais aussi à l'exportation, pour compenser l'étroitesse des débouchés intérieurs. Estimant ne serait-ce qu'implicitement que la seule disponibilité de fonds pouvait induire le développement souhaité, les décideurs poussaient à l'investissement en capital technique (BERG, 1990 ; VALETTE, 1990). Comme on aurait dû s'y attendre, l'empressement des industriels à effectuer ces investissements productifs fut faible. Les véritables problèmes des industriels n'étaient pas ceux que les décideurs tendaient à leur prêter, mais concernaient plutôt le coût élevé et la faible productivité de la main-d'oeuvre⁸, ainsi que la cherté des facteurs techniques de production⁹. Agir sur les inputs techniques (eau, électricité) s'avéra délicat puisqu'ils génèrent des recettes fiscales substantielles et jusqu'à une date récente, ils étaient fournis par des sociétés nationales, d'où une double source de recettes pour les finances publiques¹⁰. Par conséquent, les réformes devaient se porter prioritairement sur la main-d'oeuvre.

De son côté, l'État devait veiller à une meilleure utilisation de ses ressources. Parmi les mesures allant dans ce sens figurent la suppression de nombreuses subventions, dans le domaine agricole surtout, et le désengagement de l'État par rapport à des entreprises publiques devenues un lourd fardeau pour ses finances. Le nombre d'entreprises avec une participation majoritaire de l'État est tombé de 86 en 1982 à 40 en 1993, certaines des entreprises ayant été fermées, d'autres privatisées. La première vague des privatisations a rapporté aux caisses de l'État 20 milliards de F.CFA. Début 1997, 19 sociétés furent considérées comme étant privatisables et les décideurs ont commencé à se pencher sur le sort des trois "S", SONEES (eau, scindée en une société nationale de patrimoine et une société privée

⁸ Au Sénégal, le salaire horaire est 67 % plus élevé que dans la moyenne des pays de la zone franc et deux fois plus élevé que dans les pays africains hors zone franc (Conseil national du patronat du Sénégal cité in BEDENBECKER *et al.*, 1996 : 293). On peut aussi donner l'exemple des produits halieutiques, premier poste d'exportation. En France, le poisson importé de la Thaïlande est plus compétitif que celui du Sénégal, malgré l'absence de subvention et de droits d'entrée pour les produits thaïlandais. Par kilogramme de thon mis en boîte, le coût de la main-d'oeuvre thaïlandaise est de moitié inférieure. De même, pour deux cimenteries de taille comparable, l'une en France, l'autre au Sénégal, le coût de la main-d'oeuvre sénégalaise est de 40 % plus élevée (J. P. BARBIER, *Réflexions sur la compétitivité, comparaisons Afrique-Asie*. Paris, CCCE, mai 1989 et D. LOGEAY, *L'industrie sénégalaise : Perspectives après la NPI*, Paris, CCCE, janvier 1990, cités par BERTHELEMY, 1996 : 117).

⁹ Au Sénégal, l'électricité industrielle coûte 44 % plus cher que dans les autres pays de la zone franc, l'eau 31 % (CNPS, cité in BEDENBECKER *et al.*, 1996 : 293).

¹⁰ En 1990/91, les ressources au titre de la filière pétrolière représentaient environ 20 % des recettes de l'État (calculs à partir de BERTHELEMY, 1996 : 133). Depuis l'ouverture de la SONATEL (Société Nationale des Télécommunications) aux investisseurs privés, les tarifs ont commencé à baisser.

d'exploitation), SONACOS (huile, privatisation en cours de négociation), SONATEL (téléphone). Le passage de cette dernière entre les mains du secteur privé — 33 % appartiennent désormais à France Télécom — a rapporté à l'État près de 80 milliards de F.CFA. Bien entendu, ces mesures ont, elles aussi, des répercussions sur l'emploi, d'où des réticences formulées par le personnel, parfois de manière violente; à moins que les indemnités en cas de départ volontaire soient telles qu'il faille fixer des critères pour sélectionner les candidats ...¹¹.

Pour ce qui est de la fonction publique proprement dite, on peut rappeler l'incitation au départ volontaire des fonctionnaires et le plan Sakho-Loum d'août 1993 réduisant de 15 % les salaires de la fonction publique¹², baisse cependant compensée l'année suivante, après la dévaluation du F.CFA. En 1997 les agents de l'État sont légèrement moins nombreux qu'en 1989, soit 65 650 (contre 67 000) (SENEGAL, 1995). Par contre, le rapport numérique est maintenant plus favorable aux cadres, ce qui peut être interprété comme une concession faite aux nombreux diplômés de l'enseignement supérieur. Si en 1983, on comptait 5 % des fonctionnaires dans la catégorie A — correspondant en gros aux diplômés de l'enseignement supérieur —, leur proportion atteint désormais 11 %.

En ce qui concerne le secteur bancaire, il a été profondément affecté par la crise économique et financière du continent et handicapé par une gestion souvent clientéliste et patrimoniale. À la fin des années 80, les banques sénégalaises ont été soumises à une restructuration sans précédent. Il ne s'agissait pas seulement d'assainir le secteur par rapport à l'environnement économique national et international, mais aussi de se conformer davantage aux règles de l'orthodoxie bancaire. Sur les dix-huit institutions bancaires que comptait le pays à l'époque, toutes les banques de développement ont été liquidées et seules subsistent à l'heure actuelle huit banques commerciales.

Étant donné les différents obstacles qui s'opposaient à des réformes structurelles en profondeur et ceci notamment dans le domaine industriel, les mesures d'ajustement ont avant tout frappé la main-d'oeuvre. On évalue à 5 400 le nombre d'emplois supprimés dans le secteur industriel (VALETTE, 1990), soit 20 % de ses effectifs. 4 000 départs volontaires ont été enregistrés dans la fonction publique. On estime à environ 1 000 le nombre d'emplois supprimés suite à la restructuration bancaire¹³. Le chiffre de 20 000 emplois perdus, au cours des années 80, dans le cadre de restructurations et de la libéralisation de l'économie paraît réaliste (M. DIOUF, 1992). Ce chiffre

¹¹ Ainsi, 300 travailleurs de la SONATEL ont bénéficié des mesures de départ volontaire : 60 mois de salaires bruts, sept ans de cotisations-retraite anticipées, franchise de 20 000 F.CFA sur les factures de téléphone, etc. Il semblerait que l'indemnité puisse atteindre 35 millions pour les cadres supérieurs ("Départs volontaires juteux à la SONATEL : 10 à 35 millions à chaque partant", *Sud*, 6.2.97).

¹² Cette réduction s'ajoute au plafonnement du pouvoir d'achat des fonctionnaires constaté pendant les années 80 (DURUFLE, 1994 : 77).

¹³ "Ajustement, agriculture, emploi : Des Ong tirent les leçons", *Sud*, 15.11.93. L'article fait état de 16 200 pertes d'emplois jusqu'en 1992.

correspondrait à 16 % des salariés du pays en 1990 (FALL, 1997 : 11). À notre connaissance, on ne dispose pas d'une actualisation des données.

2.2 - L'emploi et la précarité au quotidien

Une précision s'impose tout d'abord lorsque l'on s'intéresse, dans un pays comme le Sénégal, à l'emploi et à son corollaire, le chômage. Comme d'autres concepts, celui du chômage — c'est-à-dire la disponibilité et la recherche d'un emploi — ne rend qu'imparfaitement compte des réalités socio-économiques. D'une part, il n'existe pas de véritable statut de chômeur ; les personnes sans emploi ne sont pas indemnisées et ne bénéficient pas non plus de la part des employeurs potentiels d'un traitement différencié en fonction de la durée du chômage, de leur sexe ou de leur âge. D'autre part, l'oisiveté étant condamnée par la société, de nombreux individus sans véritable activité professionnelle prétendent être "dans les affaires" ... informelles, s'entend. Ce phénomène frappe de plus en plus aussi ceux qui, possédant un diplôme de l'enseignement secondaire, voire supérieur, pouvaient traditionnellement prétendre au salariat, dans la fonction publique notamment. Plus que pour d'autres catégories de la population, il conviendrait de raisonner à leur sujet moins en termes de chômage qu'en termes de sous-emploi. On y reviendra.

Les données dont on dispose en 1998 sur la situation de l'emploi sont partielles, car il n'existe pas d'appareil statistique opérationnel en la matière et aucune institution publique ou privée ne comptabilise les demandeurs d'emploi. L'une des principales sources de renseignements s'appuie sur des données collectées en 1991 dans la région du Cap-Vert (région de Dakar) (SENEGAL, 1991), données confirmées par des études spécifiques plus récentes (PARTENAIRES, 1996, NDAO, 1996).

La région de Dakar compte, en 1991, environ 1,1 million d'individus en âge de travailler, soit 80 % de plus qu'en 1976. Dans cette population, le taux d'activité — mettant en rapport les actifs, qu'ils soient occupés ou chômeurs, et les individus en âge de travailler — tend à augmenter, phénomène qui est essentiellement dû à la féminisation de l'emploi. En effet, une femme sur trois travaille en 1991, contre une sur six quinze ans auparavant.

Cette évolution va de pair avec la précarisation des emplois. Selon une enquête menée auprès de 60 entreprises industrielles (PARTENAIRES, 1996), le personnel saisonnier et temporaire a tendance à augmenter, que ce soit en termes absolus ou relatifs. Sa proportion par rapport à l'ensemble des effectifs dans l'industrie est passée de 39 % en 1992 à 46 % en 1995. La même évolution est perceptible dans le secteur des BTP. Et pourtant, ces données sectorielles ne concernent que la pointe émergée de l'iceberg et renvoient à un phénomène plus général, celui de l'informalisation de l'économie (BERG, 1990, DURUFLE, 1994, FALL, 1997, GOREUX, 1992, LACHAUD, 1994-a et 1994-b).

En ce qui concerne le chômage proprement dit, il frappait en 1991 un actif sur quatre dans la région de Dakar. Il touche de plus en plus les femmes et la population des moins de 35 ans, car 32 % parmi eux se déclarent être au chômage en 1991. Alors que la durée moyenne du chômage est de trois ans, un chômeur sur cinq est sans emploi depuis plus de cinq ans. La moitié des chômeurs sont à la recherche d'un premier emploi.

Qu'en est-il des diplômés de l'enseignement supérieur ? Parmi eux, le chômage se situait, en 1991, en-dessous de la moyenne dakaroise (18 % contre 25 %). Partant de l'hypothèse que la progression du chômage est identique dans tous les groupes de la population, soit près de 13 % par an, environ 8 000 diplômés de l'enseignement supérieur seraient à la recherche d'un emploi en 1997. Le chômage relativement réduit parmi ces derniers mérite cependant d'être confronté au sous-emploi des diplômés exerçant une activité économique : parmi eux, un sur quatre peut être considéré comme sous-employé, taux qui situe ce groupe largement au-dessus de la moyenne (18 %). Plus que le chômage en tant que tel, c'est cette deuxième caractéristique qui mérite une attention particulière.

Souvent, les diplômés de l'enseignement supérieur contournent une situation de chômage en saisissant des opportunités permettant la poursuite de leur formation :

" ... Je me suis dit qu'il n'y a pas de raison que je continue de chômer, tant que je ne trouve pas de travail, je vais essayer de me former davantage. J'ai fait le concours d'entrée à l'Institut ..." [A.D., maîtrise en 1990, aujourd'hui sous contrat auprès d'une organisation internationale, projet de thèse, de préférence au Canada].

Il est primordial de quitter le domicile tous les matins, signe manifeste d'une activité professionnelle et garantie contre tout manque de considération de la part de personnes moins bien formées, y comprises celles partageant le même toit :

" ... l'essentiel c'est que je ne sors pas pour mendier et si je sors on m e respecte parce que j'ai chômé ici pendant deux ans, même ceux avec qui je loge ne savent pas que je chômais... Qu'est-ce que je fais ? Je suis dans les activités, l'essentiel je ne vole pas [rires], mais je m e débrouille, je suis toujours en activité..." [A.T., maîtrise en 1993, aujourd'hui intermédiaire auprès de l'administration, s'occupe de transferts d'argent effectués par des émigrés sénégalais, responsable d'un GIE dans le bâtiment].

Certes, il est socialement valorisant d'être occupé, mais rien n'échappe à la sagacité populaire, d'où des moqueries au sujet de tous ceux qui "se font pris" pour dissimuler le niveau réduit de leur occupation effective ...

Les problèmes d'emploi se répercutent bien entendu sur le niveau de vie des populations. Ainsi, en 1991/92, un tiers des Sénégalais ne furent pas en mesure de couvrir leurs besoins caloriques (2 400 calories par jour)¹⁴. Si la pauvreté est encore essentiellement un phénomène rural, il n'en reste pas moins qu'à Dakar, un ménage sur huit doit être considéré comme étant pauvre¹⁵ et que l'on assiste au tassement des revenus urbains. À ce propos, un phénomène relativement nouveau peut être observé : de plus en plus, ce sont les couches moyennes — dont sont souvent issus les diplômés — qui craignent pour le maintien de leur pouvoir d'achat, avec tout ce que cela implique comme difficulté à répondre à la demande sociale de redistribution.

3 - L'État "ajusté"

3.1 - Les fonctions régaliennes de l'État développeur en cause

Au lendemain de l'indépendance, l'État ne devait pas seulement suppléer au secteur privé national, embryonnaire en face des entreprises à capitaux étrangers, il avait aussi des attributions spécifiques qui concernaient des domaines tels que la sécurité, la justice, l'éducation, la santé, les infrastructures. Pour remplir ces fonctions régaliennes, il fallait de plus en plus de ressources. Or, depuis les années soixante-dix, ces ressources ne sont plus à la hauteur des ambitions des décideurs, d'où la nécessité du "moins d'État", phénomène que l'on peut illustrer à travers les infrastructures de transport, la santé et l'éducation.

Tout d'abord, si l'on a l'habitude de voir passer entre les mains du privé des secteurs tels que l'industrie, on remarquera que désormais même des questions relatives aux infrastructures de transport sont confiées au secteur privé. Le PAST (Programme d'ajustement sectoriel des transports, 1991-1996) va dans ce sens. Portant sur près de 400 millions \$, soit 240 milliards F.CFA, ce programme sectoriel est le plus lourd parmi ceux composant le deuxième volet des mesures d'ajustement¹⁶. On envisage, entre autres, la privatisation de l'entretien routier et l'assouplissement des procédures de passation des marchés publics. Un rôle primordial revient à l'AGETIP (Agence d'exécution des travaux d'intérêt public), structure privée de type ONG qui sous-traite au secteur privé des travaux auparavant attribués directement par la fonction publique. Compte tenu de l'impartialité et de la transparence — autrement dit de l'absence de corruption —, il semblerait que "les prix unitaires [soient] inférieurs de 5 à

¹⁴ Données collectées au moment des récoltes, la période la plus prospère de l'année (BANQUE MONDIALE, 1995 : I,2).

¹⁵ En 1991/92, le seuil de pauvreté se situe dans la capitale du Sénégal à une dépense mensuelle de 5 610 F.CFA par adulte. Cf. aussi : " Mendicité : Plus de vingt mille emplois ", *Walfadjri*, 22.3.96 ainsi que DIOP, 1996.

¹⁶ Les autres programmes concernent l'agriculture (PASA, près de 100 millions \$), la compétitivité du secteur privé (PASCO, 40 millions \$) et l'appui au secteur privé (PASP) (Cf. CFCE, 1996 : 118-121).

40 % à ceux que l'administration obtient par la voie d'appels d'offres officiels" (BANQUE MONDIALE, 1994 : 50). Les travaux liés au Canal de Cayor sont, eux aussi, tout à fait caractéristiques à cet égard. Pour ce projet d'un coût de 225 milliards F.CFA, on semble s'acheminer vers la formule du "boot" (build, operate, own, transfere).

Deux secteurs relevant eux aussi des fonctions régaliennes, paraissent avoir particulièrement pâti de la réduction des dépenses, la santé et l'éducation. Ces secteurs sont d'autant plus sensibles qu'ils sont, en quelque sorte, portés par les tendances démographiques.

Pour ce qui est de la santé, les dépenses publiques par habitant sont tombées de 0,9 % du PNB en 1980/81 à 0,67 % en 1989/90 (BEDENBECKER *et al.*, 1996 : 442 ; BANQUE MONDIALE, 1995 : I,42)¹⁷. Cela dit, on semble souvent oublier que la diminution de l'effort de l'État en matière de santé est antérieure aux programmes d'ajustement structurel, car en 1960, les dépenses de santé publique représentaient 1,5 % du PNB. Depuis l'accès à l'indépendance, les populations sont donc amenées à compenser par des efforts de plus en plus grands la dégradation des soins publics (BANQUE MONDIALE, *ibid.*).

La situation de l'éducation est légèrement différente. En 1996/97, l'État sénégalais consacre à l'éducation environ 33 % de son budget, soit 87 milliards F.CFA, contre moins de 25 % dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Le choix des décideurs semble avoir été le maintien du ratio dépenses d'éducation/PIB à 4 %. Or, si l'on sait que 93 % des dépenses du ministère concernent les rémunérations et que la population en âge scolaire augmente à un rythme annuel de plus de 4 %, on imagine bien quelle peut être la qualité des outils pédagogiques, de l'infrastructure matérielle et, partant, de l'enseignement dispensé. Une dernière remarque s'impose, relative à la répartition des dépenses entre les différents niveaux d'enseignement. Si le Sénégal s'est toujours félicité du grand nombre de ses intellectuels, leur formation coûte chère à la société. En effet, en 1991/92, l'État dépense 19 fois plus par étudiant que par élève du primaire, contre 13 fois en 1986/87¹⁸.

Il semble instructif de voir comment l'État en tant qu'employeur fait usage de la flexibilité du travail évoquée ci-dessus, pour limiter ses dépenses d'éducation primaire. Depuis 1995, et ceci pour une période de quatre ans, 1 200 jeunes signent à la rentrée scolaire un contrat de deux ans, renouvelable une fois, pour servir l'État en tant que "volontaires de l'éducation". Alors que le BFEM — il sanctionne dix années de scolarité — est requis pour se présenter aux concours, au niveau national, trois sur cinq candidats retenus auraient le niveau bac, un sur cinq un diplôme de

¹⁷ Lorsqu'on sait que les salaires représentaient, en 1981/82, 65 % du budget de la santé, pour atteindre 74 % en 1989/90, on mesure les difficultés devant lesquelles se trouvent les décideurs.

¹⁸ Sources : BEDENBECKER *et al.*, 1996 : 442 ; OCDE, 1996 : 68,69 ; " Livre blanc sur l'école : À la croisée des chemins ", *Le Soleil*, 26.5.97 ; BANQUE MONDIALE, 1995 : I,49.

l'enseignement supérieur¹⁹. À Dakar tous les candidats retenus, soit 60 au total, ont suivi des enseignements à l'université, dont sept sur dix au moins jusqu'à la licence²⁰. Ces "volontaires" ne bénéficient pas de garantie d'embauche et sont rémunérés moyennant une "bourse" de 50 000 F.CFA, soit la moitié du salaire d'un instituteur en début de carrière. Alors qu'en 1995, cette mesure a rencontré de vives protestations de la part des enseignants en poste qui craignaient non seulement la dévalorisation de leur profession, mais aussi la concurrence de jeunes intellectuels, les décideurs reçoivent maintenant même l'appui de l'Unesco qui prône l'institution d'un service civique national permettant aux jeunes diplômés d'enseigner "moyennant une simple indemnité". Et le ministre d'insister sur "la philosophie du volontariat mondialement admis"²¹.

D'une manière générale, on sait que, face à une croissance démographique de 2,7 %, croissance qui avoisine les 4 % dans les centres urbains, la stabilisation du chômage aurait nécessité, depuis 1988, la création annuelle d'environ 100 000 emplois. L'objectif volontariste que s'est fixé le gouvernement consiste à créer 20 000 emplois par an, soit un cinquième de ce qui serait socialement nécessaire. Les résultats annoncés dans les média se situent bien en-dessous de cet objectif souhaité... En effet, souvent, les mesures censées générer de l'emploi revêtent un caractère politique flagrant et leur réalisation concrète est plus qu'hypothétique²². Sans aucun doute, ces difficultés sont à mettre en relation avec la faiblesse des moyens dont dispose le Ministère de l'emploi et du travail qui oeuvre dans l'ombre du tout-puissant Ministère de l'économie, des finances et du plan : 400 millions de F.CFA dont 85 % concernent les salaires²³. Il n'en reste que la crédibilité de l'État s'en trouve forcément atteinte.

3.2 - L'État discrédité

Les conséquences de cet affaiblissement par rapport aux rôles traditionnels de l'État sont multiples.

Tout d'abord, c'est la fonction distributive de l'État qui est remise en question. Cette évolution s'explique non seulement par la diminution relative du nombre des employés de l'État par rapport à la main-d'oeuvre

¹⁹ Cf. " Les 1 200 volontaires en formation lundi ", *Le Soleil*, 22-23.7.95. Lorsque l'organisation de concours se heurte à des obstacles telle que la grève des surveillants, les candidats sont retenus en fonction de leur diplôme, en partant du diplôme le plus élevé, ce qui avantage les "maîtrisards".

²⁰ Dès leur sélection en 1995, les "volontaires" de Dakar se sont constitués en association, entre autres, pour empêcher leur affectation en milieu rural. On peut se demander si cette organisation n'est pas à l'origine du non-recrutement de "volontaires" en 1996.

²¹ Conclusion des Assises de l'Afrique du 6 au 10.2.1995. Cf. " Volontaires de l'éducation : Le soutien de l'Unesco ", *Walfadjri*, 13.12.95, ainsi que " Volontaires de l'éducation - SUDES contre gouvernement : Piques et répliques devant le BIT ", *Walfadjri*, 23.7.97.

²² À titre d'exemple : " Me Wade face à la presse : 24 000 emplois pour les jeunes ", *Sud*, 17.9.96, ou bien : " Propreté de Dakar : Le Maire promet 10 000 emplois ", *Sud*, 23.9.95.

²³ " Budget 97 : Des milliards de la diplomatie au saupoudrage des ministères ", *Sud*, 7.12.97.

sénégalaise dans son ensemble, mais aussi par la faiblesse des salaires de la fonction publique, salaires qui restent souvent en-dessous du niveau que l'on peut observer dans le privé. Par conséquence, pour maintenir un niveau de vie satisfaisant, la pluriactivité s'impose²⁴. De plus, il convient de tenir compte de la plus grande transparence dans la gestion publique, réclamée par les bailleurs de fonds (cf. l'exemple de l'AGETIP). La restructuration bancaire n'est pas non plus étrangère à cette évolution. En effet, l'exigence d'une plus grande orthodoxie de gestion devrait, théoriquement, interdire des pratiques dont faisaient objet les banques d'État²⁵.

Ce n'est pas seulement l'image du fonctionnaire qui est ternie, mais aussi celle de l'intellectuel tout court, d'où une amertume indéniable parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, diplômés jadis courtisés pour entrer dans la fonction publique. Amertume tout d'abord à l'égard d'un État qui, après avoir consacré des sommes importantes — un diplôme de maîtrise en sciences économique coûte 43 millions F.CFA (430 000 Francs français), soit 160 fois le PNB par habitant (DIAGNE, DAFFE, 1997 : 23) —, n'est pas en mesure d'aller jusqu'au bout de sa démarche, mais aussi amertume par rapport à l'inadéquation entre formation et emploi, à l'impossibilité de répondre aux attentes des proches, au prestige que conférait jadis un diplôme universitaire désormais dévalorisé. Voilà comment l'a exprimé l'un de mes interlocuteurs, aujourd'hui "volontaire de l'éducation nationale" :

" On vous donne 50 000 Francs par mois. Tu travailles avec des personnes, vous travaillez dans une école, tu es maîtrisard, eux, ils ont le Bfem, ils touchent trois fois plus que toi. Toi, tu es trois ou quatre fois plus diplômé qu'eux, ils touchent trois fois plus que toi. Vexant parce que tout simplement par rapport à ton niveau, même s'ils t'avaient employé au niveau du secondaire, ce serait mieux vu... Mais tu es employé à l'élémentaire, donc, au plus bas niveau. Là, il y a ta dignité, ton amour propre et puis, ce qui est encore plus grave, ça te remet en cause. ... Tu te remets en cause sans t'en rendre compte parce qu'on te demande de faire des choses qui demandent un mécanisme. Ça ne demande pas une réflexion intellectuelle, ça demande un mécanisme. Tu n'y parviens pas, parce que tu n'étais pas préparé, et comme tu n'y parviens pas et ce sont des choses les plus élémentaires, donc, tu te remets en cause, tu te dis : Est-ce que vraiment j'ai le diplôme ? Est-ce que j'ai la valeur ?... Chaque jour tu es blessé dans ton amour propre, dans ce que tu as de plus cher. Tu restes quatre ans,

²⁴ Comme le dit l'une de mes interlocutrices : " Comment veux-tu respecter un prof de fac qui court derrière un car rapide ? " Les "cars rapides" sont les moyens de transport collectif les plus répandus à Dakar, le coût d'un trajet s'élevant généralement à 100 F.CFA. Voir aussi : " La galère des fonctionnaires : Ils s'endettent pour survivre ", *Sud*, 2.3.96.

²⁵ À l'époque de la restructuration bancaire circulait à Dakar une liste — apparemment non démentie par les banques — comportant les noms et les numéros de compte des débiteurs. Parmi eux, figuraient de nombreux hommes politiques. Cf. " Banques en faillite : 2,5 milliards pour 5 ministres ", *Sud hebdo*, 8.8.91. 2,5 milliards correspondaient alors à 50 millions Francs français.

tu ne peux même pas acheter quelque chose, tu ne peux pas participer à la maison. Tu sais, c'est difficile ça. Tu ne peux même pas acheter un slip pour toi. Tu as un slip usé, il faut demander à maman. Tu sais chez nous les Africains, tu ne peux pas extérioriser, c'est très difficile et chez nous le social est très tenant, c'est très lourd, le social. Chez nous, le social est très lourd." [A.S., maîtrise en 1991, 33 ans, "volontaire de l'éducation nationale" dans une banlieue populaire de Dakar].

Il apparaît que la dévalorisation du diplôme universitaire doit être mise en relation avec le quasi-échec de "l'Opération maîtrisards", ce projet censé intégrer dans le monde du travail les diplômés de l'enseignement supérieur (dont surtout des économistes et juristes) et créer de toutes pièces des "capitaines d'industrie". La lourdeur des investissements — 5,5 milliards F.CFA — et la petitesse des résultats sont restées dans la mémoire des Sénégalais (BAUMANN, 1996-a ; SARR, 1989) :

"Même maintenant, je dis, il y a des gens qui me disent "Oh ces gens, ils ne vont pas réussir, on leur a donné 50 millions, ils n'ont pas réussi, donc ils ne réussiront jamais ! Donc, pour eux, c'est normal. Il y a eu l'argument que ces gens qui ne savaient rien, qui ne pouvaient pas réussir, 50 millions, ...on leur a donné des véhicules neufs, ils n'ont pas réussi, ils n'ont pas réussi ! [...] Nous au moins, nous avons cherché sur le marché du travail et on savait qu'il n'y avait rien, les banques ne voulaient pas de nous, d'autres disaient que c'est des gens qui vont venir et nous créer des problèmes parce qu'ils sont compliqués, ils se diront diplômés de l'Enseignement Supérieur pour nous réclamer un salaire extraordinaire, etc., donc ils ne voulaient pas de nous." [I.N., maîtrise en 1983, actuellement agent de crédit dans une structure d'intermédiation financière].

En même temps, cette nouvelle constellation conduit à penser autrement la prise en charge par l'État et travail intellectuel. Jusque dans les années quatre-vingt, le diplômé trouvait quasiment normal d'entrer dans la fonction publique :

"Notre problème à l'époque, il faut le reconnaître, était que nous avions pensé qu'au sortir de l'université il fallait attendre que le gouvernement nous case quelque part, dans un ministère ou ailleurs. Mais très tôt nous avons compris que le gouvernement n'avait plus cette possibilité de recruter du personnel ..." [B.F., maîtrise en 1982 et ancien bénéficiaire de "l'Opération maîtrisards", aujourd'hui consultant].

De nos jours, les discours traduisent des réalités tout autres :

"Mais prenez mon cas, aujourd'hui je suis prêt, si j'ai une cantine, à aller au marché et vendre, alors qu'à la sortie de l'université de Dakar, je pensais être un gros patron, mais depuis un certain temps je

démystifie tous ces problèmes-là. Je dis bien qu'aujourd'hui je suis prêt à devenir un agent commercial, et vous voyez bien que je suis agent de crédit à [...]" [I.N., maîtrise en 1983, actuellement agent de crédit dans une structure d'intermédiation financière].

" Voilà, finalement, on est dans tout, et à force de continuer je me suis rendu compte qu'il y a énormément de choses à faire, même en terme d'intermédiation. J'ai des amis qui sont dans des ONG, qui m'appellent pour me dire nous voulons deux micro-ordinateurs, des fournitures de papier, mais est-ce que vous ne pouvez pas faire l'intermédiation avec une société de la place. Je me déporte, je me cherche une intermédiation, ils me paient ma commission automatiquement et puis, le tout est parti. Donc finalement, on est dans beaucoup de choses, parce que le cabinet [de conseil juridique] n'a pas encore pris forme pour nous permettre de nous spécifier dans tel ou tel secteur. Moi, on essaie de toucher à tout ... [B.G., maîtrise en 1992, formation en droit des affaires, formation en sciences politiques en cours ; conseil juridique].

4 - Les diplômés du supérieur : précarité et métiers d'intermédiation

4.1 - Être diplômé de l'enseignement supérieur en 1997

Pluriactivité, débrouille, enquêtes menées pour telle ou telle ONG, intermédiations de toutes sortes semblent être les caractéristiques de l'emploi des diplômés à la fin des années quatre-vingt-dix, soit quinze ans après "l'Opération maîtrisards".

Des investigations menées auprès d'un échantillon d'une cinquantaine de jeunes économistes et gestionnaires permettent de confirmer cet état des choses (Cf. Annexe II pour les questions méthodologiques). Parmi eux, la moitié ont un diplôme de maîtrise en économie ou en gestion, diplôme acquis entre 1991 et 1993 à la Faculté de Sciences économiques et de gestion (FASEG de l'Université Cheikh Anta Diop, UCAD). Les autres ont obtenu un titre équivalant à un "bachelor" dans un établissement privé de formation supérieure en gestion, établissement que nous appelons par commodité ISCo²⁶; ces diplômés appartiennent aux trois promotions que connaît l'ISCo depuis sa création (1994 à 1996). Cet échantillon étant limité, il serait prétentieux d'attribuer aux données des caractéristiques statistiquement représentatives. Cela dit, parallèlement, des investigations fines ont été menées auprès d'une cinquantaine de diplômés de l'UCAD (maîtrise en sciences économiques ou gestion obtenue entre 1982 et 1996), investigations complétées par des entretiens approfondis auprès d'une vingtaine d'opérateurs économiques et responsables d'organismes publics et parapublics (responsables en ressources

²⁶... ce qui pourrait être le sigle d'un hypothétique Institut Supérieur de Commerce. Pour les formations supérieures proposées au Sénégal, voir LY, LEROY, 1995.

humaines, financiers, responsables d'établissement privés de l'enseignement supérieur et de structures d'appui au secteur privé, etc.). Il apparaît que les conclusions que l'on peut tirer de cet ensemble de travaux vont dans le même sens.

Nous analyserons plus loin les fondements des différences de caractéristiques constatées entre les deux groupes, différences qui renvoient à l'opposition entre logiques du public et du privé. Pour le moment, on remarquera tout d'abord que relativement peu des diplômés interrogés sont concernés par le chômage tel qu'il est défini habituellement (Tab. 1). De plus, pour les "bachelors" de l'ISCO, l'entrée dans la vie active est quasiment immédiate, tandis que les anciens de l'UCAD mettent généralement plus d'un an pour trouver un emploi.

Nous avons aussi essayé de quantifier le sous-emploi de ces diplômés. Pour cela, nous avons calculé pour chaque individu le nombre de mois d'occupation effective (mois-hommes occupés) et confronté ce chiffre au nombre de mois où les intéressés étaient disponibles pour une activité professionnelle (mois-hommes actifs). Il s'avère que les diplômés de l'UCAD, tout en ayant une expérience post-universitaire de cinq ans en moyenne, n'ont été occupés qu'un mois sur deux (Tab. 1). Les "bachelors" de l'ISCO, pourtant moins expérimentés en matière d'emploi pour avoir terminé leurs études depuis deux ans en moyenne seulement, étaient occupés trois mois sur quatre.

Tableau 1 : Les diplômés de l'UCAD et de l'ISCO, emploi et taux d'occupation

	UCAD	ISCO
Nombre de diplômés sans emploi	4/26	1/26
Nombre de diplômés ayant débuté un premier emploi (stage) immédiatement après le diplôme	2/26	14/26
Durée moyenne de recherche du premier emploi	14 mois	3 mois
Hommes-mois actifs depuis le diplôme	1439	783
Hommes-mois occupés depuis le diplôme	778	621
% mois occupés / mois actifs	54	78
% mois rémunérés / mois occupés	96	97
% mois activité dépendante / activité totale	87	100

Source : enquêtes ISCo/ORSTOM/UCAD

Quant aux secteurs d'insertion, les anciens élèves de l'ISCO intègrent prioritairement des entreprises industrielles ou des établissements bancaires (plus de la moitié du temps occupé) ainsi que des cabinets comptables ayant pignon sur rue. Lorsqu'ils se retrouvent dans des ONG, il s'agit d'organisations étrangères disposant des moyens financiers importants.

La situation des diplômés de l'UCAD est différente. Certes, on les rencontre également dans des cabinets d'expertise comptable, dans la consultance, tout comme dans les ONG et des activités informelles (Tab. 2 et 3). Mais il apparaît que les structures qui recourent à leurs services ont un statut plus précaire, voire parfois informel. Il s'ensuit que les diplômés de l'UCAD éprouvent plus de difficultés à accéder à une situation professionnelle stable.

D'une manière générale, les diplômés trouvent prioritairement des débouchés dans des domaines soumis à d'importantes fluctuations justifiant le recours à la main-d'oeuvre temporaire. Souvent ils ont le statut de stagiaire et ne sont pas informés au préalable des tâches qui vont leur incomber, ni de la durée de leur engagement et encore moins de leur rémunération. Ce risque semble particulièrement grand en début d'expérience professionnelle, *a fortiori* lorsque le candidat se présente avec un diplôme universitaire²⁷. À l'issue du stage, les employeurs se contentent de faire un "geste", de "donner quelque chose" en guise de reconnaissance. Ces "informalités" se rencontrent fréquemment dans les ONG et les cabinets de services divers, mais se retrouvent aussi dans des entreprises, si "formelles" soient-elles.

Parmi les diplômés de l'UCAD, six ont vécu ou sont en train de vivre une expérience d'auto-emploi. Il s'agit d'activités informelles (intermédiation commerciale, menuiserie, moulin à mil) et d'un modeste cabinet d'expertise comptable situé dans l'un des quartiers les plus populaires de la capitale, cabinet dont les associés — tous des copromotionnaires — pratiquent simultanément plusieurs activités (services en informatique, enseignement).

On aurait pu s'attendre à trouver parmi les diplômés de l'ISCO un certain nombre de créateurs d'entreprise. Il n'en est rien, car parmi les 43 diplômés (enquêtés ou non) au sujet desquels on dispose d'informations, aucun n'a créé sa propre unité (Annexe III). Ce n'est pas parce que l'on dispose d'un diplôme prestigieux que l'on se sent prêt à se muer en un entrepreneur au sens schumpetérien. Et tant que le marché est encore demandeur de jeunes "bachelors", il vaut mieux se constituer petit à petit le capital nécessaire pour une éventuelle activité indépendante, capital dans lequel le social compte autant que l'économique.

²⁷ Sur les 26 premiers stages effectués par les diplômés de l'UCAD, 14 ont été rémunérés, six diplômés recevaient seulement une prime de transport, six aucune indemnité. Quant aux 26 premiers stages effectués par les diplômés de l'ISCO, 21 ont été rémunérés. Par la suite, ce n'est plus qu'un stage sur vingt qui n'est pas rémunéré.

Tableau 2 : Les diplômés de l'UCAD enquêtés et les secteurs de leur insertion professionnelle

% des mois passés dans	
cabinet d'expertise comptable, consultance	23
industrie	17
dont industrie alimentaire : 6	
enseignement	10
activité informelles	7
ONG	6
transport	6
presse, radio, publicité	6
administration publique	7
services informatiques	5
hôtellerie	3
assurance, banque	3
commerce, distribution	2
téléphone (SONATEL), électricité (SENELEC)	1
services divers	4

Source : enquêtes ISCo/ORSTOM

Tableau 3 : Les diplômés de l'ISCo enquêtés et les secteurs de leur insertion professionnelle

% des mois passés dans	
industrie	28
dont industrie alimentaire : 16	
banque, assurance	25
conseil, cabinet d'expertise comptable	21
dont ISCo : 9	
ONG	9
commerce, distribution	5
téléphone (SONATEL), électricité (SENELEC)	4
presse, imprimerie	4
formation	2
services informatiques	1
transport	1

Source : enquêtes ISCo/ORSTOM

Reste à s'interroger sur le niveau de vie des diplômés. Bien que cette question n'ait pas véritablement fait l'objet d'investigations approfondies, nous pouvons donner quelques indications²⁸. Ainsi, on sait que l'indemnité d'un stagiaire — si indemnité il y a... — est souvent de l'ordre de 50 000 F.CFA. Cette somme représente aussi la rémunération — appelée "bourse" — des "volontaires de l'éducation nationale" dont il a été question

²⁸ L'évaluation du niveau de vie aurait nécessité une enquête spécifique relative aux dépenses, approche particulièrement lourde lorsqu'il s'agit d'une population vivant largement de multiples expédients "informels".

plus haut. D'après nos informations, un grand cabinet d'expertise de la place peut accorder jusqu'à 150 000 F.CFA par mois à un jeune diplômé pendant sa période de pré-embauche. On sait par ailleurs que ce sont justement les cabinets d'expertise qui distribuent les salaires les plus élevés, suivi des métiers de la finance ; l'industrie, elle, vient en troisième position²⁹. Il apparaît que la situation des anciens élèves de l'ISCo est relativement plus confortable que celle des diplômés d'université, puisque les salaires mensuels des premiers se situent majoritairement entre 150 et 250 000 F.CFA³⁰.

4.2 - Nouveaux employeurs

L'un des principaux renseignements que l'on puisse tirer de ce qui précède concerne les secteurs d'insertion des jeunes diplômés. Il apparaît que parmi ces derniers, trois sur dix trouvent des emplois — souvent précaires et limités dans le temps — auprès des ONG et des bureaux de prestations de service, dont notamment des services de consultance³¹.

Les ONG méritent une attention particulière. Nous ne disposons pas de données officielles quant aux emplois créés par ces structures. On peut cependant donner quelques indications. Ainsi, on sait qu'il existe au Sénégal à peu près 280 ONG enregistrées auprès du Ministère de la femme et de la famille ; environ 170 peuvent être considérées comme étant opérationnelles. Une centaine parmi elles sont associées au sein du CONGAD (Conseil des ONG d'appui au développement). En ce qui concerne le personnel des ONG implantées dans le pays, selon une enquête récente, le Sénégal compterait 3 360 personnes actives dans des "ONG et dans la politique"³² (SENEGAL, 1993). Quant à nos propres recherches, nous avons fait des investigations auprès de 36 ONG affiliées au CONGAD, parmi elles les ONG les plus importantes de la place — on pense notamment à AFVP (Association française des volontaires du progrès), Caritas, USE, Plan international — et dont certains disposent d'un budget de fonctionnement pouvant atteindre 2 milliards F.CFA. Elles emploient de façon permanente 1 500 personnes³³. Compte tenu de la taille réduite des ONG non enquêtées,

²⁹ Voir le dossier " Le marché de l'emploi : les cadres ne chôment pas " dans *Le Journal de l'Économie*, n° 58, 3-9 février 1997.

³⁰ Sur 25 enquêtés, 10 sont dans cette situation, 7 gagnent moins de 150 000 F.CFA, alors que 8 reçoivent plus de 250 000 F.CFA.

³¹ Pour les diplômés de l'UCAD nous avons été amenés à associer les cabinets d'expertise comptable et la consultance : la séparation nous aurait paru trop artificielle du fait de la faible formalisation des cabinets en question.

³² On peut opposer ce chiffre aux 4 623 personnes travaillant dans les banques.

³³ Les investigations ont été faites par Mamadou Biaye auprès de : Abaced, Acapes, Acdev, ACI, Afard, Africare, AFVP, Aide & Action, Ajed, Ajupens, Anafa, Ared, Asafin, Asradec, Association allemande pour la lutte contre la lèpre, ATI-Grant, Capes, Caritas, CFS, CCF, CEPPE, CECI, Congad, FDEA, Grajates, Gadec, GRDR, Oxfam Grande Bretagne, Oxfam USA, Plan international, Projet d'appui aux ONG, Radi, Sahel 3000, SOS Sahel, Terre des hommes Suisse, USE. On peut aussi mentionner une étude sur 13 ONG qui disposeraient d'un personnel administratif de 332 personnes et qui auraient créé, dans 190 projets, 2028 emplois. On peut supposer qu'il s'agit d'emplois temporaires (KASSE, 1991).

on peut supposer que l'ensemble du secteur recourt à environ 2 500 permanents. Il s'avère que ce personnel dispose d'un niveau de formation relativement élevé, car 64 % ont au moins le baccalauréat, 16 % un niveau bac+4.

Ces données reflètent cependant une partie seulement de l'emploi, car sur le terrain, le personnel permanent est relayé par les bénéficiaires des projets de développement, bénévoles la plupart du temps. De plus, nombreux sont les enquêteurs, agents de formation et consultants qui gravitent autour de ces structures. Il serait trop hasardeux d'annoncer des chiffres en ce qui les concerne, car il s'agit généralement d'interventions ponctuelles, de quelques mois au maximum, interventions qui peuvent cependant donner lieu à toute une chaîne de sous-traitance difficilement contrôlable, mais génératrice de revenus, si modestes soient-ils.

L'ampleur du secteur de l'humanitaire — qui ne comprend bien entendu pas seulement les ONG, mais d'autres types de structures d'intermédiation entre les bailleurs et la population — s'explique non seulement par l'effacement de l'État et par la demande sociale, mais aussi par l'engouement que manifestent les bailleurs pour financer de plus en plus des projets, au dépens de l'aide dirigée vers les services centraux. L'exemple de l'aide publique française est significatif à cet égard. Sur les 132 milliards F.CFA octroyé par l'État français en 1995, la moitié fut destinée à des projets. L'éducation et la santé occupent 46 % de cette aide-projet (AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL, 1996).

On estime généralement que si les politiques économiques menées depuis bientôt deux décennies n'ont pas eu les effets désastreux que l'on aurait pu craindre, c'est grâce à l'aide étrangère (BERG, 1990). À Dakar, trois écoles élémentaires sur dix sont gérées par le secteur privé dont font partie les structures de type ONG³⁴. Les propos suivants tenus par *Le Soleil*, quotidien proche du Parti socialiste au pouvoir, sont tout à fait explicites :

" On peut se demander non sans inquiétude rétrospective, dans quel état serait aujourd'hui notre système éducatif, sans l'appui conséquent des bailleurs qui y injectent la bagatelle de 100 milliards F.CFA³⁵. Cet appui a permis la construction de 3 000 classes élémentaires équipées, le financement de centaines d'heures de formation de maîtres ..., l'achat de matériels pédagogiques, didactiques, et de manuels scolaires, ... " (" Livre blanc sur l'école : A la croisée des chemins ", *Le Soleil*, 26.5.97).

Dans le domaine de la santé, l'amélioration de certains indices —

³⁴ Source : SENEGAL, (Rép. du), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION. s.d. [1993] — Statistiques scolaires et universitaires 1992/93, 137 p. Pour les ONG intervenant dans l'enseignement, on peut citer notamment : Aide & Action, Acapes, Asafin, Grajates, Plan international.

³⁵ Bien entendu, ces projets sont souvent pluriannuels. À titre de comparaison, pour l'exercice 1996/97, le budget du Ministère d'Éducation nationale est de 87 milliards F.CFA.

espérance de vie, mortalité infantile — est également attribuée à l'intervention des ONG (BANQUE MONDIALE, 1995). On sait aussi que certains services étatiques sont opérationnels essentiellement grâce à la présence, dans leurs locaux, de tel ou tel projet de développement doté d'infrastructures (véhicules, télécommunications, matériel informatique).

Il convient aussi de signaler le rôle joué par un grand nombre de projets de développement — qu'ils soient initiés par les ONG ou des instances internationales (Unicef, Fnuap, Union européenne, etc.) — dans le domaine de la réintermédiation financière (BAUMANN, 1996-b). En effet, le système bancaire classique n'étant pas en mesure de répondre aux demandes de prêts des populations à faible pouvoir d'achat et sans véritables garanties matérielles, les projets de développement comportent souvent un volet crédit et peuvent ainsi contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté.

5 - Recompositions multiples

5.1 - Nouveaux interlocuteurs, nouveaux pouvoirs

La nouvelle constellation politique et économique d'un Sénégal sous ajustement structurel a propulsé au premier rang de nouveaux interlocuteurs. Il est manifeste que pour les bailleurs, les ONG représentent désormais des interlocuteurs privilégiés, interlocuteurs parmi lesquels on peut trouver les leaders de demain. L'USAID en semble être conscient :

"... l'Agence américaine prévoit de mettre l'accent dans son futur programme, "sur cette prochaine génération de dirigeants qui sont des partenaires généralement en dehors des postes traditionnels du pouvoir actuel". Selon l'Usaid, cette génération se retrouverait surtout "dans des Ong, des entreprises privées et parfois dans divers ministères". ("Entre la crainte de l'intégrisme, la critique de l'élite sénégalaise et les piques contre la France : L'Usaid diagnostique le Sénégal", *Sud*, 25.4.97)

Cela dit, même pour les décideurs nationaux, les ONG comptent parmi les acteurs essentiels du développement. Ainsi, dans le document officiel présentant la politique de l'emploi, on peut lire :

"La vigueur du mouvement syndical sénégalais, le dynamisme des organisations patronales tout comme l'ampleur que connaît le mouvement à travers les diverses formes de groupements, d'associations et d'organisations non gouvernementales, constituent... un fait rassurant et un puissant levier d'action pour toute politique de l'emploi." (SENEGAL, 1997 : 14)

Certains responsables sont tout à fait conscients du rôle politique qu'ils peuvent jouer au niveau national, *a fortiori* lorsqu'ils siègent dans une organisation comme le CONGAD qui coiffe, rappelons-le, une centaine

d'ONG. Tout en avouant que les ONG n'arrivent pas toujours bien à décoder les attentes que l'État peut avoir à leur égard, le président du CONGAD affirme :

" Nous avons toujours souhaité être associés à certaines décisions intéressant le développement national. Nous avons même essayé de faire entendre notre voix au sein de l'Assemblée nationale pour faire du lobbying qui nous a beaucoup apporté. Nous avons un rôle principal à jouer, parce que nous restons les véritables acteurs de la base. Nous sommes présents là où personne n'est plus présent." (" Nous avons subi la réforme comme tout le monde ", Sud, 4.3.97).

En même temps, certains responsables d'ONG craignant de voir les pouvoirs publics récupérer leur mouvement, restent méfiants vis-à-vis des décideurs :

" On était considéré comme une poudrière, on a essayé à plusieurs reprises de nous contrôler politiquement, mais rien jusqu'à présent ... " [F.N., cadre d'une ONG sénégalaise].

Avec toutes les réserves qui viennent d'être faites, les actions menées par les ONG peuvent être considérées comme autant d'indices de prises de paroles nouvelles. L'analyse de ces associations a été délibérément privilégiée, non seulement à cause de leur caractère relativement nouveau et éminemment politique, mais aussi à cause de leur contribution à la création d'emplois, notamment pour les diplômés, auparavant presque systématiquement embauchés par la fonction publique. Cela dit, voir dans les ONG et les entreprises de toutes sortes qui gravitent autour, les seules manifestations d'une prise en charge des populations, constituerait une vision réductrice de la société sénégalaise à la fin des années quatre-vingt-dix.

En effet, un grand nombre d'autres phénomènes traduisent la volonté des populations de s'affirmer vis-à-vis de l'État, de lui opposer des forces que ce dernier essaie tant bien que mal de contenir, de canaliser, de récupérer parfois. Souvent, ces phénomènes ont comme base des revendications liées à l'emploi. On pense notamment aux associations de chômeurs diplômés d'université, qui ont vu le jour à la suite de l'"Opération maîtrisards"³⁶. Il est difficile de les repérer sur le terrain tant il est vrai qu'elles peuvent avoir une existence éphémère, leur création étant liée au souci de se présenter unis devant les interlocuteurs, dans l'espoir d'obtenir des financements, comme ceci fut le cas récemment des diplômés arabophones³⁷.

³⁶ Association des diplômés chômeurs de la Faculté des lettres, Collectif des juristes chômeurs, Association des ingénieurs diplômés de l'Institut des Sciences de la Terre, Regroupement des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes chômeurs, Ligue des diplômés des Instituts et Universités arabes au Sénégal, etc.

³⁷ Ce projet a été entouré de beaucoup de discrétion, d'où la difficulté de disposer de renseignements autres que ceux fournis par la presse. Cette dernière nous indique que 175

S'imposer en tant qu'interlocuteurs vis-à-vis de l'État — cette fois-ci l'État collecteur d'impôts —, tel est aussi l'objectif d'un projet élaboré par les élèves de l'ISM (Institut supérieur de management), l'un des établissements privés d'enseignement supérieur de la place. Ces élèves proposent la création de près de 300 emplois au profit de diplômés de l'enseignement supérieur par le biais d'une taxe qui sera à prélever sur le tabac :

" Un comité directeur ... aura la charge de négocier avec les pouvoirs publics les conditions de collecte des fonds. " (" Utiliser le tabac pour créer des emplois ", *Le Journal de l'Économie*, n° 101, 28.1.98)

D'autres groupes encore concernent les "citoyens" en tant que consommateurs. Il existe au Sénégal sept associations de consommateurs dont six sont regroupées au sein du Conseil national des associations de consommateurs, Conac³⁸. Selon son coordinateur, l'objectif de ce regroupement est le suivant :

"... mieux défendre les consommateurs en les protégeant contre les privatisations, la globalisation de l'économie et la libéralisation, mais aussi d'être plus actifs devant les pouvoirs publics et plus crédibles auprès de nos partenaires. " (" Les associations de consommateurs : L'union dans la diversité ", *Sud*, 1.3.97)

Cela dit, le regroupement des associations de consommateurs sous la tutelle du Ministère du commerce, de l'artisanat et de l'industrialisation n'est pas politiquement neutre. En ce qui concerne sa "neutralité" financière, on sait que dans le domaine du *consumérisme*, les bailleurs de fonds donnent un appui, surtout lorsque les conditions de vie des populations sont en jeu (" Les bailleurs de fonds, un appoint ", *Sud*, 3.3.97). Par conséquent, il s'avère qu'en matière de protection des consommateurs, la notion d'auto-organisation est tout aussi relative que dans les autres domaines abordés.

Par contre, on peut se demander si ce n'est pas plutôt dans le domaine des entreprises que des évolutions profondes — et plus encourageantes d'un point de vue purement économique — sont en train de se faire. On pensera moins aux unités de type informel, mais aux PME/PMI telles qu'elles sont représentées par les syndicats patronaux. Ainsi, Mansour Cama, président de la CPDS (Coordination patronale du Sénégal) met l'État devant ses responsabilités :

diplômés arabisants ont profité des mesures en question. 45 projets ont été financés (pour un coût unitaire moyen de 27 millions F.CFA (270 000 Francs français). Il s'agit de micro-projets allant de " l'élevage à la médecine, en passant par la pêche et le commerce ". (" Insertion des diplômés arabisants : La Bid finance 1,20 milliard de F Cfa ", *Sud*, 11.3.97). Voir aussi " Recrutement des 50 volontaires arabisants : Clôture des dossiers le 14 août ", *Le Soleil*, 24.7.97.

³⁸ On remarquera notamment l'Adeteels, l'Association pour la défense des usagers de l'eau, l'électricité, les télécommunications et les services.

*" Concernant les questions stratégiques ..., notamment le fondement de la croissance pour l'avenir, cette vision-là devra être élaborée au plus haut niveau, c'est-à-dire le chef de l'État et le Premier ministre. La conception fera certainement l'objet d'un échange avec le secteur privé, mais il importe que le signal vienne d'aussi haut et qu'il soit également très fort. "*³⁹

Vu les lourdeurs de l'appareil étatique, la CPDS a même " tenu à exprimer, dans le message au président de la République, [sa] vision stratégique ". Et enfin, le responsable de la CPDS va jusqu'à partager les analyses de la Banque mondiale et regretter le rythme trop lent avec lequel l'État mène les réformes.

Si le discours du patron des patrons mériterait d'être confronté aux réalités vécues au sein des entreprises, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de PME semblent être en mesure de servir de relais aux recommandations formulées par les syndicats patronaux et de faire preuve d'un esprit d'entreprise compatible avec les exigences d'un système de production "moderne" caractérisée par la séparation entre l'économique et le social. Pour cela, elles tentent de rompre avec les logiques socio-familiales et recrutent des jeunes cadres selon les seules considérations de compétence (DIOUF, 1996).

Incontestablement, le passage par l'enseignement supérieur contribue à la distanciation par rapport aux appartenances d'origine et à l'introduction de nouvelles normes. Alors qu'en début de leur cursus, les étudiants s'organisent en amicales, en fonction de leurs origines géographiques, dès l'obtention du diplôme, leurs préoccupations d'insertion dans le monde du travail les amènent à faire valoir leur appartenance à telle ou telle catégorie socio-professionnelle. Ce phénomène de distanciation est encore davantage prégnant chez ceux qui sont formés dans l'un des établissements privés d'enseignement supérieur ; une dizaine d'entre eux proposent désormais une formation en gestion et en marketing. Dès la recherche d'un premier emploi, les diplômés comptent moins sur les réseaux familiaux que sur des relations qu'ils se sont faites (Annexe IV). Il est évident que la "mise en condition" au sein de ces établissements, la proximité avec le milieu professionnel de haut niveau, mais aussi la fréquentation de lieux prestigieux de la sociabilité dakaroise — lors de dîners-débats, de la remise des diplômes, de rencontres professionnelles —, rend les élèves intellectuellement, socialement et psychologiquement plus aptes à affronter le monde de l'entreprise. L'intermédiation faite par la direction en la matière n'est qu'un autre atout. Prolongement naturel de l'activité de formation, cette intermédiation se fait, en quelque sorte, au titre de l'esprit de famille — professionnelle cette fois-ci — et, implicitement, dans un objectif de fidélisation.

³⁹ Toutes les citations de ce paragraphe sont extraites de l'interview donnée par Mansour Cama au *Journal de l'Économie*, n° 104, 24.2.98.

5.2 - Une société civile qui "se cherche" ...⁴⁰

La prise de distance des individus par rapport à leur milieu d'origine et leur statut social assigné est une chose, la constitution d'une société civile, c'est-à-dire la recomposition du tissu social en fonction de considérations correspondant davantage à un monde qui se modernise, en est une autre. Qu'en est-il alors de la société civile au Sénégal ? Vu l'état d'avancement de nos recherches, nous ne pouvons prétendre être en mesure d'apprécier à sa juste valeur l'avancement de la société civile dans ce pays. Les observations de terrain doivent être davantage mises en rapport avec les écrits théoriques (FATTON, 1992 ; KOLLAND, 1996). On peut cependant avancer quelques remarques. Si ces dernières concerneront *a priori* des éléments économiques de la société civile, il conviendra au préalable, de s'interroger sur quelques aspects politiques de cette société civile en gestation.

À certains moments, des doutes à propos d'une société civile politique sont permis. Il en est ainsi lorsque telle femme politique estime qu'un casté ne pourra accéder à la mairie d'une grande ville comme Saint-Louis⁴¹. Ou bien lorsque l'appareil juridique s'abstient d'examiner des faits reprochés à un homme politique⁴². Ou encore lorsqu'une rencontre entre détenteurs du pouvoir politique et dignitaires religieux est médiatisée comme un événement engageant le pays tout entier⁴³. Et surtout lorsque, au moment des élections, l'expression des quartiers réputés d'opposition est entravée par des problèmes "organisationnels" flagrants, problèmes difficilement explicables dans un pays par ailleurs si fier de sa longue tradition de pluripartisme⁴⁴. À d'autres moments, par contre, l'avènement d'une société civile semble se dessiner. Ceci est le cas — à propos des problèmes d'insécurité et d'insalubrité dans la capitale — lorsque les citoyens s'auto-organisent, mettent les pouvoirs publics devant leurs responsabilités et qu'ils regrettent l'État fort de l'époque Senghor.

Tout comme dans d'autres pays du continent, la prise en charge accrue des populations est liée à l'échec des politiques de développement et à la crise de gouvernance. Indubitablement, il y a un fort potentiel d'auto-

⁴⁰ Je paraphrase l'un des interlocuteurs d'Alain Marie.

⁴¹ " À qui Ousmane Ngom peut-il faire croire qu'il peut être le maire de Saint-Louis ? Peut-être, estime-t-il que ce qui était de tradition hier ne l'est plus aujourd'hui ? Quelle que soit l'évolution des choses, il ne sera jamais maire dans cette ville. Ceux qui sont imprégnés des traditions d'antan peuvent en témoigner ici. " (Abibatou Mbaye, membre du Bureau politique au meeting du Parti socialiste à Saint-Louis, citée in " Bonne naissance ", *Sud*, 19.11.96)

⁴² On peut, entre autres, évoquer l'affaire Hamath Cissé. Interpellé en avril 1997 par les autorités saoudiennes pour détention de faux billets de dollars, le député socialiste, fit peu après l'éclatement de l'affaire un retour fracassant dans la sphère politique. La population casamançaise ne manqua pas de polémiquer autour de cet "homme de Kabada" (zone réputée pour ses "multiplicateurs de billets", souvent d'origine peul) par opposition au Pakao, région des Mandingues, considérés comme intègres.

⁴³ Je pense à la couverture médiatique du déplacement à Touba, ville sainte des Mourides, du président de la République et de son épouse en mai 1997. De même, peu après, Serigne Modou Bousso Dieng Mbacké, dignitaire musulman, prétend " Je ne soutiens plus personne " tout en se faisant prendre en photo avec Me Wade, ministre d'État (*Sud*, 28.6.97).

⁴⁴ Je pense notamment aux élections municipales et régionales de novembre 1996.

responsabilisation. Les bailleurs, eux, s'appuient sur cette prédisposition à se prendre en charge et présentent désormais la société civile— au même titre que la démocratisation et la bonne gouvernance — comme l'une des solutions aux problèmes de développement. Cette démarche leur vaut, bien entendu, l'acquiescement des classes dirigeantes, soucieuses d'occuper des positions rentières liées justement au rôle prépondérant des bailleurs. Par conséquent, les manifestations de la société civile, souvent largement "sponsorisées", ne sont pas toujours dénuées d'ambiguïté.

Certes, il existe des initiatives populaires qui se passent de tout appui extérieur. Mais il s'avère que pour cela, il faut des circonstances exceptionnelles. Je pense à telle opération de crédit rendue possible grâce à des concerts de bienfaisance d'une vedette de la musique sénégalaise, concerts dont la recette est distribuée sous forme de prêts⁴⁵. Je pense à telle ou telle mutuelle d'épargne et de crédit montée sans intervention extérieure (PA-SMEC, 1997). Et je pense surtout aux nombreux groupements de femmes casamançaises résidant à Dakar, groupements permettant aux membres non seulement de bénéficier d'un éventuel soutien matériel, mais surtout d'affirmer leur appartenance à une région, voire à une ethnie. En règle générale cependant, il faudrait une attitude quasiment d'abnégation pour renoncer à la recherche de financements extérieurs. Pour cela, un minimum d'institutionnalisation est inévitable. C'est cela, le prix à payer pour la reconnaissance formelle par les autorités nationales et les bailleurs.

L'arrivée massive de fonds étrangers au bénéfice de secteurs vitaux tels que l'enseignement et la santé n'est pas sans poser de problèmes. Le rapport de force entre bailleurs, autorités nationales et populations veut que la maîtrise de certains pans de l'activité économique et sociale risque d'échapper aux décideurs nationaux. Le recours à des experts nationaux, si salubre soit-il en termes de création d'emploi et de distribution de revenus, est susceptible d'augmenter ce risque. L'un de mes interlocuteurs, responsable d'un grand cabinet de consultance, le résume crûment :

" Pendant toutes ces années-là, il y a eu tout un ensemble de dispositifs qui ont été pris, pour simplement faire en sorte que même ... la démocratie en Afrique ne sert pas a priori les Africains dans leur rapport de force et ça, c'est le drame du consultant. Je m'excuse, Madame, c'est simplement le rôle de la petite prostituée du coin qu'on lui donne. On veut découvrir son système de l'extérieur. Beaucoup de pays, beaucoup d'institutions de coopération vont recruter ce sociologue, ce psychologue ou ce socio-économiste pour d'abord mieux apprendre à comprendre le système. Dans son pays on ne l'utilise pas. Un consultant, il doit être blanc, il n'est jamais noir. (...) Voilà donc celui-là, ceux dont il se réclame ne veulent pas de lui. Ceux qu'il a tout intérêt à combattre, ce sont ceux-là qui le font vivre et finalement, il apprend à démanteler le système de son pays parce que c'est ça qui l'aide à vivre. " [M.T., responsable d'un cabinet

⁴⁵ Cf. Bulletin COSUFID (Comité du Sud pour le financement du développement) LIAISON, décembre 1993.

de consultance].

De même, les initiatives de micro-crédit revêtent une dimension politique non négligeable. En effet, l'octroi de prêts n'est pas nécessairement un objectif en tant que tel, mais — d'ailleurs tout comme souvent la formation — un élément de choix pour faire passer un certain nombre d'idées, pour construire une relation de confiance entre bailleurs et populations et pour fidéliser ces dernières. Autrement dit, si les bailleurs souhaitent acquérir des positions influentes sur ce véritable marché qu'est devenu l'humanitaire, il s'agit avant tout de soigner cet enjeu de taille que représentent les micro-crédits. L'un des responsables d'un projet de planification familiale — appelée désormais "santé familiale" — ciblant la population féminine l'exprime ainsi :

" La demande [d'un prêt] est effectuée après la causerie [sur des questions de planification familiale]. Donc, la personne est tenue d'assister à la causerie ... " (c'est moi qui souligne) [B.S., responsable d'un programme de planification familiale].

Alors que les bailleurs " sous-estiment les capacités financières des populations " (M.T., cadre dans une ONG sénégalaise), beaucoup d'énergies et de ressources intellectuelles sont monopolisées pour répondre aux attentes des bailleurs. L'information relative aux projets en gestation, aux enquêtes en préparation, aux grandes lignes des politiques à venir, devient un enjeu majeur pouvant procurer des rentes non négligeables, rentes dont les dépositaires sont parfaitement conscients. Ces rentes sont d'autant plus importantes que l'on arrive à se rapprocher des bailleurs, notamment en occupant une position stratégique dans des associations coiffant d'autres pour devenir par là un interlocuteur direct des bailleurs. C'est pour cela que, souvent, l'information est gardée jalousement et distillée prioritairement à ceux qui font partie des obligés. Accéder à ce cercle restreint demande aux postulants un investissement en temps considérable. Cet investissement prend la forme de contacts répétés avec les patrons de cabinets d'études de toutes sortes, de responsables d'ONG. Question de "saluer" et d'affirmer par là sa fidélité à celui qui décide, de "voir s'il y a du nouveau", de faire comme si on croyait effectivement aux promesses faites ...

Tel jeune Sénégalais, rentré dans son pays après avoir obtenu en France un diplôme de troisième cycle — et ayant apparemment perdu les réflexes du clientélisme —, en a fait l'expérience :

" Au début, ce que je faisais, c'est que je sillonnais les rues et je regardais les plaquettes. Partout où c'était écrit "développement agricole" ou quelque chose comme ça, je rentrais et je disais, voilà ... j'ai vu votre plaquette, je demande si "éventuellement vous n'auriez pas besoin de mes services.(...) J'aimerais au moins que vous me montriez votre plaquette pour que je sache ce qui se fait actuellement au Sénégal "... C'est après que je me suis rendu compte que ce n'était pas une démarche appropriée, peut-être. Il ne fallait pas commencer

par ça. Il faut toujours trouver quelqu'un qui puisse te mettre en rapport avec telle personne ... [A.M., 35 ans, maîtrise en 1991, deux DESS en France, de retour à Dakar depuis fin 1996 et interviewé en mai 1997].

Étant donné la forte interpénétration entre d'une part, le monde des bailleurs et d'autre part, le milieu des intellectuels susceptibles de travailler pour le compte des premiers, populations et responsables nationaux connaissent parfaitement bien le discours que les bailleurs veulent entendre. Tel responsable de la Fondation Progrès de l'homme l'exprime sans ambages :

"... il faut bannir la logique de projet. En fait, c'est l'effet de mode. Lorsque les Occidentaux parlent du droit des femmes, de l'environnement, etc., on se dépêche pour présenter un projet et obtenir le financement. Et après ?" (" Financement des ONG, une mentalité d'assisté à éliminer ", *Walfadjri*, 11.2.98).

Alors que les résultats de nombreux projets de développement sont très souvent probants, les bailleurs sont néanmoins de plus en plus lucides par rapport aux risques de dérapage de leur actions, d'où le souci de professionnaliser les ONG et la consultance⁴⁶, de faire auditer les ONG, d'instaurer un véritable partenariat, voire de veiller à la pérennité des associations en les incitant à adjoindre à leurs interventions sur le terrain des activités lucratives⁴⁷. Dans certains cas, ces activités permettent de maintenir en place le personnel administratif, en attendant l'arrivée (parfois hypothétique) de nouveaux fonds extérieurs ...

Ceci étant, ces dérapages ne devraient pas nous faire oublier qu'il existe un pan non négligeable de l'activité économique qui compte essentiellement sur ses propres forces et sur les "lois du marché". Épousant les visions de la Banque mondiale, ils peuvent parfois même aller jusqu'à déplorer la lenteur des réformes économiques et reprocher aux décideurs de bloquer l'apparition d'un entrepreneuriat dynamique. Cependant, la grande majorité des acteurs économiques, dont le mode de gestion est plutôt "informel", observe avec beaucoup de suspicion les tentatives de l'État allant dans le sens d'une plus grande formalisation et de l'introduction de normes qui se veulent universelles. Le risque est grand de voir le paysage économique faire l'objet d'une bipolarisation où une minorité aurait accès à des produits et services — y compris de santé et d'éducation pour leurs enfants — d'un niveau acceptable selon les standards internationaux, alors que la majorité serait obligée de vivre d'expédients et de recourir largement aux services offerts grâce à l'aide internationale.

⁴⁶ Ces initiatives s'inscrivent dans des programmes de *capacity building* et concernent le Mali (travaux de l'Association française des volontaires du progrès), mais aussi le Sénégal (Coopération française).

⁴⁷ Dans la pratique, ces activités concernent des services informatiques et de télécommunication pour le grand public ainsi que la consultance pour le compte d'autres associations du même type.

En schématisant quelque peu, on peut se demander s'il n'y aurait pas une société civile à deux vitesses qui est en train de se dessiner. Il y aurait d'un côté ceux qui, encadrés par des diplômés d'universités étrangères — de préférence américaines — ou, à défaut de *business schools* de la place, sont prêts à accepter les règles du jeu de la mondialisation, sans pour autant renoncer dans leurs pratiques quotidiennes à des éléments de leur propre culture. Et il y aurait de l'autre côté ceux qui, à leur façon, sont également tentés d'épouser les discours des grandes instances internationales, espérant que les bons élèves seront récompensés de leur zèle, cette récompense se mesurant, entre autres, en infrastructures de santé et d'éducation. En attendant, les PAS continuent à être considérés comme la seule panacée à une économie en mal de développement. L'efficacité avec laquelle s'impose cette vision doit beaucoup aux rites qui se multiplient dans la capitale sénégalaise. Ces rites se traduisent par des rencontres internationales, des conférences et des séminaires, manifestations qui représentent désormais un secteur en pleine expansion⁴⁸.

⁴⁸ Cf. à ce sujet le dossier dans *Walfadjri*, 15.12.1997.

Annexe I

" Tendances de l'État et de la société civile

Les études rétrospectives avaient mis en évidence un certain nombre de tendances lourdes dans les rapports entre l'État et la société civile que l'on peut résumer selon trois aspects :

— L'État dans sa forme actuelle garde encore les séquelles d'une *administration et d'une logique* qui sont celles de la colonisation. Celle-ci poursuivait *l'objectif de constituer* et d'orienter tout à la fois la société civile. C'est l'idée selon laquelle l'État crée la Nation et une culture nationale homogène avec sa rationalité propre. Ou encore que l'encadrement produit la participation.

— Cette rationalité trouve un appui certain auprès des *classes moyennes urbaines* qui en sont porteuses et qui se reconnaissent donc dans cette logique. De ce point de vue, les différents partis politiques et les syndicats, ces segments particuliers de la société civile, partagent la même rationalité même si les intérêts poursuivis, et entre lesquels l'État arbitre, sont divergents.

— Avec une base sociologique aussi *étroite* relativement au reste de la société civile, l'État se devait de *s'allier des légitimités* qui lui étaient hétérogènes, c'est-à-dire qui ne relevaient pas de la même rationalité. Ces légitimités jouaient donc le rôle de "grands intermédiaires", en particulier auprès des masses rurales. Bien entendu, l'hétérogénéité des logiques est un élément de tension permanente. "

Extrait de : SENEGAL (REP. DU), MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION.
1989 — *Étude prospective "Sénégal 2015"*, Dakar, p. 95.
(soulignements par les auteurs)

Annexe II

Questions méthodologiques Enquête ISCo/ORSTOM/UCAD 1997

En ce qui concerne les données statistiques relatives aux *diplômés de l'UCAD*, il n'existe aucune base de collecte pour les coordonnées des anciens étudiants. Assez bien organisés lors de leur cursus universitaire, p. ex. dans des amicales qui regroupent les étudiants en fonction de leur zone d'origine, dans des syndicats d'étudiants et plus particulièrement pour les étudiants en sciences économiques, au sein de l'AIESEC (Association internationale des étudiants en sciences économiques), les diplômés de l'UCAD n'ont pas tendance à se regrouper à l'issue de leur formation, situation qui tranche profondément avec la sociabilité mobilisatrice au moment de l'Opération maîtres. Actuellement, les seuls documents disponibles sont les projets verbaux d'examen et éventuellement les dossiers administratifs qui comportent l'adresse valable pendant la dernière année d'études. Dispersées à différents endroits, ces pièces sont nullement classées, ce qui rend fort aléatoire toute enquête statistiquement représentative. Pour les besoins des recherches présentées ici, les enquêteurs se sont tantôt servis des procès verbaux en question, tantôt ils se sont appuyés sur leur propre réseau relationnel pour entrer en contact avec les titulaires de maîtrise.

Les investigations auprès des *anciens élèves de l'ISCo* ont été plus faciles à mener. La carrière personnelle et professionnelle des diplômés de cet établissement est suivie de près non seulement par l'administration de l'école, mais aussi par leurs cadets et l'association des élèves, que l'on appellera AMISCo. On possède jusqu'à l'adresse électronique de tel jeune ayant trouvé un emploi en Grande Bretagne ! Cette caractéristique renvoie à la forte articulation entre l'institution et le monde de l'entreprise. Les 26 "bachelors" enquêtés ont été contactés par l'intermédiaire de l'AMISCo, garant de tout bien-fondé de l'étude.

Les diplômés de l'UCAD et de l'ISCo enquêtés en mai-juillet 1997

UCAD		ISCo	
Total	26	Total	26
dont de sexe féminin	3	dont de sexe féminin	9
promotion 1991	9	promotion 1994	10
promotion 1992	8	promotion 1995	7
promotion 1993	9	promotion 1996	9

Source : enquêtes ISCo/ORSTOM/UCAD

Annexe III

Les diplômés de l'ISCO et leur insertion dans le monde du travail (situation avril 1997)

Nombre de diplômés de l'ISCO	58
dont de sexe féminin	24
promotion 1994	20
promotion 1995	16
promotion 1996	22
Nombre de diplômés par secteur économique (n = 43)	
ONG, projets	9
industrie	8
banque, assurance	7
commerce, distribution	5
administration, service public	4
presse	2
service de gardiennage	2
services informatiques	2
établissement d'enseignement supérieur	1
restauration, hôtellerie	1
secteur primaire	1
conseil, cabinet comptable	1
Diplômés résidant à l'étranger	12
USA	4
Gabon	3
Côte-d'Ivoire	2
France	1
Grande-Bretagne	1
Japon	1

Source: ISCo

Annexe IV

Les diplômés de l'UCAD et l'accès au travail

% des H-mois occupés selon l'intermédiation	
sans intermédiation, mais contact personnel ou candidature spontanée	52
famille, parents	36
relations, amis	12

Source : enquêtes UCAD/ORSTOM

Les diplômés de l'ISCo et l'accès au travail

% des H-mois occupés selon l'intermédiation	
sans intermédiation, mais contact personnel ou candidature spontanée	59
ISCo	29
famille, parents	8
relations, amis	4

Source : enquêtes ISCo/ORSTOM

Références bibliographiques

- AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL, MISSION DE LA COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE. 1996 — *La coopération française au Sénégal ; Bilan 1995*, Dakar, 33 p., annexes.
- BABOU, Magatte. 1997 — *L'insertion des diplômés de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion dans la vie active*. Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Sciences économiques et de Gestion, 32 p., Annexes. [Mémoire de maîtrise ès Sciences économiques].
- BADJI, Romain. 1997 — *Le devenir professionnel des diplômés de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion*. Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Sciences économiques et de Gestion, IFACE [Mémoire de fin d'études à l'IFACE].
- BANQUE MONDIALE. 1992 — *Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal*. s.l., 64 p.
- BANQUE MONDIALE. 1994 — *Rapport sur le développement dans le monde 1994 : Une infrastructure pour le développement*. Washington, Banque mondiale, 268 p.
- BANQUE MONDIALE. 1995 — *Sénégal. Évaluation des conditions de vie*. Washington, Banque mondiale, 2 t., 79 p. + pag. mult.
- BAUMANN, Eveline. 1996-a — " Les jeunes économistes de Dakar à la recherche de nouvelles rentes ", in GESCIVIA, *Recherches sur l'individualisation et la citoyenneté dans les villes africaines, exemples d'Abidjan et Dakar*. Rapport intermédiaire, 2 vol., 28 et 78 p. Paris, Université Paris I - Sorbonne, pp. 2-18. [Rapport destiné au Ministère de la Coopération].
- BAUMANN, Eveline. 1996-b — " Les banquiers de quartier au Sénégal ", *Afrique contemporaine*, n° 177, 1er trimestre, pp. 54-63.
- BAUMANN, Eveline. 1997-a — " Ajustement structurel : Le marché de l'emploi comme indicateur des coûts sociaux ", *Le Journal de l'Economie* (Dakar), n° 66, 8 avril, pp. 1 et 7.
- BAUMANN, Eveline. 1997-b — " Être diplômé d'université en 1997 : Les mutations du marché de l'emploi ", *Le Journal de l'Economie* (Dakar), n° 68, 28 avril, pp. 4 et 9.
- BEDENBECKER, Thomas ; NDIAYE, Daouda ; KAH, Mamadou Samba. 1996 — *Les problèmes macro-économiques du Sénégal : l'approche " cause-effets "*. Dakar, GTZ, 548 p.
- BERG, ELLIOT ASSOCIATES. 1992 — *Economic Policy Reform in Senegal in the 1980s*. Report Prepared for USAID/Dakar. Alexandria, 253 p., Annexes.
- BERTHELEMY, Jean-Claude et al. 1996 — *La croissance au Sénégal. Un pari perdu ?* Paris, OCDE, Centre de développement, 184 p.
- CFCE (CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR). 1996 — *Sénégal*. Paris, Éditions du CFCE, 208 p.
- CORREA Danielle. 1996 — *L'insertion des diplômés dans les marchés de Dakar*, Mémoire de maîtrise, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Département de philosophie, 88 p., annexes.
- DIAGNE, Abdoulaye ; DAFPE, Gaye. 1997 — *Rendement interne et coût d'un diplôme à l'UCAD*. Dakar, UCAD, CREA, 45 p., annexes.

- DIOP, Momar Coumba. 1996 — *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers une définition d'une politique municipale*. Accra, Programme de Gestion Urbaine, 195 p.
- DIOP, Momar Coumba ; DIOUF, Mamadou. 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf*. Paris, Karthala, 436 p.
- DIOUF, Babacar. 1996 — "Privatisation et cadres au Sénégal: la Société nouvelle de conserverie du Sénégal (SNCDs)", in CABANES (R.), LAUTIER (B.) (s-dir.), *Profils d'entreprises au Sud. Les politiques de gestion face aux cultures et aux statuts*. Paris, Karthala, pp. 43-62.
- DIOUF, Makhtar. 1992 — "La crise de l'ajustement", *Politique africaine* (Numéro spécial Sénégal), 45, mars, pp. 62-85.
- FALL, Babacar (s-dir.). 1997 — *Ajustement structurel et emploi au Sénégal*. Dakar, CODESRIA, 247 p.
- FATTON, Robert. 1992 — *Predatory Rule. State and Civil Society in Africa*. Boulder, Lynn Rienner Publishers, 165 p.
- GOREUX, Louis. 1992 — "Ajustement et sous-emploi urbain au Sénégal", in LEE (E.) et al., *Ajustement, emploi et développement au Sénégal*. Genève, BIT, pp. 23-61.
- HOEVEN, Rolph van der ; KRAAIJ, Fred van der (s-dir.). 1994 — *L'ajustement structurel et au-delà en Afrique subsaharienne*. Paris, Karthala, 411 p.
- KASSE, Malle. 1991 — "Le rôle des ONG dans la création d'entreprises", in SENEGAL (REP. DU), PRIMATURE, COMMISSARIAT GENERAL A L'EMPLOI, *Symposium national sur l'emploi*. Dakar, 15-18 juillet. 21 p.
- KOLLAND, Franz et al. (s-dir.). 1996 — *Staat und zivile Gesellschaft. Beiträge zur Entwicklungspolitik in Afrika, Asien und Lateinamerika*. Frankfurt, Brandes & Apsel, 247 p.
- LACHAUD, Jean-Pierre. 1994-a — *The labor market in Africa*. Genève, International Institute for Labour Studies, 178 p. [Research Series 102].
- LACHAUD, Jean-Pierre (s-dir.). 1994-b — *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne: analyse comparative*. Genève, Institut international d'études sociales, 270 p.
- LY, Daouda ; LEROY, Mathilde. 1995 — *Que faire après le Bac ?* Dakar, Les Éditions du dAmA, mai, 124 p.
- NDAO, P.I. [1996] — *Étude sur les politiques de promotion de l'emploi au Sénégal. Rapport final*. 2 vol., Dakar, BIT, s.d.
- PARTENAIRES. 1996 — *Actualisation recensement industriel. Rapport provisoire*. Dakar, 26 p., annexes.
- PA-SMEC (PROGRAMME D'APPUI AUX STRUCTURES MUTUALISTES OU COOPERATIVES D'ÉPARGNE ET DE CREDIT). 1997 — *Banque de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés 1994-1995*. Dakar, BCEAO / BIT, mai, pag. mult.
- SARR, Aliou. 1989 — *La création d'entreprises au Sénégal: l'exemple de l'Opération "Maîtrisards"*. Mémoire de fin d'études. Dakar : Université Cheikh Anta Diop, ENSUT (École nationale supérieure universitaire de technologie), 106 p.

SCHICHO, Walter. 1996 — "Mythos Zivilgesellschaft : Die 'Dritte Kolonisierung' Afrikas", in KOLLAND *et al.*, pp. 93-115.

SENEGAL (Rép. du), MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE. 1993 — *Enquête sur les priorités. Résultats préliminaires*. Dakar, 120 p.

SENEGAL (Rép. du), MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN. 1995 — *Audit physique et comptable des fichiers des personnels de l'État. Rapport final provisoire*. Dakar, juillet, 198 p.

SENEGAL (Rép. du), MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION. 1989 — *Étude prospective "Sénégal 2015"*, Dakar, 150 p. + annexes.

SENEGAL (Rép. du), MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI. 1997 — *Projet de Politique Nationale de l'Emploi*. Dakar, avril, 45 p.

SENEGAL (Rép. du), SECRETARIAT D'ETAT A L'EMPLOI/DIRECTION DE L'EMPLOI. 1985 — *L'insertion des diplômés d'études supérieures dans la vie active (1980 - 1984). Bilan descriptif*. Dakar, 138 p., annexes.

VALETTE, Alain. 1990 — "Emploi et nouvelle politique industrielle au Sénégal", *Les cahiers. Pratiques sociales et travail en milieu urbain*. n° 12, pp. 83-95.

VALETTE, Alain. 1994 — "Marché et ajustement structurel : Le mariage tumultueux d'un couple célèbre", *Cah. Sci. Hum.* 30 (1-2), pp. 77-89.

*Pas de société civile sans démocratie
Contre l'État et sa société, l'exigence démocratique des
jeunes chômeurs abidjanais engagés dans l'opposition **

**I. La société ivoirienne entre communautés,
société civile et État**

1. La société civile et l'État : la répartition théorique des champs

On a abondamment souligné ces dernières années les effets de mode et d'équivoque lié à l'emploi généralisé du concept de société civile.

En Occident, la mode s'impose après la chute des idéologies totalisantes de transformation de la société par l'idée pure incarnée dans une instance érigée en sujet de l'histoire (l'État, le Parti, le Prolétariat ou les avant-garde révolutionnaires auto-proclamées), porteur de la vérité (l'intérêt général et la vision du long terme) contre les intérêts particuliers contradictoires et contre le souci exclusif de leur satisfaction immédiate, tohu-bohu hétérogène et cacophonique de l'empiricité sociale concrète.

Le triomphe post-moderne du libéralisme, (parfois tempéré par un réformisme social-démocrate modeste, soucieux d'arbitrer entre les intérêts particuliers, mais sans casser leur indispensable dynamisme), dans un contexte de mondialisation interdisant toute clôture centralisatrice et volontariste sur soi, par une sorte de renversement dialectique paradoxal

* Ce texte s'appuie sur une enquête effectuée à Abidjan, principalement fin 1996, avec quelques compléments courant 1997. Elle a été menée auprès de militants de base du FPI (le Front Populaire Ivoirien), le premier et principal parti d'opposition. Il s'agissait d'étudier l'itinéraire de l'entrée en politique et l'évolution du rapport avec la société globale et avec la communauté d'origine, chez des individus certes politiquement engagés, mais représentatifs par ailleurs, parce qu'ils étaient socialement ordinaires et occupaient une position de militants de base ou de sympathisants obscurs du parti, de cette nouvelle génération de citoyens (à une exception près nos interlocuteurs se situaient dans la tranche des trente à quarante ans) arrivés à l'âge adulte dans un contexte de crise et venus à la politique par l'effet d'une nouvelle situation sociale et politique sur leur histoire personnelle, et non par suite d'un engagement idéologique d'inspiration éthique et théorique ou d'une tradition familiale, comme cela peut être le cas chez les leaders et chez les intellectuels de l'opposition. Dans cette perspective, plus d'une dizaine de récits de vie ont été recueillis. Ils ont été complétés par plusieurs discussions de groupe (librement engagées à l'initiative des participants, quand la personne interviewée avait choisi de parler devant un public de curieux et que ceux-ci réagissaient à tel ou tel propos de l'interviewé). Dans ce texte, on a centré l'analyse sur l'expérience du rapport à la société globale et sur son interprétation politique.

(qui n'est pas sans évoquer, contre le projet marxiste, la formule marxienne du "ciel" qu'il faut faire "redescendre sur la terre" en remettant sur ses pieds l'idéalisme hégélien), *assigne au contraire à la société civile, appréhendée comme nécessairement hétérogène, donc essentiellement rebelle à toute volonté de totalisation démiurgique, une ultime mission historique : parachever la "fin de l'histoire" (le triomphe sans appel du capitalisme de marché), ou, du moins, assurer naturellement, par le seul jeu spontané de ses dynamismes (la logique du profit, la course à la rentabilité et à la compétitivité, l'exploitation des avantages comparatifs, la délocalisation du capital, la mobilité des flux financiers), une croissance indéfiniment cumulative, donc correctrice à long terme, de par sa seule vertu expansive, des inégalités trop criantes (et trop dangereuses).*

Dans cette perspective, la société civile est avant tout perçue comme un magma perpétuellement en fusion de puissances et d'acteurs économiques, dont les intérêts tantôt divergents, tantôt collusifs et dont les forces inégales, tantôt opposées, tantôt alliées, entretiennent une énergétique darwinienne indispensable au progrès indéfini des techniques et des capacités productives, donc, à l'amélioration indéfinie des conditions d'existence. Certes, la société civile est aussi, indissociablement, constituée par l'ensemble des citoyens rassemblés autour d'un contrat commun, la démocratie, mais celle-ci reste en quelque sorte une exigente seconde, subordonnée, en tant qu'elle est l'une des conditions nécessaires à la croissance (du moins dans les pays avancés qui, dans ce domaine, ont appris à avoir des exigences) : elle garantit la liberté et la sécurité juridiques nécessaires aux acteurs économiques, tout en permettant aux plus faibles d'entre eux (et aux assistés, exclus du champ de la production) d'obtenir de l'État régulateur (ou des organisations caritatives) l'équité minimale requise pour la paix publique indispensable à la bonne marche des affaires.

Dans les pays du Sud, tout particulièrement en Afrique, (mais également dans les pays de l'Est), la même idéologie s'est nourrie plus spécifiquement du *constat de la faillite des États développeurs, des planifications centralisées et bureaucratiques, des tentatives de protection du marché intérieur artificiellement soustrait aux vents du grand large de l'internationalisation, et des politiques de type prédateur et clientéliste* intégrant les sociétés sur un mode prébendier et rentier. En effet, ces caractéristiques ont pour effet pervers ("contre-productifs") de brider les initiatives privées, de limiter les capacités productives et, finalement, de barrer la croissance économique et le développement, celui-ci étant alors moins perçu comme amélioration équitable des conditions générales d'existence, que comme projet global associant modernisation de la gestion, production de la richesse et construction d'une véritable modernité porteuse d'intégration nationale et de démocratisation à venir.

Sous cette perspective, la société civile se trouve donc conçue pour l'essentiel comme l'ensemble des agents économiques, actuels et potentiels, qu'il s'agit de déconnecter de l'État, de ses prédatations comme de ses complaisances, l'État se retrouvant lui-même recentré sur ses traditionnelles fonctions régaliennes : maintenir la paix civile, prévenir ou

contenir les menaces extérieures, assurer la sécurité des biens et des personnes, prendre en charge les investissements d'infrastructure et le fonctionnement d'équipements et de services publics non rentables pour les intérêts privés (infrastructures routières, urbaines, portuaires, transports, éducation, santé, redistribution sociale...), en somme apporter aux agents économiques toutes les conditions (économiques, sociales, politiques, juridiques) d'un environnement stable propice au libre déploiement des énergies tendues par la quête du profit et de la productivité. Dans ce contexte, plus proche d'ailleurs du modèle anglo-saxon que du modèle social-démocrate européen, la société civile tend donc à être effectivement réduite à l'ensemble des agents économiques (patrons et managers des grandes entreprises, nationales ou internationales, patrons des PME, petits patrons des micro-entreprises du secteur dit "informel") qui en constituent le noyau énergétique (ils concourent directement à la production de biens et des services marchands, ainsi qu'à l'innovation), et, dans une position en quelque sorte périphérique, à tous les agents qui contribuent à entretenir les conditions générales favorables à la production et à la circulation marchandes (enseignants, employés de l'administration, hommes de loi, policiers, agents de santé, travailleurs sociaux, etc.).

Mais pour le reste, les droits de l'Homme et du citoyen, la promotion et la défense des libertés d'opinion et d'association, y compris sur les lieux de travail, le droit à des conditions de vie et de travail humaines (logement, transport, santé, éducation, loisirs, revenus, durée et rythme du travail, droit du travail, liberté syndicale, assurances chômage, droit à une retraite décente, etc.), en somme pour tout ce qui scelle la liaison dialectique entre démocratie politique et démocratie économique, les sociétés africaines sont sommées, au nom de l'impératif absolu de la croissance d'abord, de prendre leur mal en patience et de ne pas prétendre encore à s'instituer en authentiques sociétés civiles : ces " société d'individus " accédant au statut de citoyens libres et égaux en droit, décidant souverainement, à l'occasion d'élections libres, transparentes et régulières, du choix de leurs représentants et du renouvellement de leurs élites politiques, s'associant à leur guise dans des partis politiques pour conquérir le pouvoir, se regroupant selon leurs besoins dans des syndicats chargés de défendre leurs intérêts catégoriels, s'exprimant sans autre limite que les droits d'autrui dans les divers supports du débat public, pouvant recourir, au besoin contre le Pouvoir, à une justice indépendante, etc.

En bref, la société civile africaine est très largement représentée sous une forme tronquée. La dimension citoyenne, celle qui s'impose au besoin contre l'État et contre les oligarchies, celle qui s'appuie au besoin sur telle institution contre d'autres institutions, s'y trouve réduite à la portion congrue (celle d'un projet encore incertain, peu réaliste à court et moyen termes), toute la sollicitude des bailleurs de fonds internationaux et des experts étrangers trouvant sur ce thème de significatives connivences du côté des États et des managers locaux : tout le monde au travail, chacun dans sa sphère, la société, d'un côté, celle des agents économiques indépendants mais mobilisés dans la course au profit et à la compétitivité, l'État, de l'autre côté, recentré sur ses deux missions principales complémentaires : garantir

la liberté d'entreprendre et maintenir l'ordre nécessaire à cette liberté⁴⁹.

2. L'État ivoirien et sa société : la communautarisation ou la société civile empêchée

Or, un tel schéma, sommairement dualiste (la distinction entre État et société, entre le politique et l'économique, comme s'il s'agissait d'entités séparées et homogènes), résolument idéologique (la vision libérale d'une société comme agrégat d'agents économiques individualisés et d'un État envisagé comme un régulateur neutre), ne résiste pas à l'épreuve de la réalité. En tout cas, il ne correspond ni aux expériences vécues par les individus, ni à leurs propres analyses, ni à leurs aspirations.

De cette discordance flagrante, bien entendu, on peut avoir quotidiennement confirmation dans ce que disent, écrivent ou proclament dans les médias (ou dans les assemblées, par l'intermédiaire des courageuses minorités des élus de l'opposition) une grande partie des élites citadines qui ont pu prendre enfin publiquement la parole à la faveur du multipartisme et de la toute nouvelle liberté de la presse écrite (car télévisions et radios continuent, le plus souvent, d'être soigneusement réservées aux thuriféraires patentés). Mais il est d'usage, sur place ou chez les amis étrangers de l'Afrique, de considérer qu'il ne s'agit là que d'impatiences souvent ambiguës (elles peuvent cesser en échange d'une venue aux affaires ou d'une position prébendière), en tout cas toujours minoritaires, donc peu représentatives. Certes, pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, on admet assez volontiers que les grandes manifestations de rues de 1990 avaient un caractère massif, mais c'est aussitôt pour faire observer que la plus grande partie des manifestants (enseignants, étudiants, lycéens, employés, médecins, policiers...) ne représentaient pas les masses (la majorité, celle des couches populaires) et que leurs revendications étaient au fond, d'essence corporatiste (salaires, statuts, logement, paiement des bourses), mais non politique. Ainsi peut sembler se boucler sur elle-même une démonstration en forme de constat d'évidence : en Afrique, les conditions d'émergence d'une société civile politique ne sont pas réunies, donc assurons d'abord le développement d'une véritable société civile

⁴⁹ Ainsi, en regard du gros titre éloquent de première page de l'officieux *Fraternité Matin* du 26 novembre 1997 : "Moins d'État pour mieux d'État" ; l'éditorial intitulé : "De l'image du pays", salue l'ouverture du "2ème forum ivoirien des investisseurs". Soulignant qu'après "l'éclipse des années 1980", le pays "a entamé à partir de 1994, la phase déterminante de son nouvel essor économique", l'éditorialiste rappelle les effets bénéfiques de la dévaluation de janvier 1994, mais insiste surtout sur le fait que "les gouvernants ivoiriens ont ajouté divers atouts, en particulier une fructueuse imagination, par une législation adaptée au nouvel environnement ; par des dispositions attrayantes pour les investissements", pour se réjouir tout particulièrement de la présence de "plus de 2 000 personnalités du monde des affaires", venant "de 38 pays", ce qui montre "qu'ils font toute confiance à la Côte d'Ivoire, dont l'image est bonne à l'extérieur. Or, est-il ajouté pour finir : "celle-ci découle principalement de sa stabilité politique. En d'autres termes, pour l'investisseur étranger, cela signifie que les risques sont nuls (souligné in texte) pour les placements à réaliser chez nous. Une telle situation tient à la culture de la paix (souligné par nous) désormais bien ancrée dans la mentalité de nos concitoyens".

économique, celle de la libre entreprise et de la libre circulation des marchandises et des capitaux, mais pour le reste, la démocratie, laissons faire le temps, celui de la croissance et du progrès des conditions matérielles d'existence.

On ne s'appesantira pas sur le paradoxe d'une analyse d'inspiration franchement libérale, mais qui s'appuie pourtant sur un argument aussi grossièrement économiciste et, pour tout dire, mécaniste et matérialiste. On remarquera que, par ailleurs, cet argumentaire n'en finit pas de s'alimenter aux soubresauts politiques des actualités africaines⁵⁰, ce qui constitue en réalité un sophisme, passant soigneusement sous silence le fait que ces soubresauts sont liés à l'absence de toute régulation démocratique⁵¹.

Si l'on entendait faire justice de ces pré-jugements idéologiques, il n'était donc pas inutile d'y aller voir de plus près, sur un cas précis, la Côte d'Ivoire, en l'occurrence.

Ainsi, à l'occasion d'un travail précédent⁵², on avait constaté que *le fonctionnement clientéliste de l'État (conjugué à des orientations de type totalitaire) avait entretenu la "sur-communautarisation" de la société ivoirienne et que cela, maintenant les individus fortement attachés à leurs identités et appartenances originelles locales et régionales, contrariait puissamment les tendances à l'individualisation (à l'émergence de l'individu en tant qu'acteur indépendant et sujet autonome) pourtant impliquées de longue date par la modernisation (l'école, l'économie marchande, l'entreprise, les migrations, l'urbanisation cosmopolite, les mass média, la construction nationale, etc.). En conséquence, si l'on définit d'abord la société civile comme "société des individus" (reliés par des rapports contractuels indifférents aux identités communautaires), la société africaine contemporaine ne s'est pas encore instituée en société civile.*

Cependant, en mettant à mal le clientélisme d'État et les solidarités communautaires, la crise des années quatre-vingt et les thérapies de choc du FMI et de la Banque Mondiale libéraient de certaines de leurs entraves cette dynamique de modernisation individualisante, porteuse d'une société civile en gestation. Évoquons donc les principaux moments de ce processus.

On rappellera d'abord certains acquis relativement récents de l'anthropologie historisante, notamment la "déconstruction" du concept d'ethnie avec la mise en évidence de la relativité historique ancienne des réalités subsumées sous ce terme : changements dans le temps des limites assignées aux territoires ethniques selon les mouvements de populations, les entreprises de conquête territoriale, la construction de royaumes et

⁵⁰ Ethnocides rwandais ou burundais ; massacres zairois ; guerres de factions ethno-régionalistes entre chefs de guerre congolais ; mutineries ici ou là ou guerres civiles sur fond de règlements de compte ethniques, régionaux, tribalistes ou claniques et de récurrentes luttes pour accaparer le Pouvoir en Sierra Leone, au Liberia, en Somalie, au Congo, au Rwanda, au Burundi, au Zaïre, etc.

⁵¹ Ainsi, toujours dans *Fraternité Matin* du 26 novembre 1997, un éditorial de seconde page, également consacré au Forum des investisseurs, avant d'évoquer le "grand rêve ivoirien : entrer dans le cercle des nouveaux pays industrialisés en l'espace d'une génération", se félicitait de ce que "comme poussée par une main invisible, la Côte d'Ivoire au sortir de la dévaluation de 1994, n'hésite pas à s'afficher en effet comme le dernier rempart de la dérive africaine".

⁵² A. MARIE (ed.), R. VUARIN, F. LEIMDORFER, J.-F. WERNER, E. GERARD, O. TIEKOURA, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 1997.

d'empires centralisés, l'expansion islamique ; changements d'identités ethniques liés aux brassages de populations, aux migrations, aux incorporations de micro-sociétés dans des ensembles englobants, aux changements individuels de statut socioprofessionnel, aux commerces à longue distance, aux adhésions religieuses, aux stratégies matrimoniales, etc. En outre, on a pu montrer, notamment sur le cas ivoirien, que l'État colonial, ethnographe et classificateur, avait souvent cristallisé artificiellement des territoires, là où régnaient les ensembles flous de micro-sociétés "tribales" liées en réseaux mouvants, et qu'il avait même, parfois, forgé de toute pièce des identités ethniques artificielles, ses énonciations ayant eu un caractère performatif — amenant à l'existence politique ces entités "ethniques", d'abord territorialisées par les découpages administratifs, puis renforcées par la suite par le développement inégal des régions et par l'enracinement des élites et de l'État post-colonial dans leurs fiefs électoraux et dans leur base arrière régionales.

Après l'indépendance, *cette cristallisation communautaire s'est encore alimentée quotidiennement au clientélisme socio-politique, ainsi qu'à la solidarité micro-sociale* (familiale, lignagère, villageoise). En effet, la distribution des postes, des prébendes, des sinécures politiques, des fonctions dans la haute administration, dans l'armée ou dans les secteurs publics et parapublics, l'attribution des emplois, des bourses, des places aux concours administratifs, des licences d'importation, des passe-droit, des facilités de douane, des libéralités financières, des fiefs fonciers et immobiliers urbains, des concessions forestières, des crédits nécessaires aux projets de modernisation des régions et des villages, et aussi, *last but not least*, des "indulgences"⁵³ accordées par le Pouvoir, toutes ces faveurs plus ou moins discrétionnaires (le fait du prince et de son proche entourage) sont dispensées par l'État prédateur post-colonial à ses "barons", à ses féaux, à ses grands commis, à ses serviteurs et à ses alliés politiques et ces derniers, à leur tour, en démultiplient autour d'eux les avantages pour entretenir leurs propres réseaux de clients et d'obligés, leurs propres chaînes de dépendants et d'alliés, leurs propres fiefs électoraux, leurs propres aires d'influence et de fonctions prébendaires, leurs propres réseaux de complicités, tout en entretenant, par leur générosité redistributrice à l'égard de la communauté d'origine, leur aura de légitimité et la "reconnaissance" nécessaire à la prévention des menaces de malédiction ou d'attaques en sorcellerie qui risquent en permanence de s'abattre sur les riches et les puissants, quand on les accuse de rétention abusive (en somme, de ce péché par excellence que constitue l'individualisme).

Or, *tout cet écheveau de complicités mafieuses horizontales, de services mutuels entre pairs, mais aussi tous ces circuits de prestations et de contre-prestations montant et redescendant de manière incessante du haut en bas de la hiérarchie politique et de l'échelle sociale*, toutes ces générosités intéressées des puissants et des riches à l'égard des petites gens et des pauvres de leur entourage et, inversement, toutes les allégeances flagorneuses de ceux-ci à ceux-là, tout ceci, pour la plus grande part, circule

⁵³ L'impunité judiciaire, l'oubli des "affaires" ou le "pardon" des détournements de fonds, des corruptions, des attributions abusives de marchés publics, des faillites frauduleuses, des surfacturations, du "commerce" des sujets de concours ou des notes.

de proche en proche le long des relations de parenté par filiation ou par alliance, et aussi, quand le niveau d'influence et d'intervention touche aux sommets de la hiérarchie, le long des relations de commune appartenance à la région et à l'ethnie. *Dans ces conditions, la société moderne demeure très largement investie par les diverses références communautaires* qui ont ceci de commun, d'une part, de river chaque individu — parce que c'est plus que jamais son intérêt — à ses relations d'appartenance originelles (c'est par elles que transitent et se légitiment les redistributions), d'autre part, en conséquence, de *faire obstacle à cette fermeture des classes sociales sur elles-mêmes qui caractérise la société civile*, puisque, au nom de la solidarité verticale entre individus de conditions sociales différentes mais de commune identité communautaire, les classes sociales sont en quelque sorte empêchées d'accéder à l'existence pour soi (à l'exception de la nomenklatura politique qui renforce sa solidarité horizontale par les alliances matrimoniales trans-ethniques ou même transnationales, mais socialement homogamiques et par une pratique tontinière⁵⁴ du pouvoir, quand elle ne s'entre-déchire pas en luttes factionnelles).

Donc, comme l'a bien montré J.-F. Bayart⁵⁵, loin d'être séparé de la société, l'État africain s'y enracine au contraire par une multitude de liens radicaux de solidarités verticales. En ce sens, l'un des critères par quoi l'on reconnaît la société civile, les rapports alternés de soumission ou d'opposition, de réclamation d'interventions régulatrices ou de revendications de laisser-faire, de lutte pour l'obtention de droits et de libertés supplémentaires ou d'exigence de protections accrues contre les dérives de la liberté, qui simultanément opposent et unissent l'État et la société civile, ce critère est encore peu présent dans les sociétés africaines. D'autant plus qu'ont fortement contribué à cela des régimes de facture stalinienne (parti unique, administration toute-puissante, idéologie monolithique, culte du chef, tyrannie politique, etc.) qui, par eux-mêmes, en entretenant une dépolitisation générale ou en réprimant énergiquement tout ce qui pouvait ressembler à de la contestation, faisaient obstacle à la relative autonomie qui caractérise la société civile.

3. *Logique de la dette et communautarisation de la société*

Or, *le clientélisme socio-politique, qui par lui-même entretient et renforce les identités communautaires, s'articule aussi à des solidarités de niveau plus modeste*, celles qui sont circonscrites aux cercles plus étroits de la famille étendue, du lignage et du village (mais qui, de ce fait, s'inscrivent dans les cercles concentriques du clan, de la tribu, de la région et de l'ethnie). En effet, en l'absence de véritable système de protection sociale ou en raison de l'inaccessibilité des systèmes existants (réservés à la minorité des salariés stabilisés et, de toute manière, insuffisants, tant en raison de la faiblesse des

⁵⁴ Tontinière : par une rotation plus ou moins consensuelle, mais aussi conflictuelle, selon les cas ou les circonstances, des élites aux affaires, en fonction d'une logique en usage dans les tontines, ces groupes d'épargne mutuelle, dont les membres, à tour de rôle, reçoivent le produit des cotisations communes.

⁵⁵ Dans *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

prestations offertes, qu'en raison de leur gestion frauduleuse), les seules formes de sécurité sociale efficiente pour l'immense majorité des individus (les assurances-maladie, retraite, chômage, accidents, décès ou, à un autre niveau, la possibilité du recours au crédit), restent incarnées par la solidarité familiale, lignagère et villageoise.

À ce niveau également, *tout don, toute assistance financière, toute aide quelconque*⁵⁶ *procèdent de ce que nous avons qualifié comme une "logique de la dette"* : en aidant autrui, soit l'on s'acquitte d'une dette contractée auprès d'anciens créanciers (par exemple, cas du salarié lourdement endetté auprès de tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à payer ses études ou sa formation et lui rappellent en maintes occasions qu'il leur doit aide et assistance, faute de quoi, il le sait, il encourt les malheurs suscités par la malédiction, l'attaque en sorcellerie ou la mise au ban de sa communauté) ; soit l'on fait un placement sur l'avenir, l'on donne pour que l'autre donne un jour (le fameux *do ut des* explicité par Mauss), et l'on s'instaure donc soi-même en créancier d'un débiteur, lequel, un jour ou l'autre, en tant qu'obligé, sera tenu de payer sa dette à son créancier ou à un ayant droit de ce dernier (par exemple, en aidant un enfant du village à trouver un emploi, l'on mise sur la capacité de celui-ci à faire de même, plus tard, pour son propre enfant ; par exemple, encore, en aidant un "petit-frère" de lignage à poursuivre ses études et à devenir un "grand type", on escompte qu'il pourra, plus tard, être d'une aide précieuse si l'on se retrouve au chômage ou quand on sera soi-même devenu un modeste retraité, etc.).

Or, *cette logique de la dette*⁵⁷, *mieux que toute instance extérieure, (car elle est profondément intériorisée dès la prime enfance, à travers les mécanismes de socialisation*⁵⁸), *rive étroitement l'individu à ses entourages communautaires originels*. De ceux-là procèdent aussi bien, en dernière instance, sa réussite, son bien-être et sa sécurité, tout ce que résume la notion perpétuellement invoquée de "la chance", que ses échecs, ses malheurs et ses souffrances, toutes manifestations de ces atteintes à "la chance" qui signalent une relation de contentieux avec sa communauté (ou avec certains de ses membres). Mais c'est dire encore, combien dans l'un et l'autre cas, l'individu reste conçu comme étroitement dépendant, pour son bonheur comme pour son malheur, des dispositions à son égard des membres de sa communauté et de la manière dont il sait gérer les relations

⁵⁶ Hébergement, participation aux frais de scolarisation d'un enfant, versement d'une quote-part pour un projet de modernisation du village, cotisation à des dépenses funéraires, construction d'une maison en dur pour de vieux parents à la retraite, etc.

⁵⁷ Qui a aussi une dimension religieuse et métaphysique : chacun est ontologiquement endetté par sa naissance, auprès de ses parents qui lui ont donné la vie, de ses ancêtres qui lui ont transmis certains de ses attributs psychiques, de ces entités surréelles qui ont pu présider à sa conception, à sa venue au monde, ou, plus tard, qui interviennent éventuellement sur son existence à l'occasion de rêves, de maladies ou d'incidents interprétés par un devin ; chacun n'est assuré d'une survie au-delà de la mort que s'il est dignement enterré, donc s'il a dignement enterré les siens et leurs proches, etc.

⁵⁸ L'apprentissage du partage de la nourriture, le passage de l'enfant de mains en mains, la pluralité des figures maternelles et paternelles co-présentes dans l'espace de la vie quotidienne, l'intégration dans la classe d'âge, les rites collectifs de célébration des naissances, des baptêmes, de la dation du nom, de la circoncision ou de l'excision, l'absence ou la répression éventuelle de toute situation d'isolement, etc.

avec eux : mais encore ne suffit-il pas de le "savoir" ; il faut aussi le pouvoir, c'est-à-dire, selon les termes consacrés, "avoir les moyens" (matériels, monétaires) de "faire les gestes" (attendus, requis).

Ainsi, *la logique de la dette politique et la logique de la dette micro-sociale ont conjugué leur force et leur efficacité respectif pour enfermer l'individu dans ses identités communautaires*, qu'elles soient d'ordre plus extensif (le clan, la tribu, la région, l'ethnie) ou d'ordre plus intensif (la grande proximité sociale et affective des liens familiaux, lignagers et villageois), ces références identitaires s'emboîtant les unes dans les autres comme une poupée russe dont la plus grande serait l'ethnie et la plus petite, l'individu lui-même. En d'autres termes, *la société moderne*, parce qu'elle lui a conféré une fonctionnalité accrue (les facteurs d'incertitude se multipliant, elle est plus sollicitée que jamais) et lui a ménagé de nouveaux espaces (le politique étatique, l'école, les risques nouveaux du chômage, de la pauvreté, de la faillite...), *bien loin de l'affaiblir, a renforcé au contraire la pertinence du lien communautaire.*

En ce sens, on est fondé à évoquer une *sur-communautarisation de la société*, ce qui revient à dire que l'individualisation de la personne, — soit, son détachement par rapport à ses identités et à ses appartenances particularistes assignées et son rattachement corrélatif en tant qu'individu juridiquement indépendant à des ensembles plus englobants, trans-communautaires (corporations, classes sociales, nation, État bureaucratique au sens weberien du terme), au sein desquels l'individu n'est plus identifiés (dans l'espace public, s'entend) que par son statut socioprofessionnel et par ses droits et devoirs de citoyens —, cette individualisation-là ne serait encore qu'embryonnaire dans l'Afrique contemporaine.

4. Crise économique et purge libérale : de l'intégration clientéliste à la division de classes

Cependant, la crise économique à partir de la fin des années soixante-dix, puis, à partir des années quatre-vingt, les plans d'ajustement structurel successifs avec leurs mesures d'austérité, de recentrage de l'État sur ses missions régaliennes (plus d'État entrepreneur, mais un État régulateur), de privatisations, de compressions de personnels, de dégraissage de la fonction publique, de fermeture d'entreprises publiques surdimensionnées, de licenciements massifs, de blocage des salaires, de suppression des avantages indirects, de suppression des subventions à l'importation de produits de première nécessité, de vérité des prix, d'ouverture au marché mondial, puis la dévaluation imposée sous la pression des institutions de Bretton Woods, tout ceci s'est traduit par une baisse générale des ressources, aussi bien étatiques que privées.

Or, la logique de la dette politique (le clientélisme) et la logique de la dette micro-sociale (la solidarité de proximité) s'en sont trouvées nécessairement remises en cause, avec des effets d'entraînement cumulatif de la première sur la seconde. D'une part, en effet, l'État voit ses capacités de prélèvement tributaire, donc ses capacités de redistribution clientéliste diminuer ; d'autre part, en écho, les couches moyennes de salariés citadins,

d'un côté, bénéficiaires du clientélisme d'État⁵⁹, de l'autre côté, principaux agents de la redistribution micro-sociale (avec les petits patrons du secteur privé, eux-mêmes touchés par la diminution générale de la demande solvable), ne peuvent plus autant qu'auparavant satisfaire à leurs obligations de débiteurs, ni s'engager comme créanciers dans l'endettement d'obligés.

Dès lors, c'est bien à une remise en cause objective et subjective de la logique clientéliste et de la solidarité micro-sociale que conduisent la crise économique et son traitement libéral. De plus en plus de créanciers se sentent floués face à des débiteurs, devenus insolvable, tandis que des demandeurs d'aide, d'autant plus pressants que les temps sont durs, se voient opposer des refus, des incapacités ou des conduites d'évitement de la part de sollicités en proie à des difficultés inédites, engendrées par la paupérisation générale des couches moyennes et inférieures⁶⁰.

Le paradoxe de la crise et de la purge libérale, c'est donc qu'elles ont contribué à affaiblir la communautarisation de la société, à renforcer les tendances de long terme, jusqu'alors puissamment neutralisées par la logique de la dette, à l'individualisation de la personne : celle-ci est désormais sommée de s'en sortir de manière plus indépendante, en comptant d'abord sur ses propres forces et sur ce qu'on célèbre à l'envi, dans les instances internationales, quand on y pense aux pauvres, cette fameuse "créativité" ou "ingéniosité" dont la nature, à défaut d'autres attributs, aurait si généreusement dotés ces derniers ! En revanche, la mise en péril de la redistribution clientéliste et de la protection sociale communautaire, la seconde étant largement alimentée par la première, si elle va bien dans le sens d'une gestion plus rigoureuse du bien public et de l'incitation à l'initiative privée, si elle tend à autonomiser l'économie en le déconnectant du politique et du social communautaire, n'en associe pas moins la recette libérale aux inégalités accrues, à la paupérisation et même à de dangereux processus d'exclusions cumulatives (pertes d'emploi, pertes du logement, séparations conjugales, dispersions des familles, déscolarisations prématurées, chômage des diplômés, célibats prolongés, désocialisations débouchant sur la montée du banditisme, du trafic de drogues et de l'insécurité, etc.).

Au bout du compte, la ruse de l'histoire en cette affaire, c'est que, en cherchant peut-être à "donner un coup de pied dans la fourmilière", de manière à casser, au nom de la rigueur et de la bonne gestion (de la "good governance"), le cercle vicieux de la prédation, de l'accumulation rentière, de la redistribution clientéliste, de la dépense ostentatoire et improductive, de la corruption, de la prébende, du népotisme et du "tribalisme", les chantres du libéralisme international et de l'économie de marché aient, sans l'avoir explicitement voulu, fortement contribué à la structuration des sociétés africaines en sociétés de classes, avec ses divisions et ses

⁵⁹ Intégration dans la fonction publique, octroi de sursalaires relatifs, accès facilité à de logements sociaux bon marché, parce que subventionnés, avec possibilité d'accès à bon compte à la propriété, octroi d'avantages indirects et de primes, etc.

⁶⁰ Alain MARIE, "Y a pas l'argent" : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise", *Revue Tiers Monde*, t. XXXVI, 142, avril-juin 1995 : 303-324.

polarisations antagonistes (entre gens "du haut" et gens "du bas"; entre les "en haut d'en haut" et "les en bas du bas"; entre les "riches" et les "pauvres"; entre les "grands" et les "petits"; entre les "jeunes" et les "vieux") et pas seulement en société d'individus pleinement individualisés par la vertu d'une saine concurrence économique.

En bref, la logique d'ajustement structurel, c'est aussi — surtout ? — de porter en elle l'avènement d'une société civile, constituée d'individus arrachés aux comforts mais aussi aux pesanteurs communautaires, et de sujets aspirant à la justice sociale, à la liberté et à la souveraineté politique, quand celles-ci leur sont refusées par les institutions et les pouvoirs en place. *Ainsi, au détour de ce parcours libéral, il faut bien retrouver cette économie politique, celle qui pose la question du partage des richesses et du pouvoir*, et que les institutions de Bretton Woods ne peuvent tout à fait ignorer, quand, découvrant l'ampleur des "effets pervers" ou indésirables des recettes libérales, elles se proposent tout à la fois de promouvoir "la dimension sociale" de l'ajustement structurel, d'aider à la restauration des "filets sociaux" (ces solidarités communautaires et ces activités informelles qu'elles viennent de mettre à mal) et d'inciter l'État à moins de patrimonialisme exclusif en l'encourageant à "la bonne gouvernance", cette fois entendue de manière moins illusoirement économiciste et gestionnaire, comme démocratisation graduelle.

Mais peut-on raisonnablement penser que la démocratie puisse être octroyée du sommet, quand on constate que, sous couvert d'une démocratisation tronquée (le multipartisme encouragé jusqu'au trop plein⁶¹, les élections manipulées par l'ancien parti unique avec la collaboration active d'une administration aux ordres, les représentants de l'opposition sérieuse pratiquement interdits de radio et de télévision, les journalistes de la presse écrite indépendante embastillés à la moindre "offense", les amendes trop lourdes infligées par une justice aux ordres à des promoteurs de presse obligés de mettre la clé sous la porte, etc.), *la classe dominante organise son maintien au pouvoir, en continuant de brouiller les cartes du jeu démocratique par une communautarisation renforcée du débat politique*. En manipulant les tensions liées à l'inégal développement des régions, à la question foncière en tant qu'enjeu des relations entre communautés autochtones et communautés immigrées d'autres ethnies, au renforcement des bases ethniques de l'appareil d'État, en jouant de la xénophobie latente liée à l'importance d'une immigration étrangère ancienne mais mise en concurrence avec les nationaux et prédisposée de ce fait à remplir la fonction de victime émissaire, en organisant systématiquement la reconquête du pays profond par l'ancien parti unique appuyé par l'administration et par les notables coutumiers, la classe dominante ne laisse souvent d'autres solutions alternatives, à côté de la soumission résignée ou de l'intégration opportuniste (ou bien de la

⁶¹ En Côte d'Ivoire, depuis l'avènement du multipartisme, dont il convient tout de même de rappeler qu'il a été imposé par des mouvements sociaux directement dirigés contre l'État, on a pu dénombrer quelques soixante partis politiques, dont la plupart sont des organisations fantoches, souvent suscitées en sous-main par le Pouvoir, ou des rassemblements ad hoc donnant accès à quelques prébendes, ou encore des groupuscules de militants en délicatesse avec leur parti d'origine.

débrouillardise individualiste), que la violence ouverte sur fond de communautarismes exacerbés par l'empêchement de fait du développement de la conflictualité démocratique, laquelle requiert le débat libre et contradictoire entre citoyens individualisés comme tels, autrement dit dégagés du piège des identités communautaires et de leurs violences régressives (conflits inter-ethniques, luttes entre factions politiques par milices ethniques interposées, coups d'État militaires, jacqueries paysannes, émeutes religieuses, conflits inter-confessionnels, guerres civiles, chasses aux étrangers).

Or, tous ces thèmes sont ceux dont, directement ou indirectement, débattent avec une pertinence nourrie de l'expérience ordinaire, les Ivoiriens d'aujourd'hui, en particulier tous ceux qui ont plus de raisons que d'autres, parce qu'ils sont en position (sociale) de jeter un regard sans illusion ni complaisance sur le monde qui les entoure, de tenir un discours critique sur leur société et aussi sur leur propre communauté. C'est ce mouvement d'individualisation — d'affirmation de l'individu parlant en son nom propre du monde qui est le sien —, donc de montée en puissance d'une authentique société civile, que les enquêtes que nous avons menées, d'abord dans un quartier périphérique d'Abidjan, auprès de jeunes adultes au chômage pour la plupart, puis dans un quartier plus central, auprès d'autres citoyens, eux aussi pour la plupart au chômage, mais, ceux-ci, plus délibérément engagés dans une revendication active de citoyenneté politique, qu'il s'agit maintenant de mettre en évidence, tel qu'il se dessine concrètement en filigrane de destins individuels mis en mots et en sens dans des récits à la première personne, ceux de l'individu animé par cette raison réflexive et critique universelle qui fonde la communication intersubjective et l'emprise des sujets sur leur destin.

On évoquera d'abord ces processus de *déliation* objective qui, rejetant l'individu aux marges de la société ou lui en rendant l'accès de plus en plus aléatoire, lui imposent en quelque sorte une individualisation sous contrainte, qui, le mettant à distance, peut être dialectiquement considérée comme le premier moment négatif de l'émergence d'une authentique société civile, quand les individus, dépris de ces adhérences qui, jusqu'alors, allaient de soi, se retrouvent en position de sujets virtuels face à des forces sociales objectivables.

Ensuite, on évoquera donc cette annonce d'une prise nouvelle de l'individu sur son monde social, quand, le prenant comme objet d'une aperception distanciée, il l'évalue dorénavant à l'aune du *désenchantement* (au sens littéraire et weberien du terme) : dans un mouvement de désacralisation du champ de l'institué, qu'il s'agisse du politique global ou du social communautaire, donc de sécularisation des pouvoirs qui s'y manifestent, donc d'institution de la société en société civile (sécularisée), la raison critique manifeste une emprise élargie sur l'expérience vécue et sur son environnement, et, par là, l'avènement de l'individu en tant que sujet politique, stricto sensu : apte à prendre une position théorique (avoir un regard distancié, objectivé et critique) sur l'organisation de la cité.

Enfin, on évoquera l'achèvement de ce parcours qui conduit simultanément l'individu désenchanté face à un monde social désenchanté

à s'engager comme acteur d'une *reconstruction* sociale et politique, que ce soit comme sujet individuel lancé à la conquête de son indépendance économique (donc contribuant à construire la société civile en tant qu'elle est constituée d'agents économiques détachés, sous ce rapport, de la dépendance sociale ou politique), ou comme sujet politique engagé dans un mouvement de restructuration démocratique de la société (donc contribuant à construire la société civile en tant qu'elle est constituée d'acteurs intervenant directement dans le champ du politique étatique).

II. Itinéraires de l'exclusion : chômage, déclassement, marginalisation

Que ce soit parce que la pauvreté des familles impose des sorties prématurées du système scolaire, parce que le diplôme ne garantit plus l'accès à l'emploi salarié, parce que le chômage ou la dégradation des revenus et la déqualification organisée des statuts professionnels condamnent à la paupérisation (le tarissement des ressources ou leur déclin), la crise économique puis l'ajustement structurel et le recours aux solutions néo-libérales ont mis en mouvement un processus de dégradation des mécanismes clientélistes et redistributifs qui assuraient jusqu'alors intégration et cohésion sociales (et trouvaient leur expression idéologique dans le leitmotiv indéfiniment ressassé jusqu'à ce jour de la "paix"⁶² — civile — et du "dialogue" — la neutralisation des tensions par l'octroi de prébendes ou de libéralités financières). Plus exactement, la purge libérale n'a pas mis à bas le gouvernement des hommes par le clientélisme et les prébendes, mais, en imposant la formule du "moins d'État", donc en diminuant l'accumulation prédatrice, elle a contribué à restreindre l'aire d'action de celle-ci et, par conséquent, l'aire de la redistribution clientéliste, ce qui revient à en exclure des couches sociales de plus en plus nombreuses (cadres moyens ou petits employés et ouvriers, soit licenciés, soit déclassés comme contractuels temporaires, lycéens interdits d'université par des *numerus clausus* de plus en plus drastiques, étudiants voués à l'échec par des examens transformés en concours ultra-sélectifs, diplômés condamnés au chômage par des concours de recrutement administratifs ou des tests d'embauche qui ne retiennent que quelques individus sur des centaines ou même des milliers de candidats et dont chacun sait que, pour y "réussir", il faut avoir des "relations", etc.). Quant à tous ces laissés pour compte, il leur faut donc faire le constat de leurs échecs et de cette marginalisation qui les

⁶² Actuellement, comme pour conjurer les tensions qui s'accumulent et risquent de miner la paix sociale, l'État ivoirien abonde en ce sens et invoque la "culture de la paix" qui serait censée constituer, en quelque sorte, une seconde nature si profondément enracinée dans les profondeurs de la "mentalité" des Ivoiriens qu'elle leur interdirait toute velléité de recours à la violence ouverte comme mode d'action politique et, ainsi, les préserverait des atrocités guerrières qui affectent d'autres pays d'Afrique et dont on leur présente sans cesse, dans les médias ou dans les discours officiels, les exemples dissuasifs.

condamne à une individualisation forcée : ils ne peuvent plus compter sur l'État clientéliste, ni sur une oligarchie de plus en plus fermée sur elle-même ni même sur les inclus des couches moyennes qui ont de plus en plus de mal à aider ceux de leurs proches qui sont rejetés par la société et rejoignent les hordes nomades qui campent à ses lisières avec mille difficultés pour tenter d'en forcer l'entrée.

De ces itinéraires de l'exclusion ou du déclassement, donnons donc quelques illustrations concrètes.

— *"Se sentir étranger dans son propre pays"*

Ainsi ce chômeur de 31 ans déjà, mais obligé de vivre encore en célibataire (il a bien une fillette d'un an "avec une copine", mais celle-ci est restée chez sa mère avec l'enfant, car il ne peut les entretenir) raconte le parcours chaotique, qui, malgré toutes ses initiatives, l'a conduit au chômage.

Au départ, il y a l'échec à un examen que le nouveau cours des choses a transformé en un concours de fait :

"Après le secondaire, j'ai fait l'enseignement technique, la mécanique industrielle, pendant deux ans. Mais j'ai quitté sans le diplôme de l'examen de sortie. L'examen, c'est un concours".

Cette expulsion hors du secteur des emplois modernes impose ensuite la solution au rabais du recours à l'activité informelle et aux relations de parenté. Mais dans ce domaine aussi, la concurrence est d'autant plus vive que nombre d'exclus s'y replient et que la clientèle est désargentée. Le recours est donc toujours précaire. En l'occurrence, l'employeur doit cesser l'activité commerciale à laquelle il avait associé son parent et de nouveau, c'est l'expérience du chômage, la vaine recherche d'un emploi et une nouvelle dégradation statutaire, le jeune homme n'ayant d'autre solution que de vivre aux crochets de sa mère :

"je travaillais pour un beau-frère qui importait des cosmétiques. L'activité s'est arrêtée. J'ai cherché un travail. Mais je suis resté sans emploi. Ma mère m'entretenait".

Comme la plupart des jeunes chômeurs, à plusieurs reprises déboutés de leurs tentatives d'intégration dans leur société — sans s'aventurer, on peut même dire que tous y pensent ou en rêvent un jour ou l'autre —, le jeune homme tente l'aventure de l'émigration. On est en 1991 et l'Europe reste encore relativement accessible par les voies détournées :

"en octobre 1991, je suis parti pour la Suède. À l'époque, on ne demandait pas de visas. Là-bas, j'ai connu un monsieur qui est devenu mon tuteur⁶³.

⁶³ Les pratiques clientélistes de l'État post-colonial se sont enracinées dans les traditions précoloniales qui faisaient des chefs — aînés de lignages, chefs territoriaux — des hommes riches vers lesquels affluaient les prestations en nature ou en travail et services divers, mais qui, en échange, étaient soumis à l'obligation de générosité redistributrice envers leurs

De la Suède, je suis parti en France fin décembre 1992."

Mais l'émigration n'est pas une panacée. Notre homme se heurte aux nouvelles dispositions contre l'immigration clandestine ; il se heurte aussi à la solitude individualiste face au capitalisme moderne et bureaucratique (celui qui a rompu avec le clientélisme ordinaire et avec la corruption au quotidien comme modes habituels d'intégration et de régulation) et, faute de pouvoir obtenir une carte de séjour, au bout de près de deux ans de tentatives infructueuses pour se stabiliser dans un emploi quelconque, il lui faut rentrer au pays et devoir y retrouver un statut de chômeur d'autant plus humiliant cette fois, qu'il lui faut à nouveau compter sur l'assistance des siens et qu'on lui reproche l'échec de sa tentative :

"En janvier 93, j'étais en France. Je suis rentré en Côte d'Ivoire en novembre 1994. En France, c'est chacun pour soi. C'est le capitalisme. En France, j'ai découvert que le monde, c'est autre chose. À mon retour en Côte d'Ivoire, j'ai retrouvé ma famille. Je me suis reposé puis j'ai recommencé à me battre. Je ne peux rester comme ça : celui qui n'a pas d'occupation, [normalement, c'est qu'il] est malade ou mort (...). Actuellement je suis sans emploi. Je suis mal dans ma peau. Je suis ridicule car je suis parti à l'aventure. Ici, on croit qu'on va y trouver de l'or. Dans le quartier, on dit : "il est parti et il n'a rien foutu là-bas" ! Et j'ai une fille d'un an avec une copine qui vit chez sa mère ! Et je suis mal vu dans la famille à cause de cette émigration : on dit que je n'ai pas réussi ! Ici les gens pensent qu'en France, je n'avais qu'à acheter ma carte de séjour !"

Et au bout du compte, ce constat terrible :

"Ce n'est pas normal d'être ivoirien et de se sentir étranger dans son propre pays".

Or, il convient de prendre toute la mesure de cette formule saisissante, sous son apparence de formule toute faite (depuis plusieurs années, elle est devenue quasiment proverbiale), car il faut entendre la véhémence des voix qui la reprennent à leur compte et de ce qui s'y dit : le sentiment intolérable d'être acculé dos au mur, d'être devenu un proscrit dans sa propre société et d'être simultanément en porte-à-faux vis-à-vis de son environnement communautaire (la famille qui avait investi sur vous et pour qui vous êtes un débiteur qui ne peut honorer sa dette), en somme de se retrouver condamné à la plus extrême des solitudes, celle de l'individu réduit à sa seule individualité et qui n'a donc plus d'autre choix que de "se chercher", "grouiller", "aller de droite à gauche", "trouver des

dépendants ou ceux qui le devenaient en venant se placer sous leur protection. Ainsi s'est perpétuée jusqu'à nos jours une tradition de la dépendance clientéliste, ce qui se manifeste, chez les jeunes gens pauvres tout particulièrement, par la quête de relations de patronage qui, sur la base d'une relation personnelle de confiance et d'allégeance, puissent offrir un soutien financier, un prêt sans intérêt, une intervention pour une démarche administrative ou pour un emploi. Dès lors, le client considère son protecteur comme un "père" social, comme un tuteur qui aide, guide, conseille et reçoit en échange la reconnaissance, la fidélité du protégé, ainsi que l'assurance que celui-ci, quand il aura réussi, saura manifester concrètement sa reconnaissance.

*petits contrats*⁶⁴.

— *"Mais l'argent nous manque"*

C'est encore une expérience semblable que vit cet autre chômeur de 33 ans, qui, après avoir échoué au Bac en 1986, a néanmoins pu entrer dans la vie active comme agent de bureau dans un cabinet d'expertise médicale, grâce à une soeur aînée, secrétaire de direction d'un hôpital d'Abidjan : elle l'avait recommandé au chef de service, patron de l'affaire. Payé un peu au dessus du Smig (il gagne 37 à 38 000 F par mois⁶⁵), le jeune homme en profite pour apprendre sur le tas le métier d'infirmier (*"j'ai appris à faire les plâtres, les piqûres, je lisais les brochures médicales, je connaissais beaucoup de choses, mais le temps me manquait pour devenir infirmier"*).

Cependant, la politique d'ajustement structurel commence à produire ses effets. En 1990, après *"trois ans dans le même travail"*, qui pouvaient lui donner à penser qu'il était stabilisé, le jeune homme est frappé par les nouvelles mesures d'austérité : il est licencié sans indemnité :

"au bout de trois ans, la crise a frappé la Côte d'Ivoire. Le multipartisme a commencé de germer dans nos esprits. Il y a eu 1990 et les mouvements sociaux. Puis Ado⁶⁶ a voulu assainir. En 1990, j'ai fait partie des "déflatés". J'ai été licencié. J'ai reçu des brouilles : un mois de salaire !"

Toutefois, en la personne de cette grande soeur stratégiquement si bien placée, le jeune homme voit la chance se manifester à nouveau rapidement : deux mois plus tard, arguant de l'expérience acquise par son frère, la soeur intervient auprès du directeur de l'hôpital et réussit à le faire recruter comme aide-infirmier avec un salaire tournant autour de 60 000 F. À nouveau, le jeune homme semble tiré durablement d'affaire, quand, au bout d'un an et demi, il est victime d'un autre train de mesures déflationnistes :

"puis, en décembre 1992, même scénario : encore la déflation et l'assainissement de la fonction publique. J'ai été une fois de plus licencié avec une indemnité de 110 000 F [2 200 FF] seulement".

Dès lors la chance ne s'est plus manifestée. À trente-trois ans maintenant, le jeune homme est resté chômeur sans interruption, à tel point qu'il finit par se demander si de la sorcellerie villageoise, qui détourne *"la chance"* de ceux qui en sont victimes, ne serait pas à l'origine de son infortune persistante :

⁶⁴ Activités occasionnelles, irrégulières, temporaires, à la tâche, très faiblement payées, mais qu'il faut savoir dénicher en multipliant les contacts et les allers et venues.

⁶⁵ C'est-à-dire 740 à 760 FF, avant la dévaluation de janvier 1994, où 1 FCFA équivalait à 0,02 FF. La dévaluation de 1994a fait passer le FCFA à 1 centime français (0,01 FF).

⁶⁶ Le premier ministre de l'époque, Alassane Dramane Ouattara, dit ADO, que le président Houphouët Boigny, sous la pression de la Banque mondiale et du FMI, avait appelé aux affaires pour y conduire la nouvelle politique d'austérité imposée par les institutions financières internationales.

"si je suis au chômage, il est possible que ce soit à cause de la sorcellerie. C'est depuis quelque temps que j'y pense, parce que l'horizon est toujours bouché. Mais je n'ai consulté personne [un devin]. Si j'ai les moyens, je me préserverai [par des fétiches protecteurs acquis chez un devin spécialiste de la lutte anti-sorcellerie]".

C'est qu'en effet l'horizon se bouche de plus en plus. Certes, ce n'est pas faute d'initiatives. À peine est-il licencié que, dès le début de 1993, le nouveau chômeur, ayant perdu espoir de trouver sa place dans sa société, met en route un projet d'émigration aux États-Unis : il investit toutes ses économies et son indemnité de licenciement dans toutes sortes de démarches, suscitées par des offres vraisemblablement conçues par des escrocs exploitant sans scrupule les rêves de migration chez les nouveaux pauvres du Tiers Monde :

"à partir de 93, j'ai cherché à voyager. J'ai voulu aller aux États-Unis. Plus exactement, je travaille à ce projet depuis 93. Je m'adresse à toutes sortes d'organismes, à des agences d'emploi [à l'étranger]. Je m'occupe des papiers. Je passe des interviews : je dis que je cherche du travail. J'ai investi 180 000 F en 1993 [900 FF] : des frais de constitution de dossiers à 40 \$, à 175 \$, 10% du prix du billet d'avion, des timbres, des coupons-réponses... Ces investissements m'ont coûté toutes mes économies personnelles et mon indemnité de licenciement. On m'a envoyé des propositions d'emplois. J'ai signé. On ne m'a pas répondu. C'est le silence, sinon l'oubli total. Je me dis que le marché est saturé. Pourtant j'avais entendu dire que des amis d'amis (sic) étaient partis comme ça et que les informations étaient fiables. Présentement, je n'ai plus d'espoir".

Ainsi, l'échec de ce projet migratoire, dont il a fini par comprendre le caractère chimérique, rabat le chômeur sur sa propre société, alors que celle-ci lui ferme toutes les portes d'entrée, y compris celles qui fonctionnent comme simulacres de réintégration possible (ainsi notre homme de préciser : *"depuis décembre 1992, je suis donc au chômage. Je ne me suis même pas inscrit à l'OMOCI [l'Office de la Main-d'Oeuvre de la Côte d'Ivoire]. C'est un simulacre. Une escroquerie"*). C'est dans cette contradiction que, dès lors, s'installent (si l'on ose dire !) tous les nouveaux chômeurs, qu'ils aient "travaillé" (c'est-à-dire occupé un emploi fixe) ou qu'ils n'aient jamais travaillé (les déscolarisés, beaucoup de chômeurs diplômés), contradiction qui ne trouve d'autres "solutions" que les activités de débrouillardise plus ou moins improvisées ou les trafics divers et, pour certains, l'une ou l'autre des "issues" de dernier recours offertes par la délinquance. Car la solution tant célébrée de la création de petites entreprises privées, elles-mêmes pourvoyeuses d'emplois, est certes, théoriquement pertinente. Mais encore faut-il que cette solution ne se heurte pas elle-même aux contradictions de la mise en face à face de trop de projets concurrents, de la multiplication de l'offre de biens et de services marchands face à un marché réduit par la paupérisation des consommateurs virtuels et d'une nécessité de productivité et de rentabilité barrée par l'impécuniosité des micro-entrepreneurs et l'inaccessibilité des crédits d'investissements (qui

prête à des chômeurs désargentés ?).

C'est l'ensemble de ces contradictions que la suite du récit donne à voir concrètement :

"Depuis ma mise en chômage, c'est dur ! On se débrouille. Des petites bricoles. Du petit commerce : on achète, on revend. Depuis six mois, je fais du commerce de charbon [de bois] et je livre en gros dans le quartier. Je paie le transport. Je gagne 700, 800, 1 000 francs [7, 8, 10 FF] sur un sac de charbon payé 2 500 [25 FF] en brousse, revendu 4 500 [45 FF] ici, mais il faut enlever les frais de transport. Nous sommes trois partenaires, des camarades connus en militant. On s'approvisionne aux villageois de S. Mais le marché est encombré. Il y a de la concurrence. Nous vendons à des dépôts. Moi-même, je suis prêt à vendre en montant mon propre dépôt. Mais l'argent nous manque pour acquérir un terrain, pour payer les droits et la patente. Enfin, c'est notre projet... "

Ce type de blocage est aussi le lot de ce chômeur de vingt-neuf ans, qui raconte les déclassements successifs qui l'ont amené à sa situation actuelle. Après avoir été orienté en linguistique après le bac, alors qu'il voulait faire de l'histoire et de la géographie pour enseigner, il a été "balayé de la Fac en 1990", après un échec à l'examen malgré un redoublement. Ensuite, déjà militant du FPI, il a fait une tentative de réintégration au village où il a animé un comité de jeunes pour le développement, tenté de "réconcilier les jeunes du PDCI et les jeunes du FPI" et créé un champ associatif de manioc. Mais au bout de trois ans, devant l'hostilité des "vieux", presque tous PDCI par allégeance à un notable, ancien ministre, politicien du parti au Pouvoir, il a dû quitter le village et revenir à Abidjan où il a eu la chance de se lier d'amitié avec un commerçant dioula qui l'héberge.

Depuis lors, il nourrit le projet de créer une affaire d'exportation de produits artisanaux africains, mais il lui faut trouver des "partenaires" ivoiriens et surtout un "partenaire extérieur, de préférence européen, qui financerait l'affaire et distribuerait les produits" (en Europe et aussi au Japon ou en Australie !). En attendant de pouvoir réunir ces bien improbables conditions, il vit très pauvrement, au pair chez son logeur ("il m'héberge, me nourrit, me blanchit"), malgré la "gêne" qui s'est installée entre eux et il ne peut même plus compter sur l'appui de sa "camarade". En effet, celle-ci, qu'il a "l'intention" d'épouser ("ce qui me plaît, c'est l'amour qu'elle a pour moi"), "l'aidait financièrement avant", car elle était couturière. Mais l'esprit d'entreprise ne suffit pas et les activités informelles ne sont pas le remède miracle quand la crise multiplie les pauvres, qui sont piètres consommateurs et mauvais payeurs : "elle avait un atelier de couture, mais les clients ne payaient pas et ne venaient pas retirer leurs vêtements. Alors elle est au chômage comme moi et elle est chez ses parents".

— *"Malheureusement, dans ma famille, personne ne travaille"*

Pauvreté et absence de réelle perspective d'insertion sont également le lot de cet "étudiant" prolongé de 31 ans, chômeur et célibataire sans enfant ni "copine", titulaire d'un Deug de droit, mais qui, malgré deux

échecs à la licence, s'obstine à vouloir tenter sa chance une troisième fois, grâce à des cours pour salariés, ... s'il trouve du travail pour les payer ! En attendant cette bien improbable et aléatoire solution, il subsiste difficilement grâce à l'aide de sa mère et de sa soeur aînée, qui sont elles-mêmes sans "travail" : sa mère, veuve et remariée, dépend des ressources précaires de son mari et sa soeur fait du micro-commerce dans le quartier.

"Malheureusement, dans ma famille, personne ne travaille. On est tous dans la même situation. Jusqu'à présent ma mère et ma grande soeur m'aident. Elles me donnent 200 à 300 F [2 à 3 FF] de temps en temps⁶⁷. Je mange à la maison. Nous habitons tous ensemble. Ma mère, son mari, moi, ma grande soeur — elle a une fille chez notre grande-mère, au village —, ma petite soeur, un petit oncle maternel — un cousin de ma mère —. Nous sommes six dans un deux-pièces. C'est difficile. Ma mère a abandonné son petit commerce depuis cinq-six ans. Elle est souvent malade. Son mari est ouvrier-mécanicien à la retraite. On le prend [considère] comme un père. Ma grande soeur fait du commerce de bonbons devant une école primaire. Le petit-oncle fait des petits contrats de maçonnerie. La petite soeur ne fait rien".

— *"J'investissais et ça rapportait de moins en moins"*

C'est encore une histoire d'échecs et de dégradation statutaire imposés par un environnement de plus en plus hostile aux gens modestes et sans appui, que raconte cet homme de 31 ans, déclarant d'emblée qu'il a *"toujours été sans emploi"*, car, à l'image de tous ses compatriotes obligés de recourir à des combines plus ou moins improvisées ou aux *"petits contrats"* (ces boulots précaires, toujours temporaires et mal payés, ou encore ces jobs de démarcheurs uniquement rémunérés à la commission), les activités de survie qu'il a pu exercer ou les expédients qu'il a utilisés, il ne les considère pas, à juste titre, comme des emplois véritables. Et ce d'autant plus que, par rapport au niveau de formation, de telles activités apparaissent comme déqualifiantes tant du point de vue professionnel que social.

Ainsi notre homme a tout de même le bac et deux ans d'université, en maths-physique, à son actif. Mais *"ça n'a pas marché"* et, en 1989, il a dû *"renoncer"* à poursuivre jusqu'en licence, car il avait *"trop de difficultés"*, entendons les difficultés liées à l'impécuniosité de l'étudiant et de ses parents : *"je n'avais pas de bourse. Mes parents sont des cultivateurs : ils n'ont pas les moyens"*. Alors il a travaillé comme *"agent prospecteur"* (démarcheur) dans une compagnie d'assurances. Mais en 1992, il lui a fallu renoncer : par rapport aux frais à engager, les gains au pourcentage n'étaient plus suffisants : *"il fallait démarcher. C'était trop [très] difficile. Il fallait se déplacer : j'investissais et ça rapportait de moins en moins"*.

Depuis lors, il vivote en donnant des cours à domicile de maths-physique dans un quartier résidentiel, pas trop éloigné du quartier populaire où il habite, ce qui lui permet de ne pas avoir de frais de transport (il y va à pied) et, dans son quartier, il exploite l'un des filons de la pauvreté : *"je*

⁶⁷ Soit le coût d'une assiette de riz avec sauce (agrémentée de rares morceaux de viandes ou de poisson) achetée à une gargotière de plein air.

sous-loue des cassettes vidéo⁶⁸, je dépanne et je conseille des films".

— *"Nous sommes toujours en perpétuelle recherche de boulot"*

Même histoire de refoulements successifs hors de la société des inclus que celle de cet homme de 37 ans qui, d'emblée, se présente ainsi : *"je ne fais rien"*.

Et pourtant la chance lui avait souri quinze ans auparavant : ayant arrêté sa scolarité en première, avec le BEPC pour seul diplôme, il s'était fait remarquer pour ses talents de footballeur et son entraîneur l'avait fait entrer dans l'équipe d'une grosse société de transit appartenant à un grand groupe français. La société l'avait donc engagé parallèlement comme stagiaire. Ainsi, durant trois ans (1982 à 1985), il en profite pour faire des économies, puis quitte volontairement son emploi dans l'espoir d'améliorer sa situation.

En 1985 il décide de partir en France afin d'y suivre une formation de déclarant en douanes au CNAM, à Paris. Là-bas, il est accueilli par des cousins déjà établis en banlieue et, tout en poursuivant sa formation, il se *"débrouille"* grâce à des petits boulots et à ses talents de footballeur (pour 500 francs par semaine, il évolue dans une équipe locale). Mais au CNAM, il ne peut terminer le cycle des trois ans de formation et doit se contenter d'une attestation pour les deux années de scolarité effective. Dès lors les ennuis commencent : sa carte de séjour comme étudiant n'est plus renouvelée et en 1989, à la suite *"d'un accrochage avec la police"*, il est refoulé du territoire français.

À son retour au pays, de 1989 à 1992, il connaît donc une première période de chômage. Cependant, en 1992, il trouve à s'embaucher comme démarcheur dans une mutuelle d'épargne et de financement *"créée par des Ivoiriens"*, précision significative pour la suite. Là, il gagne en moyenne 40 000 F [800 FF] — 20 000 F de fixe [400 FF] et 5% de commissions — soit guère plus que le SMIG, fixé à 37 000 F [740 FF]⁶⁹, somme très modeste quand, par mois, il faut dépenser 8 000 F [160 FF] pour louer une *"baraque"* (sic), 2 500 F [50 FF] pour payer l'électricité au propriétaire et 10 000 F [200 FF] à donner *"à madame pour la popote"* (il vit alors avec une compagne dont il a un enfant).

Malheureusement, en janvier 1996, il s'avère que la société masquait une escroquerie : elle est en faillite frauduleuse :

⁶⁸ Le principe est simple : il suffit de louer les cassettes dans une boutique puis de les sous-louer beaucoup moins cher mais plusieurs fois. Une autre combine requiert un peu plus de moyens : il faut disposer d'un local et du matériel (télévision et magnétoscope) de manière à organiser de petites séances de cinéma "informel" en faisant payer leur place aux spectateurs (souvent appâtés d'ailleurs par le caractère pornographique des projections). On explique ainsi la chute de fréquentation des cinémas de quartiers populaires, dont beaucoup sont rachetés par de nouvelles églises sectaires : curieuses ruses de l'histoire qui voit ces salles souvent dénoncées comme lieux de dégradation ou d'occidentalisation des mœurs, être remplacées par des cultes d'inspiration évangélique développant une morale ascétique fort bien adaptée à la modernisation capitaliste des pauvres, tandis que ceux-ci, par ailleurs, continuent d'occidentaliser leur sexualité dans des officines privées !

⁶⁹ Soit, pour cette période d'avant la dévaluation de 1994, respectivement 800 FF et 740 FF).

"c'était la débandade. Des collègues ont été mis en prison une semaine. On a constaté que ce n'était pas une tontine [une mutuelle]. Le C.A. et le Président ont pris l'engagement de rembourser. Le D.G. s'est volatilisé ! Depuis, je ne travaille pas".

Dès lors, l'homme vit d'expédients qui justifient sa déclaration liminaire — *"je ne fais rien"* —, autant que sa conclusion — *"je ne travaille pas"* —. Ce n'est pas avoir un vrai travail, en effet, que d'être réduit, à trente-sept ans, avec quatre personnes à charge⁷⁰, à gagner en moyenne, depuis janvier 1996, 20 000 F [200 FF] par mois⁷¹, dans une quête toujours recommencée de petits boulots provisoires, payés à la tâche :

"depuis 1996, je fais du racolage (sic) pour trouver des petits contrats de manoeuvrage [manoeuvre], de manutention ou de veilleur de nuit à 1 000 F [10 FF] par jour ou même à 800 F [8 FF], si vous êtes nouveau. On se fout de votre niveau [de formation]. Ce sont les Libanais qui sont les patrons. Eux, ils n'embauchent pas [comme salarié stabilisé]. D'ailleurs, même d'autres sociétés font comme eux. Ici, on dit qu'on "se cherche" : nous sommes toujours en perpétuelle recherche de boulot. On fait violence sur soi [on doit constamment se faire violence pour ne pas se décourager et continuer à se démener]".

Mais la violence matricielle, c'est celle de la société qui rejette parce que les emplois se font rares et c'est, plus concrètement, celle des employeurs qui profitent sans vergogne de la toute-puissance que cela leur donne, ainsi que de l'impunité assurée par une législation laxiste, par des complaisances stipendiées, par des abus de pouvoir jamais sanctionnés par des autorités corruptibles à l'envi, tandis que certains escrocs, profitant du climat d'affairisme et de laisser-faire, et eux aussi d'indulgences stipendiées, ne manquent pas de monter des entreprises destinées aux faillites frauduleuse, tant aux dépens des employés licenciés que des consommateurs abusés.

Cette violence économique n'est donc pas seulement un sous-produit du libéralisme et de la "mondialisation" : elle se nourrit encore de la complicité active de ces institutions, l'État, l'Administration, l'Inspection du travail, la justice, qui, dans une authentique société civile, régie par des lois s'imposant à tous, devraient être accessibles aux salariés et aux citoyens et leur garantir d'élémentaires protections contre l'arbitraire des puissances économiques. Or, ici, *l'autonomie formelle du politique et du judiciaire vis-à-vis de l'économie n'est encore qu'une façade derrière laquelle se déploient sans contre-point des rapports de force qui signifient bien que la*

⁷⁰ *"Ma femme ne fait pas de commerce ; peut-être, le mois prochain, si je peux lui donner les 10 000 F [100 FF] nécessaires, elle ira vendre du pain et des pâtes devant une école primaire ; mais par mois, je donne 5 000 F [50 FF] de budget pour le bébé et 10 000 F [100 FF] pour nous trois, ma femme, ma fille et moi.*

⁷¹ Pour apprécier ce que représentent ces sommes, il faut rappeler que depuis la dévaluation de janvier 1994, 20 000 FCFA valent 200 FF (1 FF = 100 FCFA) et, surtout, que la moindre ordonnance coûte 5000 FCFA, un journal, 200 FCFA, une course en taxi entre 500 et 1 000 à 2 000 FCFA, une pièce en location de 5 à 10 000 FCFA selon le quartier, un plat unique dans une petite gargote de plein air, 300 FCFA.

société civile est encore à faire et à imposer.

— *"Il y a eu un complot pour nous licencier"*

C'est ce qu'illustre encore le cas de ces anciens salariés qui se croyaient stabilisés, mais qui ont eu le malheur d'être victimes un jour de ces purs rapports de force, sans pouvoir compter sur le recours, théoriquement prévu, pratiquement contourné, au droit du travail. C'est par exemple ce qu'a pu vérifier à ses dépens cet ancien contremaître de quarante-six ans, aujourd'hui chômeur. Il raconte ses tribulations professionnelles :

"J'ai fait l'école jusqu'au CP [certificat d'études primaires]. Puis j'ai fait l'apprentissage de mon métier de diéséliste sur le tas, avec des Européens venus de France. Le 20 mars 1973, je suis entré dans une usine de fabrication de tubes PVC. Le patron est un Libanais. Je suis devenu contremaître. J'avais un bon métier. Je gagnais entre 200 000 et 300 000 F⁷². Mais un jour le D.G. a fait venir son jeune frère comme directeur. Lui, il avait du mal à travailler avec nous — nous étions trois anciens dans la boîte —, car nous étions trop vieux et trop expérimentés pour lui. Alors, il y a eu un complot pour nous licencier, sous prétexte que nous étions trop bien payés. C'est comme ça que le 31 décembre 1987 j'ai perdu mon emploi et que, depuis, je suis au chômage. Et les adjoints que nous avons formés, sont maintenant à notre place. Nous avons porté plainte [pour licenciement abusif] et jusqu'à maintenant, nous sommes en appel. Depuis 9 ans ! C'est la Côte d'Ivoire ! Le premier avocat [que nous avons engagé] nous a foudroyés : il a pris notre argent de 88 à 93 et s'est laissé corrompre par la société. Avec lui, j'ai dépensé plus de 100 000F [1 000 FF]. En 94, nous avons pris un autre avocat. Compte tenu du dossier, celui-ci nous fait crédit. Nous avons demandé des dommages et intérêts. Mais l'inspecteur du travail a reçu une enveloppe fermée de la société ! Nous avons pu le prouver".

Certes, en tant qu'ouvrier stabilisé et déclaré, notre homme a pu toucher quelques indemnités de chômage de l'OMOCI⁷³ (75 000 F [750 FF] les deux premières années ; 50 000 F [500 FF] ensuite, mais vers la fin de l'année 1996, il n'a encore rien vu venir). Mais ces indemnités sont de toute manière insuffisantes et l'ancien contremaître bien payé a dû disperser sept de ses huit enfants chez les uns ou les autres, voir sa femme le quitter au bout de quatre ans de chômage, consentir à cette situation humiliante, pour un homme de son âge et de son ancienne condition, qui est d'être hébergé chez un parent lointain, de manger grâce à une "copine", elle-même séparée de son mari et qui, vivant seule avec ses quatre enfants, lui "prépare tous ses repas", de ne pouvoir l'en remercier, comme il le déclare avec cet humour dont on dit qu'il peut être la politesse du désespoir, qu'en étant gentil avec

⁷² À l'époque, 4 000 à 6 000 FF.

⁷³ Office de la Main-d'Oeuvre de Côte d'Ivoire, aujourd'hui dissous. Accusé de dysfonctionnements graves, de mauvaise gestion, d'impayés et de détournements, il a été remplacé par l'AGEP, Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi, établissement public à caractère industriel et commercial créé par décret en février 1993 (dépend du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique).

elle ("*et moi, je paie en nature! Je rembourse en nature !*"), et enfin de devoir courir après "*les petits contrats*", manière euphémique de désigner ces travaux manuels payés à la tâche ("*de temps en temps, je fais un petit manoeuvrage*").

Cette dureté des rapports sociaux dans le monde du travail explique encore ces carrières professionnelles chaotiques, peu cohérentes, entrecoupées de périodes de chômage ; elle explique aussi ces vies chahutées par des vents contraires, presque toujours marquées par l'arbitraire de ceux qui ont le pouvoir et la richesse. Mais elle suscite aussi des prises de conscience révoltées qui manifestent des individualisations actives et conduisent à des refus militants.

— "*Victime d'une injustice...*"

C'est encore le cas exemplaire de cet homme de trente-sept ans, qui, lui, a la chance d'avoir un emploi stable, mais n'en a pas moins éprouvé à maintes reprises l'arbitraire des puissants. Résumons cet itinéraire en forme de parcours d'obstacles.

Après la mort en sorcellerie de son père en 1978 et son propre échec au BEPC (qu'il présente comme un contre-coup de ce tragique événement), notre homme décide, en tant qu'aîné, de se "*sacrifier au bénéfice de ses petits frères et d'abandonner les bancs*" : renonçant à poursuivre sa scolarité, il revient au village pour s'occuper des plantations paternelles. Puis, en 1983, à vingt-quatre ans, au bout de cinq années, il décide d'émigrer vers Abidjan où "*un ami du village*" travaille et peut l'héberger.

Au bout d'un an d'inactivité forcée, grâce à un autre ami, chef de chantier chez un exploitant forestier, il est embauché comme marqueur de billes, mais il s'en va au bout de quatre mois à la suite d'une altercation avec un autre employé, dont il redoute une vengeance.

Après, il "*grouille*" (se démène pour aller chercher un peu partout du travail) et finit par trouver "*un petit contrat*" d'un an, avec promesse d'embauche à la clé, dans une manufacture de cycles. Mais "*quelqu'un fait embaucher ses frères*", si bien qu'il se retrouve dehors.

Aussi, durant toute l'année 1985, il connaît une nouvelle période de chômage qui finit par déboucher sur un nouveau "*petit contrat*" d'un peu moins d'un an dans une brasserie d'Abidjan. À la suite de quoi, il retrouve un contrat de quatre mois aux Grands Moulins et finit par obtenir une place plus stable, comme journalier, dans une entreprise d'exportation de bananes : il y reste tout au long des années 1987-88.

Malheureusement, en 1989, l'entreprise, menacée de liquidation pour défaut de paiement d'impôts et de taxes, doit être "*assainie*", ce qui se traduit par le licenciement de beaucoup de journaliers comme lui. Une nouvelle fois, il est "*victime d'une injustice : on n'a réembauché que les enfants des actionnaires et les gens qui avaient des appuis*".

Très amer et ne voulant plus retrouver la précarité organisée des manoeuvres temporaires, grâce à l'information d'un ami, il pense tenir enfin une solution plus stable, quand il est embauché pour 35 000 F [700 FF] par mois (à peine plus que le SMIC de l'époque) dans une société de

gardien qui l'affecte à la surveillance de la SIR (Société Ivoirienne de Raffinage), où il reste en fonction deux ans, de 1990 à 92.

Mais alors, il se retrouve une fois de plus victime de "magouilles" et de "combines". Un jour le patron de la société convoque ses employés pour leur signifier d'avoir à s'assurer pour 3 000 francs par mois [60 FF] dans une compagnie désignée. Bien entendu chacun comprend la combine : "il nous demandait de nous assurer dans une boîte avec laquelle il s'entendait. C'était une magouille : il avait sa prime là-dessus". Parmi les employés, notre homme fait partie du petit nombre qui refusent : "nous étions entre six et dix à dire non". Alors, après les avoir menacés de ne pouvoir être "gardés", le directeur s'arrange pour licencier les meneurs. Avec notre homme, il procède ainsi : de la SIR, il le mute à la surveillance nocturne du domicile des cadres de la BAD (Banque Africaine de Développement). Puis, profitant de son tour de sommeil, des contrôleurs viennent le prendre en photo à son insu, tandis que ses propres collègues, trop anxieux de préserver leur emploi, ne l'en préviennent pas à sa reprise de faction. Convoqué le lendemain à la direction, il se voit brandir sous le nez la fameuse photo censée prouver sa désertion de poste et justifier une lettre de licenciement pour "faute professionnelle lourde". En outre, cela permet de ne pas lui verser d'indemnité.

L'affaire se passe en mars 1992, alors que, depuis 1990, la nouvelle opposition ivoirienne s'est fait connaître de manière éclatante et que, depuis la manifestation du 18 février 1992, un mois auparavant, Laurent Gbagbo et d'autres leaders de l'opposition sont en prison. Dès 1990, notre homme avait reconnu dans le FPI cette dénonciation des injustices qui le révoltaient depuis longtemps et l'avait amené, de lui-même, après "de multiples réflexions", à prendre sa carte au parti. Évoquant aujourd'hui ce licenciement de 1992, il peut affirmer : "c'est ce genre d'injustices qui nous a amenés au FPI !".

À nouveau au chômage, donc, l'homme est une fois de plus lancé dans la recherche d'un emploi. Durant cette période 92-93, il ne trouve à faire que "des petits boulots de manutentionnaire chez les Libanais"; et, entre deux petits boulots, il fait plusieurs va-et-vient au village où l'attire encore sa "vieille" (sa mère), qu'il aimait beaucoup, et où il séjourne quelques fois pour s'y "faire soigner" (notamment "d'un palu sévère qui l'immobilise pendant un mois").

Cependant, en 1994, la chance lui sourit à nouveau : il rencontre par hasard un "ami", ancien compagnon de travail de la période 1987-88, devenu "désignataire" (agent recruteur) dans une société de manutention : l'ami le fait donc engager et il y reste jusqu'au début de 1995. C'est alors qu'un autre "ami, qui connaissait le Directeur de cabinet" d'un ministre influent de l'époque, obtient pour lui une lettre de recommandation qui lui permet d'être aussitôt recruté comme docker dans une grosse société du port d'Abidjan.

Pour la première fois depuis douze ans qu'il va et vient entre petits boulots plus ou moins précaires et périodes de chômage, notre homme a un vrai statut de salarié stabilisé ("j'ai ma carte de docker, j'ai droit à des indemnités éventuelles"), sur un poste relativement qualifié qui lui assure des revenus décentes (commis-pointeur, il gagne 35 000 F [350 FF] payés par

quinzaine, plus des primes, qui lui permettent parfois de multiplier par deux son salaire de base).

Par une sorte d'ironie du destin, c'est donc grâce à l'intervention indirecte d'un baron de ce régime qu'il condamne, que le voici désormais, à trente-six ans, intégré pour la première fois dans la société. Pour autant, sans souci de cet *ethos* de la "*reconnaissance*" qui rive encore bon nombre de ses compatriotes à leurs allégeances clientélistes, il ne continue pas moins de combattre les injustices, car il n'a pas oublié toutes les "*galères*" connues entre 1983 et 1995: déjà militant au FPI, il a adhéré à un syndicat "*autonome*" (entendons: indépendant de l'UGTCI, l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire, totalement inféodée à l'ancien parti unique).

Ainsi, la dureté des temps présents forge des personnalités qui se sont déprises de toute illusion sur une société qui les exclut ou qui, ne les ayant jamais inclus, les maintient en lisière sans leur ménager des voies d'accès et renvoie les uns et les autres dans ce trop fameux secteur informel, souvent présenté comme une panacée alternative pour le plus grand nombre, alors qu'à l'évidence, les rapports sociaux y sont tendus là aussi par la concurrence amplifiée, par la pauvreté ambiante, celle des micro-entrepreneurs comme celle de leurs clients, par le manque général de soutien sérieux à l'esprit d'entreprise qui, malgré tout, envers et contre tout, car on y est souvent le dos au mur, s'y manifeste de mille manières, tantôt réaliste, tantôt plus ou moins utopique. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la déliaison objective entre la société et ses membres se traduise par des prises de conscience politiques qui parachèvent, dans l'avènement des subjectivités révoltées, une individualisation d'abord imposée de l'extérieur, par une société de plus en plus organisée selon des processus d'intégration très sélectifs, donc de plus en plus productrice de marginalité et d'exclusion.

III. Itinéraires du refus : le procès du Pouvoir (injustices, corruptions, impéritie)

L'expérience du chômage, de la pauvreté, de l'exclusion hors de l'école, de la précarité grandissante des statuts dans le monde salarial, du rejet aux lisières de la société englobante, tout ceci, évidemment, constitue le terreau sur lequel ne peuvent que pousser et se développer des prises de conscience révoltée, qui n'ont pas attendu l'exemple de la chute du Mur de Berlin ou de la fin de Ceaucescu pour émerger, même si ces événements ne sont sans doute pas pour rien dans la cristallisation des contestations politiques qui ont entraîné l'avènement du multipartisme en 1990. C'est qu'en effet, les jeunes générations ont appris, avec l'expérience de l'école, avec l'accès de plus en plus large aux informations sur leur propre pays et aux mass media étrangers, avec les références comparatives toujours plus précises aux expériences d'autres pays, l'ancienne puissance coloniale au

premier chef, à considérer leur propre situation de manière plus objective, donc à se poser eux-mêmes comme observateurs distancés et critiques, rompant ainsi avec cette propension à la pensée assujettie par une vision du social jusqu'alors appréhendé comme une réalité naturalisée en ordre "normal" des choses, vision largement dominante dans les générations précédentes.

— *"Pauvre a tort"*

Ainsi, ce chômeur d'une trentaine d'années, de niveau bac+2, fait un constat d'évidence lorsqu'il met en rapport la richesse du pays et le chômage des jeunes :

"La Côte d'Ivoire est riche. La population n'est pas nombreuse. Le chômage des jeunes gens n'est pas normal. J'ai fait l'école : on nous demande d'avoir des connaissances haut placées pour avoir un emploi. Tout citoyen a le droit au travail. Mais dans la réalité, ce n'est pas ça (...). Il y a trop d'injustices dans ce pays (...) Ici, c'est la misère. Le pays est riche. Ce n'est pas normal. En France, c'est le RMI. Ici, il n'y a rien. Nous sommes laissés pour compte. Le banditisme est le résultat de tout ceci".

En écho, une mère célibataire dénonce la pauvreté comme une injustice et fait observer qu'elle est la cause de la délinquance grandissante :

"Ici, c'est le règne de l'argent. Ici le pauvre ne peut demander la justice. Il ne peut ouvrir la bouche. On l'écrit sur les gbakas [taxis collectifs] ⁷⁴ : "Pauvre a tort". La justice n'est pas pour les pauvres. (...) Certains préfèrent voler, tuer, se débaucher. Beaucoup, parmi nous, se contenteraient d'un petit boulot pour subvenir à ses propres besoins".

Aussi l'opposition entre riches et pauvres, entre possédants et démunis, entre les tenants du Pouvoir et les petites gens sans recours légal, devient-elle centrale dans cette nouvelle vision proprement sociologique et politique du monde social. Elle le présente, en effet, comme organisé sur la base de rapports de force arbitraires entre classes, et non plus, comme c'était encore largement le cas avant la crise, comme légitimement liée à des inégalités naturelles, alors d'autant mieux acceptées en tant que telles, qu'elles étaient compensées par les relations d'allégeance clientéliste, celles-ci assurant une certaine redistribution le long de réseaux communautaires transcendant la stratification économique et sociale.

— *"C'est eux qui mangent. Ce n'est pas nous tous"*

C'est encore ce que signifie de manière concrète, mais non moins forte, cet homme qui oppose en deux grandes catégories englobantes et

⁷⁴ Les camionnettes-taxis arborent au dessus du pare-brise une devise, qui peut avoir valeur de manifeste ("pauvre a tort", "pauvre n'a pas d'ami"...), de protection ("Dieu est grand", "S'en fout la mort") ou d'hommage reconnaissant à une personne chère ("La vieille maman").

antagoniques, les "ils" et les "nous", "ceux qui mangent", parce qu'ils accaparent la richesse ("ils ont pris tout l'argent"), et ceux qui ne peuvent plus que se nourrir de "pain mort", ce rebut desséché, racheté au rabais sur les invendus des boulangeries industrielles, puis revendu au détail dans les quartiers par de petits commerçants ambulants :

"Aujourd'hui nous mangeons godyo, le pain mort, rassis de deux jours, qu'on donnait aux porcs autrefois. On le met [à tremper] dans l'eau sucrée, tellement c'est dur comme du fer ! Ils ont pris tout l'argent. C'est eux qui mangent. Ce n'est pas nous tous. On mange du pain mort avec des haricots !"

Or cette opposition entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont plus que du "pain mort" à se mettre sous la dent, bien entendu, est dorénavant analysée en termes politiques : si les petites gens sont de plus en plus pauvres, c'est parce que les tenants du pouvoir l'utilisent avant tout à des fins d'enrichissements personnels et détournent à leur profit exclusif la richesse du pays, au lieu de la répartir équitablement. Ainsi se trouve inlassablement dénoncée cette "politique du ventre" qui repose sur la prédation et ne cherche même plus à se justifier par une certaine redistribution, celle-ci étant de plus en plus réservée à un cercle étroit d'associés, d'affidés, de commis aux basses oeuvres répressives ainsi qu'aux places-fortes ethniques du régime, la région baoulé, essentiellement.

Un chômeur raconte ainsi à quel point son expérience d'émigration en Europe lui a ouvert les yeux sur l'enrichissement de la *nomenklatura*, cette coterie composée de ceux qu'en Côte d'Ivoire on appelle dorénavant les "barons" :

"Quand on était dans le pays, on avait les yeux fermés : on était dans un monde clos. Là-bas, en France, j'ai vu des résidences de nos barons. Ils n'ont aucune moralité. Pourtant ce sont des intellectuels [des diplômés de haut niveau]..., qui ne pensent qu'à se remplir les poches sans rien faire de concret pour le pays".

— *" C'est la corruption. Tout le monde court après l'argent"*

Un autre chômeur désigne la cause de la pauvreté du plus grand nombre en opposant en quelque sorte le pays réel à l'appareil d'État, le premier appauvri par la course à l'argent, par la corruption, par les détournements de la richesse publique opérés au plus au niveau du second, quand il rappelle qu'en son temps, alors qu'il n'était encore que le dauphin d'Houphouët Boigny, l'actuel président de la république avait fêté son huitième milliard :

"C'est la corruption. Tout le monde court après l'argent. C'est la course à l'argent. En 1977, Konan Bédié a fêté ses milliards. D'où venait tout ça ? Des détournements ! Alors que la Côte d'Ivoire "fête" la faim, la famine !"

Propos immédiatement confirmés par un autre interlocuteur

invoquant le train de vie fastueux de ces ministres, dont même les chiens mangent ce dont les pauvres sont privés !

"Il y a des ministres qui ont des W.C. climatisés ! des téléphones partout ! des chiens qui mangent trois kg de viande par jour !"

Or cette richesse n'est même pas réinvestie dans le développement du pays, car les riches échappent à l'impôt et préfèrent mettre leurs capitaux à l'abri à l'étranger, alors que, parallèlement, le crédit est inaccessible aux gens modestes qui voudraient monter leur petite entreprise :

"Nos grands patrons ne paient pas leurs impôts. Quand ils sont milliardaires, on ne voit pas leurs réalisations en Côte d'Ivoire. Ils ont des affaires et leur argent ailleurs. Le FPI au pouvoir proposera une amnistie générale pour qu'ils n'aient plus peur de rapatrier leur argent. Et nous, nous pourrions avoir des crédits à la banque".

Pire, dans le même temps, la classe dirigeante favorise l'affairisme des étrangers, les Libanais tout particulièrement, car ceux-ci monnaient généreusement les autorisations ou passe-droit qu'elle leur attribue et sont également appréciés comme associés ou hommes de paille discrets en affaires :

— *"Les marchés sont attribués à des étrangers au lieu d'être donnés aux Ivoiriens. Car les étrangers leur donnent leur commission. Comme les Libanais : on laisse croire que ce sont leurs capitaux qui s'investissent dans les compagnies de taxis, alors que c'est leur argent [celui des gens en place] et le Libanais est homme de paille. Le Libanais demande 40 000 F par jour [400 FF] au chauffeur, parce qu'il doit payer le ministre qui est le vrai patron. [Les gens au pouvoir], ils préfèrent avoir des affaires avec des étrangers, car si c'étaient des Ivoiriens, on apprendrait leurs trafics ! Et c'est eux qui les ont fait venir ! Tout Treichville est aux mains des Sénégalais aujourd'hui. À qui la faute ? Il n'y a pas dix Ivoiriens là-dedans [au marché et dans les boutiques de Treichville]"*.

— *"Sur le port, pour un jeune Ivoirien, c'est difficile [de se faire embaucher]. Les recruteurs sont des étrangers. Ce sont les Maliens, les Burkinabè, les Sénégalais qui tiennent le port à 90% ! Il faut que les Ivoiriens aient au moins 60, 70% !"*

De plus, l'accès aux emplois est lui-même réservé à ceux qui, parce qu'ils ont des parents bien placés, peuvent "acheter" leur place en corrompant les agents chargés du recrutement :

"Aujourd'hui on constate la corruption. Moi, je compte sur ma capacité intellectuelle. Mais, dans les tests [d'embauche], il y a des corruptions pour faire passer leurs fils. Ceux qui sont au pouvoir ont trop duré. Il faut la transparence : quand les élections sont transparentes, elles sanctionnent la gestion des équipes au pouvoir. Depuis qu'il y a le multipartisme, il y a un peu de changement : on contrôle mieux les actes des uns et des autres".

Dans cette perspective, celle d'une démocratisation comme condition d'une meilleure gestion des ressources nationales, on met en avant les avantages du programme du FPI :

"La garantie, c'est le FPI, et d'abord son projet de gouvernement et de société : déclaration des biens, de leurs origines, mise sur pied d'une cour des comptes. Tout le monde connaîtra le salaire des présidents, ministres, hauts fonctionnaires. Cinq ans après, il y aura des bilans financiers. Le pouvoir use. Quand tu dures trop, il a des tentations. Il faut mettre de la distance entre la banane et la chèvre, sinon elle va sauter sur la banane".

— *"Le poisson pourrit toujours par la tête"*

En outre, l'on s'accorde à faire le constat de l'échec du régime en matière de développement. Comme le résume l'un de nos interlocuteurs :

"l'éducation, la santé et la sécurité sont trois missions de l'État. Il a failli dans ces trois missions interdépendantes. Le PDCI a échoué sur les trois : il ne peut plus gouverner le pays".

Un autre souligne cette interdépendance en mettant en avant le fait que le banditisme est évidemment lié au chômage des jeunes et que celui-ci est le produit — politique — d'une mauvaise gestion, elle-même entretenue par l'absence de toute sanction démocratique :

"Le chômage, les voyous, les bandits sont le produit d'une gestion, de l'échec scolaire, de la non-qualification. La plupart des jeunes chômeurs qui volent, ont le niveau [des classes de] troisième et première. Ils n'ont que leur force pour s'en tirer. Toutes les erreurs de gestion ont été possibles, car il n'y a pas de critique et de débat contradictoire".

En effet, la question de l'insécurité liée au banditisme, qui affecte aussi bien les quartiers résidentiels que les zones d'habitat populaire⁷⁵ et, de ce fait, est devenue une préoccupation centrale dans l'esprit de tous les Ivoiriens, est présentée par nos interlocuteurs comme particulièrement significative : elle apporte la preuve quotidienne de l'impéritie des pouvoirs publics et de la corruption des forces de police, à la fois mal équipées et plus préoccupées, imitant en cela des exemples venus d'en haut, de "rançonner" les gens pour arrondir les fins de mois, que de courir des risques en luttant contre le gangstérisme. Sur ces thèmes, écoutons diverses interventions :

— *"Quand on entre dans la police, c'est pour trouver du travail. Ce n'est pas pour aller défendre les citoyens. C'est pourquoi il y a la corruption, les rackets policiers. J'ai un oncle douanier (...). Il avait arrêté un Libanais qui*

⁷⁵ L'insécurité s'est amplifiée à partir des années quatre-vingt, en même temps qu'elle s'est diversifiée en prenant des formes violentes, selon un processus d'escalade mutuelle de la violence entre les forces de l'ordre et les gangsters. Sur ce phénomène, cf. *infra* p. 52 et sq. et note 44.

lui avait proposé deux millions [20 000 FF]. Il a refusé. Le lendemain le Libanais s'en est tiré avec dix millions [100 000 FF] au boss [le chef de la douane]. C'est ça qui tue le civisme ! Il y a un proverbe akan qui dit "le poisson pourrit toujours par la tête" ! "

— "Le gaspillage est organisé. On met de l'argent dedans au lieu d'acheter des armes, des gilets pare-balles aux policiers qui ne vont pas dans certaines zones. Moi-même, j'ai donné 200 F [2 FF] à l'opération "Paix et Sécurité" en 1989⁷⁶ et, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on en a fait ? Selon moi, ils ont acheté des grenades lacrymogènes pour nous gazer en 1990 ! Mon oncle policier nous disait qu'ils n'allaient pas dans les zones trop dangereuses : ils dormaient sur leur natte plutôt que d'aller mourir là-bas. Les policiers n'ont pas d'assurance tout risque ! "

— "L'insécurité, c'est aussi au niveau de la police, de la justice. Un policier n'a pas à me battre, à me faire pomper⁷⁷. Si je vais à la police [me plaindre], on m donnera tort. Ca aussi c'est l'insécurité !"

— "Une fois un policier m'a dit de pomper. (...) Mon ami a donné 1 000 F [10 FF]. On m'a laissé. C'est la corruption".

— "L'État-PDCI a échoué"

Plus généralement, la violence — qui est aussi celle qu'exerce une justice populaire expéditive, d'autant plus prompte à lyncher, découper ou brûler sur place le moindre petit voleur qu'elle sait l'inefficacité de l'appareil d'État (police, justice, prison) —, est elle-même, en ce domaine, entretenue par le laxisme, les carences, les complaisances et la corruption de l'État :

— "En Côte d'Ivoire, il y a 28% d'étrangers. C'était une politique d'Houphouët pour tuer tout nationalisme. Si les bandits sont étrangers, on les expulse. Or, parmi les bandits, le pourcentage des Ivoiriens est élevé. C'est le pourcentage d'étrangers qui masque le pourcentage d'Ivoiriens dans le banditisme. Il y a eu une émission à la télé où des loubards⁷⁸ ont reconnu

⁷⁶ Cette opération, lancée et animée par les pouvoirs publics et tous les mass média officiels, avait pour but d'appeler tous les Ivoiriens, opérateurs économiques, institutions, associations ou simples particuliers, à faire des dons pour financer l'équipement des forces de sécurité qui pourraient en finir une fois pour toutes avec le gangstérisme. Des milliards de francs CFA ont été ainsi recueillis, de longues listes de donateurs ont été publiées dans *Fraternité-Matin* au cours d'une campagne qui a duré plusieurs mois. Le gangstérisme n'en a pas été réduit pour autant et la rumeur publique, ainsi que des sources d'information sûres, ont assez rapidement fait état de détournements des sommes récoltées à d'autres usages que ceux qui étaient officiellement proclamés.

⁷⁷ Procédé punitif fréquemment usité par les policiers, qui, à tout bout de champ, condamnent sur l'heure le moindre récalcitrant ou présumé tel à faire plusieurs dizaines de tractions sur les bras jusqu'à épuisement.

⁷⁸ On appelle ainsi de jeunes chômeurs passionnés d'arts martiaux et de body building qui, à partir de l'avènement du multipartisme, ont été stipendiés par le parti au pouvoir, et d'abord par le président Houphouët lui-même, comme gardes du corps, gros bras, provocateurs et briseurs des manifestations de l'opposition. Les "loubards" sont aussi réputés pour extorquer de l'argent dans les quartiers où ils règnent par l'intimidation. Depuis quelques années, certains d'entre eux, demi soldes des partis, ont trouvé un débouché comme employés dans les multiples sociétés de sécurité qui se sont mises à proliférer en Abidjan.

qu'ils violaient des fillettes, parce qu'on ne leur donne pas 500 F [5 FF] dans les quartiers. Ce qui leur donne des ailes, c'est que personne ne peut les arrêter. Pas un procureur ne se lève pour les arrêter".

— "Aujourd'hui tout le monde court : "voleur ! voleur !". Mais les policiers eux-mêmes demandent : "pourquoi vous nous amenez des voleurs ? Mais vous êtes bêtes ! Les grands bandits sortent de prison le lendemain avec leurs appuis⁷⁹. Il faut les tuer !". En 1970, on regardait les films de karaté. Après, on a introduit les couteaux à deux vitesses. Puis les enfants des grands types [des bourgeois] ont introduit les pistolets. Et maintenant la population pense : mieux vaut ne plus envoyer les gens en prison. Mieux vaut les éliminer".

— "L'État-PDCI a échoué. Le sous-encadrement policier : or nous avons les ressources humaines. Mais on nous dit qu'il n'y a pas d'argent ! Aujourd'hui des médecins sont au chômage. Alors que la Côte d'Ivoire a besoin de médecins, de professeurs. Mais on nous dit que l'État n'a pas d'argent ! Il y a 3% de croissance démographique : il faudrait recruter 1 000 instituteurs par an. On met les enfants en CP1 [1ère année du primaire] à 6 ans-7 ans ! Car il n'y a pas d'infrastructure. Le PDCI a échoué sur la santé, l'éducation, l'insécurité. Il est dans l'incapacité de gérer le pays".

En matière de santé, on met aussi en évidence la pauvreté qui interdit l'accès aux systèmes de soins modernes, trop chers, et l'injustice d'une politique qui vise notamment à éradiquer la vente sauvage de médicaments par les "pharmacies par terre", ces étals en vrac de comprimés et capsules vendus au détail sur les marchés par des femmes aralphabètes, médicaments de provenance, de conservation et de composition douteuse certes, mais qui sont les seuls à être financièrement accessibles aux pauvres :

— "Si quelqu'un est malade... Dans mon quartier, chaque jour, il y a des gens qui meurent. Le corbillard vient prendre les corps à la maison. Où est l'argent pour l'hôpital et les médicaments ? [À la place], les gens boivent bangui [vin de palme] et kutuku [alcool de palme]".

— "Actuellement, j'ai à peine 200 F [2 FF] en poche et on veut supprimer pharmacies par terre. Si je sais que chez le docteur, j'ai une ordonnance de 15 000 F [150 FF], sur le marché, je paie des comprimés 100 F [1 FF]. Si c'est périmé et que ça me terrasse, tant pis : je ne peux rien faire d'autre !".

Dans le même ordre d'idées, on dénonce encore la politique hygiéniste actuellement en vigueur dans Abidjan et qui consiste à chasser de la rue et des trottoirs des quartiers centraux toutes les installations illicites de vente sur tablier, dans de petites guérites improvisées ou à même le sol : "nettoyer Abidjan : oui, mais casser les kiosques des gens ! Ils sont méchants comme ça !".

— "Tout cet argent va dans leurs poches"

⁷⁹ Allusion au fait que, s'ils disposent d'un trésor de guerre ou si leurs parents ont les moyens de réunir la somme nécessaire, les gangsters peuvent très vite ressortir de prison en corrompant leurs gardiens, s'ils n'ont pu d'abord corrompre leurs juges. Dans les milieux autorisés, eux-mêmes, un concept nouveau est largement usité : celui de "prison poreuse".

Plus généralement, on souligne que l'État, qui est déjà responsable de la pauvreté du plus grand nombre, ne fait rien pour au moins aider les petites entreprises ivoiriennes à se créer et à prendre ainsi le relais de ses défaillances. Au contraire, sous couvert de se conformer aux recettes des institutions financières internationales, il détourne même à son profit certains programmes d'aides aux chômeurs ou à la création d'entreprises.

C'est ainsi qu'un chômeur de quarante-six ans, ancien contremaître d'usine, licencié en 1987, explique pourquoi il a refusé d'en passer par une société d'intérim, où les salaires sont ridiculement faibles en raison de retenues illicites prélevées au passage par ses gestionnaires :

— *"Le plus important, c'est la question du chômage. Par exemple, les gens du PDCI ont créé une société de travail temporaire, la société d'intérim ERMO : elle paie les jeunes ivoiriens 500 F [5 FF] par jour, alors qu'eux, ils touchent plus que ça ! Je n'ai pas voulu passer par eux, je m'y suis refusé".*

Le même homme évoque tous les obstacles que l'on peut en outre rencontrer pour se reconverter, car, dans ce domaine également, certains programmes ou fonds de reconversion financés par les institutions internationales seraient l'occasion de nouveaux détournements des ressources publiques par leurs gestionnaires officiels :

"Moi-même, je ne peux faire de projet avec le Pouvoir qui est là. Je fais partie des chômeurs qui devaient suivre une formation de reconversion. Je suis inscrit à l'AGEPE⁸⁰. J'ai ma carte de demandeur d'emploi. Mais je n'ai jamais eu de formation ! Deux mille ont fait une formation [de reconversion]. Deux mille comme moi attendent toujours. Mais nous sommes quatre mille qui attendent un fonds d'aval [pour avoir accès aux crédits bancaires afin de créer nos entreprises]. Mon projet est d'acheter un moulin à maïs, à manioc, pour commercialiser la farine sur le marché. Nous [les candidats à la création d'entreprises] avons créé une mutuelle pour avoir un fonds d'aval : on nous demande 350 millions d'aval [3,5 millions FF]. Mais le ministre refuse ! La mutuelle a demandé les 350 millions d'aval sur les 2 milliards donnés par la Banque Mondiale et qui sont gardés par le gouvernement, alors que cet argent a été donné pour aider les chômeurs ! Mais on nous refuse les prêts [bancaires] sans aval ! Tout cet argent va dans leurs poches ! Nos indemnités et nos fonds sociaux ! C'est pourquoi nous allons marcher⁸¹".

— *"On parle de fonds sociaux : on ne sait pas où ça part"*

⁸⁰ Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi, établissement public à caractère industriel et commercial créé par décret le 3 février 1993. Il a remplacé l'OMOCI — l'Office de la Main d'Oeuvre de Côte d'Ivoire. Dépend du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique.

⁸¹ Une "marche", c'est-à-dire un défilé de protestation, était prévue quelques jours après l'entretien, afin de faire pression sur le gouvernement pour que ces fonds sociaux soient débloqués. Elle était organisée par le collectif des chômeurs et les syndicats autonomes.

Comme en écho, un autre évoquera, non sans humour, l'impossible situation où l'on place les pauvres quand on exige d'eux des avals s'ils veulent pouvoir bénéficier de prêts et, lui aussi, reprendra l'idée fort répandue selon laquelle l'État et ses agents détournent pour leur seul profit les financements d'accompagnement social des plans d'ajustement structurel :

— *"On parle de "fonds sociaux". On ne sait pas où ça part, où ça sort, et nous, on est là⁸². Quelqu'un qui est chômeur, on te demande aval ! Moi, je vais avaler quoi dans ça ? Mon oncle, il n'a même pas 125 F [1 FF 25] pour woro-woro [taxis collectifs bon marché] !"*

Enfin, un autre exemple, parmi d'autres, montre une fois encore, à quel point, faute de crédit accessible, la pauvreté ne peut qu'entretenir la pauvreté dans une société de plus en plus inégalitaire, dont la classe dirigeante ne paraît pas avoir conscience qu'il serait de son intérêt de s'enrichir moins et de redistribuer plus, notamment pour encourager les initiatives nouvelles de création d'entreprises :

"J'ai fait le retour à la terre. Je suis allé planter trois hectares de manioc, trois hectares de bananes et de riz. Pas dans mon village, pour ne pas être embêté par ma famille. Mais avec quoi je vais transporter tout ça ? Avec quels moyens ? Quand on me dit le prix des bâchées [camionnettes bâchées], je ne peux payer. Les bananes pourrissent, les agoutis [petits rongeurs] mangent le riz et les maniocs".

— *"Nous, les fils de ce pays, nous n'avions pas le droit de nous exprimer"*

En outre, ceux qui ont eu une expérience de salariés et ont souvent perdu leur travail, du fait d'un licenciement, parfois par suite d'une "magouille" visant à les expulser pour les remplacer par des contractuels temporaires ou par des journaliers sous-payés et sans droit, ont les mots précis pour dénoncer l'exploitation, les dénis de droits, les abus de pouvoir et les collusions illicites entre patrons, barons du régime et représentants d'une justice aux ordres des puissants. On a déjà rappelé ce type d'expérience "formatrice", dont un ancien agent de sécurité, abusivement licencié pour une faute professionnelle arrangée, disait : *"c'est ce genre d'injustice qui nous a amenés au FPI !"*

Et le même d'évoquer encore, plus généralement, la précarité organisée des travailleurs employés par des patrons libanais à la solde des dirigeants ivoiriens, précarité qui pouvait être systématiquement organisée, avant l'avènement du multipartisme et l'instauration de certains contre-pouvoirs :

"Tous ces petits contrats qu'on faisait partout, chez les Libanais ! Ils vous payaient 1 000F [10 FF] seulement pour 12 heures de travail ! Vous ne

⁸² "On est là" est la réponse habituelle au "comment ça va ?". Elle est donnée par tous ces chômeurs, ces demi-chômeurs et ces désoccupés qui expriment ainsi la stagnation et l'immobilisme à quoi les condamnent leurs conditions d'existence.

pouviez vous plaindre. Vous n'aviez pas la parole. Il n'y avait pas de justice. Le code du travail n'était pas respecté. Par exemple, les trois mois d'essai plus un jour avec l'obligation d'embaucher. Mais, avant, on pouvait te laisser contractuel pendant deux, trois, quatre ans ! On ne pouvait même pas se plaindre ! Et toutes ces sociétés gérées par ces Libanais étaient à nos gouvernants ! Qui refusaient d'employer leurs frères [ivoiriens] comme gérants et cadres pour ne pas dévoiler leurs secrets. Nous ne pouvions qu'être journaliers ! Nous n'étions rien ! Lorsque le multipartisme est venu, il y a eu un grand changement. Les journaux qui nous informent sur la vérité. Puis les Libanais qui ont été obligés de payer 2 400 F [24 FF] les 12 heures de travail. Maintenant nous sommes libres. Nous parlons, nous discutons de notre pays. Librement. Comme nous voulons".

Certes, il faut faire la part de l'idéalisation dans cette opposition entre l'avant et l'après de l'instauration du multipartisme. La liberté d'aujourd'hui reste très relative et beaucoup est à faire pour instaurer l'État de droit, même si 1990 a représenté une véritable bouffée d'oxygène dans la pesanteur étouffante et tyrannique d'un régime de parti unique. C'est ce que rappellent aussi d'autres interlocuteurs quand ils dénoncent plus spécifiquement l'absence de libertés qui a caractérisé le régime ivoirien et qui continue de rester l'un de ses tropismes essentiels sous le masque d'une démocratisation encore très embryonnaire et largement tronquée :

— *"Ce qui m'a motivé pour venir au FPI, ce n'est pas le hasard. C'est après de multiples réflexions. Nous, les fils de ce pays, nous n'avons pas le droit de nous exprimer. Il y avait les R.G. [Renseignements Généraux] partout. On vous arrêtait si vous parliez contre le parti au pouvoir. On payait les cartes du PDCI [le parti unique] qu'on appelait "les impôts". Pour ça, on maltraitait nos parents, on les bastonnait. On nous faisait croire que c'était des impôts".*

— *"Mes parents étaient victimes de ça. Le chef de village imposait l'achat des cartes. Il y avait aussi l'hebdo que les instituteurs devaient acheter. On ne faisait qu'y parler en bien d'Houphouët Boigny. C'était le journal du Parti".*

— *"Dans les rafles à Abidjan, si tu n'as pas carte PDCI, on te bastonne".*

Un autre explique qu'avant 1990, on entretenait la dépolitisation du pays, notamment celle des jeunes, dont il rappelle qu'on "les amusait" avec des sortes de radio-crochets organisés pendant les vacances à travers tout le pays, ce qui, selon lui, était bien dans "l'esprit du parti unique". Et il raconte que, pour sa part, c'est en 1990, "avec les mouvements sociaux", qu'il a "connu le FPI" et qu'alors, seulement, a pu émerger une certaine liberté, celle de la parole :

— *"C'est en 1990, avec les mouvements, que j'ai connu le FPI. Le peuple était sous tension. Il fallait une délivrance. C'était le mono-partisme. Il fallait que les Ivoiriens se soulèvent pour avoir ne serait-ce que la liberté de parole (...). En 1990, on a compris qu'une poignée de personnes tenait tout le pays".*

Le même interlocuteur met encore en avant, sur l'exemple de sa famille, les trois ressorts de l'assujettissement, en régime de parti unique : l'apolitisme entretenu par l'ignorance ; la contrainte directe ; le clientélisme :

— *"Mes parents étaient PDCI par ignorance et sous contrainte. Tout le monde est FPI actuellement, sauf ma grande soeur qui est PDCI, car elle bouffe [= elle a un emploi stable et qualifié]. Ici, on dit que quand tu manges, il faut te taire. Mais même elle, elle voit la réalité. En plus, son mari est PDCI : il est directeur d'école. Elle ne veut pas d'histoire avec son mari qui est adjoint au maire PDCI".*

— *"Ici, les élections sont des mises en scène"*

À propos des élections de 1995, pour lesquelles l'opposition avait préconisé le "boycott actif", stratégie d'abstention assortie de manifestations destinées à empêcher les électeurs indécis de se rendre aux bureaux de vote, au nom de la dénonciation de la "technologie électorale" utilisée par le parti au pouvoir avec l'aide de l'administration pour truquer les résultats, on rappelle encore que les élections ont toujours été un instrument entre les mains du Pouvoir et que rien n'a changé, de ce point de vue, avec l'avènement du multipartisme :

"Ici les élections sont des mises en scène, des mises en forme. Il faut qu'on [les observateurs internationaux] voit les gens sortir, aller voter. C'est ce que nous avons voulu empêcher. Avec le boycott actif, nous avons voulu un affrontement avec le parti au pouvoir. Nous avons réussi. Le taux de participation n'est pas celui qu'on a clamé officiellement. Pour nous, c'était 15%. Cette élection [de 1995] était [organisée comme] un plébiscite. Si le boycott actif avait été un échec, le président actuel n'en parlerait pas tant. Il en a été traumatisé. Ce n'était pas un échec. Les élections sont pré-programmées. Les observateurs n'observent rien. On les place. Ils ne sont en contact avec aucune réalité. La fraude est organisée. Il est très difficile de gagner [dans ces conditions]. Que ce soit aux législatives ou aux municipales".

— *"Le tribalisme, c'est une politique délibérée"*

D'autres précisent ce tableau de la démocratisation viciée de son contenu en invoquant notamment la loi sur "l'ivoirité", disposition votée à la hussarde sur l'initiative du gouvernement, à la veille des présidentielles de 1995, par une assemblée nationale presque toute entière acquise au PDCI et dont le propos était d'écartier de l'éligibilité l'ancien premier ministre Alassane Dramane Ouattara au prétexte que sa mère n'était pas ivoirienne, en réalité parce qu'il aurait eu des chances de faire pièce à l'élection de l'actuel président, dans un contexte politique marqué par la création d'un nouveau parti politique, le RDR (Rassemblement des Républicains) issu d'une scission du PDCI et regroupant de plus en plus les musulmans du nord, tandis que, de son côté, le PDCI se raidissait en s'appuyant plus que

jamais sur sa place forte baoulé⁸³ et en réactivant dans tout le pays ses organisations bien implantées auprès des notables et toujours activement soutenues par une administration locale aux ordres.

— *"Ici, il n'y pas d'élégance (sic) politique. Il n'y a pas eu de référendum sur l'ivoirité. On ne consulte pas le peuple. On ne met aucune forme ici !"*

Plus généralement, le Pouvoir est accusé d'avoir constamment manipulé la présence étrangère dans le pays et de s'appuyer de plus en plus sur des clivages ethniques qu'en réalité, il serait le premier à entretenir et même à créer :

— *"Le problème de l'ivoirité est posé par le parti au pouvoir. Il y 25,8% d'immigrés en Côte d'Ivoire, mais c'est un problème purement politique. Qui a été au pouvoir, quand le pays a été envahi par les étrangers ? C'est le PDCI ! Un pays a besoin des étrangers, mais en même temps, on ne peut accueillir n'importe qui, quand, où ! En Côte d'Ivoire, on a laissé les étrangers prendre tout le commerce. Mais c'est la faute du pouvoir et non des étrangers. Ils [le Pouvoir, le PDCI] ont vendu le pays aux Libanais. Le PDCI se cache la face. Les étrangers ne sont pas venus en parachute !"*

— *"L'histoire de l'ivoirité... mais lui-même, Henri Konan Bédié, est-ce qu'il peut dire qui est son père et sa mère ? Pourtant il n'est jamais venu parler au sujet de sa mère ghanéenne !"⁸⁴*

— *"Avec les intellectuels [de l'opposition], le tribalisme — "c'est Laurent Gbagbo qui veut tuer Bédié" — ne passerait pas ! C'est une politique délibérée [de la part du Pouvoir que de jouer sur une rivalité ethnique qu'il construit à dessein]"*.

— *"Le pouvoir ivoirien est acculé. Nous avons le dos au mur. Un jour, il y aura [aussi bien] une réaction brutale [qu'] amicale. Mais je crains que, sous l'ère PDCI, la Côte d'Ivoire dégénère avec la guerre civile. Regardez dans la région de Gagnoa [capitale du pays Bété et fief d'origine du FPI]: le PDCI a*

⁸³ Cette loi sur l'ivoirité stipule que pour être éligible, il faut être de père et de mère ivoiriens. Or en Côte d'Ivoire, terre d'immigration ancienne et continue, puis d'accueil libéral aux étrangers tout au long du règne d'Houphouët Boigny, qui voyait dans les quelques 25% d'immigrés ce que l'opposition a qualifié comme du "bétail électoral", porté au vote légitimiste et vulnérable à toutes les pressions du pouvoir, un très grand nombre d'Ivoiriens peuvent avoir du mal à prouver l'identité ivoirienne de souche de l'un ou l'autre de leurs parents. L'ivoirité permet donc toutes les manipulations. C'est notamment le cas pour Alassane Dramane Ouattara dont la mère serait d'origine burkinabè, ce qui n'avait nullement empêché, en son temps, le président Houphouët de lui confier le poste de premier ministre. Mais s'il avait pu se présenter, l'ancien premier ministre aurait eu des chances d'être élu ou du moins de faire un bon score contre le dauphin désigné d'Houphouët Boigny, dans la mesure où il aurait réuni sur son nom les suffrages des gens du Nord qui, pour la plupart, se reconnaissent dans le RDR (Rassemblement des Démocrates Républicains), nouveau parti d'une opposition issue du PDCI et regroupant largement les jeunes technocrates modernistes ainsi que les Dioula (commerçants musulmans, pour la plupart issus des régions de savane de la moitié nord de la Côte d'Ivoire) et où, d'autre part, il aurait pu rallier sur sa candidature d'autres éléments de l'opposition, celle du FPI en particulier, bien implanté nationalement et, notamment, dans les régions ouest, sud et sud-est ainsi que dans les quartiers populaires des grandes villes.

⁸⁴ La rumeur publique soutient que l'actuel président de la république serait le fruit d'amours ancillaires entre Houphouët Boigny et une servante ghanéenne.

*armé les Baoulé contre les Bété qui vivaient harmonieusement ensemble*⁸⁵. C'est ce qui nous fait peur : ça partira comme un feu. c'est une bombe qui peut exploser à tout moment ; ça bout. On ne le souhaite pas, mais nous le sentons venir".

— "Dire que le RDR est un parti des gens du Nord, c'est un discours de diabolisation de la part des gens du Pouvoir".

IV. Itinéraires de l'engagement citoyen

1. Banalisation sociologique des identités

C'est donc, incontestablement, un processus de banalisation de la société que manifestent ces témoignages sur des expériences sociales que, mis à part certains franco-africanismes, tant d'autres chômeurs, exclus ou déclassés de par le monde, auraient pu relater dans des termes analogues. En effet, face à la crise des systèmes d'intégration clientéliste devenus de plus en plus sélectifs, face à la contraction des emplois dans l'économie salariale, face à la précarité du recours aux activités informelles elles-mêmes soumises à la pression accrue de la concurrence et de la compétitivité nécessitant savoir-faire et mises de fonds, face au déclin consécutif des solidarités de proximité, mises à mal par la chute des ressources mobilisables, les citoyens d'Abidjan, qu'ils soient ou non passés par une expérience de l'emploi, qu'ils soient ou non passés par le moule rationalisateur de l'enseignement, ont dû apprendre à voir le monde tel qu'il est, sans illusion ni écran protecteur.

Dans le même mouvement, ils se sont découverts comme des individus ordinaires, sans qualité, condamnés pour l'essentiel à ne devoir compter que sur leurs propres forces, au sein d'une société de mieux en mieux perçue selon les termes d'une catégorisation anonyme, statistique, banalisante et universalisante (celle de la sociologie), loin de toute identité communautaire aux particularismes protecteurs. Mais ils se sont découverts aussi comme des sujets politiques soumis à un État et à une classe dirigeante

⁸⁵ La région bété du centre-ouest est une des régions d'accueil (avec le sud-ouest) de l'émigration baoulé, encouragée dès le tournant des années soixante et soixante dix par l'administration ivoirienne de manière à faire face à une certaine surdensification liée au manque de terres fertiles dans la région centre au peuplement relativement dense (mais ce manque de terres est lui-même surtout engendré par un mode très extensif d'exploitation du café et du cacao, engendrant l'appauvrissement des sols, le vieillissement des plantations et le besoin de nouveaux défrichements). Le pays Bété est ainsi parsemé de campements ou de villages de planteurs baoulé, ce qui ne va pas sans entraîner des tensions entre autochtones et allochtones au sujet de la question foncière, devenue de plus en plus cruciale à mesure que la pression foncière augmente en l'absence d'une véritable intensification des modes d'exploitation. Ces tensions ont pu être avivées par la lutte politique locale, mais il faut bien reconnaître que du côté du Pouvoir, en particulier du côté des fractions les plus dures du PDCI, on ne se fait pas faute, en période électorale, de brandir la menace d'une "guerre des Bété contre les Baoulé".

dont ils dénoncent maintenant les tares et les responsabilités dans la montée de la crise et des inégalités, avec d'autant plus de pertinence qu'ils ne s'en prennent pas à des hommes dont on stigmatiserait l'égoïsme et la volonté de puissance, mais que, dans les termes universels de l'économie *politique*, ils condamnent un régime, des rapports d'oppression et d'exploitation et la classe qui les perpétue pour son seul profit.

En bref, se posant simultanément, car ce sont bien les deux faces d'une même réalité, comme membres d'une "société des individus" relevant d'appartenances catégorielles anonymes (travailleurs, chômeurs, pauvres, jeunes, ivoiriens...) et comme citoyens dont le sort dépend d'une politique et de ceux qui en décident, ils mettent donc en question l'État et la classe au pouvoir et, pour certains, sont déjà engagés dans le combat militant.

C'est peut-être bien, en effet, à travers ces déliaisons — objectives en ce sens que, *volens nolens*, elles détachent les individus de leurs anciennes adhérences sociales et idéologiques, mais aussi subjectives, en ce sens qu'elles donnent lieu, dès qu'elles s'avèrent durables, à des prises de distance cognitives qui débouchent bientôt sur des prises de conscience plus argumentées —, que se fraie le chemin de l'avènement d'une véritable société civile : *quand la société globale, indépendamment des "traditionnelles" rémanences communautaires locales (ethnies, régions, tribus, clans, villages, lignages...), se structure de plus en plus visiblement sur la base des appartenances de "classe" (des statuts socio-économiques) et quand les enjeux dominants apparaissent de plus en plus nettement comme définis par des choix de politique économique au sujet desquels les individus interpellent l'État et la classe au pouvoir au nom des intérêts de la catégorie sociale à laquelle, désormais, ils se savent appartenir.*

C'est ce processus qu'ont illustré et scandé les diverses "conférences nationales" organisées au début des années quatre-vingt-dix dans d'autres pays africains, avec des succès très relatifs. Mais c'est aussi ce qu'ont incarné plus généralement l'éclosion des partis politiques d'opposition, des syndicats indépendants du pouvoir, d'une presse d'opinion, des associations de défense des droits de l'Homme, ainsi que toutes les formes publiques de la protestation ou de la revendication (meetings, marches, défilés, manifestations, opérations ville morte, grèves, manifestes, conférences de presse, etc.), qui, toutes, implicitement ou explicitement, contiennent inévitablement une exigence de démocratisation, laquelle est la modalité essentielle du rapport entre État et société civile (puisque les différentes composantes de celle-ci doivent se faire entendre de celui-là, qui, de son côté, est censé arbitrer entre les intérêts catégoriels en faisant prévaloir l'intérêt général).

En somme, s'il est vrai que l'on se pose d'abord en s'opposant, c'est en commençant de se défaire de leurs anciennes allégeances révérencieuses, respectueuses, flagorneuses, d'avance soumises à la puissance du Pouvoir, d'avance fascinées par ses ostentatoires démonstrations de force et de munificence, concrètement, c'est en apprenant à dire "non" à partir d'aspirations jusqu'alors inédites à la justice sociale et à la liberté, donc à partir du sentiment nouveau de leur position dans une stratification sociale inégalitaire, effaçant, sous ce rapport, les différences communautaires, sexuelles ou générationnelles, que de plus en plus d'Ivoiriens contribuent à

reconstruire leur identité personnelle et leur société sur des bases "civiles" universelles.

— "Il y a eu une cassure"

Évidemment, cette entrée en politique *stricto sensu* (la prise en compte de l'arbitraire de la répartition des richesses et du pouvoir) a été accélérée et amplifiée, comme on l'a souligné, par la crise économique et par l'administration des recettes libérales, puisque l'une et l'autre, en réduisant considérablement le champ d'application des modes d'intégration et de redistribution clientélistes, ont instauré des *barrières* (de classes) de plus en plus visibles, là où ne semblaient jouer que des différences graduelles, naturelles, de *niveaux* (de pouvoir et de richesse). Ainsi, cette réflexion qui, en termes concrets, ne dit pas autre chose :

"parmi nos ministres, il y a beaucoup de gens qu'on a aidés en se cotisant [pour leur payer leurs études]. Et eux, ils n'aident pas. Il y a eu une cassure. Les temps sont devenus durs. Et si les gens ne peuvent aider faute de moyens, ils se replient sous leur coquille".

C'est ainsi, on l'aura sans doute remarqué au passage, que les propos des Abidjanais interviewés font sans cesse référence de manière centrale à ces *identités sociologiques*. Rappelons-en quelques exemples.

Ce sont d'abord les références au statut socioprofessionnel. Il y a les "*chômeurs*" qui ont perdu leur emploi et la catégorie encore plus démunie, de ceux qui n'ont "*jamais travaillé*", autrement dit, de ceux qui, n'ayant jamais eu d'emploi ni de revenu stables, n'ont pu se constituer un capital de relations sociales dans le monde du travail stabilisé, donc ne peuvent guère compter sur une aide financière ou un appui de ce côté-là. Il y a l'opposition entre "*les travailleurs*", qui ont des "*droits*", et les "*patrons*", qui font tout pour bafouer ces droits afin de surexploiter une main d'oeuvre livrée à la précarité des contrats à durée partielle ou même à l'embauche au jour le jour ou à la tâche.

Plus généralement, la société est décrite comme coupée en deux sur la base d'une opposition antagonique fondamentale entre les "*riches*" ou les "*bourgeois*" et les "*pauvres*", entre les "*grands patrons*" du pays, qui sont "*milliardaires*", qui "*mangent*" les richesses du "*pays*", qui "*fêtent leurs milliards*", et tous les "*laissés pour compte*", qui "*ne travaillent pas*", qui "*ne mangent pas*", qui "*fêtent la faim*".

Dans la même perspective, on oppose "*l'État*", qui est aussi un État-parti ("*l'État-PDCI*") et qui est l'instrument des "*chefs d'État*", des "*dictateurs*", des "*gouvernants*", des "*dirigeants*", des "*barons*" du régime, au "*peuple*" dont le Pouvoir n'a aucun souci :

"Nos chefs d'État prennent des lois uniquement pour se maintenir au pouvoir. Ce n'est pas pour le bien du peuple qui est en train de souffrir dans la main d'un seul parti".

L'État est encore opposé au pays réel, longtemps privé de toute liberté ("*nous, les fils de ce pays, nous n'avons pas le droit de nous exprimer*") et à

"l'opposition" qui a su s'imposer contre l'État ("*L'État ivoirien aujourd'hui ne peut décider sans tenir compte des propositions de l'opposition*").

Au sein du corps social, on oppose aussi "les jeunes" ou "les jeunes travailleurs", aux "vieux" qui, par conservatisme et allégeance clientéliste, "sont plutôt PDCI" ("*les vieux sont en train de nous exploiter et de nous fatiguer*"), alors que "les jeunes" vont plus facilement aux partis d'opposition qui incarnent le changement ("*je rêve que mon parti vienne au pouvoir. Alors, l'avenir de tous les jeunes serait assuré*"). Et l'on se définit encore comme "étudiant", "militant" ou même comme "révolutionnaire".

— "*La référence ethnique ne m'intéresse pas*"

Et quand on évoque la question de la forte présence de populations d'origine étrangère dans le pays, qu'il s'agisse de la minorité libanaise accusée de toutes les complicités actives avec le Pouvoir, ou des "immigrés", on se définit d'abord, bien entendu, comme "ivoirien". D'un côté, les Libanais sont unanimement dénoncés comme les associés de la *nomenklatura*, comme les principaux agents propagateurs d'une corruption généralisée et comme des patrons exploitant durement leurs employés. De l'autre côté, les "étrangers" immigrés venus d'autres pays africains (principalement, le Burkina, le Mali et le Sénégal) sont considérés comme trop nombreux, trop bien implantés dans certaines activités (le transport, les activités portuaires, le commerce), où ils font obstacle aux "jeunes Ivoiriens" demandeurs de travail. Toutefois, le plus souvent, on précise que la responsabilité de ceci incombe à la classe dirigeante et à Houphouët Boigny en premier lieu ("*en Côte d'Ivoire, il y a 28% d'étrangers : c'était la politique d'Houphouët de tuer tout nationalisme*"). Un chômeur exprime bien la position commune à cet égard :

"avec les étrangers — 30% de la population —, nous vivons bien. Mais nous voulons seulement les emplois en priorité aux Ivoiriens. C'est le PDCI qui fait de l'argent avec la carte de séjour⁸⁶. Les Libanais, ils investissent, ils font des dons, mais ils sont arrogants. Ce sont les premiers fraudeurs. S'ils suivent la loi, on vivra en harmonie [avec eux]. Mais, actuellement, ils tuent notre économie. Ils investissent, mais ils récupèrent encore plus !"

En revanche, ces jeunes citadins, de longue date accoutumés au cosmopolitisme urbain, souvent eux-mêmes issus d'un mariage inter-ethnique, affichent une *indifférence certaine vis-à-vis de l'identité ethnique*. Comme l'explique l'un d'eux :

"ma mère est bété et mon père est agni. Le bété est la langue mieux connue [de moi]. Moi-même, je suis agni : c'est mon père qui m'a donné son nom. Selon moi, je me sens chez moi dans les deux ethnies. Je me sens ivoirien".

⁸⁶ L'obtention d'une carte de séjour est une obligation depuis 1991. Son montant au moment de l'enquête, s'élevait à 5 000 F [50 FF] pour les ressortissants des pays de la CDEAO. Pour nos interlocuteurs, l'argent ainsi recueilli est accaparé par le parti au pouvoir.

Un étudiant baoulé souligne pour sa part que ses "amis d'études (...) sont bété, adyukru, etc." et que peu lui importe ces appartenances ethniques :

"je dépasse ces histoires de villages et de tribus (...). La référence ethnique ne m'intéresse pas. À part les amis que j'ai eus, petit, tous les autres amis sont d'ethnies diverses. J'ai dépassé le problème des ethnies. Être ivoirien, d'abord, c'est un papier qui prouve que vous êtes ivoirien. L'ethnie ne doit pas primer sur la nation. Ce qui importe, c'est ce que vous faites pour un pays. Il faut avoir le sens du bien public et de l'avenir du pays".

On l'a déjà constaté, pour tous, c'est le Pouvoir qui exploite les différences ethniques, donc crée une question ethnique. L'un parle du "tribalisme" comme le fruit d'une "politique délibérée". Un autre, qui se dit "né dans la politique", parce qu'il est originaire du village de Laurent Gbagbo, le leader du FPI, dénonce la "discrimination" dont sa région a été l'objet en raison de ce que l'on s'y "est dressé contre le Pouvoir" et il décrit bien le cercle vicieux politique du clientélisme, quand il explique que les pouvoirs publics délaissent une région réputée pour être le foyer de l'opposition et que ceci y renforce le sentiment d'être injustement traité, donc l'ancrage dans l'opposition sur une base régionaliste :

"la région est oubliée. On dit que c'est à cause de Laurent Gbagbo. On nous a crucifiés. Ils font une politique de rancune. C'est une disparité régionale. C'est pourquoi nous ne suivons pas le PDCI. Ceux qui le suivent, c'est pour manger".

Dans la même perspective, un troisième souligne que le favoritisme ethnique, celui dont bénéficient avant tout les Baoulé, est porteur de "tribalisme" : expliquant qu'il est lui-même "militant à Yamoussoukro", la capitale politique fondée par Houphouët Boigny dans son village d'origine, il raconte que le FPI local y est contraint "à une certaine clandestinité", y fait l'objet de toutes sortes de discriminations administratives⁸⁷, si bien, conclut-il, que "c'est le Baoulé qui apporte le tribalisme, puisque dans leur région, les autres candidats ne peuvent se présenter [aux élections]". Un autre résume ainsi l'opinion commune : "c'est Houphouët Boigny qui a créé une tension entre Baoulé et Bété. Sinon, nous sommes tous des Ivoiriens".⁸⁸

⁸⁷ "On ne nous donne pas de salle. On nous refuse les autorisations. À Yamoussoukro, nous avons marché [manifesté] pour la première fois avant les élections présidentielles de 1995.

⁸⁸ Un Akye évoque encore le danger de guerre civile : "le pouvoir ivoirien est acculé. Nous [les chômeurs] avons le dos au mur. Un jour, il y aura une réaction brutale, comme amicale. Moi, je crains que, sous l'ère PDCI, la Côte d'Ivoire dégénère : qu'il y ait la guerre civile. Regardez dans la région de Gagnoa [capitale du pays Bété] : le PDCI a armé les Baoulé contre les Bété, qui vivaient harmonieusement ensemble. C'est ce qui nous fait peur. Ça partira comme un feu. C'est une bombe qui peut exploser à tout moment ; ça bout. On ne le souhaite pas, mais nous le sentons venir. Nos frères baoulé se gonflent [d'importance] ; ils ne sont pas plus intelligents. Il fait qu'ils comprennent qu'ils n'ont pas à gouverner tout seuls. Le FPI a une conduite : la prise de pouvoir par les urnes. On suit toujours la voie des urnes. Mais s'il y a une guerre civile en Côte d'Ivoire, ce ne sera pas la faute du FPI. La France a fait sa révolution. Il faut que la Côte

— *"C'est un bouleversement culturel"*

Ainsi, la politisation actuelle des Ivoiriens (qui est devenu un phénomène de masse depuis 1990 et l'avènement du multipartisme et se développe tout particulièrement, quel que soit d'ailleurs leur niveau d'engagement, chez les jeunes citadins) est incontestablement porteuse d'un processus de "civilisation", entendu *stricto sensu* comme *processus de dépassement des identités communautaires particulières au profit d'identifications sociologiques et politiques* de mieux en mieux intériorisées, intégrant directement des individus dans des classes (au sens sociologique et logique du terme) constitutives de toute société civile et politique. Autrement dit, ce processus de civilisation est marqué, ici comme ailleurs, par une déterritorialisation, qui se manifeste par un certain déracinement par rapport aux terroirs culturels et à leur temporalité particulière :

— *"l'Afrique d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier. Le français est le seul moyen de communication. C'est un bouleversement culturel qui a marqué l'Afrique"*, dit-l'un ;

— *"c'est dans nos langues que nous sommes ivoiriens"*, nuance un autre, mais il ajoute aussitôt : *"aujourd'hui, ça fait rire, un type qui parle le bété : on dit "c'est un villageois" ! Nous-mêmes, consciemment ou inconsciemment, on a continué l'oeuvre de bouleversement"* ;

— à quoi font écho ces propos d'un troisième : *"aujourd'hui encore, dire "celui-là est un villageois", c'est une insulte ; pourtant, c'est le village qui conserve la culture"* ;

— *"moi-même qui suis là, aujourd'hui, si je trouve l'argent, je n'irai pas au village, mais en Europe"*, souligne un quatrième.

2. La leçon d'insoumission ou le nécessaire aggiornamento culturel

Mais cette déterritorialisation est le moment "négatif" d'une reterritorialisation "positive", en ce sens qu'elle inscrit les individus, ainsi partiellement détachés de leurs terroirs culturels d'origine, dans des identités plus larges, plus abstraites, de signification universelle, puisqu'elles transcendent et même disqualifient les identités locales (villageoises, ethniques), au profit d'identifications politiques transculturelles (l'identité ivoirienne, l'identité africaine) et d'identités universelles (les identités sociologiques). On peut très bien interpréter en ce sens les propos de ce chômeur, ex technicien, licencié depuis six ans, quand il déclarait :

d'Ivoire fasse sa révolution. Aujourd'hui tous les hauts postes de l'administration, de l'armée, sont baoulé. Les Allassanistes [au sein du PDCI, les partisans de l'ancien premier ministre Allassane Dramane Ouattara ont fini par créer leur propre parti, le R. D. R., qui regroupe surtout les musulmans du nord] ont été balayés comme des malpropres. Il y a des officiers allassanistes à la MACA [Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan] actuellement".

"je vis grâce à certains camarades. J'ai beaucoup d'amis — avocats, médecins, policiers... —, qui m'aident à arrondir les fins de mois. Ce sont des camarades de classe. Si ce n'est pas eux, je ne compte sur personne. C'est ceux-là qui sont mon père et ma mère".

D'ailleurs, au delà, on peut encore se référer à des catégories plus abstraitement universelles : le peuple, le citoyen, la loi, les droits de l'Homme, la justice, la liberté... Car c'est bien en leur nom que les militants critiquent le Pouvoir qui bafoue tous les jours les aspirations légitimes que ces idéautés désignent, qu'ils justifient leur propre engagement politique et, plus généralement, qu'ils appellent à un profond changement des mentalités.

— *"Dire non..., une évolution extraordinaire du côté des gens"*

C'est aussi sur ce registre que se placent les propos de divers interlocuteurs, dont certains se plaisent à souligner, en outre, à quel point la candidature de Laurent Gbagbo aux élections présidentielles de 1990, en contestant pour la première fois, après trente ans de post-colonie, la sacralité du pouvoir du "père de la nation", a constitué pour eux, les jeunes, trop habitués à se soumettre aux aînés et à leur pouvoir à fondement magico-religieux⁸⁹, une véritable leçon inaugurale d'insoumission, qu'ils ne sont pas près d'oublier :

— *"On est resté des ignorants pendant trente ans, avec le parti au pouvoir. (...) Pour nous, Houphouët Boigny était comme un dieu vivant. (...) La Côte d'Ivoire est riche. La population n'est pas nombreuse. Le chômage des jeunes gens n'est pas normal. J'ai fait l'école. On nous demande d'avoir des connaissances élevées pour avoir un emploi. Tout citoyen a droit au travail. Mais dans la réalité, ce n'est pas ça.*

— *En 1990, la candidature de Laurent Gbagbo, ça m'a frappé : il fallait avoir de l'audace ! (...) Au journal [télévisé] de vingt heures ou treize heures, on nous balance la pensée du jour [du chef d'État]. En réalité, ce n'est pas "la paix" [leitmotiv inlassablement ressassé dans tous les média], mais la dictature. Il y a trop d'injustices dans ce pays ! En 1988, c'était le retour d'exil de Laurent Gbagbo. Au journal de vingt heures, un mercredi, la présentatrice annonce que le Président de la République a accordé une audience à Laurent Gbagbo. Puis il y a eu un reportage à la télé sur cette*

⁸⁹ En Côte d'Ivoire, le pouvoir temporel — celui des pères, des anciens, des aînés de lignage et des chefs territoriaux — est toujours conçu comme ayant une assise magico-religieuse : il est soutenu par les ancêtres, les génies et les dieux ; il détient aussi la puissance de la sorcellerie, d'autant plus grande que le niveau de pouvoir est élevé. Le détenteur du pouvoir est donc toujours capable de mobiliser contre toute indiscipline, ne serait-ce que par la malédiction, les puissances sur-réelles qui, en dernier ressort, gouvernent le monde et les hommes. Il est également censé pouvoir user de la puissance de la sorcellerie pour accabler de malheurs, souvent mettre magiquement à mort, tout assujetti trop indiscipliné ou contestataire. Pour défier le pouvoir établi, il faut donc être soi-même très fort en matière de puissance magico-religieuse. Ce qui n'est généralement pas le cas des gens ordinaires, et *a fortiori* des jeunes gens, qui sont tenus pour être "simples", ce franco-africanisme étant à entendre au sens fort : est "simple" tout individu dépourvu de la duplicité occulte qui fait les puissants de ce monde.

rencontre. (Avant) on disait que Laurent Gbagbo était le "petit frère", le "fils" d'Houphouët Boigny, qu'on lave le linge sale en famille. J'ai vu Laurent Gbagbo : il a expliqué pourquoi son exil en France et proposé de travailler en commun au bien-être du pays. Laurent Gbagbo était bien dans sa peau. Il croisait les jambes. (...) Ce qui m'avait attiré, c'était la sérénité de Laurent Gbagbo. Son franc parler. Les autres interlocuteurs d'Houphouët étaient courbés. C'était une première dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo était différent d'eux. On n'a pas pu lui fermer la bouche [le réduire au silence, qui est la marque de l'impuissance sociale des fils et des cadets en présence des pères et des aînés]".

— "Félix Houphouët Boigny, tout le temps de son règne, s'est approprié la sorcellerie pour gouverner la Côte d'Ivoire. Il avait un pouvoir mystique pour rester si longtemps au pouvoir⁹⁰. Les gens le prenaient pour un grand manitou. Et puis Laurent Gbagbo est venu !"

— "Dans une démocratie, il y a liberté d'association, liberté de culte, liberté d'opinion".

— "Le boycott actif [mot d'ordre de l'opposition lors des élections de 1995] : dans les meetings, on voit 100 000 personnes. Mais ce sont les élections qui sont la vérité des influences politiques : le boycott actif a pour la première fois de toute l'histoire du pays été une opposition corps et mains nues pour dire non : ça a été une évolution extraordinaire du côté des gens ; le pays a été paralysé".

— "La France de l'ancien régime, la Grande Russie qui s'est désagrégée, c'est la force du peuple".

Cette capacité nouvelle à "dire non" et à le dire au nom d'identités nouvelles, qui transcendent les anciennes identités particulières et sont universalistes, donc porteuses d'un message d'égalité, on peut en lire une illustration symbolique dans cette anecdote relatée par un chômeur bété :

— "Mon identité [ethnique] me pénalise. Une fois, un policier me contrôle sur une moto. Je montre ma pièce [d'identité]. Quand il a vu mon origine [ethnique], il a dit : "je vais te mettre sous ma semelle pour t'écraser ". Puis il m'a dit de pomper⁹¹. J'ai refusé. Moi, un citoyen !".

— "Les premiers responsables, c'est nous, les Africains. Nos mentalités sont à changer"

Cette leçon d'insoumission, que Laurent Gbagbo, le premier "cadet" à avoir osé défier publiquement le "père" de tous les Ivoiriens, est venu, en

⁹⁰ Cf. note précédente. Pour l'opinion commune, la longévité extraordinaire du règne d'Houphouët Boigny est en elle-même signe d'une puissance peu commune dans le domaine des forces "mystiques". Il est à noter que le président de la Côte d'Ivoire, comme tous ses pairs, entretenait cette aura autour de lui. Chez les Harristes, par exemple, il est aussi, aux côtés d'autres présidents du début de l'indépendance, l'une des figures mythiques qui entourent le prophète Harris.

⁹¹ Les policiers sont réputés pour arrêter les automobilistes ou les motocyclistes sous le moindre prétexte, simplement dans le but de les racketter. Quand ils rencontrent une résistance, ils peuvent confisquer les "papiers" ou obliger les personnes à s'allonger au sol pour faire des tractions ("pomper") jusqu'à épuisement.

prophète annonciateur des temps nouveaux, donner à tous, et particulièrement aux jeunes générations trop habituées à la soumission silencieuse, n'est donc pas seulement politique, au sens étroit de ce terme. Plus profondément, elle a été entendue comme porteuse d'un message plus universel, en ce sens qu'elle était un appel à une véritable *conversion* par rapport à l'une des orientations centrales de la culture traditionnelle : celle de la dépendance à l'égard des pouvoirs établis, de la sacralisation des traditions, de l'intériorisation, en chacun, du principe hiérarchique, du respect révérencieux à l'égard des puissances éminentes, en somme, tout ce qui institue une culture de l'obéissance et de l'argument d'autorité, excluant par conséquent l'idée de la responsabilité et de l'autonomie individuelles.

C'est en effet, dans cette perspective, plus culturelle au sens anthropologique du terme, que s'inscrivent encore certains propos de jeunes militants qui parlent dès lors explicitement en tant qu'Africains, non pas, soulignons-le, pour déplorer une quelconque infériorité par rapport à ce qui serait posé comme un modèle occidental, mais, bel et bien, pour affirmer, vis-à-vis de leurs héritages culturels, cette prise de distance analytique, critique et sélective, qui signe la posture du sujet moderne (héritier de la philosophie des Lumières et de la tradition révolutionnaire), pensant le monde social comme réalité objectivable (donc transformable) et se référant à des principes universels (donc appropriables par tous, quelle que soit l'identité culturelle originelle, et par tout un chacun, quel que soit le statut social) :

— "Nos dirigeants sont [certes] responsables. Mais quand, nous-mêmes, allons-nous apprendre à nous défendre nous-mêmes ? "Quand tu fais [le] ver de terre, il ne faut pas te plaindre si on marche sur toi", dit un proverbe africain. Il faut voir [aussi] nos responsabilités. Les premiers responsables, c'est nous, les Africains. Nos mentalités sont à changer. Il faut multiplier les écoles, les universités. On ne peut sauter cette étape. Il y a près de 60% d'analphabètes dans le pays. Il y a des étapes qu'on ne saute pas : chez vous [les Européens], il y a des gens dans les arènes, qu'on s'amusaient à voir bouffer par des animaux. Regardez l'évolution de l'Afrique du sud. Même si on prend le pouvoir, on aura du travail à faire sur la longue durée (...). Le président Houphouët Boigny n'a jamais voulu d'intellectuels dans ce pays⁹². Il a bloqué la progression des universités : les intellectuels sont contestataires ! On n'a pas suivi la progression démographique ".

— "On vit la réalité. Tout le monde, quel que soit son niveau intellectuel, scolaire, peut militer, prendre sa carte. Y compris les analphabètes. Nous autres, les militants instruits, nous formons les moins instruits. Les intellectuels expliquent les choses : par exemple, la différence entre le cours mondial [du café et du cacao] et le prix d'achat aux paysans. Laurent Gbagbo

⁹² Il convient de souligner le sens fort de ce propos : en l'occurrence, ce à quoi il est fait allusion, c'est que le Pouvoir n'a jamais toléré l'émergence d'une classe d'intellectuels critiques. Il a certes fabriqué de nombreux diplômés de l'enseignement supérieur, mais il a toujours sanctionné sévèrement ceux qui affichaient des prises de position indépendantes et critiques vis-à-vis du régime : les condamnant à s'exiler s'ils voulaient échapper à la prison, à la torture, souvent à la mort, au cas où ils auraient fait partie des accusés pour complots fabriqués par le Pouvoir. Sur ce sujet, cf. Samba DIARRA, *Les faux complots d'Houphouët Boigny. Fracture dans le destin d'une nation (1959- 1970)*, Paris, Karthala, 1997.

n'est pas venu pour faire des miracles".

— *"Le planteur, au temps d'Houphouët Boigny, ne connaissait pas les cours internationaux. C'est maintenant qu'il connaît. Il n'a pas de mutuelle. Il préfère mourir à même le sol. Laurent Gbagbo explique tout ça aux planteurs. Même les personnes âgées militent pour le FPI. Dans mon village, on n'est pas allé voter. On a suivi le mot d'ordre du boycott [des élections de 1995] "*

Contre tout relativisme érigé en absolu — que ce soit au nom d'une "tolérance" aveugle à certaines oppressions chez les tenants occidentaux du "politically correct" contemporain, ou bien au nom d'un fondamentalisme justifiant toutes les tyrannies sous couvert d'un retour à une tradition absolutisée (donc sacralisée dans l'imaginaire) —, c'est encore une leçon d'universalisme qu'on peut entendre dans les propos de ces citadins ivoiriens quand, évoquant le phénomène du lynchage des "bandits" par les foules ameutées, ils mettent en cause la conjonction de facteurs politiques (l'impéritie de l'État), culturels (les orientations autoritaires des cultures africaines) et historiques (les anciennes coutumes régulatrices devenues inopérantes face à l'âpreté grandissante de la lutte pour la vie et au matérialisme de la nécessité) et qu'ils soulignent le besoin de lois qui socialisent la nature humaine sur la base de normes universelles (les droits de l'Homme, les principes démocratiques) :

— *"La justice populaire expéditive, c'est la responsabilité de l'État. Aujourd'hui, tout le monde court : "voleur ! voleur !" ⁹³ Les policiers eux-mêmes disent : "pourquoi vous nous amenez des voleurs ? Mais vous êtes bêtes !". Les grands bandits sortent de prison le lendemain avec leur appui ⁹⁴. Les policiers disent : "vous êtes bêtes ! Il faut les tuer !". Alors la population pense : "mieux vaut ne plus envoyer les gens en prison. Mieux vaut les*

⁹³ La montée de la crise et de la pauvreté, depuis le début des années quatre-vingt, s'est manifesté par la multiplication des formes de violence délinquante (vols à l'arrachée, braquages de banques, de sociétés commerciales ou de restaurants, attaques de passants isolés, "arrachages" de véhicules, attaques de cours communes ou de boutiques dans les quartiers populaires, attaques de villas dans les quartiers résidentiels, détroussages de voyageurs par des bandes armées de "coupeurs de route"...), cette violence étant encore amplifiée par le développement des trafics de drogue dure, par le trafic d'armes, par l'extrême faiblesse d'effectifs policiers mal armés et peu motivés et par l'intervention sporadique, souvent mal contrôlée de diverses brigades anti-gangs hâtivement mises sur pied et promptes à tirer sans sommation pour faire du résultat spectaculaire. Dans ces conditions, les habitants des quartiers populaires, abandonnés à eux-mêmes et, de plus, exaspérés par une insécurité générale qui n'épargne pas les plus pauvres, ont pris l'habitude de lyncher ou "braiser" (brûler vif) tout voleur qui tombe sous la main des foules ameutées par les "voleur ! voleur !" repris de proche en proche sur la trace du fugitif.

⁹⁴ La violence de cette justice populaire tient effectivement au fait que les policiers ordinaires, cantonnés en trop petit nombre dans des commissariats vétustes, isolés au milieu de vastes agglomérations cosmopolites, n'en sortent guère pour des rondes ou des interventions (faute de véhicules, d'armement et de motivation) et qu'ils incitent la population à faire justice elle-même, plutôt que d'avoir à garder en cellule des délinquants qu'ils n'ont pas les moyens de nourrir ou dont ils savent, comme tout le monde le sait, que s'ils les convoient jusqu'à la prison, beaucoup se retrouveront libres assez rapidement, pour peu qu'ils aient les moyens de corrompre les juges ou de soudoyer les gardiens. En Côte d'Ivoire, la notion de "prison poreuse" désigne l'effet de cette dernière pratique.

éliminer".

— "Nous sommes en Afrique : nos mentalités.... Nous ne sommes pas tous formés. Ils [les Africains non instruits] n'ont pas tous ces concepts : les droits de l'Homme et tout ça. Beaucoup disent : "je fais des enfants et j'ai le droit de les battre. Je bats cet enfant : c'est mon enfant !". C'est une évidence. C'est comme sous Hitler : l'enfant participait au meurtre des Juifs.⁹⁵ À partir de ce moment-là, il fait partie du club. Dans l'abandon, on fait n'importe quoi. L'homme n'est qu'un fauve. Si on ne l'est pas, c'est à cause des lois. Sinon, c'est l'instinct de survie qui prévaut".

— "Les gens qui braisent les gens [brûlent vifs les petits voleurs], ils ne sont plus africains. Ils n'ont plus les valeurs africaines. Tout le monde n'est plus africain. Avec la dépravation des mœurs, tout le monde est détruit. Ils ne connaissent plus que "on va manger". À 80 %, chacun cherche son pain quotidien. Ils ne sont plus africains au sens positif du terme. Les gens ne connaissent plus leurs coutumes : [ils disent] "moi, je ne sais pas. Allez demander aux vieux !". Moi-même, au niveau de ma base [la cellule du parti], je suis formateur. J'enseigne les droits démocratiques. Un militant ne doit pas se faire justice soi-même. Tant que le FPI n'est pas au pouvoir, il ne peut rien faire pour modifier les conditions d'existence et, donc, le comportement des uns et des autres. Pour le moment, nous n'avons que le verbe. Pour changer le pays, il faut prendre le pouvoir".

* *
*

Prenons donc acte de la pertinence de ce type de raisonnement qui ne sépare pas la réflexion sur les conditions matérielles d'existence (le poids de l'histoire) et les considérations sur l'influence des mœurs (le poids de la culture), mais des mœurs telles que les ont altérées des conditions de vie de plus en plus placées sous le signe de la précarité et de la concurrence sauvage. On le constate, pour ces citadins, le débat entre tradition et modernité est dépassé. Ce qu'ils dénoncent, c'est certes une certaine acculturation qui se manifeste par une dérégulation des conduites et par la montée de la violence anémique, mais cette acculturation n'est pas attribuée à l'occidentalisation des mœurs : elle relève de la dégradation des conditions d'existence, laquelle renvoie aux responsabilités de l'État et de la classe dirigeante ivoirienne. Le remède à cette acculturation, bien loin de résider dans un retour aux traditions originelles, est au contraire dans un changement de régime qui puisse entraîner un changement des conduites par suite de la mise en oeuvre collective et de l'intériorisation individuelle des principes universels des droits de l'Homme et de la démocratie.

Enfonçons le clou : l'affirmation récurrente des aspirations à la liberté politique et à la justice sociale n'a rien à voir avec une quelconque "aliénation" culturelle à l'Occident. Et rappelons un fait d'évidence qui devrait faire taire tous les intégristes du relativisme culturel : les individus, les mouvements sociaux et les organisations politiques (mais aussi certaines composantes des religiosités nouvelles) qui sont porteurs de ces aspirations,

⁹⁵ Allusion au fait que des enfants, parfois accompagnés de leurs parents, participent à ces lynchages collectifs.

émanent des profondeurs des sociétés africaines ; ils sont africains et les dynamiques qu'ils mettent en mouvement sont endogènes ! Que celles-ci fassent leur miel de différents apports, historiquement exogènes, en les conjuguant à des ressources culturelles, sociales et politiques endogènes, cela n'est en soi qu'un processus banal de métissage universellement agissant, lié à une mondialisation déjà multiséculaire, même en Afrique !

Avec leurs mots, dont on aura remarqué qu'ils émergent à un vocabulaire universel de mieux en mieux maîtrisé, car il est en adéquation avec leur situation et avec leurs aspirations profondes, à partir de leur expérience personnelle du monde social où ils vivent, pensent, souffrent et espèrent malgré tout, ce qu'affirment sans ambiguïté les divers représentants de cette nouvelle génération citadine, qui, pour la plupart, n'ont pas connu l'épisode colonial, c'est que, pas plus en Afrique qu'ailleurs, on ne saurait envisager le développement de la société civile, qui est par essence socialement et politiquement hétérogène, sans son corollaire, la démocratie, qui, parce qu'elle implique l'expression libre de la diversité des intérêts, la manifestation ouverte d'une conflictualité contractuellement régulée par le principe électif, la permanence du débat public et contradictoire, la rationalisation des modes de production et de régulation, le respect des droits de l'Homme et du citoyen, permet précisément aux différentes forces sociales et aux dynamiques de changement et d'innovation dont elles sont porteuses, de se donner libre cours. *Pas de société civile sans démocratie*, c'est au fond le message que font entendre les représentants de cette génération qui, ayant grandi sous le régime du parti unique, de l'apolitisme érigé en idéologie exclusive ("la Côte d'Ivoire, terre de paix et de dialogue"), de la soumission à l'argument d'autorité, au principe hiérarchique et à la dépendance clientéliste légitimés par l'orchestration savamment organisée de la référence révérencieuse aux traditions (la figure du chef comme "père" nourricier et protecteur d'"enfants" assignés au devoir de "reconnaissance", la stigmatisation de l'indiscipline comme offense sacrilège aux principes d'unanimité et de respect dus aux anciens...), ont pu faire, à travers leur expérience personnelle, le bilan critique de plus de trente ans de patrimonialisme tyrannique et d'impérialisme prédatrice et, surtout, comprendre le lien consubstantiel entre ceci et cela.

Au fond, sans souci de ces pseudo-identités et spécificités culturelles au nom desquelles on voudrait les enfermer dans des assujettissements disciplinaires, uniquement voués à la croissance économique pour le plus grand bien de leurs dirigeants et des bailleurs de fonds internationaux, ces témoins engagés rappellent avec force une bien banale et universelle évidence : il n'y a pas de développement sans répartition équitable des sacrifices et des bénéfices, il n'y a donc pas de développement sans l'aiguillon de la démocratie qui est la condition d'une telle répartition, il n'y a donc pas de développement sans la force d'une société civile riche de ses diversités et de ses contradictions. Quant aux identités et aux spécificités culturelles, ce n'est ni des Pouvoirs centraux disqualifiés par leur consumérisme mimétique ni des experts étrangers, même bien intentionnés, qu'on peut attendre leur défense et illustration, mais bel et bien des forces vives qui, du cœur de la société civile, les déclinent au présent, les adaptent constamment aux exigences des situations

contemporaines et savent fort bien, à travers leurs pratiques quotidiennes comme dans le travail incessant d'auto-institution qu'elles font sur elles-mêmes, les conjuguer à certaines valeurs universelles (la liberté politique, la justice sociale, les droits de la personne humaine), qui n'appartiennent à aucune civilisation particulière, mais sont désirables par toutes et par tout un chacun, ainsi que le prouvent surabondamment toutes les luttes qui, en leur nom, se mènent partout dans le monde, en Afrique et en Côte d'Ivoire également.

II Initiatives et insertions : la société civile inventée par les individus

Ndiouga Adrien Benga
(Université Cheikh Anta Diop, Dakar) :

*Le diplômé et la commune : itinéraires pour l'emploi,
individualisations et pratiques citoyennes à Dakar*

Souleymane Yeo Ouattara
(Institut d'Ethno-Sociologie, Université d'Abidjan) :

*Citadines pour conquérir leur indépendance,
un aspect méconnu de l'immigration féminine en Abidjan
itinéraires migratoires et pratiques d'insertion*

Gabin Kponhassia
(Gidis-CI - Orstom, Abidjan) :

*Reconversions professionnelles, reconversions mentales.
L'irruption des salariés ivoiriens au chômage dans le secteur des
activités informelles autrefois abandonné aux "étrangers"*

Boizo Ori
(centre Orstom de Petit Bassam, Abidjan) :

*Initiatives d'insertion socio-économique et démarches
d'individualisation chez les jeunes citadins d'Abidjan*

LE DIPLÔMÉ ET LA COMMUNE ITINÉRAIRES POUR L'EMPLOI, INDIVIDUALISATIONS ET PRATIQUES CITOYENNES À DAKAR

Ndiouga Adrien BENGA
Département d'histoire
Université Cheikh Anta Diop, Dakar

Objet et méthode

Notre recherche porte sur les situations objectives d'individualisation désirée. Nous nous intéressons à la frange de la population placée au coeur de l'intégration, la jeune élite urbaine, dont l'autonomie des stratégies, les possibilités de choix sont variées. Nous étudions comment les diplômés du supérieur, originaires de Dakar et non originaires, cadres à la Communauté Urbaine de Dakar (C.U.D.), essaient de se poser en sujets dans leur rapport avec le pouvoir local. Cette analyse permet de sortir d'une vision homogène de la nature holiste de la société africaine traditionnelle, ou tout au moins de tempérer cette assertion, et de poser la question de l'individu capable non seulement de manipuler le lien social à son avantage mais de s'autonomiser. L'observation des pratiques individualisantes dans la sphère de l'élite est pertinente pour questionner la citoyenneté citadine.

Les résultats ici présentés sont tirés d'une part d'une enquête biographique réalisée auprès de 22 cadres supérieurs non-fonctionnaires de la C.U.D. titulaires d'un emploi rémunéré et stable et d'autre part d'entretiens semi-directifs répétés auprès de ces mêmes personnes. Tous ces cadres (dont 4 femmes) sont de jeunes diplômés du supérieur (de la licence au doctorat ou au diplôme d'ingénieur) dont la moyenne d'âge s'élève à 36 ans : architecte, ingénieurs, pharmacienne, médecins, gestionnaires, juristes, sociologues, économiste, documentaliste, diplômé en sciences de l'éducation. Nous les avons identifiés à partir de la situation et de la liste du personnel de la C.U.D. (1984-1995), documents mis à notre disposition par la Direction des Affaires Administratives et Financières (D.A.A.F.) et sa sous-direction chargée des Ressources Humaines.

Tous les membres du Cabinet du Président du Comité de la C.U.D. (actuel maire de Dakar) choisis pour faire partie de notre échantillon ont refusé systématiquement de participer à notre étude. Ces personnes remplissent des tâches politico-administratives sous l'impulsion directe du Président de la C.U.D. Généralement cooptés et soucieux de se maintenir dans leurs privilèges (on n'y renonce pas facilement), ils se sont gardés de nous communiquer toute information pouvant porter atteinte à la

crédibilité de l'institution.

À partir d'itinéraires individuels (histoire migratoire pour certains, parcours professionnel, vie de relation), nous cherchons à saisir au sein de cette population homogène d'une part les mécanismes d'insertion dans le monde du travail et d'adaptation dans le réseau social et d'autre part les différenciations produites face aux obligations et contraintes communautaires.

Ajustement économique et emploi

La question de l'emploi est doublement au coeur du processus de réforme économique au Sénégal. D'une part, la population très jeune se traduit par une demande abondante sur le marché du travail qui est loin d'être satisfaite. D'autre part, une grande partie de la population active connaît des niveaux de productivité et de revenus très faibles, dont le rehaussement est une priorité. À court terme, les programmes d'ajustement entraînent des conséquences adverses pour l'emploi. Les principales réformes adoptées concernent notamment la fonction publique. Le nombre des agents de la fonction publique a continué d'augmenter entre 1981 et 1986 pour atteindre près de 69 000 fonctionnaires puis est redescendu à 64 000 en 1991; le poids de la masse salariale est jugé excessif malgré une baisse sensible du salaire moyen de la fonction publique.

Les réformes d'ajustement structurel ont infiltré le débat politique au Sénégal. À l'approche d'échéances électorales importantes (février 1993 et novembre 1996), le débat s'est cristallisé autour d'une acceptation ou d'un refus. L'appui politique donné par les autorités au programme des mesures a été très nuancé, alternant entre l'approbation active et l'acceptation passive. Une impatience croissante se manifeste face à l'absence de résultats autres que la *déflation*⁹⁶ des effectifs. Les avis et analyses sont partagés entre l'échec ou le succès, la validité ou non des réformes appliquées. Une étude commanditée par l'USAID en octobre 1990 explique l'absence des résultats par l'inapplication ou le report de nombreuses mesures jugées inadaptées ou politiquement coûteuses. L'aide extérieure massive dont bénéficie le Sénégal permettrait de passer outre les mesures les plus difficiles. Les conséquences de l'évolution de l'économie pour l'emploi et les revenus sont importantes. Ainsi la détérioration des revenus urbains a été plus rapide que celle des revenus ruraux et l'écart entre les deux s'est réduit.

Dans la Communauté Urbaine de Dakar (communes de Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Bargny), la situation de l'emploi et du chômage est mieux connue grâce à une enquête menée en 1991 par le Commissariat Général à l'Emploi et la Direction de la Statistique et de la Prévision avec l'appui du BIT. Les données qui suivent sont empruntées à cette étude. L'administration publique concerne 9,4 % des actifs de la région. Il convient cependant de noter le phénomène de multi-activités, observé dans de nombreux pays. La population au chômage est estimée à 143 000 personnes. Cette population a augmenté à un taux annuel de 7,6 % entre

⁹⁶ Ce terme renvoie aux personnes ayant quitté la fonction publique, soit par licenciement, soit par départ volontaire.

1976 et 1988 et de 13,2 % entre 1988 et 1991. Les actifs de moins de 25 ans ont un taux de chômage estimé à 32 %.

Dans un contexte global sévère où un actif sur quatre est au chômage, les diplômés du supérieur et les sans-instruction sont relativement moins touchés, alors que les diplômés du primaire et du secondaire sont plus touchés que la moyenne globale. Cette dichotomie entre les niveaux d'instruction se retrouve dans la formation professionnelle. Trois catégories sont massivement touchées par le chômage : les sans-profession (46,9 %), les employés administratifs (32,3 %) et les professions intermédiaires (24,3 %). Dans les autres professions, et notamment les cadres supérieurs (4,5 %) et les ouvriers et employés non-qualifiés (7,5 %), le taux de chômage est inférieur au taux global de 24,4 %. Ces caractéristiques de la population au chômage traduisent une forte segmentation du marché du travail à l'encontre des jeunes scolarisés. L'éducation ne prépare à aucune qualification professionnelle et se révèle une prime au chômage. Deux emplois sur trois à Dakar relèvent du secteur informel. Sur 100 actifs urbains, on compte 24 chômeurs, 26 occupés à des emplois modernes et 50 occupés dans le secteur informel. Ou encore, sur 100 personnes à Dakar, 72 personnes vivent du travail de 28 occupés dont 18 dans le secteur informel. Par conséquent, un emploi fait vivre 4 personnes en moyenne.

Dans ce contexte de pénurie et de lâchage de l'État, quelle a été la fonction assignée à la collectivité locale dans le cadre de la décentralisation ? Sur quelle expertise se baser pour concilier les besoins nombreux et diversifiés légitimement exprimés par les populations par rapport à des moyens limités dans une situation rendue difficile par des contraintes de toute nature liées à la gestion municipale ? Comment rendre opérantes toutes mesures de rationalisation par l'optimisation des coûts et des rendements ?

Pouvoirs décentralisés et jeunes diplômés du supérieur : rapports au présent

Après une première phase dite institutionnelle de 1966 à 1972 et une deuxième phase de 1972 à 1984 qui constitue une étape expérimentale de la réforme, la troisième de la politique de la décentralisation qui date de 1984 est fondée sur le développement économique à la base. Il s'agit de permettre aux élus locaux de prendre en charge directement la gestion de toutes les collectivités locales⁹⁷.

La Communauté Urbaine de Dakar (C.U.D.) est une structure d'agglomération créée par l'État pour suppléer les communes qui la composent sur un certain nombre d'activités à caractère intercommunal. Elle intervient dans un cadre institutionnel régi par un statut juridique et administratif et un champ spatial qui épouse les limites de la région de Dakar, à l'exception de sa partie rurale érigée en deux communautés

⁹⁷ Un corpus juridique abondant a été produit par l'État (notamment le Code des Collectivités Locales de 1996 qui a mis fin au Code d'Administration Communale de 1966) et fait l'objet de controverses passionnées.

rurales⁹⁸. Née de la réforme administrative et territoriale intervenue en 1983 à Dakar, la C.U.D. s'est présentée comme une première expérience au Sénégal⁹⁹. En la créant, l'objectif était de permettre aux communes de réaliser des oeuvres d'intérêt général et d'assurer la gestion collective des services publics indispensables à un développement équilibré, services qui ne pouvaient relever de la compétence d'une seule collectivité du fait, soit de leurs charges de fonctionnement trop élevées, soit de leur caractère régional.

Le diagnostic organisationnel de la C.U.D. au cours de sa première année de fonctionnement révélait une inadéquation et une non-fonctionnalité des structures, caractérisées par une multitude de micro-services non-articulés, un personnel pléthorique non spécialisé et de surcroît sous-utilisé¹⁰⁰, un niveau d'encadrement supérieur faible¹⁰¹ et enfin, des services désoeuivrés, parce que sous-équipés. Ces tares conjoncturelles ont fortement gangrené l'action de l'institution en limitant les possibilités d'organiser rationnellement le travail. Devant ce constat patent, les autorités de la nouvelle équipe municipale se sont évertuées à restructurer et équiper les services. Avec l'appui du Bureau Organisation et Méthode (B.O.M.), les divisions créées au niveau de chaque direction (Services Techniques, Affaires Administratives et Financières, Bourses et Formation, Centre Hospitalier) ont visé à privilégier la spécialisation des postes. Pour assurer une bonne dynamique de ces structures mises en place, l'autorité a placé à leur tête des cadres de haut niveau. Les cadres supérieurs non fonctionnaires sont passés de 6 en 1986 à 21 en 1990 et 63 en 1995. Ces mesures organisationnelles combinées avec la mise en oeuvre d'un plan d'équipement et de formation ont constitué les bases d'une maîtrise progressive du potentiel humain et de son utilisation pour assurer la réhabilitation de la fonction municipale. Améliorer la transparence et l'efficacité du système d'embauche, de formation et de rémunération du personnel pouvait accroître la qualité de la bureaucratie municipale.

Le processus de réajustement consistait également à ne pas faire suivre les départs à la retraite, démissions, licenciements et décès de remplacements systématiques¹⁰² et à procéder au recrutement de jeunes

⁹⁸ Le Sénégal compte actuellement 60 communes et 320 communautés rurales. *Le Soleil*, 8 septembre 1996.

⁹⁹ Sa base légale est la loi n° 83-48 du 18 février 1983 portant réorganisation de la Région de Dakar. Le décret n° 83-1128 crée les communes de Dakar, Pikine et Rufisque ; le décret n° 83-1131 institue la C.U.D. entre les communes de Dakar, Pikine et Rufisque-Bargny, détermine son organisation, lui fixe des attributions ainsi que le mode de financement ; enfin le décret n° 84-613 du 1er juin 1984 dévolue les biens meubles et immeubles de l'ancienne commune de Dakar à la C.U.D., aux communes de Pikine, Rufisque-Bargny et à l'État. En 1990, Bargny a été détachée de la commune de Rufisque et érigée en commune de même que Guédiawaye.

¹⁰⁰ En 1984, la C.U.D. a hérité du personnel de l'ex-commune de Dakar par arrêté du ministère de l'Intérieur portant affectation du personnel de l'ancienne commune de Dakar à la C.U.D., Pikine et Rufisque-Bargny. La lecture de cet arrêté ne permet pas de déceler les critères qui ont présidé à cette répartition. L'institution s'était retrouvée avec un effectif global de 1 347 agents dont 1 316 agents d'exécution non fonctionnaires (c'est-à-dire recrutés par la commune).

¹⁰¹ 7 cadres supérieurs fonctionnaires et 6 cadres supérieurs non fonctionnaires.

¹⁰² Les effectifs du personnel d'exécution sont passés de 1 316 personnes en 1985 (98 % du personnel de la C.U.D.) à 1 034 en 1990 (92 %) et 907 en 1995 (84 %). Entre 1986 et 1989, 157 agents des Services Techniques ont été déflatés (823 contre 666). Source : CUD, DAAF, 1995.

cadres, notamment au niveau des services techniques où certaines tâches telles que l'entretien de la voirie, la maintenance du matériel et du patrimoine nécessitaient une certaine spécialisation des corporations (cf. *infra*). La C.U.D. a suppléé à sa manière l'État central dans l'insertion des diplômés du supérieur¹⁰³.

L'individualisation, pratique élitiste en ville

La majorité des cadres de notre enquête sont des migrants (nés hors de Dakar-Ville et de la région de Dakar) : Serer, Toucouleur, Wolof, Mandingue, Manjak. Sauf deux cas (Lebou et Toucouleur), tous les natifs de Dakar se déclarent Wolof et de confrérie tidiane. L'affiliation à cette famille soufie, bien implantée à Dakar, n'est pas majoritaire chez les migrants. Quatre migrants et deux natifs de Dakar n'ont pas d'appartenance confrérique. Un cadre est de confession chrétienne. Un fait notable à souligner : le réseau confrérique qui joue un rôle structurant n'a pas été prégnant dans l'insertion professionnelle des migrants. Ils se sont tous adressés à l'employeur pour l'obtention de leur emploi. Ces cadres supérieurs sont majoritairement issus de parents ayant exercé dans la fonction publique. La gamme de professions de leurs parents est variée : diplomate, médecin, enseignants, technicien, infirmier, cheminot, commis, chauffeur ; deux migrants sont de père cultivateur. Sauf deux cas de natifs de Dakar (médecin et aide-contrôleuse de banque) et deux cas de migrants (couturière et commerçante), les mères de ces cadres sont des ménagères, des femmes au foyer ; la seule différence étant qu'en milieu rural, en plus des tâches domestiques, les femmes sont prises par les travaux champêtres.

À leur sortie d'université et avant leur recrutement à la C.U.D., 55 % des enquêtés ont exercé un emploi temporaire. Une offre de travail (plus rémunératrice et stabilisante que les stages interminables) à la C.U.D., des conditions de travail peu correctes, la fin du contrat, la poursuite d'études entrent parmi les causes de départ. Être né à Dakar constitue-t-il un plus dans l'acquisition d'un emploi ? Sans être catégorique, les natifs de Dakar mobilisent mieux les opportunités, notamment les relations, pour bénéficier de stages, etc. Deux natifs de Dakar ont eu accès à un emploi à la C.U.D. dès leur sortie d'université ; on ne rencontre pas une telle similitude chez les migrants même si deux d'entre eux ont exercé des emplois permanents avant leur arrivée à la C.U.D.

Sur la question de prise en charge de l'individu par lui-même, les natifs de Dakar s'en sortent mieux : seules trois personnes sont prises en charge, dont deux femmes, mariées. Chez les migrants, un grand nombre était à la charge d'un parent établi à Dakar (hébergé), qu'ils aient un emploi temporaire et/ou pendant la période de chômage.

Pour obtenir l'emploi à la C.U.D., 77 % des personnes-cibles ont

¹⁰³ Nous ne traitons pas de l'échec des réponses de l'État en matière d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur (opération "maîtrisards" entre 1982 et 1987, Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi, Fonds Spécial de Réinsertion, Fonds National de l'Emploi...) et des nouveaux "produits" expérimentés sous l'effet de l'austérité budgétaire (intermédiation financière, AGETIP...).

directement fait appel à l'employeur. Tous les migrants se sont adressés au Président du Comité de la C.U.D. par le dépôt d'un dossier de candidature. L'initiative de sortie du chômage, l'exercice d'un emploi passe par la prise en main de sa destinée plutôt que la confiance ou le recours aux réseaux. L'assertion communément admise selon laquelle il faut des relations pour trouver du travail est à nuancer. Nos interlocuteurs ont compté sur eux-mêmes pour régler leurs problèmes et échapper à toute obligation de service à rendre. L'intégration au monde du travail passe par l'émancipation individuelle. Ce constat est corroboré par le fait que 46 % des migrants n'ont aucune activité en dehors de celle exercée à la C.U.D. (vie associative, dahira, parti...); 30 % du total des répondants n'ont pas d'appartenance confrérique. La spécialisation du poste de travail a joué un rôle déterminant dans l'embauche (architecte, ingénieurs). Un des *credo* du Président du Comité de la C.U.D. est la recherche de l'efficacité technique (aménagement de l'espace urbain).

Trouver un emploi est un fait, s'inscrire dans une mobilité professionnelle ascensionnelle en est un autre. La politique de formation systématique mise sur pied à l'avantage du personnel¹⁰⁴ — séminaires, stages de perfectionnement organisés par les instituts et écoles de formation à l'initiative de la C.U.D. pour les cadres moyens au C.F.P.P.M. (Centre de Formation et de Perfectionnement du Personnel Municipal), formation complémentaire dans les institutions étrangères pour les cadres supérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale — est jugée motivante (85 %) par ceux qui en ont bénéficié (73 % de l'échantillon). Le bénéfice de cette formation pose problème : certains cadres très spécialisés sont promus à des postes de responsabilité, sans moyens ; d'autres ne le sont pas. Comptant une expertise variée, la C.U.D. exécute de plus en plus elle-même des tâches particulières généralement confiées à des sociétés extérieures. Le jeu des reclassements et des reconversions pour l'amélioration de la structuration des effectifs n'a pas été résolu et fait l'objet de ressentiments chez de nombreux cadres. Compétences *versus* clientélisme ?¹⁰⁵.

« Quand on n'est pas politique, on n'a pas droit à certains avantages » (un cadre de la direction des Finances)

« Moi, je dis ce que je pense ; ça plaît pas toujours (...). Quand les

¹⁰⁴ Les domaines sont variés : rédaction administrative, techniques d'expression, hygiène et sécurité du travail, gestion des services techniques, formation des formateurs, gestion des chantiers, initiation aux techniques documentaires, budgets et passation des marchés administratifs, etc. sur financement interne et/ou avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'USAID. Entre 1984 et 1990, 584 agents ont été bénéficiaires de stages. Source : CUD, DAAF, 1995.

¹⁰⁵ Dans un document intitulé *Vers une nouvelle génération de collectivités locales*, en prévision des élections municipales et rurales de 1990 (novembre 1990), le Parti Socialiste (au pouvoir) avait invité les élus locaux à "accepter désormais (souligné par nous) en leur sein la présence et le concours de jeunes scolarisés et de cadres *sans exclusive* politique ; un tel brassage devant favoriser une meilleure adéquation entre les problèmes à résoudre et les solutions à leur apporter afin d'asseoir un véritable système de gestion fiable de la chose commune (p. 54).

gens veulent t'écraser, ils n'apprécient pas cela. Tu leur lèches la patte. Moi, j'aime pas ça. Je ne le fais pas. Si tu rencontres quelqu'un qui a l'honnêteté de te parler franchement, c'est tout ce qu'il peut te dire [pratique de corruption et de passe-droit], sauf ceux qui sont nommés pour certains avantages. Les politiciens pèsent lourd sur cette maison et Mamadou Diop [Président de la C.U.D. et maire de Dakar] doit composer avec les élus. Les techniciens ne sont pas écoutés. C'est le drame de cette maison. C'est dommage. Les nominations sont tellement arbitraires. Ceux qui sont responsabilisés, c'est pas toujours une question de compétence ; c'est plutôt une question de copinage. Mes connaissances n'ont pas servi à la maison [diplômé en sciences de l'éducation]. Psychologiquement, ça te détruit. Le problème qui se pose, c'est que c'est des rapports d'intérêt personnel. Si l'effort à ces réalisations était destiné vers le bien public. Les populations souffrent » (un cadre du Centre de Formation et de Perfectionnement du Personnel Municipal).

Un autre cadre de la C.U.D. déclare :

« Dans la grande majorité des cas, les gens qui sont bien notés ont ce mérite »

Notre interlocuteur se déclare apolitique, assume des responsabilités dans son service, suite à un avancement automatique pour raison d'ancienneté dans sa corporation et bénéficie des droits y afférant. De manière générale, le personnel de la C.U.D. est recruté à titre *précaire et révocable*. En dépit de fautes lourdes parfois commises dans tous les échelons de l'administration municipale, les licenciements sont l'exception, pour des raisons sociales et surtout politiques ; les hauts dignitaires du Building Communal (siège de la C.U.D.) comptent de nombreux protégés qui agissent en toute impunité.

L'observation du comportement des cadres de la C.U.D., d'appartenance confrérique mouride est une autre grille de visibilité pour saisir le jeu de rapports de force à l'oeuvre à l'intérieur de l'administration municipale dakaroise. Chez ces cadres, les niveaux d'engagement confrérique sont variés.

Un employé des Finances fait sa prière du vendredi à Touba. Chaque jeudi après-midi, il quitte son lieu de travail pour ne réapparaître que le lundi, dans l'après-midi. Très engagé, appliquant la règle mouride telle que fixée par Bamba (1850-1927, fondateur de la confrérie), il fonde sa personnalité dans celle de son marabout. Il ne met rien en balance à son degré d'engagement religieux, ni son emploi, ni sa citoyenneté (quand elle existerait chez lui). Le *Ndigel* (recommandation religieuse) est sans appel et ne se négocie pas. La conviction chez ce *talibe* (disciple), de l'impossibilité d'atteindre le ciel sans l'intermédiation d'un guide spirituel, est prégnante. C'est le mode de relation spécifique qui lie le fidèle à son marabout, d'où la soumission presque entière à la volonté de ce dernier. Abdoul Aziz Sy Junior, chef religieux de la confrérie tidiane, affirmait :

« Il ne suffit évidemment pas d'être musulman. L'individu, quel qu'il soit, a besoin d'un soutien moral permanent que seul le marabout est en mesure de lui assurer¹⁰⁶ »

Ce cadre ne se sent nullement obligé de déposer quelque demande d'autorisation pour ses absences fréquentes. Aucun texte municipal n'organise sa relation entre son marabout et lui. À la limite, son supérieur hiérarchique devrait se joindre à lui pour toute activité décidée par son marabout. Entre Touba et le Building Communal, le choix pour le premier lieu ne souffre d'aucune hésitation, d'autant plus qu'en cas de conflit, l'autorité maraboutique peut intervenir pour le réintégrer dans ses droits. D'autres cadres s'efforcent de faire la différence entre obligations professionnelles et obligations confrériques en accomplissant leur travail avec rigueur et sérieux... La réussite dans leur travail importe autant sinon plus que les activités menées dans la *dahira*¹⁰⁷. Réussir dans leur emploi les ancrent davantage dans leur association religieuse où ils apportent plus de moyens (surtout financiers) pour la faire fonctionner.

Dès l'acquisition d'un emploi stable, les cadres supérieurs de la C.U.D. se marient : toutes les femmes de notre échantillon vivent une situation de premier mariage. Seuls 4 hommes sont encore célibataires ; deux divorcés se sont remariés. Sauf un cas, natif de Dakar, encore hébergé par ses parents, toutes nos personnes-ressources habitent hors du réseau familial : ils sont locataires. Ce besoin d'autonomisation, bien visible chez les femmes, est une manière de se mettre à l'abri des tensions qui traversent les relations sociales, notamment entre les belles-familles et elles. Par ce choix libre, elles séparent logiques familiales et ambitions propres et cherchent à s'affirmer comme acteurs individuels responsables de leurs pratiques et de leur devenir. Une femme-cadre le rappelle bien quand elle affirme aspirer à des relations plus égalitaires avec son mari. Le mariage constitue un chemin d'émergence des femmes comme individus engagés dans un processus d'affranchissement objectif par rapport aux contraintes de l'univers social traditionnel et par la suite engagées dans un processus de prise en charge de leur destin et de prise de conscience de soi, même s'il n'y a pas de rupture avec la famille (visites périodiques, envoi d'argent...). Leur souci majeur est de ne pas devenir pauvre en travaillant. Un objectif qui leur tient à cœur est celui d'assurer l'éducation des enfants, de permettre leur entrée dans la modernité et de tenir leur place dans le monde.

Qu'ils soient issus de familles installées de longue date à Dakar ou de familles constituées hors de Dakar, les cadres supérieurs de la C.U.D. maintiennent le lien avec le milieu familial par la prise en charge d'un groupe de personnes. En dehors des membres de la famille conjugale

¹⁰⁶ Cité par Philippe DECRAENE, 1983, « La montée du tidianisme », *Le Monde Diplomatique*, janvier, p. 16. Sur les Mourides, on lira avec intérêt Momar-Coumba DIOP, 1980, *La confrérie mouride : organisation et mode d'implantation en milieu urbain*. Lyon, thèse de troisième cycle.

¹⁰⁷ Association religieuse regroupant les disciples d'un même marabout. Ce type de regroupement est particulièrement développé en milieu urbain.

classique pour le cas des mariés (époux/se et enfants), les parents directs (père et mère, fratrie) sont à leur charge.

« Comme tu le sais, on travaille pour dix ! J'aurai été avec ma petite famille [une épouse, trois enfants], ça passe. Mais le problème, c'est ma soeur qui a perdu son mari depuis 1971, avec ses trois enfants à la maison ; j'ai aussi mon frère » (un cadre du Centre de Formation)

« Si on pouvait se contenter de sa petite famille, on vivrait bien » (un cadre de la direction des Finances)

Une seule personne, de sexe féminin, native de Dakar, n'a personne à sa charge. Six enquêtés ne logent pas avec le groupe de personnes à charge. Le cas des migrants met en relief des attitudes qui se combinent (attitude de souplesse) ou s'affrontent (forme de refus voire de révolte). Généralement, ayant bénéficié d'un accueil lors de leur séjour d'études et/ou de quête d'emploi à Dakar, ils rendent la monnaie de la pièce. La raison de la première migration à Dakar est celle de la poursuite des études : il fallait regagner, après l'obtention du baccalauréat, l'Université de Dakar, la seule du pays jusqu'en 1990. Si 3 migrants logeaient à la cité universitaire, les autres étaient hébergés par des tiers, généralement des parents. Quelques migrants résistent aux pressions familiales et ne logent pas avec les personnes qu'ils ont à charge, sans doute du fait des charges qui pèsent déjà sur eux et parce qu'ils ne se sentent pas tenus par un devoir de réciprocité, obligatoirement différé dans le temps. Leur choix semble libre et l'intégration définitive en ville est un souhait. Ce sont les natifs de Dakar qui sont le plus astreints à l'obligation de loger les personnes à charge (6 cas sur 8) surtout lorsqu'ils sont soutien de famille. Ils ont bénéficié en leur temps de cette opportunité ; de plus, la crise du logement à Dakar entraîne une densification des concessions. Deux personnes sont aînées dans leur fratrie et cela comporte obligations et responsabilités.

« Je suis soutien de famille. Je me charge de tout. » (un ingénieur)

« Je ne peux pas faire de l'épargne. Je donne parfois par mois jusqu'à 80 000 francs (CFA) de mon salaire. » (Médecin, il a un salaire net de 130 000 francs)

« Comment fais-tu pour t'en sortir ? »

« Que faire ? Si tu ne fais rien, tu n'es pas respecté. Mais il n'est pas question pour moi de demander la moindre assistance auprès des collègues ou autres. Je suis devenu un *Gorgoorlu*¹⁰⁸. Je me débrouille »

¹⁰⁸ Littéralement, se débrouiller, se battre. *Gorgoorlu* est le personnage pittoresque d'une bande dessinée de Dakar, à grand tirage. Chaque matin, il quitte le domicile conjugal dans l'espoir de saisir une opportunité à même de lui assurer la D.Q. (dépense quotidienne). Il symbolise le Sénégalais moyen pris dans l'étau de l'ajustement structurel.

Membre d'une *dahira* tidiane, il participe à une tontine. Tout le combat de ce médecin est de transformer le capital financier en un capital social. Pour ces cadres supérieurs qui ne reçoivent aucun soutien de qui ce soit, l'aide à la famille se matérialise à la fin du mois, en numéraire (le montant n'est généralement pas précisé). Aucun d'entre eux ne se soustrait à ses devoirs de soutien à la famille.

« Si on te soumet un problème, t'es obligé de t'exécuter. Heureusement que Madame travaille. Mais elle a le même problème que moi, elle est d'une famille nombreuse. C'est le côté pervers de la solidarité. Les travailleurs, ils ne peuvent rien économiser. Mais quand tu le prends sur le plan général, ça fait du bien, cela aide les autres. Mais le travailleur en pâtit. Le travailleur ne profite pas de son gain. C'est plutôt les autres qui profitent du gain » (le cadre du Centre de Formation)

« C'est une solidarité qui a tendance à nous étouffer » (un cadre des Finances)

« C'est mieux qu'ils soient au village. C'est le village qui m'arrange. Si c'était à Dakar, j'aurais été obligé de payer un loyer plus toutes les charges (eau, électricité) » (un ingénieur)

Si nombre d'entre eux ne s'en tiennent qu'à une stricte limite (don mensuel) dénotant d'une logique sociale de rétention, les autres sont obligés de faire face à la demande familiale qui survient au gré des circonstances. Les contraintes de la vie urbaine distendent les relations avec le milieu d'origine.

« Les besoins de la ville ne sont pas ceux des campagnes ; les besoins augmentent, les moyens pour y parvenir diminuent. Les gens pensent d'abord à eux-mêmes qu'à autrui. Même au niveau des campagnes, la solidarité s'émousse » (un économiste)

Certains migrants semblent même en rupture de sociabilité. Originaire de la ville de Louga, un enquêté n'y est plus retourné "depuis très longtemps". La famille à sa charge à Guédiawaye grève son budget. Un autre ne retourne dans son village qu'"occasionnellement" alors qu'un dernier, originaire de Diourbel, ne s'y rend plus qu'"à l'occasion d'événements exceptionnels ».

« Quand il y a le décès d'un parent proche, on est obligé de partir, même s'il faut emprunter. On ne peut pas se dérober » (le cadre du Centre de Formation)

« Je me déplace là où je ne peux m'empêcher d'aller » (un gestionnaire)

La migration en ville ne s'accompagne pas d'une continuité de

relation. La stratégie d'évitement ou tout au moins de détachement à l'égard de son propre milieu social à l'occasion des dépenses (cérémonie familiales, fêtes religieuses) est affichée. La majorité des migrants se rend régulièrement dans le village ou la ville d'origine (week-end, fin de mois) ou à l'occasion de cérémonies. Le rapport avec le milieu d'origine demeure ambivalent.

Citoyens ou ... otages de l'ordre politico-religieux ?

Les politiques libérales ont affaibli le pouvoir d'orientation et de décision de l'État qui a abandonné de larges espaces où les clientèles économiques ont acquis des influences majeures. Les décisions de l'État ne sont plus le centre de rationalité des régulations. Les cadres de la C.U.D. jouent sur plusieurs registres pour renforcer leur position au sein de l'organisation municipale. L'objectif de ces cadres est de mobiliser différentes ressources, y compris symboliques pour influencer le rapport de force au sein de la C.U.D. et élaborer des stratégies gagnantes à des fins personnelles et selon leur propre rationalité.

En ce qui concerne les cadres affiliés à une confrérie, ils s'inscrivent de plus en plus dans une logique politique à l'instar de leurs guides religieux (mourides comme tidianes) de plus en plus préoccupés par les affaires. La disparition progressive des leaders traditionnels soufis et érudits (Serigne Saliou Mbacké, Feu El Hadj Abdoul Aziz Sy) confirme ce processus. Le droit de s'enrichir concédé par le parti au pouvoir ne leur a pas fait renoncer aux luttes de pouvoir qui se jouent entre divers réseaux. Cette segmentation du pouvoir qui touche le lobby confrérique — tidiane surtout, mouride dans une moindre mesure, pour l'instant ; cette confrérie semblant plus fermée au renouvellement des élites — s'enracine dans des dynamiques de négociation, de transaction avec l'État. Aussi le passage d'une logique de conflictualité à une logique de conflit avec le pouvoir politique ne se dessine pas à court terme. Ces cadres négocient leur accès aux ressources de l'État qui deviennent de plus en plus rares. Leur promotion individuelle passe par les multiples arbitrages et sélections de l'État qui demeure leur principal interlocuteur, quoiqu'on pense de son état. Ces technocrates, à l'instar de leur confrérie, ne proposent pas de système alternatif ; ils constituent un espace de soutien du pouvoir des élites dirigeantes. Ils gèrent le *compromis social*¹⁰⁹.

Dans un tel contexte, s'inscrire dans un réseau d'influence politique, emprunter les voies du clientélisme classique ne suffit plus, d'autant plus que certains réseaux sont tombés en disgrâce. Les réseaux religieux, notamment confrériques, sont investis en vue du gain¹¹⁰. Les cadres, non affiliés à une confrérie, pourraient être représentatifs de ce processus d'émergence de la citoyenneté. Le cosmopolitisme urbain, les opportunités

¹⁰⁹ Abdou Salam FALL, 1991, *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*. Dakar, thèse de troisième cycle en anthropologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, p. 191.

¹¹⁰ Se reporter entre autres études à Momar-Coumba DIOP, Mamadou DIOUF, 1990 ; Abdou Salam FALL, 1991, *op. cit.* Robert FATTON, 1992 in *Bibliographie indicative, cf. infra*.

de mobilité sociale, résidentielle, professionnelle, l'anonymat constituent des éléments favorables à une multiplication des relations contractuelles. À condition qu'il y ait prise de distance, ne serait-ce que relative, vis-à-vis des appartenances communautaires (famille, ethnie, région...).

Conclusion

La crise de construction de l'État est accentuée par une société civile qui tarde à créer les conditions favorables à une transformation des rapports sociaux. Ces acteurs que nous avons observé sont-ils vraiment autonomes ? Dans la sphère publique, la majorité d'entre eux déclarent ne pas prendre part aux pratiques redistributrices clientélistes. Ensuite, bien qu'attachés à un système de valeurs (bien commun) et de normes, ces cadres mis à l'épreuve par les multiples sollicitations d'aides et le devoir de solidarité, vu la situation de rareté, gèrent un compromis en mettant à l'abri leur sphère privée. Un seul de nos interlocuteurs, natif de Dakar, est encore hébergé par ses parents. Il est difficile de conclure à proprement parler sur des cas-types ou extrêmes d'individualisation. Nos enquêtes empruntent plusieurs trajectoires et de manière simultanée pour satisfaire des besoins spécifiques. Là où nous pouvons avancer qu'un processus d'individualisation, d'émergence de l'individu (à des rythmes variés) est attesté, c'est la faiblesse de la médiation des réseaux traditionnels et l'activation des réseaux extra-communautaires (contractualisation des rapports sociaux). La médiation n'est pas délibérément sollicitée, surtout chez les migrants, contrairement aux idées reçues ; les cadres avec qui nous avons discuté sont représentatifs de ce procès en cours. Cette « rupture » n'engendre pas toutefois d'attitude de repli sur soi. L'individualisation désirée est un processus élitiste en ville. N'est-il d'individu (au sens de sujet contractualiste) que celui (celle) qui a réussi son insertion sociale et professionnelle ? Quelles sont les incidences sur la citoyenneté citadine ? Au regard des observations faites, nombre de conditions sont réunies pour bloquer et le fonctionnement de l'institution municipale — en dépit de tout le tapage "chic" et médiatique sur les bienfaits de l'ajustement structurel, de la coopération décentralisée (toutes ces formules sauveront-elles la société civile ?)¹¹¹ — et le développement d'une citoyenneté véritable, au sens d'ancrage de valeurs partagées et de participation d'individus engagés comme acteurs dans la vie de la cité et reconnus dans la pluralité de leurs appartenances sociales, par exemple à la fois syndicaliste, électeur, consommateur... Les évolutions actuelles sont contrastées voire contradictoires : émergence de pratiques individualisantes bien visibles dans les couches supérieures et certains segments des couches moyennes de la société d'où une société fragmentée et renforcement des influences communautaires sous l'effet de la purge libérale. Avec l'aggravation de la crise et les contraintes de la vie urbaine, identité citoyenne (ou ce qui en tient provisoirement lieu) et identité communautaire (notamment religieuse confrérique) s'affirment en opposition dialectique. Aucun indice

¹¹¹ Au Sénégal, la recette-alternative en vogue au niveau local est le ... plan d'ajustement municipal.

ne permet de dégager les évolutions à venir de la société civile prise entre ces deux processus d'intégration et de rupture. Les cadres de la C.U.D. vivent davantage dans une ambiance de citoyenneté (savoir vivre et utiliser la ville) que de citoyenneté. La fonction centrale de l'État demeure : la capacité à prendre en charge les biens collectifs qui fonde le contrat social. L'État en modernisant son action et en arrêtant une gestion incertaine des situations fournirait le cadre dans lequel les gens pourraient s'organiser et obtenir ce qu'ils voudraient. Le *Welfare State* a vécu ; la *Welfare Civil Society* tarde à convaincre de ses vertus.

Bibliographie indicative

ALBERT (I.O.) et al. (eds), 1994, *Urban Management and Urban Violence in Africa*. Proceedings, Ibadan, IFRA, African Book Builders, 2 vol.

ANTOINE (Ph.) et al. (éds), 1995, *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar, ORSTOM-IFAN-CEPED, 209 p.

ANTOINE (PH.), DIOP (A. B.) (dir.), 1995, *La ville à guichets fermés. Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*. Dakar, ORSTOM-IFAN, 360 p.

BOCQUIER (Ph.), 1992, *L'insertion et la mobilité professionnelles à Dakar*. Paris, Université Paris V - René Descartes, thèse de doctorat en démographie, 375 p.

BOUDON (R.), 1984, *La place du désordre*. Paris, P.U.F., 245 p.

Cahiers Internationaux de Sociologie, « Histoires de vie et vie sociale », 1980, numéro spécial, vol. LXIX, juillet-décembre : 195-384.

COLLIN (J.), 1976, *Rapport sur la participation des collectivités locales au développement dans le cadre de la réalisation du socialisme sénégalais*. Communication au Conseil National de l'U.P.S. (Union Progressiste Sénégalaise). Dakar, juillet, 45 p. + annexes.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), D'ALMEIDA-TOPOR (H.), GOERG (O.), GUITARD (F.) (eds), 1992, *Les jeunes en Afrique, XIX-XXèmes siècles. La politique et la ville*. Paris, L'Harmattan, 526 p.

COQUERY-VIDROVITCH (C.), D'ALMEIDA-TOPOR (H.), SENECHAL (J.), 1996, *Interdépendances villes-campagnes. Mobilités des hommes, circulation des biens en Afrique noire depuis les indépendances*. Paris, L'Harmattan, 293 p.

DIOP (M-C.), 1980, *La confrérie mouride. Organisation et mode d'implantation en milieu urbain*. Lyon, thèse de troisième cycle de sociologie.

DIOP (M-C.), DIOUF (M.), 1990, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*. Paris, Karthala.

DIOP (M-C.), DIOUF (M.), 1993, « Pouvoir central et pouvoir local. La crise de l'institution municipale au Sénégal » : 101-125 in JAGLIN (S.), DUBRESON (A.) (dir.), *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*. Paris, Karthala, 308 p.

DUMONT (L.), 1983, *Essais sur l'individualisme*. Paris, Seuil.

ELIAS (N.), 1991, *La société des individus*. Paris, Fayard, 301 p.

FALL (A. S.), 1992, *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*. Dakar, Université Cheikh Anta Diop, FLSH, thèse de 3ème cycle en sociologie, 280 et 420 p.

FATTON (R.), 1992, *Predatory Rule : State and Civil Society in Africa*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 165 p.

MARIE (A.), 1988, « État, politique urbaine et sociétés civiles. Le cas africain » *Revue Tiers-Monde*, vol. XXIX, n° 116, oct.-déc. : 1147-1169.

MARIE (A.) et alii, 1997, *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala

MBEMBE (A.), 1992, « Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », *Afrique-Développement*, vol. XVII, n° 1 : 37-64.

MOORE (W. H.), JAGGERS (K.), GURR (R. T.), « The Transformation of the Western State : the Growth of Democracy, Autocracy and State Power since 1800 », *Studies in Comparative International Development*, vol. 25, n° 1 : 109-125.

NDIONE (E. S.), 1992, *Le don et le recours*. Dakar, ENDA.

ORSTOM-Ministère français des Affaires Etrangères, 1995, *Le développement peut-il être social ? Pauvreté, exclusion, chômage dans les pays du Sud*. Royaumont, 9-11 janvier, pag. mult.

SHIVJI (I.), 1989, *The Concept of Human Rights in Africa*. Dakar, CODESRIA, 126 p.

SCHWEDLER (J.) (ed.), 1995, *Toward Civil Society in the Middle East ? A Primer*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 124 p.

SMOKE (P.), OLOWU (D.), 1993, « Successful African Local Government : Methodological and Conceptual Issues Reconsidered », *Public Administration and Development*, vol. 13, n° 5, pp. 507-514.

WUNSCH (J. S.), OLOWU (D.) (eds), 1990, *The Failure of the Centralized State : Institutions and Self-Governance in Africa*. Boulder, Westview Press, 334 p.

CITADINES POUR CONQUÉRIR LEUR INDÉPENDANCE UN ASPECT MÉCONNU DE L'IMMIGRATION FÉMININE EN ABIDJAN

Itinéraires migratoires et pratiques d'insertion

Souleymane YEO OUATTARA

Institut d'Ethno-Sociologie

Université de Cocody

I - Problématique générale : de la citoyenneté des femmes ayant migré seules

Qu'il s'agisse de mouvements internes ou de mouvements externes, la Côte-d'Ivoire est connue pour son dynamisme migratoire. Mais les premiers ont, jusqu'ici, été relégués au second rang du fait du rôle important que l'immigration étrangère a joué dans l'exceptionnelle croissance économique qu'a connue le pays au cours des deux décennies qui ont suivi l'indépendance en 1960. Les quelques travaux qui ont été cependant consacrés aux migrations internes, se rapportaient fondamentalement aux hommes. Les femmes concernées étaient toujours dans une situation d'accompagnatrices, donc de "migrantes passives". Leur statut migratoire était ainsi toujours subordonné à celui des hommes, soit leurs conjoints, dans le cas de femmes adultes, soit leurs parents, dans le cas de jeunes célibataires.

La raison en est connue. La pression sociale en milieu rural empêchait toute migration féminine indépendante du fait que la femme, plus que partout ailleurs, constitue à la fois un capital génétique valorisé pour sa fonction procréative ; un capital économique puisqu'elle représente une main-d'oeuvre essentielle à l'exploitation agricole de type généralement familial ; un capital social, car, en accédant à une épouse, l'homme améliore son statut social et renforce le réseau de ses relations.

Mais aujourd'hui, bravant cette pression et les préjugés sociaux, des femmes prennent l'initiative personnelle de migrer seules de leurs villages vers des centres urbains où elles conquièrent une indépendance économique grâce à des activités qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie et de s'assumer en tant qu'individus. Mais pour en arriver là, que de chemin elles auront parcouru !

Cette mutation brièvement rappelée, justifie le thème de recherche : des femmes prennent en main leur propre destin et se construisent une personnalité autonome à travers des conduites individualisées, donc individualisantes. En tout état de cause, la migration de femmes seules, au

plan des changements sociaux en cours en Afrique, est intéressante à divers titres. D'abord en raison de *leur décision autonome* de migrer seules, en rupture avec le modèle de la migration contrôlée par les hommes (ascendant, aîné ou conjoint).

Ensuite, du fait que cette migration se dirige systématiquement vers les centres urbains, ici Abidjan la capitale économique ; ce qui confirme l'importance de la ville comme milieu favorable à la réalisation d'aspirations diverses.

Enfin, le caractère plus social qu'économique des migrations féminines témoigne de la volonté de ces femmes d'échapper aux contraintes asservissantes que leur impose la société traditionnelle. En réaction, elles affichent leur détermination de rompre avec cette situation de domination en conquérant une nouvelle citoyenneté, la citoyenneté citadine.

Pour mieux analyser les différentes dimensions du phénomène, la méthode qualitative à base de récits de vie est apparue comme la plus appropriée : elle permet de préciser les itinéraires migratoires ainsi que les processus d'insertion et de construction d'une citadinité à travers des pratiques individualisantes.

II - Le recours au récit de vie

Les récits de vie en tant que méthode, après un long engouement pour le questionnaire, ont fait un retour en force dans la sociologie actuelle. L'analyse de contenu des récits de vie permet en effet le repérage des itinéraires, l'identification des stratégies et des processus de construction identitaire.

Dans la présente étude, nous nous sommes entretenu avec des migrantes issues des quatre grands groupes ethno-culturels de la Côte-d'Ivoire (Akan, Gur, Krou et Mandé).

Dix récits de vie ont été enregistrés à partir d'un guide d'entretien comportant cinq rubriques principales : l'identité ; les conditions de vie au village et les raisons de départ ; l'insertion à Abidjan ; les relations avec le milieu d'origine ; les perspectives d'avenir.

La ville d'Abidjan, compte tenu des possibilités de promotion qu'elle offre, a été un milieu propice pour observer les femmes rurales migrantes. Celles-ci y font montre de volonté et d'initiative pour réaliser en milieu urbain les aspirations économiques et sociales que ne pouvait leur permettre le milieu rural dont elles sont issues. Plus précisément, ces femmes se rencontrent généralement dans les quartiers populaires d'Abidjan, tels que Yopougon, Abobo et Adjamé.

L'enquête sur le terrain a comporté deux phases.

La première a consisté, dans un premier temps, à identifier les femmes remplissant les conditions de sélection : avoir migré seule à Abidjan, de préférence en provenance directe de son village natal ; être

majeure au moment du départ en migration ; être arrivée à Abidjan entre 1980 et 1994 ; n'avoir pas été scolarisée au village.

Ces conditions laissent ainsi présager que ces femmes migrantes seules n'ont bénéficié d'aucun pré-requis les ayant préparées à vivre dans une ville et, encore moins, à affronter les difficultés de la vie en milieu urbain.

La seconde phase a été consacrée à l'enregistrement de récits de vie. Les entretiens ont eu lieu soit dans leurs langues maternelles telle que le baoulé, le yacouba et le sénoufo, soit en français pour celles qui se débrouillaient assez bien dans cette langue apprise en cours de migration. Ces enregistrements ont été par la suite transcrits et analysés.

Sous réserve d'une analyse plus approfondie, en voici les premiers résultats. tels qu'ils ressortent de l'analyse transversale (thématique) des différents récits de vie, ce qui a permis de cerner les attitudes et les comportements différentiels — quand il en existe —, les itinéraires migratoires, professionnels et sociaux, ainsi que les stratégies élaborées par les migrantes pour réussir au mieux leur insertion urbaine.

III - Femmes migrantes

I - Un trait commun aux femmes migrantes : être libérées de toute obligation conjugale

Issues de familles aussi bien monogames que polygames où le nombre moyen d'enfants est de sept, les femmes interviewées ont en moyenne 33 ans. Avant leur migration, les travaux agricoles et ménagers constituaient leurs activités dominantes. *"Avant mon arrivée à Abidjan, raconte Diomandé Massandjé, jeune femme mahou de 28 ans, j'aidais mon mari dans sa culture de coton et d'igname. Moi-même je faisais aussi la culture d'arachide et de légumes"*.

Les femmes qui étaient mariées avaient en effet pour rôle d'assurer la nourriture de base des personnes placées sous la responsabilité du mari. Cela justifie pour certaines la possession en propre d'une parcelle à cultiver (céréales et légumes), en plus de l'aide apportée à leur mari dans sa plantation ou dans son champ. Celles qui n'avaient pas encore contracté de mariage devaient de leur côté aider leur mère à accomplir ces mêmes tâches dévolues à la gent féminine au nom du principe sacro-saint de la division sexuelle du travail. Ainsi, témoigne une migrante bété de 38 ans, *"moi j'aidais mes parents dans leurs plantations de riz et de manioc"*. Ce travail, au reste jugé très pénible par l'ensemble des femmes, déterminera en partie la décision de migrer tout comme il influencera ultérieurement le choix du type de l'activité, après, l'arrivée en ville.

Concernant la situation matrimoniale de ces femmes, il faut noter qu'avant leur migration, il y avait autant de femmes mariées que de

femmes non mariées. Cependant aucune d'elles n'a pratiquement décidé de migrer alors qu'elle était encore sous le statut de femme mariée. En tout état de cause, les migrantes au départ du village étaient donc soit des femmes divorcées, soit de jeunes femmes qui n'avaient pas encore contracté de mariage. Dans cette dernière catégorie, certaines justifient ce statut de célibataire par le fait qu'un mariage au village aurait pu constituer une entrave à certains de leurs projets. C'est le sentiment par exemple de Affoué, jeune femme baoulé de 27 ans arrivée à Abidjan en 1986 :

"au village, je n'avais pas de conjoint, parce que je me disais que si je sors avec les gens du village, je vais prendre une grossesse et par la suite rester. Aussi, les hommes du village ne m'ont-ils jamais attirée".

Les migrantes étaient donc dans tous les cas des femmes ou des jeunes filles libres de tout engagement conjugal au moment de quitter le village. Ce statut de célibataire, bien que susceptible de changement après la migration (quelques femmes ont pu se marier ou se remarier), tend cependant à demeurer la norme d'autant que certaines, mariées ou remariées après migration, seront par la suite divorcées.

De même, avant leur migration, beaucoup de femmes avaient procréé. Mais une fois à Abidjan, peu d'entre elles continueront de faire des enfants.

On peut donc établir une relation entre la situation de migrante et l'attitude face au mariage et à la procréation, l'objectif étant de rester libre ou de se libérer de toute charge conjugale ou maternelle et éducative pouvant empêcher la quête d'une autonomie économique et sociale. Se marier et faire des enfants est donc perçu par les migrantes, telle Affoué, comme une entrave à la quête de la promotion désirée.

II - Conditions de départ

Quelles sont les raisons qui ont amené les femmes à quitter leur village ? Comment ont-elles organisé leur départ ?

1. Motifs de migration :

déboires conjugaux et pénibilité des travaux agricoles

À l'analyse, les raisons de la migration des femmes sont liées soit aux conditions de travail propres au milieu rural soit aux conditions sociales de celui-ci, l'assujettissement à l'homme. Ces deux raisons, conjuguées, imposent aux femmes des journées excessivement chargées, avec de durs travaux des champs et des réveils très matinaux. Aussi, quand on leur demande pourquoi elles ont quitté le village, les migrantes évoquent-elles généralement trois raisons principales : la pénibilité des travaux agricoles ; les dissensions avec le conjoint ; le désir de changer de vie.

S'agissant de la pénibilité des travaux champêtres, chez les Krou par exemple, la femme doit chaque année cultiver un grand champ de riz et accessoirement de la banane plantain, ainsi qu'un peu de maïs, d'igname,

de manioc, de légumes et autres condiments. L'homme prépare certes le champ (défrichage, abattage des arbres, brûlis), mais le semis, le sarclage, la récolte et son transport reviennent à la femme qui devra en outre s'acquitter des travaux ménagers. Cette quantité de travail à abattre est jugée insupportable par bon nombre de femmes interrogées, qui décident alors de quitter le village. C'est le cas de cette migrante bété qui raconte :

"le travail du village, c'est un travail qui n'est pas facile ; c'est difficile. Après la semence, on plante du manioc, des bananiers, etc. Ce qui rend difficile même le travail, c'est qu'après il faut sarcler... Je suis donc venue à Abidjan parce que la vie du village est vraiment difficile".

Une autre femme, d'origine mandé, justifie son départ du village par les mêmes raisons :

"j'ai quitté le village pour Abidjan parce que les travaux champêtres étaient durs. Les travaux champêtres étaient très pénibles, alors j'ai décidé de venir à Abidjan".

D'autres en revanche émigrent à la suite de conflits conjugaux, parfois de sévices corporels, qui peuvent aboutir, soit à un divorce, soit à une fuite du village, soit aux deux à la fois.

Nagani Bamba, 32 ans, migrante koro (Mandé Nord) témoigne :

"j'ai quitté le village parce que mon premier mari me battait à tout moment... La situation entre mon mari et moi se dégradait chaque jour... L'idée m'est venue alors de venir à Abidjan".

Le divorce est également la cause avancée par cette femme dida (groupe krou) de 44 ans : *"j'ai quitté le village après avoir rompu avec mon mari qui me maltraitait"*.

Il est important de noter que toutes ces femmes ayant quitté le foyer ou ayant divorcé, dans un premier temps, retournent toujours dans leur famille d'origine. Mais comme le célibat féminin est très mal accepté dans les sociétés traditionnelles, les femmes célibataires peuvent trouver leur salut dans la migration qui les éloigne de leur milieu d'appartenance.

Hormis ces deux motifs essentiels (pénibilité des travaux agricoles et dissensions avec le conjoint), certaines femmes avancent comme raison de départ du village le simple désir de changer de vie. Ainsi, Zian Rosalie, 32 ans, femme yacouba du groupe Mandé Sud : *"je suis venue à Abidjan pour tenter l'aventure"*. C'est cette même raison qu'avance Noufé Déhakirémi, femme lobi du groupe Gur, lorsqu'elle déclare : *"je suis venue à Abidjan pour satisfaire ma curiosité..."*.

Des motifs de migration tels que "changer de vie", "aller à l'aventure", démontrent que l'attraction des villes ne s'exerce pas que sur les migrants de sexe masculin. Les jeunes filles, aussi, sont attirées par les lumières de la ville, par les nombreuses distractions et surtout par l'anonymat (comme nous le verrons ultérieurement). Toutes ces raisons plus ou moins psychologiques se combinent à une aspiration générale à

l'autonomie individuelle, plus diffuse mais incontestable.

Les raisons de la migration sont donc diverses. Néanmoins, la situation de femme divorcée ou de femme non-mariée peut être considérée comme la cause principale de la migration des femmes, car pratiquement aucune d'elles n'a émigré alors qu'elle était (encore) mariée au village. La pénibilité des travaux des champs et l'inégalité entre l'homme et la femme en milieu rural ne constitueraient alors que de simples situations aggravantes dans les motifs de la migration vers la ville.

2. La recherche personnelle des frais de transport, première étape de l'autonomie

Si certaines femmes ont profité de certaines occasions pour bénéficier de la gratuité du transport pour venir à Abidjan — cas d'Affoué ayant bénéficié de la voiture d'un de ses oncles venu célébrer Pâques au village —, le financement du transport du village jusqu'à Abidjan est généralement un acte personnel. Les femmes, en majorité, ont en effet payé elles-mêmes leur titre de transport. Comment s'y prennent-elles ?

Noufé Déhakirémi qui a quitté le village voici douze ans maintenant, expose ici sa stratégie :

"je me suis longtemps préparée en économisant de l'argent à partir de la vente du "tchapalo" (bière de mil ou de sorgho) dans mon village. J'ai pu obtenir ainsi la somme de 6 000 F [60 FF] qui m'a permis d'effectuer mon voyage".

Pour cette autre interlocutrice bété, c'est pratiquement par le même procédé qu'elle a obtenu les moyens de son voyage :

"Pour venir à Abidjan, j'ai travaillé dans mon champ de riz. J'ai fait ma récolte et j'ai vendu le produit de cette récolte. C'est par ce moyen que j'ai pu avoir de l'argent pour payer mon transport".

Ces femmes préparent donc consciemment leur migration en travaillant durement ou utilisent délibérément des circonstances favorables. De toute manière, elles arrivent à se constituer un pécule qu'elles utilisent pour parer aux premiers frais. En somme, ceci constitue le premier acte de la quête d'autonomie pour ces femmes en rupture de ban avec la société villageoise.

Certaines candidates au départ ont obtenu l'approbation, sinon la complicité de certains membres de leur famille, surtout des collatéraux comme les tantes et les oncles, généralement plus compréhensifs lorsqu'il s'agit de leurs neveux ou de nièces. Mais toujours dans une logique d'affirmation d'elles-mêmes, beaucoup de ces femmes sont parties sans se préoccuper de l'avis ou du consentement de leurs parents, et même souvent à leur insu. C'est le cas par exemple de Bintou, trente deux ans, abron du groupe Akan, arrivée à Abidjan en 1989 :

"je n'ai dit au revoir à personne, pas même à mes tantes. Je suis venue dès que j'ai pu réunir les fonds nécessaires pour assurer mon transport".

Ce comportement qui foule au pied les préceptes communautaires et familiaux, s'explique souvent par des tensions antérieures au sein de la famille.

Bintou explicite ainsi les raisons de son départ, raisons qui justifient en outre son comportement :

"je suis venue à Abidjan suite, non seulement à ma séparation avec le père de mes deux enfants, mais aussi suite à mon expulsion de chez mon oncle qui m'avait donné en secondes noces à un homme que j'ai refusé".

Ces tensions et les frustrations qu'elles engendrent, amènent donc les femmes à quitter presque clandestinement leur village.

Leur itinéraire est presque toujours linéaire : du village directement à Abidjan. Il s'agit bien de femmes appartenant au milieu rural et qui, sans soutien au départ, sans qualification professionnelle réelle et sans expérience préalable de la vie en milieu urbain, débarquent à Abidjan.

Comment opère alors leur insertion dans ce nouveau contexte, en tout point différent de celui qu'elles ont connu jusque-là ?

III - Une insertion urbaine multiforme

L'insertion des migrantes à Abidjan opère à trois niveaux principaux :
l'accueil, l'insertion économique, l'insertion sociale.

1. Accueil en milieu urbain :

le recours à l'assistance de parents collatéraux

Les migrantes seules, bien que peu d'entre elles aient eu à faire intervenir des parents dans leur décision et dans leur déplacement, arrivées à destination, en revanche ont presque toutes été accueillies par de proches parents. Ainsi, par exemple Zian Rosalie, et Wohi Antoinette (37 ans) — toutes deux du groupe culturel Mandé Sud — ont été hébergées par leurs cousines respectives. Noufé Déhakirémi, elle aussi hébergée par un proche parent, précise :

"une fois à destination, j'ai cherché à retrouver chez mon frère [= à trouver son adresse] qui résidait avec sa famille à Attécoubé. J'y ai habité pendant quelques mois".

Le lien de parenté entre les migrantes et leurs tuteurs confirme ainsi l'observation selon laquelle chaque famille étendue du milieu rural a au moins un parent à Abidjan, ville-capitale devenue "le village de tout le monde", selon une expression populaire.

Dans l'accueil des migrantes, le réseau familial constitue donc la voie la plus utilisée. Elle leur offre en effet une sécurité au plan de l'alimentation et de l'hébergement, ce dont les migrantes ont fondamentalement besoin dès les premiers jours de leur arrivée. Mais cette hospitalité est bien souvent de courte durée, car la migrante finit toujours par devenir une charge pour le parent, de situation généralement modeste, qui l'accueille. Nagani Bamba raconte :

"quand je suis arrivée à Abidjan, je suis allée chez ma soeur à Abobo 'derrière-rails', sur les indications qu'elle m'avait données. Mais une fois

chez elle, elle m'a signifié que sa maison était trop restreinte : une chambre et un salon ; le salon pour les enfants, et la chambre pour elle et son mari".

Cette autre migrante bété a connu la même mésaventure qui annonce la fin de "l'hospitalité mécanique" :

"Quand je suis arrivée à Abidjan, explique-t-elle, je suis allée chez ma soeur. Deux jours après, elle nous a dit 'cherchez à vous marier parce qu'à l'heure actuelle ce ne sont pas des vieilles comme vous qu'il faut garder à la maison' ".

Ce changement de comportement inattendu et qui met un terme au séjour des migrantes chez leurs hôtes qui se trouvent être, très souvent, des parents très proches — soeurs, frères, tantes et oncles — est très mal ressenti par ces dernières. La migrante bété par exemple ne cache pas son sentiment lorsque sa soeur lui a annoncé qu'elle ne pouvait pas garder de "vieilles filles" chez elle. *"Quand j'ai entendu ça, dit-elle, j'étais vraiment déçue"*.

Les migrantes découvrent ainsi avec amertume que les liens de parenté, si solides en milieu traditionnel, ne sont pas une protection intangible à Abidjan, d'autant que leur migration n'était pas inscrite dans une stratégie familiale. Elles s'inclinent donc sans grande réaction, car comme le remarque la migrante bété, *"je ne pouvais rien dire, parce que c'est moi-même qui ai décidé de venir à Abidjan"*.

Face à une telle situation, la migrante, livrée à elle-même, ne nourrit alors qu'un seul projet : trouver du travail pour pouvoir se prendre en charge.

2 - L'insertion économique :

des emplois plus ou moins précaires à l'exercice du petit commerce

Trouver du travail est le souci prioritaire des migrantes lorsqu'elles arrivent à Abidjan, car elles sont bien conscientes que le travail permet, par le revenu qu'il génère, non seulement de se prendre en charge, mais aussi de s'affirmer comme appartenant de plein droit au milieu dans lequel on vit.

a- Les stratégies de recherche de travail :

du recours au réseau familial aux initiatives personnelles

Pour trouver du travail, certaines migrantes, certes peu nombreuses, ont encore bénéficié de l'aide de leurs parents. Tel est le cas de Bintou : *"pour mes deux emplois de 'bonne' j'ai bénéficié de l'aide de mes 'soeurs' [ressortissantes du même village ou de la même région] qui m'ont précédées à Abidjan"*.

Pour cette catégorie d'emploi, il semble d'ailleurs que les ressortissantes de certaines régions comme l'Est, bénéficient de circonstances favorables :

"pour les jeunes filles abron qui viennent à Abidjan, c'est dans l'intention de travailler comme 'bonne' ".

Cette solution est efficace dans l'immédiat, car les migrantes ainsi nouvellement arrivées ne rencontrent pratiquement ni problèmes

d'hébergement et de nourriture, ni difficultés à trouver un emploi. Leurs "soeurs" qui les ont précédées en effet à Abidjan constituent une sorte de "réseau de placement". Mais à la longue, ces jeunes femmes finissent toujours par s'orienter vers le commerce, car l'emploi comme bonnes est réservées aux plus jeunes. C'est ce qui ressort encore des propos de Bintou : *"faire du commerce est une issue à Abidjan, car aujourd'hui il m'est impossible de trouver un emploi de bonne. L'on me juge trop vieille"*.

L'interlocutrice dida qui a commencé directement par le commerce, a également reçu une aide familiale pour faire démarrer son activité :

"c'est mon grand frère, celui qui est en France, qui m'a envoyé de l'argent. C'est dans cet argent que j'ai pris 1 000 francs [10 FF] pour commencer mon commerce de bananes braisées et après vendre du 'pain godyo'¹¹²".

Cependant, la plupart d'entre elles n'ont reçu aucune aide, de quelque nature que ce soit. C'est le cas de Nagani Bamba :

"pour faire mon commerce, personne n'est venue à mon secours. Personne ne m'a donné de l'argent. Je possédais un champ d'arachide au village. J'ai vendu la récolte qui m'a rapportée 50 000 F. [500 FF] sur l'ensemble des sacs. C'est grâce à cette somme que j'ai débuté mon commerce".

C'est également par ses propres recherches que cette migrante bété, qui veut maintenant faire du commerce, a pu trouver son travail de balayeuse à la mairie de Yopougon :

"Pour trouver du travail, je me suis rendue à la mairie. J'avais appris qu'on recrutait des femmes, donc moi aussi je me suis présentée".

Ainsi, pour cette seconde catégorie de migrantes, la thésaurisation depuis le village d'une part, et l'épargne après l'exercice d'une première activité à Abidjan d'autre part, fournissent les fonds de départ pour monter un petit commerce.

En résumé, si certaines femmes dans la quête d'un emploi bénéficient de l'intervention d'un parent, il faut dire que le moyen privilégié d'accès au travail pour ces migrantes parties du village à la suite de dissensions avec leur conjoint ou avec leur famille, demeure les initiatives personnelles. Le réseau familial, souvent actif dans l'accueil immédiat des migrantes, s'avère ainsi presque inopérant dans leur insertion économique, particulièrement dans la recherche du travail. La majorité des migrantes réussissent donc par leurs propres moyens à trouver une activité.

b - Le petit commerce : principal moyen d'insertion économique

Le choix du travail est généralement non prédéterminé, car les raisons pour lesquelles les migrantes ont quitté leur village pour Abidjan ne sont pas d'abord des raisons d'ordre économique, mais bien plutôt des raisons d'ordre social, comme nous l'avons déjà souligné. Les migrantes partent donc du village sans savoir clairement ce qu'elles feront pour se

¹¹² Ce qu'on appelle le "pain mort", désignant par là du pain rassis que les revendeuses achètent sur le rebus des boulangeries pour le revendre au détail dans les quartiers populaires. Moins cher que le pain frais, le "pain mort" est celui des pauvres qui doivent le faire tremper pour pouvoir le consommer.

prendre en charge une fois à destination. Mais, issues du milieu rural, analphabètes et sans qualification professionnelle préalable, une fois à Abidjan, elles n'ont guère d'autre choix que de faire du petit commerce. Ainsi des migrantes comme Nagani Bamba, Noufé Korohonan ou telle autre de leurs consœurs vendent des denrées alimentaires.

Néanmoins, certaines, du fait de leur jeune âge, préfèrent dans un premier temps être employées comme "bonnes". En effet, ceci leur garantit l'hébergement et la nourriture, comme le rappelle encore Bintou :

"mes patrons habitaient au Groupement Foncier. J'y faisais tout. Je mangeais là et j'y avais une chambre à moi".

Ces besoins, facilement satisfaits chez l'employeur étranger, l'étaient beaucoup plus difficilement chez l'hôte apparenté, même si celui-ci demeure le tuteur officiel de la migrante à Abidjan. Mais pour toutes ces femmes, le petit commerce, essentiellement la vente de fruits, de légumes, de condiments et de beignets sur des étals au bord des routes ou sur les marchés, finit par devenir l'activité principale : elle leur procure un revenu permettant de subvenir à leurs besoins vitaux, en milieu urbain où l'argent est omniprésent, contrairement au milieu rural d'origine.

c - Un revenu modeste pour la satisfaction de besoins divers

Grâce à ces deux activités principales, le petit commerce ou l'emploi comme "bonne", les migrantes arrivent donc à se procurer un revenu. Ce revenu très modeste au regard du coût élevé de la vie en milieu urbain, est généralement compris entre 15 000 et 42 000 F [150 à 420 FF]. Cependant, il permet à l'ensemble des femmes interrogées de satisfaire leurs besoins et de répondre à certaines contraintes d'ordre purement social.

La migrante dida par exemple le souligne :

"avec l'argent que je gagne, je paye ma maison, ma nourriture, mon savon et s'il y a quelque chose au village, je prends aussi pour payer mon transport pour partir".

Selon Bintou, la quasi-totalité de ses revenus passe dans les frais de funérailles au village :

"tout mon revenu sert à faire face aux problèmes du village, surtout en cas de décès. J'utilise alors mon revenu pour financer mes déplacements. En un an, je suis allée six fois au village : uniquement des cas de décès. En plus je suis souvent malade moi-même, et il me faut me soigner [au village]".

Malgré la faiblesse de leur revenu et toutes les dépenses incompressibles, les migrantes, en tout cas certaines d'entre elles, arrivent tout de même à épargner. Ainsi quand on l'interroge sur ses revenus mensuels, Bintou par exemple, a cette réponse "rassurante" :

"une chose est certaine, mensuellement je peux économiser 10 000 F. [100 FF]".

Ce comportement économique s'observe également chez Affoué qui réussit même à avoir un compte d'épargne en banque. Avec un revenu mensuel de 42 000 F [420 FF], fait-elle remarquer,

"après la paie, j'achète ce dont j'ai envie..., puis je mets une partie dans

mon compte".

Les migrantes utilisent donc leur revenu pour faire face à trois ordres de contraintes hiérarchisées : satisfaire les besoins de première nécessité (logement, nourriture, vêtements, santé), pour l'ensemble des migrantes ; participer à des funérailles au village, pour certaines d'entre elles ; épargner pour une minorité.

Ces comportements économiques divers témoignent du degré de responsabilité des migrantes qui s'affichent comme des femmes plus moins adaptées à un milieu de vie, bien qu'au départ, elles ne disposaient d'aucune compétence requise pour y être adaptées. Ayant été accueillies dès leur arrivée à Abidjan par des parents, elles réussissent tout de même à s'affranchir très rapidement de cette tutelle (souvent contraignante, surtout quand l'hôte est un parent), grâce à l'acquisition d'une autonomie financière issue de revenus modestes générés par un petit commerce ou par l'emploi comme "petite bonne".

Mais insertion économique ne signifie pas automatiquement insertion sociale, même si la première conditionne en large partie la seconde. Cette dernière a la particularité de laisser aux femmes migrantes une large liberté dans le choix de leurs conduites.

3 - *L'insertion sociale*

a - Renforcement des relations amicales et associatives

Compte tenu du fait que les migrantes sont accueillies à leur arrivée à Abidjan par des parents collatéraux, elles gardent dans les premiers moments de bons rapports avec ces derniers. Cependant ces rapports se dégradent rapidement face aux difficultés de leurs hôtes à les garder plus longtemps sous leur toit. Ces relations conflictuelles se régularisent par la suite, souvent lorsque les migrantes parviennent à se tirer d'affaire elles-mêmes. Mais entre temps, elles auront tissé des relations amicales, amoureuses ou associatives. Bien que ces femmes soient plus réservées sur le thème de leur vie privée, quelques-unes ont consenti à lever un coin du voile.

Bintou par exemple, qui, avant sa migration était une mère célibataire de deux enfants, affirme avoir été plusieurs fois "fiancée" depuis son arrivée à Abidjan, mais sans succès. Cependant certaines migrantes arrivent à se marier, ou à se remarier après l'échec conjugal du village. Cet événement heureux contribue aussi à consolider leur insertion sociale, mais surtout à rendre plus conviviales les relations entre elles et leur famille résidant à Abidjan.

La musulmane Bamba Nagani rappelle son expérience de célibataire : *"au début, ma famille et moi n'avions pas de bons rapports. On me reprochait le fait de vivre comme une célibataire sachant que le célibat est formellement interdit par l'Islam... Mais depuis que je me suis remariée, nous avons de bonnes relations"*.

Quant aux relations associatives des migrantes, elles sont de caractère essentiellement politique et religieux.

Wohi Antoinette et Zian Rosalie, toutes deux célibataires, militent au sein du PDCI-RDA¹¹³. Zian Rosalie qui est venue "tenter l'aventure" à Abidjan donne des précisions sur son activité au sein de ce groupement politique :

"j'appartiens au mouvement des femmes pour Bédié¹¹⁴ et au comité PDCI de mon quartier".

Koné Korohonon, Bamba Nagani et l'une de leurs consoeurs (une bété) sont pour leur part membres de certaines associations confessionnelles. Bamba Nagani qui s'est remariée après l'échec conjugal du village, a par exemple adhéré à Abidjan à une association islamique :

"les réunions se tiennent les samedis, et au cours de ces réunions on se cotise 200 francs [2 FF] pour l'Imam qui vient nous donner les cours".

À ce premier niveau, l'insertion sociale des migrantes ne se fait donc pas à partir de leurs familles-hôtes dont elles se séparent très tôt, mais bien plutôt à partir de leurs efforts personnels pour tisser des relations amicales, affectueuses, politiques et confessionnelles.

Qu'en est-il des relations des migrantes avec les amicales à base ethnique, si répandues en milieu urbain africain ?

b - Relatif relâchement des relations sociales à base ethnique

Outre les relations amicales et associatives, certaines migrantes entretiennent aussi des relations sociales à base ethnique. Mais on constate que ces associations n'ont pas l'importance pour elles qu'elles ont pour les hommes. Quand ces relations existent, elles se réduisent uniquement à des cotisations mensuelles qui n'excèdent pas 500 F [5 FF]. À quoi servent ces cotisations ?

À cette question, Noufé Déhékirémi, femme lobi divorcée, vivant à Abidjan avec un enfant, répond sans ambages :

"c'est pour renforcer davantage notre sécurité sociale en venant en aide à tout membre de l'association qui aurait des problèmes ou des difficultés constatées par l'ensemble des membres".

Ainsi, les migrantes recréent une solidarité analogue à celle qui prévaut dans leur milieu d'origine, assurément pour éviter l'isolement et le dépaysement, mais surtout pour s'assurer une sécurité prête à fonctionner immédiatement en cas de nécessité.

Néanmoins, les relations sociales à base ethnique en milieu urbain laissent les migrantes quelque peu indifférentes — quand elles ne leur sont pas hostiles — compte tenu probablement des raisons qui ont poussé à quitter le village. Ainsi, Bintou qui est partie à la suite de sa séparation d'avec son mari, mais surtout à la suite de son expulsion de chez son oncle, n'intervient dans des amicales à base ethnique que de façon ponctuelle :

"en cas de décès à Abidjan d'un ressortissant de notre village, si l'on

¹¹³ Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain. Le PDCI-RDA est le parti au pouvoir en Côte-d'Ivoire.

¹¹⁴ H. K. Bédié est Président de son parti, le PDCI-RDA, et Président de la Côte-d'Ivoire depuis le décès du Président Houphouët-Boigny en 1993.

demande à chacun de contribuer aux frais funéraires... je paie ma contribution".

Affoué, qui dit être venue à Abidjan pour "réussir" comme les gens de sa génération, ne manifeste pas non plus d'engouement à l'égard de ce type de relations sociales :

"nous les jeunes du même village qui avons atteint la majorité à une date récente, nous avons notre amicale. Mais je n'ai pas toujours le temps d'assister aux réunions".

Les relations à base ethnique n'ont donc qu'une fonction très secondaire dans l'insertion sociale des migrantes, car très peu d'entre elles manifestent de l'intérêt pour ce type d'associations. Ce fait ne manifeste-t-il pas que, pour elles, le village ne constitue plus une référence importante ? Examinons donc les relations des migrantes avec leur village d'origine.

IV - Relations des migrantes avec leur milieu d'origine

L'examen des relations de tout genre que les migrantes entretiennent avec leur milieu d'origine permet d'apprécier encore mieux le niveau de leur insertion urbaine.

1 - Un relâchement des relations avec le village

Les femmes migrantes à Abidjan ont des relations fort peu nombreuses et fort peu diverses avec leur milieu d'origine. Plus précisément, on remarque qu'un premier groupe de femmes retourne rarement au village. Depuis leur arrivée à Abidjan, certaines ont même cessé toute visite, tandis que d'autres ne sont tout simplement jamais revenues voir leurs parents restés au village.

Ainsi, à la question de savoir si elles vont régulièrement en visite au village, Wohi Antoinette répond :

"oui, avant, mais depuis, je ne vais plus au village. Ma dernière visite date de janvier 1993".

Quant à Diomandé Massandjé, elle répond sans ambages :

"non, et cela dure depuis huit ans que j'ai quitté le village".

Trois faits expliquent ce type de conduite.

D'abord, il y a les raisons comme la rupture avec le conjoint, qui ont amené ces femmes à partir. En effet, une femme non-mariée ou depuis longtemps divorcée et toujours non remariée, est absolument mal vue de la communauté qui médite d'elle. Aussi, étant toujours dans la même situation du point de vue matrimonial, certaines migrantes se gardent-elles de redevenir la cible des commérages au cas où elles reviendraient en visite au village. Comme le dit Zian Rosalie, femme célibataire :

"aller au village dans mes conditions actuelles est une honte que je ne pourrais supporter".

Il y a ensuite le manque de moyens financiers, comme l'explique Wohi Antoinette :

"je ne vais pas au village parce que je n'ai pas d'argent. Je pense à mes parents, mais je n'ai pas d'argent. Comment pourrai-je aller les voir les mains vides ?"

Enfin, il y a les conditions mêmes qui ont présidé au départ. N'ayant eu alors ni consentement ni aide, et ayant en grande partie trouvé elles-mêmes les moyens de leur transport, les migrantes se considèrent un peu comme des délaissées qui n'ont de compte à rendre à personne. Diomandé Massandjé qui n'est pas retournée au village depuis huit ans qu'elle est partie, explique ceci par les mauvaises relations entre ses parents et elle : *"mes parents et moi n'avons pas de bons rapports, car ils me reprochent d'avoir quitté le village sans informer quelqu'un. Aussi ont-ils, à travers une lettre, demandé à mon oncle chez qui je résidais de me faire revenir de force au village, chose que j'ai refusé"*.

À l'inverse, d'autres femmes, mais elles sont très peu nombreuses, retournent assez souvent au village. Mais les décès ou les funérailles de proches parents sont pratiquement les seules raisons qui les amènent à maintenir encore des relations avec leur milieu d'origine. Une migrante dida souligne le caractère exclusif de ce motif :

"je retourne souvent au village, mais quand il y a la mort".

Une migrante bété fait remarquer pour sa part :

"quand je vais au village, ce n'est pas pour la fête, c'est pour les décès".

Les migrantes de cette catégorie ne vont donc pas au village dans le désir de maintenir un lien avec les parents qui y demeurent, mais à l'occasion de décès qui, dans le contexte africain, sont des cas de force majeure. Cette attitude transparaît plus clairement dans les propos de la musulmane Bamba Nagani, lorsqu'elle souligne que, seuls, les baptêmes (de grande importance dans les milieux musulmans) et les funérailles sont susceptibles de la ramener brièvement au village :

"je ne vais au village qu'à l'occasion d'événements heureux ou malheureux. En dehors de ces événements, aller au village de moi-même, je ne l'ai jamais fait".

Paradoxalement, de nombreux décès ayant décimé certaines familles contribuent même à accélérer le relâchement des relations entre migrantes et milieu d'origine. En effet, une grande partie des migrantes ont perdu au moins un parent, père ou mère, avant ou après leur migration. S'il s'agit de la mère qui devient veuve, en cas de non application du lévirat, elle quitte le village pour rejoindre soit sa famille d'origine, soit celui de son nouveau mari. Les cellules familiales se désagrègent ainsi progressivement, et les migrantes cherchent alors à se constituer une identité personnelle hors de leur village d'origine auquel elles ne se sentent plus très attachées.

Les quelques visites que certaines migrantes effectuent encore sont cependant les seules occasions pour elles d'apporter vêtements, argent et ustensiles de cuisine aux parents. Mais en dehors de ces contacts

circonstanciels, il n'existe en réalité ni visite, ni échange réciproque de cadeaux entre les migrantes et leurs parents du village. À la question : "vos parents du village vous rendent-ils visite ?", la quasi-totalité des migrantes répond par la négative. Même pour celles, très peu nombreuses, qui disent avoir reçu une fois la visite de leurs parents, la réponse ne change pas. C'est, par exemple, le cas de Zian Rosalie qui après avoir répondu par la négative, précise aussitôt :

"mon père est arrivé une fois chez moi, mais il y a longtemps. C'était quand j'avais perdu mon fils".

Comme on peut le remarquer dans ces rares cas, seuls les décès et les funérailles, une fois de plus, maintiennent encore un tant soit peu les relations entre les migrantes et leurs parents du village. On relève même de plus en plus des cas extrêmes où les migrantes ne se rendent plus de façon systématique au village en cas de décès. Zian Rosalie, par exemple, qui a perdu des parents très proches, ne s'est pas toujours rendue au village. Elle explique :

"compte tenu des difficultés que j'ai ici, je n'ai pas été capable de me rendre au village lorsque un de mes oncles est décédé. De même, quand mon fils est décédé au village, je n'y suis pas allée".

Le relâchement des relations entre les migrantes et leur milieu d'origine est donc incontestable. Evidemment, il se marque aussi par un très faible niveau de participation à la vie économique du village.

2 - Une participation mitigée à la vie du village

Aucune des migrantes interrogées n'a une quelconque "réalisation" (maison, boutique, plantation) au village, comme cela est d'usage chez les migrants masculins. Sur ce thème, toutes les migrantes répondent de manière pratiquement identique : *"non, je n'ai aucune réalisation au village"*.

Deux éléments mentionnés plus haut expliquent cette situation. Le départ de ces femmes, on le sait, le plus souvent s'est fait en dehors du consentement de la famille. En d'autres termes, la migrante n'est pas une déléguée envoyée en mission pour améliorer, par ses envois et par ses "réalisations", la situation économique et sociale de sa famille villageoise. C'est une personne partie en migration pour améliorer ses propres conditions de vie. Aussi, tant que cet objectif n'est pas atteint, l'amélioration des conditions de vie de la famille restée au village ne constitue pas une préoccupation majeure pour la migrante.

En outre, le faible niveau de revenu de ces femmes ne leur permet pas d'investir au village. Comme le fait remarquer cette femme bété :

"moi, je n'ai rien fait au village. C'est quand tu as de l'argent que tu peux faire des réalisations au village".

Et même celles qui y pensent, sont empêchées par les difficultés et le manque de moyens financiers. Comme en témoigne cette migrante dida : *"je voulais garder un peu d'argent pour peut-être faire quelque chose au village. Mais comme mes petits frères sont encore jeunes, ils me*

soumettent des problèmes qui occasionnent des dépenses. Je n'ai donc pu rien faire au village".

Certes, certaines migrantes participent d'une manière ou d'une autre à la vie de leur village. Mais leurs contributions, en grande partie destinées aux funérailles, ne permettent pas de ce fait une véritable participation susceptible de contribuer au développement des villages. Les cotisations pour ce genre d'action (p. ex. la construction d'un foyer de jeunes), bien que mentionnées par certaines, restent rares chez les migrantes qui ne se sentent d'ailleurs peu redevables envers leur village. À l'extrême, d'autres ne participent d'aucune façon à la vie du village.

Dans l'ensemble, cette position dénote une volonté de se constituer une nouvelle identité sociale dans le milieu urbain où elles ont trouvé "refuge". Elles vont donc s'y consacrer entièrement, comme le montre l'analyse de leurs projets ou visions d'avenir.

V - Perspectives : Individualisation et autonomie (de la quête à la conquête)

1 - L'autonomie : un acquis de la migration à renforcer

Ces femmes trouvent dans la migration un profit économique et social. Cela leur permet en effet d'avoir une activité lucrative et, surtout, de disposer personnellement du gain tiré de cette activité. C'est d'ailleurs une de leur plus grande satisfaction, comme se plaît à le souligner Diomandé Massandjé :

"quand j'étais au village, je n'avais rien. Je ne faisais que les travaux champêtres. Je ne voyais pas l'argent. Depuis mon arrivée à Abidjan, j'arrive à économiser et à m'acheter des pagnes".

Koné Korohonan dit de même :

"il est plus aisé d'exercer ici à Abidjan une activité commerciale et de la faire fructifier. En clair, il est plus facile de gagner de l'argent à Abidjan".

Ainsi, pour les migrantes, la société rurale, toujours accrochée à des traditions asservissantes pour les femmes, est une société hautement phallocratique qui ne reconnaît pas leur travail à sa juste valeur. C'est bien ce qu'affirme Bamba Nagani, remariée en cours de migration, lorsqu'elle déclare :

"les femmes sont mal perçues au village. Elles ne sont pas considérées. Au retour des champs, elles doivent faire la cuisine, casser le fagot, piler le maïs, et le lendemain, elles doivent se rendre au champ pour accomplir les mêmes travaux que les hommes"

Avec tout ce travail abattu, elles ne gagnent pourtant rien en retour, pensent-elles ; et en plus, comme le fait savoir cette migrante dida, elles sont souvent maltraitées :

"j'étais mariée au village. Mais mon mari me maltraitait. Quand on travaille, il ne me donne rien".

Certaines migrantes soulignent encore un autre aspect positif de leur expérience : elle leur a fait découvrir d'autres horizons. Mais la majorité se réjouit particulièrement du fait de pouvoir mener à Abidjan une vie autonome et anonyme.

Ainsi, pour Zian Rosalie, mère célibataire de deux enfants au village et de trois à Abidjan :

"en ville, la vie privée de l'individu ne regarde que lui seul. Au village, les gens aiment se mêler de ce qui ne les regarde pas".

Cette migrante dida va même plus loin en soulignant les vertus de sa nouvelle liberté, qu'elle manifeste également dans le domaine de ses relations avec la société villageoise :

"ici [Abidjan] où je suis, même si je n'ai rien gagné, on ne peut rien me dire. Mais au village, dès qu'il y a quelque chose, par exemple un décès, c'est toi qu'on appellera pour faire tout le travail que nécessite un cadavre. Or chez nous, le travail qu'il faut faire sur le cadavre n'est pas facile... Je suis ici, si quelqu'un meurt au village, je vais, je pleure, je m'exhibe un peu, le lendemain je reviens, c'est fini ; je n'ai plus d'autres problèmes".

Comment ces femmes envisagent-elles alors dans la durée, leur intégration au milieu urbain ?

2 - Une installation urbaine définitive ou tout au moins à long terme malgré les difficultés rencontrées

Bien que toutes en soulignent les avantages, les migrantes évoquent néanmoins des difficultés liées au milieu urbain. Ainsi, le coût élevé de la vie, l'instabilité de l'emploi et des revenus et même de la vie sentimentale, l'absence d'une véritable solidarité sont les principales difficultés qu'elles rencontrent. Certaines de ces difficultés sont d'ailleurs l'envers négatif des aspects positifs de la vie du village, au sein duquel ces mêmes difficultés pourraient être vite résolues. C'est bien dans cette perspective que se place Koné Korohonan :

"ici à Abidjan, la vie est dure et les gens ne sont pas solidaires comme on le voit très souvent au village. Lorsque vous avez un problème financier personne ne vous vient en aide".

Les difficultés économiques en ville sont donc beaucoup plus rudes que celles du village. Malgré cela, la quasi-totalité des migrantes n'envisagent pas retourner de si tôt au village. Ainsi, quand on l'interroge à ce sujet, Wohi Antoinette a cette réponse véhémence :

"Non ! pour le moment j'ai mes enfants qui vont à l'école ici. Aussi, même si je n'ai pas d'argent, ici à Abidjan, c'est mieux qu'au village".

Certaines veulent même s'installer définitivement à Abidjan, ou tout au moins pour un temps long, car elles ne se reconnaissent presque plus une identité villageoise. Cette attitude transparaît nettement dans les propos d'Affoué lorsqu'à la même question, elle répond :

"À la vérité, je n'envisage pas un retour au village, parce que je suis déjà venue. Si je retourne au village, je ne saurai quoi faire. Je préfère donc rester ici".

Les migrantes ont ainsi fait dès le départ un choix de vie en décidant, toutes seules, de quitter le village pour la ville. Elles entendent donc assumer leur choix en y restant. Mais comment l'assumer quand on n'a disposé, au départ, d'aucune compétence requise par la vie citadine ? Comment ces femmes migrantes envisagent-elles de surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées à Abidjan ?

Les solutions envisagées sont diverses. Un premier groupe de femmes espère pouvoir développer leur activité commerciale, comme Bintou ou bien, comme Affoué, pouvoir encore être employées comme "bonnes" — avec tous les avantages économiques et sociaux que procure cet emploi — suffisamment longtemps pour épargner de quoi disposer d'un fonds de départ pour se lancer dans le commerce.

Un deuxième groupe pense pour sa part que la solution se trouve dans certaines associations auxquelles elles appartiennent. Ainsi, Wohi Antoinette compte sur le groupe de danse auquel elle appartient, tandis que Diomandé Massandjé, elle, compte sur un pécule issu de la tontine à laquelle elle cotise régulièrement.

Un troisième groupe enfin pense que le mariage peut être une porte de sortie. Comme le dit Koné Korohonan :

"je ne cesse de prier Dieu pour m'aider à avoir un mari".

Ainsi, en dépit des problèmes rencontrés, les migrantes envisagent de rester à Abidjan pour un long temps, sinon définitivement. Cela parce qu'elles pensent qu'Abidjan offre des solutions à leurs problèmes. Mais si jamais elles devaient retourner un jour au village, certaines, comme ces migrantes dida et bété, envisagent d'y créer des plantations et d'y construire des maisons. En réalité, ces projets sont plutôt la manifestation d'un désir d'affirmer son appartenance à la communauté villageoise. Comme le remarque Bintou qui compte pourtant rester à Abidjan pour une longue durée :

"une chose est certaine, même s'il n'y a pas grand-chose au village, les villageois y vivent quand même. C'est notre village après tout !".

* *

*

Les migrantes sont donc unanimes à reconnaître que la ville leur offre d'abord de nombreuses possibilités de réussite sociale. Ainsi, pour Wohi Antoinette, la ville est un lieu d'échanges, de relations et de possibilités nouvelles et variées. Ainsi, une femme, avec un peu de chance, peut y avoir un bon mari et y réussir dans le commerce... Pour Diomandé Massandjé, Abidjan est une ville où l'on peut faire un petit commerce permettant d'avoir de l'argent... En somme, la ville offre à ces migrantes des possibilités inédites de promotion.

C'est aussi un lieu qui multiplie les occasions de rencontres affectives pouvant se concrétiser par un mariage. Dans tous les cas, elle tolère une

situation de femme célibataire ou de libre union avec un homme de son choix sans contraintes particulières. Koné Korohonan va même jusqu'à soutenir qu'en ville, la femme doit pouvoir s'occuper d'elle-même, s'entretenir à ses propres frais, même si elle a un mari, dans la mesure où le milieu urbain offre beaucoup plus de possibilités d'épanouissement aux femmes qu'aux hommes. Corrélativement, la ville apparaît enfin pour beaucoup, comme un lieu de refuge idéal pour la femme désireuse de se faire une nouvelle vie.

C'est bien ce que Bintou exprime avec conviction :

"Abidjan offre plus d'opportunités aux femmes qu'aux hommes".

Ces femmes ayant émigré seules s'en trouvent donc satisfaites. D'ailleurs ces représentations de la vie en ville constituent un motif supplémentaire et tangible pour elles de rester définitivement à Abidjan, ou du moins de s'y installer pour une durée indéterminée. Ainsi, dans les représentations relatives à leur expérience de la vie citadine, pour ces femmes, le bilan comparatif par rapport à la vie au village, est largement en faveur de la ville, tant au plan économique qu'au plan social.

C'est que, mieux que toute autre catégorie de la population, sans doute, elles pourraient sans réserve adhérer à l'adage populaire allemand (rappelé par Max Weber), selon lequel "l'air de la ville rend libre". Ne sont-elles pas d'abord venues en Abidjan pour échapper aux contraintes, à l'asservissement et aux préjugés dépréciatifs qui sont le lot des femmes en milieu villageois ? En décidant de partir seules, en toute indépendance, n'affirmaient-elles pas déjà leur aspiration à cette autonomie qu'elles conquièrent jour après jour, difficilement certes, dans une métropole vivant de plus en plus sous le régime de la rareté et de l'âpreté de la lutte quotidienne pour la vie, mais où elles savent au moins, d'expérience, que cette autonomie y est du domaine du pensable, du possible et même, (les hommes y comptant de plus en plus sur l'appoint décisif des revenus féminins) du nécessaire.

**RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES,
RECONVERSIONS MENTALES**
**L'irruption des salariés ivoiriens au chômage dans le
secteur des activités informelles autrefois abandonné aux
"étrangers"**

**Gabin KPONHASSIA
GIDIS-CI - ORSTOM**

Après deux décennies de forte croissance, l'économie ivoirienne connaît depuis le début des années 80 une crise profonde et persistante. Les rééchelonnements réguliers de la dette extérieure, les arriérés de paiement de l'État à l'égard des entreprises, la diminution des prix d'achat aux producteurs de café et de cacao étaient les signes les plus visibles d'un étranglement financier. Mais plus profondément, c'est l'appareil de production qui est ébranlé. C'est dans ce contexte que depuis la fin de l'année 1990, se dessine en Côte d'Ivoire un nouveau cadre socio-économique marqué par de grandes orientations que sont la libéralisation, le désengagement de l'État, la privatisation et la décentralisation.

C'est donc une véritable "révolution", marquée par l'élaboration d'un programme de relance à moyen terme (1991-1995) et par la mise en marche de trois programmes sectoriels d'ajustements, l'un en appui à la réforme du secteur financier, un autre destiné à la valorisation des ressources humaines et le dernier visant à améliorer la compétitivité de l'économie ivoirienne. D'une manière générale, le programme a pour objectif la restauration de l'équilibre structurel des finances publiques et l'amélioration de la productivité de l'économie par un programme soutenu d'investissements publics et de valorisation des ressources humaines.

Tel est le contexte dans lequel s'inscrit cette recherche sur l'itinéraire des jeunes chômeurs d'Abidjan et sur leurs stratégies de résistance aux conséquences sociales des politiques de dérégulation et de déréglementation mises en oeuvre par les programmes d'ajustement structurel. Dans cette situation de crise très prononcée, les jeunes chômeurs d'Abidjan subissent-ils passivement les mesures draconiennes imposées par les décideurs politiques ou élaborent-ils des stratégies relativement autonomes de résistance au sort qui leur est fait en reprenant leur destin en main, notamment quand il s'efforcent de créer leur propre emploi ?

Dans cette perspective, il s'agit de faire une sociologie de la vie au quotidien des jeunes chômeurs d'Abidjan. Certes, le champ d'intervention

de cette branche de la sociologie a des limites fluctuantes mais retenons que, pour les chômeurs, le quotidien c'est l'espace et la temporalité dans une conjoncture spécifique marquée par la perte de l'emploi avec toutes ses implications : pour eux, tout s'évalue d'abord à l'aune de la vie quotidienne, de ce qui la détermine désormais, la modifie ou menace de la briser. C'est par rapport à ce fait massif et à la conscience qu'il en prend que s'élaborent les stratégies ici décrites. C'est pourquoi il convient de centrer l'observation sur le sujet individuel, ses relations proches et régulières, ses pratiques et représentations par le moyen desquelles il aménage et négocie quotidiennement son rapport à la société, à la culture, à l'événement.¹¹⁵

Braver les anciens préjugés : devenir "laveur de salon"

Yves est un jeune Ivoirien de trente et un ans, titulaire d'un BEP en comptabilité. Il a travaillé pendant cinq ans dans une fabrique appartenant à un Libanais dans la zone industrielle de Koumassi. En 1992, la fabrique ferme parce qu'elle ne peut plus honorer ses arriérés d'impôts. Yves est donc au chômage. Concubin et père de deux enfants, il doit se donner les moyens d'assurer la survie de sa progéniture. De 1992 à 1994, il cherche en vain à obtenir un emploi salarié dans la zone industrielle de Koumassi et ailleurs. Un jour, il rencontre (vers la fin 1994) un parent de son ancien patron qui lui propose en reconnaissance des services rendus à son frère, de lui fournir des produits détergents à crédit, quitte pour lui à décider de l'usage qu'il en ferait. Il accepte l'offre et, après avoir pris l'avis de sa concubine et traversé quelques hésitations, il décide de devenir "laveur de salon".

Il a choisi ce métier d'abord parce qu'ainsi, il contrôle mieux l'usage et l'écoulement des produits, ce qui lui permet de rembourser rapidement, dans les délais, ce qu'il devra au fournisseur à crédit du produit :

« Je protège ainsi ma réputation ... Si un jour j'ai besoin d'autre chose, il faut que je puisse sans gêne aller vers lui. Ensuite, la concurrence est très faible dans ce métier parce que beaucoup d'Ivoriens se sentent gênés d'aller laver le salon de leurs camarades »... « Les débuts ont été très durs : il m'a fallu dominer ce qu'en dirait mes amis. Ma force était que ma femme me soutenait et m'encourageait. C'est ainsi que de porte à porte, je passais pour demander si leurs fauteuils n'étaient pas sales... »

Les revenus de cette activité de nettoyage chez des particuliers sont variables parce qu'il fixe ses prix à la tête du client. Selon le standing, il majore ou baisse le prix de ses services. Le minimum qu'il fixe pour un lavage est 5 000 F. [50 FF]. Il a commencé par laver deux salons par jour puis

¹¹⁵ L'information a été recueillie par des entretiens semi-directifs inspirés de la méthode des récits de vie. Ces entretiens ont été enregistrés et transcrits. Leur exploitation s'est faite d'abord cas par cas, avant d'en dégager une vue synthétique. À une exception près (37 ans), nos dix informateurs ne dépassaient pas trente-cinq ans (limite supérieure de ce que, en Côte d'Ivoire, on considère comme la catégorie des "jeunes"). Tous avaient perdu leur emploi et avaient créé ou étaient en passe de créer leur propre emploi.

cinq. À ce jour, il lave en moyenne 10 salons par jour, si bien qu'il s'est adjoint les services de deux jeunes déscolarisés.

« Après mes premiers contrats, j'ai fait faire des prospectus publicitaires et des formulaires d'abonnement. J'ai pris le numéro de téléphone d'un ami pour le mettre sur les prospectus et formulaires. J'ai d'abord placé ces documents chez ceux qui m'ont vu travailler. À ce jour, j'ai... comme on ne dit pas tout ... beaucoup d'abonnés, beaucoup de clients. Je ne regrette pas mon choix ».

Yves exerce ainsi une activité non déclarée, sans avoir à payer de charges ni de taxes. Il réalise donc d'appréciables bénéfices qui lui permettent de refaire son image sociale. Il envisage d'ouvrir un local où il embaucherait une secrétaire qui prendrait ses messages, afin d'avoir moins recours aux services de son ami et surtout pour *« protéger mon activité, il ne faut pas que les gens sachent l'évolution de mon activité ... Il faut se protéger contre les jalousies ... L'homme noir est méchant »*

Aujourd'hui, Yves n'a plus honte de se présenter comme laveur de salon :

« avant j'avais honte, j'étais gêné de sortir avec les produits. Mais, aujourd'hui, vu ce que je gagne je n'ai plus honte, je regrette d'avoir perdu mon temps avec la comptabilité ... C'est un travail où tu gagnes de l'argent sans qu'on te soupçonne en plus tu ne paies pas d'impôts ».

Le « Diallo » ivoirien

En Côte d'Ivoire, « Diallo » est un nom générique donné aux immigrants nigériens qui vendent des cigarettes sur les tabliers ou qui vendent du café le matin ou le soir, soit dans les kiosques, soit sur de grandes tables sous abris ou encore le long du mur d'un immeuble. Pendant longtemps, cette activité a été exclusivement exercée par les Nigériens ; mais, à la faveur de la crise économique, de jeunes Ivoiriens investissent ce secteur. C'est le cas de Daniel.

Daniel est un Ivoirien de trente sept ans. De 1990 à 1993 il a travaillé en tant que conducteur à la Société des Transports Abidjanais. Mis en chômage technique en 1993, il décide *« de se chercher »* :

« j'ai commencé à faire de petites activités par exemple la peinture en bâtiment, j'ai fait ça de temps en temps jusqu'à ce que j'ouvre un kiosque ».

Alors que Yves n'a pas connu de difficultés dans l'exercice de son activité, ce n'est pas le cas de Daniel qui s'est senti pris dans les mailles des tracasseries de la mairie d'Abobo :

« j'avais voulu installer mon kiosque à Abobo où j'habite et où j'ai trouvé un local que j'ai payé à 25 000 F [250 FF]. Après l'avoir payé, le service technique de la Mairie détruit le local et promet de m'attribuer un autre. Je m'attendais à une attribution sans condition lorsque j'ai été surpris par le

fait que je dois payer, 25 000 F. et de reprendre mes activités de peintre pour arriver à m'installer à Angré, dans la commune de Cocody, où je devais payer seulement 5 000 F. [50 FF] pour les frais d'immatriculation ».

La détermination de Daniel à vouloir exercer une activité personnelle a donc eu raison des pratiques dissuasives de la Mairie de sa commune. Effectivement, nombreux sont ceux qui, face aux difficultés institutionnelles, se découragent et attendent. Refusant cette fatalité, Daniel a cherché un autre quartier où s'installer.

Ainsi, l'ex-chauffeur devenu « Diallo », apprécie bien son activité qui, selon lui est « rentable et paisible » et il ne s'explique pas pourquoi les Ivoiriens n'investissent pas dans ce secteur qui, contre toute attente, est porteur et lucratif.

« Notre clientèle est essentiellement constituée de chauffeurs. Or Dieu seul sait combien ils sont et combien de fois ils viennent au kiosque. »

Dès 5 h du matin, en effet, Daniel ouvre son kiosque pour assurer le petit déjeuner aux employés matinaux qui ne peuvent pas manger chez eux ou à ces femmes commerçantes qui doivent partir très tôt pour leurs activités au marché ou ailleurs :

« Avant 8 h, je fais mon chiffre d'affaires, par la suite je suis détendu... Je pouvais même fermer, mais comme on ne refuse pas l'argent..... »

Il envisage d'acheter par la suite, « une France au revoir », ces véhicules d'occasion importés (de France pour beaucoup, d'où leur surnom) pour en faire un « woro woro » (taxi collectif de ville).

Aujourd'hui, il est même heureux d'avoir été mis au chômage parce que, sans cela, il n'aurait pas découvert cette "mine d'or". Et s'il se refuse à ouvrir un autre kiosque, c'est parce qu'il n'est pas sûr de la moralité de celui qu'il y placerait !

L'ancienne secrétaire devenue vendeuse d'huile

Le commerce de l'huile est une activité féminine fort courante. Dans ce cas cependant, il attire notre attention dès lors qu'une dame au chômage, et dont le mari est à la retraite, brave diverses difficultés pour arriver à nourrir sa famille et à scolariser ses enfants avec les profits de cette activité. C'est la détermination et les astuces de cette femme qui sont remarquables ici.

Giselle était secrétaire dans un service public. Mais, le 20 juillet 1990, avec le plan de relance économique, elle est "déflattée". L'indemnité qui lui est versée (130 000 F - 1 300 FF) est dérisoire au regard de ses 18 ans de service. Elle considère donc n'avoir pas été indemnisée et décide de faire quelque chose pour gérer sa famille.

« ... J'ai alors commencé mon petit commerce. Je vais à Man¹¹⁶, chez moi, je fais couper les régimes de palme et j'exploite moi-même l'huile (parce que je ne peux pas payer les services d'un tiers)... Puisque l'huile seule ne peut pas me rapporter assez, je confectionne des décoratifs avec les déchets des graines que je viens vendre ici. Beaucoup de personnes apprécient ces décoratifs qui embellissent bien les salons et les chambres ».

En effet, Giselle fait preuve de génie, de patience et de résistance physique pour extraire l'huile de palme et de confectionner aussi des objets décoratifs à vendre à Abidjan. Sa situation de chômage, elle la considère comme une adversité quotidienne, contre laquelle il lui faut imaginer diverses stratégies de survie et se dépasser en mettant ainsi à rude épreuve son génie, son imagination et même sa résistance physique.

Ayant constaté que son art est apprécié, elle décide donc de s'investir plus encore pour deux raisons :

« avoir plus d'argent pour le ménage et donner du travail à mon mari qui risque de mourir d'ennui ».

En effet, résolue à développer ses activités informelles, elle va aménager une partie de son salon pour une exposition-vente de ses objets décoratifs, ainsi que des vêtements et chaussures typiques de la région de Man. Son mari, oisif jusqu'alors, est devenu le gérant de ce commerce :

« c'est désormais son travail ... quand j'apporte les articles je les lui confie et nous faisons les comptes par la suite ... moi, je m'occupe exclusivement de l'huile ».

Ainsi Giselle est rassurée : elle apporte progressivement l'espoir et la vie dans sa famille :

« j'ai découvert qu'il y a des valeurs à exploiter ici, je ne savais pas qu'on pouvait en vivre... vraiment à quelque chose malheur est bon ».

Pourtant, sur la route en provenance de Man, elle subit les "tracasseries policières"¹¹⁷ :

« c'est parce que je suis très chargée : je prends à Man tout ce que je vois, tout ce qui peut être vendu est emporté parce que je dois faire vivre ma famille... Je suis donc surchargée et la police nous arrête, nous retarde, les passagers se plaignent mais comment je vais faire. Ceux qui m'insultent ne savent pas mes problèmes et ma souffrance... J'endure ceci depuis 5 ans ».

Aussi, elle souhaiterait ouvrir une boutique, parce que, dit-elle, « je prends de l'âge, j'ai besoin de repos ».

Gisèle tire aussi sa détermination de sa foi en Jésus Christ :
« la prière joue un grand rôle... Dès que j'ai perdu mon emploi je me suis

¹¹⁶ Préfecture de l'ouest forestier à quelques six cents km d'Abidjan.

¹¹⁷ Référence aux incessants barrages routiers par lesquels, sous couvert de vérifications des papiers et de lutte contre le banditisme, policiers ou gendarmes prélèvent une dîme au détriment des chauffeurs et, souvent, de leurs passagers, surtout si ces derniers paraissent faire du "trafic" commercial.

dite que tout était fini pour moi mais, avec la prière j'ai découvert la vie... Mon commerce m'a été révélé au cours d'une prière... ».

Elle a débuté avec 100 000 F [1 000 FF]. Elle ne regrette pas son choix :
« ce que je gagne par voyage, mon bénéfice net représente au moins cinq mois de salaire d'une secrétaire de la Fonction Publique et je fais deux voyages dans le mois. Calculez vous-même... En plus je vends de porte à porte, je ne paie pas d'impôts ; ce n'est que sur la route que je paie de l'argent aux policiers et aux agents des Eaux et Forêts ».

Elle ne cherche plus à être salariée :
« je préfère ce que je fais, ça me va bien, j'ai ma liberté, moi seule sais ce que je gagne. Pour une femme de niveau de 3ème, je gagne plus que beaucoup de cadres et je ne suis pas soupçonnée... ».

De la banque à la revente sur les marchés

Sonia est entrée comme agent dans une banque le 28 août 1975 et elle a été licenciée le 30 juin 1990. Dès qu'elle a perdu son emploi, elle a ouvert un atelier de couture où elle fait du prêt à porter. Avec l'envahissement du marché par la friperie, son activité décline. Elle décide alors de se reconverter dans le petit commerce alimentaire, sur deux marchés, celui d'Anono et celui du parking de l'université de Cocody. En fonction de l'intensité de la demande, elle fait la navette entre les deux emplacements pour contrôler les deux jeunes filles qu'elle y a placées comme vendeuses. En définitive, Sonia vend donc simultanément sur deux marchés :

« J'ai sacrifié les parures pour me battre, gagner ma vie et nourrir ma famille... C'est de haute lutte que j'ai eu deux places, il a fallu que je marche dans les combines du Centre régional des oeuvres universitaires et de la mairie de Cocody... ça n'a pas été facile, mais j'y suis arrivée et je demeure prête pour me battre encore, parce que je dois avoir un maquis au campus : c'est plus rentable, tu peux faire beaucoup de choses ».

À propos de "combines", Sonia n'a pas voulu entrer dans les détails :
« on peut pas tout dire... il faut payer cher ... oui, ce n'est pas bien mais c'est ça (soupir) ». Cependant, elle finit par consentir à lever un coin du voile :
« non seulement il faut payer assez d'argent, mais les responsables ont tendance à exploiter l'occasion pour faire du chantage... pour eux c'est une occasion à exploiter ».

Mais combien a-t-elle payé ?

« Dans mon cas il y a eu deux situations différentes : le marché d'Anono et le campus. Pour obtenir ma place sur le marché d'Anono, j'ai d'abord discuté avec trois intermédiaires à qui j'ai payé 15 000 F [150 FF]. Ceux-là m'ont conduit chez le chef du village à qui j'ai donné de la liqueur plus 5 000 F [50 FF]. Après cette étape qui a duré deux semaines, j'ai pris possession des lieux indiqués (deux places). Dès que je me suis installée, le service technique de la mairie de Cocody m'a interpellé pour me dire que je

n'ai pas le droit de m'installer sur ces deux places. Après explications, il ressort qu'en plus des démarches faites auprès des autorités villageoises, je dois constituer un dossier à la mairie. Ce dossier comprend divers papiers (certificat de résidence, localisation géographique de ma maison...) et un droit de 5 000 F [50 FF]. J'ai fait tout ceci parce que je voulais conserver les deux places, mais la véritable difficulté réside au niveau de l'obtention du numéro d'immatriculation dont l'attribution fait l'objet d'un chantage... (soupir).

Pour obtenir ma place sur le campus, j'ai été introduite par une amie à qui j'ai payé une commission. Elle m'a présenté à une dame qui m'a loué sa place pendant six mois ensuite, elle m'a introduite auprès d'un agent qui m'a demandé de constituer un dossier et de verser une caution de 150 000 F [1 500 FF]. Ce que j'ai fait. Ici, il y a peu d'intermédiaires mais les hommes sont toujours les mêmes... »

Sonia se dit obligée de faire ces sacrifices parce que son mari est au chômage : il se bat de son côté et elle a le devoir de le soutenir parce que avant,

« on dépensait 8 000 F [80 FF] par jour pour les repas principaux sans compter les accessoires (petit déjeuner, goûter, boissons...) Aujourd'hui c'est à peine qu'on dépense 3 000 F [30 FF] par jour. Nous avons supprimé beaucoup de choses. Le niveau de vie a baissé... plus de voitures, plus de climatisation, les enfants vont à l'école à pied ou en autobus... Je dois donc me battre pour soutenir mon mari qui est un homme courageux... »

Mais cette débauche d'énergie et ces sacrifices multiformes, dont l'évocation la peine, ne sont pas vains :

« j'ai le sens du commerce, je m'en tire bien. Au campus je vends de l'alloco, des chips, des jus, des croquettes, des galettes de farine... Ce sont des choses pas chères et qui se consomment bien. Je fais un chiffre d'affaire de 25 000 [250 FF] par jour, soit un bénéfice qui varie entre 10 000 FCFA et 15 000 F [100 et 150 FF]. Sur le marché d'Anono, je vends un peu de tout sur mes deux tables en plus je vends sur le marché et dans le quartier de l'eau, des jus, de la glace. Là je fais un meilleur chiffre parce que je n'achète pas d'huile »

Comment Sonia, cette ex-chef d'agence bancaire, a-t-elle pu se convertir dans de telles activités qui tranchent systématiquement d'avec ce qu'elle faisait ?

« De nature j'aime être pratique, j'aime organiser, manipuler, c'est la raison pour laquelle je n'ai voulu d'emploi ou d'une activité de bureau ».

Comment est-elle arrivée à braver l'opinion publique qui tend généralement à lire un itinéraire semblable comme une histoire de déchéance sociale ?

« Je reconnais que beaucoup ont dit et même continuent de dire que c'est notre chute. Mais voici ma logique (soupir) plutôt que d'investir la totalité de mes droits dans une affaire qui requiert un capital important, j'ai préféré économiser cet argent pour prévenir les éventualités (surtout que mon mari est aussi licencié) et investir dans des secteurs à faible capital, faibles

risques et qui produisent des bénéfices substantiels. C'est un réflexe d'agent de banque..... À partir de ce principe je ne considère plus l'opinion publique, les parures de femme et d'autres formes de diversions. Je me propose même de créer plusieurs petites activités de la sorte sur différents marchés et places publiques d'Abidjan. La raison est que ces activités satisfont les besoins du petit peuple qui paie cash, il n'y a donc pas d'immobilisation financière, l'argent circule, c'est de l'argent frais... Si ceux ou celles qui me dénigrent savaient ce que je gagne, ils viendraient me concurrencer plutôt... Il est dommage qu'en Côte d'Ivoire le seul emploi valorisé soit celui du bureau alors que c'est celui qui paie le moins ».

Ainsi, la reconversion professionnelle de Sonia apparaît comme le produit d'un calcul parfaitement rationnel, adapté de manière efficace à la situation présente et inébranlable face à toutes formes de dérision. Elle assume son choix et, loin d'en avoir honte, aujourd'hui, elle s'en réjouit et s'en glorifie.

L'ancien comptable devenu chauffeur de « woro woro »

Yao est un jeune Ivoirien comptable de formation. Embauché le 10 Juin 1981, dans une entreprise dans la zone industrielle de Yopougon, il est licencié le 30 août 1994. Marié, père de deux enfants, il a d'autres personnes à sa charge. Contraint d'assumer ces charges, il tente de retrouver un emploi salarié mais, constatant les vagues successives de licenciements et de fermeture d'entreprise, il se résout à créer son emploi.

Yao devient chauffeur de taxi de ville (communément appelé « woro woro »). Après avoir acheté un véhicule d'occasion avec ses indemnités de licenciement, plutôt que d'en confier la conduite à un chauffeur, il préfère conduire lui même le taxi :

« cette voiture représente désormais mon gagne-pain, c'est mon nouveau travail, je dois la conduire moi-même afin qu'elle me permette d'acheter une deuxième et peut-être plusieurs voitures. Je ne peux donc pas la confier à quelqu'un ».

Comment est-il arrivé à faire ce choix ?

« quand j'ai été licencié, on m'a versé mes droits, après quelques tentatives vaines pour avoir un autre emploi, j'ai dit à ma femme que je veux faire une activité personnelle, alors après plusieurs échanges nous avons fini par choisir le « woro woro ». J'ai commencé en avril 1996. »

Quelle a été la procédure suivie pour "mettre en ligne sa voiture" (obtenir la licence d'exploitation) ?

« la procédure est simple si tu veux faire « manger » tout le monde. D'abord tu choisis un syndicat puisqu'il y en a plusieurs et tu confies tes dossiers à un des agents du syndicat qui se charge de te faire inscrire sur la ligne. L'inscription sur la ligne est l'étape la plus difficile parce que la ligne est fortement protégée. Pour cela j'ai payé au total 125 000 [1 250 FF] aux

différents intermédiaires. Les autres papiers officiels ne sont pas nécessaires parce qu'on peut toujours s'arranger avec les policiers. Présentement je suis en règle vis à vis du syndicat et de la Mairie mais je ne vais pas renouveler mes papiers, je vais faire comme les autres pour gagner plus¹¹⁸».

Pourtant Yao ne s'était jamais imaginé en chauffeur de taxi : pour lui après cet emploi perdu, il fallait en trouver un autre, parce qu'il devait exercer dans les matières apprises à l'école et dans un cadre beaucoup plus confortable que celui de l'habitacle d'un véhicule.

«Mais, ne trouvant pas d'emploi salarié, voyant que mes ressources s'amenuisent j'ai opté pour cet emploi en faisant fi de l'opinion publique, des caprices et provocations des clients.... Je peux vous assurer que mon nouveau métier me nourrit, parce que j'ai un revenu minimum de 15 000 F [150 FF] par jour. Je ne partage rien avec un tiers ».

Cette reconversion professionnelle est aussi une reconversion mentale : la crise lui a ouvert les yeux :

« il a fallu mon licenciement pour que je réalise que l'emploi salarié n'est pas la panacée de la réussite sociale... La crise a lavé ma figure ».

« La crise a lavé ma figure » : cette expression traduit l'éveil de la conscience des jeunes chômeurs sous la pression des différents programmes d'ajustement structurel. Il a fallu ces ruptures d'équilibre pour favoriser l'éclosion des petits métiers, des petites et moyennes entreprises, de l'initiative privée et mettre ainsi fin à l'obsession de l'emploi salarié.

Aujourd'hui pour les Ivoiriens, tous les emplois se valent : l'essentiel est qu'ils favorisent l'insertion sociale et procurent des revenus suffisants. Tous nos enquêtés ont opéré cette mutation au niveau de leur représentation du travail. Ils ne cherchent plus obstinément un emploi salarié, mais une activité rémunératrice qui leur procure les moyens matériels de vivre décemment et, par suite, de revaloriser leur statut, de se réintégrer dans les réseaux sociaux ou de les reconstituer, le cas échéant.

Les jeunes Ivoiriens d'aujourd'hui sont de plus en plus résolus à prendre leur destin en main en créant des activités, surtout dans le secteur informel, qui reste le seul champ encore ouvert aux initiatives des gens modestes. Tout porte à croire, en effet, que face aux possibilités d'emploi de plus en plus réduites dans le secteur moderne, les jeunes Ivoiriens "déflatés" ne cherchent plus à être réembauchés, mais créent de nouveaux emplois ou se reconvertissent dans des emplois existants mais autrefois dévalorisés aux yeux de l'opinion commune qui les abandonnait volontiers aux "étrangers" immigrés en Côte d'Ivoire.

* *
*

¹¹⁸ Allusion aux pratiques de corruption qui permettent de ne pas être en règle au prix de "cadeaux" aux policiers ou autres contrôleurs.

Établir un lien entre la perte de l'emploi et l'éveil de l'esprit d'initiative nous situe dans la problématique de l'exclusion sociale qui menace tout particulièrement les jeunes chômeurs d'Abidjan. La notion d'exclusion renvoie aux implications perverses du chômage : manque d'argent, baisse de niveau de vie, difficulté de maintien dans les réseaux sociaux, dégradation statutaire, etc. Dans cette logique, l'emploi est survalorisé et demeure dans l'imaginaire des personnes frappées par le chômage au coeur des processus d'émancipation individuelle, d'intégration et de partage du pouvoir social. Telle est la justification de leur refus du chômage perçu comme une fatalité et celle de leur obstination à créer leur propre emploi, dès qu'ils savent ne plus avoir de chance de retrouver un statut de salarié.

Cette ingéniosité manifeste l'existence dans la société ivoirienne d'autres formes d'accomplissement de soi que par l'emploi salarié. Cette révélation soulève une question : doit-on saluer la crise socio-économique qui a conduit à un éveil des initiatives ?

À la faveur de la crise socio-économique qui frappe la société ivoirienne depuis une décennie, nous assistons à une mutation : un changement social lent, mais effectif et régulier. De plus en plus on constate que, pour l'Ivoirien, travailler c'est contribuer à reproduire et à élargir les configurations sociales dont chacune constitue une certaine manière de traiter la personne humaine, la gestion des hommes et des choses et des divers patrimoines. De ce point de vue, l'emploi salarié et l'activité libérale ont une fonction identique et peuvent participer à la valorisation et à l'intégration sociale de l'individu. Se posent donc des problèmes de valeurs, de jugements, de choix que l'acuité de la crise actuelle pousse à résoudre : ainsi, des cadres au chômage se convertissent en vendeuse d'alloco, des ex-agents de maîtrise acceptent de devenir des laveurs de salon, et des Ivoiriens deviennent des « Diallo »... .

Ces faits attestent bien que les représentations du travail deviennent hybrides, à la mesure de la complexité de la conjoncture. En effet la crise pousse désormais à corriger leur représentation du travail, celui-ci étant identifié désormais à un emploi quel qu'il soit, pourvu qu'il permette d'avoir une place dans la société. Cet emploi, s'ils ne peuvent pas l'obtenir par une embauche, les Ivoiriens d'aujourd'hui le créent en s'intégrant dans des secteurs autrefois inimaginables ou dévalorisés.

Certes, tous n'y réussissent pas. Mais il n'en demeure pas moins que tous adhèrent dorénavant à cette nouvelle conception du travail, qui met au dessus de tout la recherche à tout prix d'une place à trouver, à conquérir ou à créer, au sein de la société. Ainsi, tous les secteurs d'activités deviennent équivalents sous ce rapport, les activités non salariées devenant aussi valables que les emplois salariés. De ce fait, la valorisation de ces derniers n'a plus qu'un caractère relatif et conjoncturel.

INITIATIVES D'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DÉMARCHES D'INDIVIDUALISATION CHEZ LES JEUNES CITADINS D'ABIDJAN

Par
ORI Boizo
Centre ORSTOM de Petit Bassam
Abidjan (Côte d'Ivoire)

Introduction

Comprise généralement comme le moment où les principaux mécanismes de fonctionnement et de reproduction de la société se bloquent, la crise, c'est aussi le moment le plus révélateur des dynamiques porteuses de changement, qui travaillent cette société de l'intérieur. La crise économique et sociale qu'a vécue la Côte d'Ivoire de la fin des années 70 jusqu'au milieu des années 90, est particulièrement révélatrice à cet égard. Elle a conduit les institutions étatiques, les groupes et les individus atteints de plein fouet dans leurs conditions d'existence, à d'importants réajustements.

Marquante pour tous, cette crise l'a été en particulier pour les jeunes citadins qui se trouvent confrontés aux difficultés d'un contexte social tendu et de la mise en échec des individus : le système de formation scolaire et universitaire refoule bon nombre d'entre eux dans la rue, tout en continuant à produire des diplômés en surnombre, qui restent à la lisière du monde du travail. Si bien qu'au moment où cette crise consacre le durcissement des rapports sociaux, le déclin de l'État-providence, le dysfonctionnement des réseaux de solidarité communautaires ou de redistribution clientéliste, les recompositions et les réajustements sociaux auxquelles ces jeunes sont contraints pour se maintenir ou accéder à des places dans la société, se cristallisent autour d'un enjeu dominant : l'insertion sociale et économique, plus précisément, l'accès à l'emploi.

Accéder à un emploi ou à des possibilités d'auto-emploi, telle est l'aspiration profonde des jeunes pour échapper à la pauvreté ambiante et à l'exclusion qui jettent bon nombre d'entre eux, ayant perdu tous leurs repères, dans la spirale de la violence anomique (vandalisme, agressions, vols de voitures, braquages, etc.), aux formes parfois peu connues ; situation qui illustre presque au quotidien, le lien existant dans les grandes villes, entre le phénomène de pauvreté ambiante et le développement de l'exclusion sociale (Rosalie A. Diop, J. M. Badji, 1996) d'une part et la montée de l'insécurité d'autre part (A. Marie, 1996).

Mais tous les jeunes ne se laissent pas pour autant emporter par la spirale de la délinquance et de la violence anomique. Au contraire, dans les quartiers, chaque jour apporte le riche témoignage de la capacité de la

plupart des jeunes citadins (diplômés ou non, qualifiés ou non), dans tous les cas réduits au chômage (qu'ils aient perdu leur emploi ou qu'ils n'aient jamais pu accéder à aucun emploi), à prendre des initiatives pour s'insérer tant bien que mal dans le tissu socio-économique. Ils s'organisent, ouvrent et découvrent des espaces d'activités nouvelles, contribuant de la sorte à élargir la base sociale du secteur informel et à en entretenir la relative vitalité, mais non sans arrière-pensées d'accéder un jour ou l'autre, à des sphères d'activités plus formelles.

Ainsi, sur la base de ces initiatives et des pratiques sociales qui les incarnent, ces jeunes citadins s'inscrivent comme acteurs de plus en plus autonomes dans un processus général d'individualisation des conditions d'existence et des conduites.

On peut dès lors se demander dans quelle mesure, les jeunes, dans leurs parcours professionnels, confrontés aux exigences de l'enjeu, sont portés de gré ou de force, à mettre en cause leurs liens d'appartenance communautaire, par une prise de distance vis-à-vis de leur attaches originelles (famille, village, ethnie), mais aussi à mettre en cause la société dans son ensemble et, de la sorte, à agir, à se penser et à émerger comme individus, membres d'une société civile porteuse de ses exigences propres face à l'État.

Pour aborder ce thème, le regard a porté sur un éventail relativement varié de parcours professionnels ou d'activités d'auto-emploi de jeunes abidjanais, organisés ou non en associations. Ces expériences professionnelles, variables dans leur forme et leur nature, vont de l'exercice d'activités économiques les plus informelles aux tentatives entrepreneuriales plus ou moins formelles. On rappellera d'abord dans quel contexte se développent ces initiatives, quelles sont leurs caractéristiques (modes d'organisation, de fonctionnement, efficacité par rapport aux enjeux), avant de montrer que ce sont aussi des expériences d'individualisation, fondatrices par elles-mêmes, d'une société civile qu'il faudra caractériser.

I. Crise ambiante et emploi des jeunes

Les dimensions de la crise et leur impact sur l'emploi des jeunes

L'impératif socio-politique d'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le tissu économique constitue une de questions lancinantes des politiques publiques en Côte d'Ivoire depuis de nombreuses années. Il n'en a pas toujours été ainsi. Au cours des deux premières décennies d'indépendance, la question de l'emploi ne se posait pas dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. C'était la période de pleine croissance économique, le pays était encore dans une phase d'industrialisation sans précédent et le marché du travail absorbait tous les diplômés sortis des écoles et

universités nationales et étrangères. Au cours de cette période, l'on ne déplorait que le manque chronique de travailleurs de qualifications intermédiaires et d'exécution, nécessaires pour faire tourner une économie en pleine expansion. Dans les années soixante dix, la question de l'emploi se pose, non par rapport à une situation de chômage caractérisée¹¹⁹, mais en termes "*d'ivoirisation des cadres*"¹²⁰, expression d'une revendication politique de *préférence nationale* visant à contrebalancer la représentation jugée excessive, dans le secteur privé et public, des expatriés (de l'assistance technique européenne) et des Africains non ivoiriens, détournés de leur pays vers la Côte d'Ivoire par les courants migratoires de la sous-région.

Mais, au tournant des années soixante-dix et quatre-vingt, le marché de l'emploi se dégrade véritablement du fait d'une crise aux multiples aspects :

— crise économique et financière avec la dégradation des indicateurs macro-économiques essentiels, traduisant ainsi l'essoufflement du modèle agro-exportateur, fondement du modèle de développement du pays ; avec la hausse exponentielle de la dette publique, qui entraîne à partir de 1981, l'application de plans d'ajustements structurels, sous la férule de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (F.M.I.), plans aux conséquences sociales aussi désastreuses que les effets de la crise qu'ils prétendent juguler ;

— crise politique, avec le déclin des capacités d'intervention de l'État (politiques d'austérité obligent) et des modes anciens de régulation et d'intégration des individus ;

— crise sociale enfin, avec la paupérisation des classes moyennes atteintes par les mesures d'austérité et par la dégradation des conditions générales d'emploi : précarisation des situations professionnelles dans tous les secteurs, mise à la retraite anticipée ou déflation des effectifs des agents de la Fonction Publique ; chômage de longue durée par la fermeture d'entreprises, les licenciements et les compressions du personnel dans le secteur privé ; opérations de privatisation débouchant sur des pertes d'emplois chez de nombreux travailleurs du secteur moderne, etc. Entre 1990 et 1992, le secteur moderne dans son ensemble, perd plus de 60 000 emplois dont 70 % par compression ou faillite d'entreprises, consécutives aux mesures de restructuration et 30 % par licenciement individuel¹²¹. Plus récemment (fin 1995) à Abidjan qui concentre 60% des demandeurs d'emploi, parmi les causes du chômage, le licenciement vient au premier rang, 65,6% des demandeurs d'emploi ayant déjà occupé un emploi, 33,7% étant à la recherche du premier emploi.

¹¹⁹ Car la notion de chômage s'applique conventionnellement aux seules personnes ayant perdu leur emploi. Or au cours de la période de référence, le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire n'était pas dans une phase de dégradation significative.

¹²⁰ C'est dans cet esprit d'ailleurs qu'apparaîtra pour la première fois, dans le gouvernement de Côte d'Ivoire notamment dans celui du 20 Juillet 1977, un Ministère du Travail et de l'*Ivoirisation des Cadres* (souligné par nous).

¹²¹ Rapport Economique et Financier 1995 : Ministère de l'Économie et des Finances.

Les jeunes, quels que soient leur niveau de formation scolaire et universitaire, leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles, comptent parmi les catégories sociales les plus massivement touchées par le chômage ou par les difficultés d'accès à l'emploi. Les demandeurs d'emploi inscrits à l'AGEPE d'Abidjan sont, en effet, en majorité des individus de moins de 34 ans ; de plus, environ 54 % de ces demandeurs d'emploi se situent dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans et 30 % dans la tranche d'âge de 35 à 44 ans ; les moins de 25 ans sont enregistrés dans une proportion de 10,4 % de l'effectif des demandeurs et l'âge moyen des demandeurs d'emploi globalement considérés, est de 31 ans, alors qu'il est de 30 ans, pour les primo demandeurs¹²².

Pendant cette période de grande récession économique, les portes de l'emploi sont donc fermées aux jeunes et rien ne dit qu'une telle situation se serait améliorée, en ce milieu de la décennie 90. La conjoncture nationale est certes à la reprise, la croissance étant passée de 1,8 % en 1994 à 7,0 % en 1995, mais il serait peut-être trop prématuré d'en conclure à une reprise significative de création d'emplois.

Dans tous les cas, la crise aura eu un avantage ou un effet social et économique certain chez les jeunes : celui d'avoir stimulé chez eux, l'éclosion d'initiatives personnelles et d'une tendance forte, orientée vers la création d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, qui sont le fruit de leur propre imagination.

Les activités d'auto-emploi

En effet, face à une fonction publique qui ne recrute plus mais qui déflate, face à un secteur privé moderne qui n'embauche plus mais qui ferme les entreprises et met les travailleurs en chômage, la nécessité s'impose de trouver des solutions alternatives. Le discours officiel interpelle les jeunes eux-mêmes dans ce sens. Il met en avant la nécessité pour les jeunes, diplômés ou pas, de tourner le dos à la ville qui n'a plus rien à leur offrir pour opérer un salutaire *retour à la terre*, il exalte l'esprit d'entreprise et les vertus de l'auto-emploi, par la création individuelle ou collective de micro-entreprises.

Cependant, les incitations visant à orienter les jeunes vers les métiers de la terre, n'ont guère eu de succès. Ceux-ci s'orientent en fait, chacun selon son niveau de formation, son passé professionnel, mais surtout selon ses moyens et les occasions à sa portée, vers la création de micro-activités de production, de commerce et de services, consacrant ainsi ce que l'on pourrait appeler l'âge d'or des activités que l'on range généralement au registre des *petits métiers* (A. Touré, 1984). Au rang de celles-ci, les services urbains.

Les services urbains concernent une gamme très variée de

¹²² Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale. AGEPE. Observatoire de l'Emploi, des métiers et de la formation : " Bilan de l'emploi 1995 " Edition provisoire 3 sept. 1996.

prestations : entretien des emprises administratives, des espaces verts et de la voirie, nettoyage des caniveaux, collectes des ordures ménagères, etc. Il y a également les services de gardiennage et de sécurité. Mais ce sont les activités de collecte et de précollecte des ordures ménagères qui constituent l'option la plus emblématique des jeunes, dans leur quête d'insertion socio-économique.

À Abidjan l'apparition des groupements associatifs des jeunes qui prennent en charge la collecte et la précollecte des ordures ménagères fait suite à la faillite des deux sociétés concessionnaires, chargées successivement de l'enlèvement des ordures, la SITAF et Ash International.

Les toutes premières associations naissent, dès l'apparition des premiers signes de défaillance de la SITAF, dans trois communes d'Abidjan (Abobo, Yopougon et Port Bouët), au sein de quartiers réputés pour être les plus difficiles d'accès et où l'insalubrité atteint des proportions intolérables.

À Abobo, les groupes apparaissent entre 1989 et 1990. Au bout de quelques mois, leur action aboutit à des résultats favorablement accueillis par la population : avec des moyens d'intervention simples, les jeunes avaient fait la démonstration d'une originalité et d'une relative efficacité, en matière d'enlèvement des ordures dans des quartiers enclavés et dépourvus de voies praticables en toute saison. À Adjamé, ces mêmes activités sont développées au sein de CDQ (Comité de Développement du Quartier).

Dans la plupart des autres communes de l'agglomération abidjanaise, on assiste dans la même période à des initiatives à peu près comparables, autour de l'idée de précollecte des ordures ménagères. Au plus fort du mouvement, vers la fin de 1991, le nombre de ces associations s'élève à une vingtaine, avec des fortunes diverses par la suite.

Si à l'origine, la plupart de ces associations exerçaient leurs activités de façon isolée, depuis quelques années, il y a une tendance à la concentration des unités coopératives au sein de grandes centrales ou structures fédératives, les "Collectifs de précollecteurs". À Abobo, les vingt unités associatives de précollecte sont intégrées au sein de l'AGEPOMA (Association Générale de Précollecte des Ordures Ménagères d'Abobo). À Yopougon, elles sont regroupées au sein d'une union dénommée d'abord UPOCY (Union des Précollecteurs de la Commune de Yopougon), ensuite ISP (Ivoirienne de Salubrité Publique) qui, de l'avis de ses membres, résume et conceptualise mieux l'esprit et le cadre général des services entrepris et reflète de façon satisfaisante à la fois le changement d'échelle et la diversification des activités consécutivement à la croissance de la commune : aux activités initiales de précollecte, se sont ajoutées les services de nettoyage des caniveaux, d'entretien des espaces verts et de balayage des

¹²³ L'usage et l'affichage quasi ostentatoire du sigle apparaît chez toutes les associations comme une référence identitaire ou formaliste forte dont la portée symbolique sera analysée dans les pages ultérieures.

marchés, etc.

La deuxième tendance caractéristique des initiatives d'insertion des jeunes porte sur la création de "petites entreprises"¹²⁴ informelles de prestation de services dans divers domaines. Ils investissent notamment les espaces résiduels induits par le développement, très remarquable ces dernières années en Côte d'Ivoire, du marché de l'informatique et de la bureautique. Cette catégorie d'activités qui s'inscrivent dans une perspective professionnelle plus structurée que les précédentes sans pour autant revêtir toutes les caractéristiques d'une entreprise formelle, est le fait de jeunes sortis des écoles de formation supérieure technique (gestion, commerce et bureautique) avec ou sans diplôme. Et, bien souvent, avant de s'installer à leur propre compte avec des associés, ces jeunes ont exercé le métier en qualité d'employés dans une entreprise de la place, ce qui leur aura permis d'identifier de nouveaux concepts de services qu'ils expérimentent une fois réduits au chômage.

Ainsi en est-il de Simon qui gère une petite société de vente de matériel informatique qu'il a créée. Après l'interruption de ses études en informatique en 1995, faute de moyens, il est employé successivement dans deux entreprises. Ensuite vient pour lui une longue période de chômage au cours de laquelle il se met au service de son père qui exploite une petite entreprise de transport de produits agricoles. Ce qui lui permet de réunir les moyens financiers grâce auxquels il crée cette petite société qui emploie deux personnes.

Démarche similaire chez Charles, qui est installé dans le même domaine, pour exploiter un marché dont les rouages n'ont aucun secret pour lui :

« Même si l'occasion m'était donnée de retourner à ma condition initiale d'employé, alors que j'ai le minimum pour m'installer à mon propre compte, j'aurais probablement refusé puisque j'en avais marre d'être employé et je connaissais le marché de la bureautique... ».

Toutes ces micro-entreprises, aussi diverses soient-elles, présentent une caractéristique commune, celle d'être inspirées par la volonté chez les jeunes gens d'identifier de nouveaux espaces d'activités ou de mettre en oeuvre de nouveaux concepts de services.

¹²⁴Voir FAURE (Yves-A.) : *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Karthala, 1994.

II. Démarches d'auto-emploi : caractéristiques et efficacité

Initiatives inspirées par de nouveaux concepts de métiers et de services

Faire preuve d'imagination, quitter les chemins battus, identifier des espaces d'activités insoupçonnés et de nouveaux concepts de services, voilà qui semble guider dans une certaine mesure, l'esprit d'entreprendre qui anime les jeunes, dans leur quête d'une occasion d'auto-emploi. C'est le cas par exemple du CONOSI (Comité National des Opérateurs du Secteur Informel) qui s'organise autour de l'idée de *promotion du secteur informel*, à partir d'opérations multiples : organisation des différents secteurs professionnels selon leur spécificité et leur mode de regroupement (Groupement à Vocation Coopérative, Groupement d'Intérêt Économique, etc.) ; amélioration des conditions de travail par l'aménagement dans les quartiers, de *centres ou espaces d'affaires* réservés à tous les métiers informels (petits cireurs, dactylographes, tabliers, tenanciers de kiosques à cigarettes, etc.) ; institution d'un système de cautionnement mutuel à travers la SMEC (Société Mutuelle d'Épargne et de Crédit) afin de permettre aux opérateurs informels d'accéder au micro-crédit bancaire, etc.

L'activité de *précollecte* elle-même, insérée comme maillon intermédiaire indispensable, dans la chaîne des services d'assainissement et de traitement des ordures ménagères dans la ville, au-delà de la trivialité de son objet, atteste incontestablement chez les jeunes d'un réel effort de découverte d'activités urbaines jusque-là insoupçonnées et susceptibles d'être transformées en source de revenus, parce que répondant à une demande sociale manifeste ou latente.

Cette activité était en effet jusque-là inconnue. Le traitement des ordures se limitait aux seules opérations classiques de vidage des coffres centraux par les camions des compagnies concessionnaires et laissait entier le problème de collecte et d'acheminement des ordures produites par les foyers, dans les quartiers difficilement accessibles, où elles font l'objet de divers traitements (brûlage, épandage anarchique, enfouissement, etc.) dont les effets de nuisance et de pollution sont bien connus.

Au plan de l'organisation du travail, la précollecte, c'est la programmation et la mise en oeuvre logistiques de tâches opérationnelles successives, concourant à l'enlèvement de ces ordures sur leurs lieux de production (les foyers), en vue de les stocker dans de coffres centraux disséminés à travers le quartier, où elles seront ensuite enlevées par les camions de la mairie ou des sociétés concessionnaires, à destination de la décharge publique d'Akouédo.

Elle comporte une dimension technique (organisation sociale et matérielle du travail), financière (mode de financement des activités et systèmes de rémunération du travail), et repose sur des actions de sensibilisation des populations, premier maillon de la chaîne.

La sensibilisation vise à obtenir l'adhésion des ménages d'un quartier, d'un îlot ou d'une parcelle de précollecte. Elle cible essentiellement les femmes, actrices principales dans la production et la gestion des ordures domestiques. Sans elle, l'activité de précollecte elle-même serait vouée plus ou moins à l'échec.

Elle met en avant plusieurs thèmes dont le principal concerne la meilleure manière de stocker et de gérer les ordures ménagères produites dans le foyer avant leur enlèvement par les agents précollecteurs. Elle insiste sur la nécessité pour chaque ménage, de disposer d'une poubelle, de s'abstenir d'enfouir les déchets ou de les brûler ou encore d'en confier le transfert aux enfants qui, bien souvent, les déversent négligemment aux abords des coffres auxquels ils sont destinés, si bien qu'ils envahissent la chaussée.

La campagne de sensibilisation prend des formes diverses et met en oeuvre des moyens différents d'une commune à l'autre, voire d'une coopérative à l'autre. Mais dans tous les cas, l'on procède par des entretiens à domicile avec les mères de famille ou les femmes d'une même cour. Cette démarche d'entretien individualisé est prolongée par une approche grand-public, qui consiste à placarder des messages aux abords des coffres à ordures, des écoles, etc., afin d'intéresser toutes les composantes de la population au maintien de la qualité de l'environnement auquel la précollecte a pour fonction de contribuer.

Deuxième maillon du service de précollecte, la technique d'exécution du travail proprement dit, fondée sur la combinaison de trois paramètres :

— le *territoire*, paramètre de gestion qui définit un espace d'intervention d'une équipe ou d'une unité, se limite à un ou plusieurs quartiers de la commune et se structure en secteurs ou îlots ;

— le *temps* hebdomadaire de travail, qui distingue le temps de travail de précollecte (du lundi au vendredi) et les jours de collecte des contributions financières des ménages (samedi et dimanche) ;

— les *ressources humaines et matérielles* qui influent sur le degré de complexité de l'organisation du travail. Simplicité d'organisation au sein de groupes de précollecteurs de petite taille (de 3 à 6 personnes maximum) et non intégrés à une structure fédérative : les agents précollecteurs, munis d'une brouette, sont dispersés dans le quartier. À charge pour chacun d'entre eux, de visiter le plus de ménages possibles afin d'accroître les gains hebdomadaires de l'équipe. Complexité et hiérarchie, en ce qui concerne les groupes plus importants : institution de pôles spécialisés à l'intérieur du groupe, à l'image des coopérateurs de l'EIDA, comportant un responsable général, des chefs enquêteurs de secteur, des éboueurs et un chauffeur.

Le travail de précollecte proprement dit s'exécute à la chaîne. En amont de la chaîne, des précollectrices passent de concession en concession pour enlever les poubelles individuelles dont le contenu est renversé dans des 1/2 fûts installés sur des chariots à roulettes et maniés par des jeunes

gens. Ensuite, une fois ces 1/2 fûts remplis, ils sont vidés dans des coffres placés en de lieux fixes du secteur d'intervention, où ils seront enlevés par les engins des compagnies officielles de ramassage des ordures. C'est le cas des précollecteurs de la commune de Port-Bouët.

À Yopougon, la chaîne d'activité est plus complexe. La précollecte met en oeuvre trois tâches opérationnelles successives : le ramassage, le contrôle et le pointage. Dans cette commune, les coopératives de l'ISP interviennent sur l'ensemble de l'espace communal divisé en parcelles sur lesquelles l'on distingue des points de chute, désignation de l'emplacement d'un coffre à ordures où sont déversées les ordures précollectées. Pour la gestion (contrôle et pointage) il existe une fiche sur laquelle figure un certain nombre de rubriques techniques : l'identité de la coopérative et de l'agent coopérateur, l'éboueur, la zone et le point de chute, le nombre de ménages traités, mais aussi les caractéristiques de l'outillage utilisé. Ainsi, une fiche d'étude des parcelles occupées par la précollecte permet, à la lecture, d'associer un (ou plusieurs) précollecteur(s) à une parcelle et de visualiser un certain nombre d'informations et de données techniques d'exercice s'y rapportant, par exemple : 420 ménages, 4 chariots, 4 éboueurs, 5,623 m³ de volume total à vide de chariots, et 101,214 m³ de volume total d'ordures traitées dans la semaine, pour un volume horaire hebdomadaire de 38 heures sur 6 parcelles (Solic III, Terminus bus 40, Municipalité, SIDECI, SOPIM, Quartier Hôtel Assonvon).

Ainsi, dans la précollecte qu'organise l'ISP, le travail se fait au quotidien, six jours dans la semaine, du lundi au samedi. Chaque matin, l'éboueur passe de foyer en foyer pour récupérer les poubelles individuelles qu'il va déverser au point de chute. Dans le sillage de l'éboueur, un "commis" chargé du contrôle fait le constat du travail effectué et en évalue la qualité. Il dispose à cet effet d'une fiche de pointage sur laquelle figurent tous les noms et numéros des ménages qui constituent la base de calcul de la rémunération. Ensuite s'opère un deuxième niveau de contrôle, un contrôle de coordination, est assuré cette fois-ci par le responsable de l'exploitation au sein de l'union. Celui-ci effectue des passages sur le territoire de chaque unité de précollecte afin de faire le point quantitatif et qualitatif du travail des agents appartenant à cette unité. Il est en liaison permanente avec le commis de chaque unité et élabore le rapport de ses activités de coordination qui est présenté à la réunion hebdomadaire de l'union.

La précollecte relève donc d'une activité au contenu technique relativement complexe. Elle est caractéristique, à l'évidence, d'une propension à créer et à innover, fondée sur la conscience, chez ces jeunes gens, de n'avoir à compter que sur leurs propres forces, en initiant des projets personnels. Il convient maintenant d'évaluer leur efficacité, avant d'examiner comment cela modifie les liens sociaux.

Quelle efficacité ?

Le premier constat à ce sujet, c'est la relative capacité de ces initiatives à être des pôles d'emplois, d'abord pour ceux qui les initient, ensuite pour ceux qui y sont recrutés comme travailleurs : il s'agit bien souvent, d'activités à haute intensité de main-d'oeuvre, comme les services d'assainissement urbain en donnent le meilleur exemple. Mais certaines sociétés qui s'organisent autour de petites activités de services (maquis, production artisanale, etc.) ou qui tentent de se positionner à la marge des marchés formels, comme ces négoce informels induits par les activités des grandes compagnies commerciales, dans les domaines de l'informatique, de la bureautique, des transactions immobilières, etc., sont également pourvoyeuses d'emplois induits. L'exemple du CONOSI est significatif à cet égard, qui a reconverti de nombreux diplômés en chômage, en professionnels d'ONG et au sein duquel s'activent plusieurs spécialistes en gestion, en communication, en assurances, etc.

Mais une question récurrente demeure, celle de la capacité de ces activités à survivre dans un contexte économique difficile et à s'instituer véritablement comme pôles d'activités dynamiques et capables de générer durablement des revenus pour les jeunes qui manquent souvent de professionnalisme à la base. La question ne saurait évidemment être tranchée de façon nette, les activités en cause et les conditions spécifiques de leur mise en oeuvre ne pouvant être réduites les unes aux autres. Ils s'en trouvent qui font preuve d'un dynamisme particulièrement fort. Il y en a, en revanche, une multitude d'autres qui, pour diverses raisons financières, techniques, d'exploitation et de gestion ou autres, subissent un manque de rentabilité et de croissance et finissent par disparaître, renvoyant leurs initiateurs à une quête encore plus difficile d'autres occasions.

Quoiqu'il en soit, malgré les particularités qui s'attachent à chaque type d'activité, les jeunes opérateurs, qu'ils s'installent dans l'informel ou tentent leur chance dans l'économie formelle, sont confrontés à divers degrés aux problèmes de démarrage, de maîtrise des techniques de gestion, d'aptitude à répondre aux exigences du marché et de la demande, de l'accès au crédit, etc.

En ne retenant, pour illustrer tout cela, que le cas particulier des unités de précollecte, il apparaît que celles-ci sont confrontées à de nombreuses difficultés qui influent sur la qualité de leur service, leur rentabilité et même sur la viabilité de leurs activités.

Ce sont d'abord des difficultés liées au comportement des bénéficiaires des services, les ménages. Ceux-ci souscrivent peu aux opérations de précollecte et ceux qui le font, payent difficilement les services consentis. En effet, non obligatoire, seulement verbale, l'adhésion des ménagères au service de précollecte est soumise à de nombreux aléas dont le jeu détermine le taux de souscription, variable selon le quartier : 80% dans les quartiers à habitat évolutif, 25% dans les secteurs d'habitat économique, 5% dans le secteur d'habitat précaire et 10% dans les secteurs

d'habitat de standing¹²⁵. Pire, même lorsqu'il y a souscription, le taux de recouvrement des paiements reste assez faible, avec moins de 40% des ménages inscrits. C'est dans les quartiers d'habitat de standing et d'habitat évolutif plutôt que dans les quartiers précaires que les ménages sont les plus disposés à payer les services de précollecte. Le marché auquel peut prétendre chaque collectif informel de précollecte dans ces conditions est donc réduit.

Cette situation correspond à celle des collectifs de précollecteurs informels qui s'organisent et travaillent sur la base de rapports de camaraderie. Ces structures ont en commun :

— d'être extrêmement précaires et incapables d'amorcer un processus d'expansion de leurs activités : étant de petite taille, tout se passe comme si ces unités de précollecte sont en nombre, en ressources et en moyens d'autant plus en-dessous d'un certain seuil critique qu'il leur est impossible d'accéder à des niveaux de performance élevé et d'évoluer vers une dynamique de croissance ;

— d'être réfractaires à une méthodologie formelle de travail et à la rigueur dans l'organisation et la gestion des activités qui ont visiblement du mal à s'affranchir du poids de l'improvisation et du manque de professionnalisme ;

— d'être handicapés au plan technique et de l'équipement qui est à la fois insuffisant, inadapté et difficilement renouvelable en raison des diverses contraintes financières (bas niveau de revenu, absence de réserves ou de surplus financiers, etc.).

Mais indépendamment de ces contraintes techniques, financières, de qualité de gestion internes aux collectifs de précollecteurs, il y a ce que l'on pourrait appeler un vide partenarial autour de ces "entreprises", au regard de la manière dont elles s'insèrent dans leur milieu et de la qualité des rapports qu'elles entretiennent avec les autres acteurs sociaux : populations, institutions étatiques ou pouvoirs municipaux pour ne citer qu'eux. On a déjà indiqué ce qu'il en était avec les ménages. Quant aux mairies, bien que dans certains cas, elles aient parfois salué l'émergence de ces associations ou au moins octroyé aux groupes qui se forment une autorisation d'activité sur leur territoire communal, cet intérêt d'ordre administratif ne s'est pas traduit par l'instauration de liens de partenariat structurés.

Les collectifs qui marchent le mieux sont ceux qui tendent vers une logique entrepreneuriale formelle et classique, avec un chef d'entreprise (l'initiateur du groupe), recrutant des travailleurs qu'il rémunère. L'obligation de rémunérer les travailleurs et de tirer le plus grand profit possible de l'investissement conduit au sein de ce type de collectif d'opérateurs au respect des impératifs d'une gestion rigoureuse et d'une

¹²⁵voir DEMBELE (O.) et FIAN (A.) : Délégation de missions de services publics urbains aux associations de base et aux acteurs privés. Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement/Mission de Coopération Française, Tome 1, p. 29.

bonne organisation des activités, base de la viabilité de l'entreprise.

Au total, les problèmes des associations étudiés ici, se ramènent à deux catégories principales : d'une part, des problèmes d'efficacité technique et de développement et, de l'autre, des problèmes liés aux impératifs d'un meilleur ancrage dans leur environnement social, économique et institutionnel.

Il apparaît donc que le déclin des processus classiques d'intégration des jeunes dans le tissu socio-économique a débouché chez eux sur des expériences individuelles et collectives de création de leur propre entreprise. Mais c'est encore là, après avoir relevé le défi du chômage, que les jeunes gens sont amenés à affronter d'autres défis : ceux qui s'attachent à la condition des opérateurs économiques, en conflit avec les autres acteurs (sociaux, économiques, institutionnels, etc.), soucieux de surmonter les difficultés liées au fait d'entreprendre et de viser à la réussite. Ces exigences modifient-elles leurs rapports à leur environnement social global ? Si oui, cette modification correspond-elle à des stratégies d'individualisation et, dans ce cas, quels en seraient à la fois les limites et les mécanismes ?

III. Stratégies économiques et individualisation chez les jeunes

Les stratégies économiques que développent les jeunes sont constitutives d'actes et d'expériences d'individualisation. Les conditions sociales qu'ils vivent par le chômage, les difficultés qu'ils éprouvent à réunir les moyens pour se donner des chances personnelles d'insertion professionnelle et de gérer celles-ci, que de telles tentatives soient concluantes ou non, *conduisent l'individu à un face-à-face avec lui-même, dans la mesure où il lui faut bien prendre conscience d'être en situation de ne pouvoir et de ne devoir compter que sur ses propres forces*, qu'il soit ou non impliqué dans un collectif quelconque. De cette prise de conscience se dégage une représentation sévère de la société qui l'entoure : une société en pleine mutation, évoluant vers une restriction tendancielle des liens et des médiations familiales ou communautaires et où les valeurs sont fondées sur l'excellence et la réussite *individuelles*, quitte à s'appuyer pour cela sur des stratégies et des médiations associatives. Or cette vision nouvelle du monde social a une influence directe sur leurs propres relations sociales et sur la conduite de leur vie : elle contribue à les produire comme individus (au sens moderne de ce terme : individus animés par des aspirations à l'indépendance et à l'autonomie personnelles).

La société vue par les jeunes

À la question de savoir quelles sont les principales caractéristiques actuelles de la société ivoirienne et les rapports dominants entre les individus, la réponse la plus courante chez les jeunes gens est celle d'une

société en pleine mutation, tendue vers des changements profonds, par la remise en question de modes de vie anciens et l'émergence de nouvelles valeurs sociales. Pour ces jeunes qui, pour la plupart, sont nés à Abidjan ou y ont grandi et effectué une bonne partie de leur formation scolaire et universitaire, un des signes indiscutables de cette mutation est le modernisme et la modernisation accélérée de la ville d'Abidjan, foyer d'expérimentation de nouveaux modèles sociaux. De nouvelles valeurs émergent, fondées sur l'individualisme, l'esprit d'entreprise, la course effrénée à l'argent et l'acquisition de biens matériels, autour d'enjeux socio-économiques forts qui mobilisent les énergies et motivent les initiatives. Ces enjeux sont, pour les uns, la richesse et la réussite personnelle, pour les autres, la lutte pour la survie dans *une société qui vulnérabilise et décline, et où les réseaux de solidarité fondés sur la parenté et l'identité ethnique sont en voie de dislocation, ce qui conduit chacun à devoir avant tout « compter sur ses propres forces ».*

À cette évolution globale de la société, correspond également l'évolution des positions (économiques, sociales) des individus, et de la façon dont ils sont jugés et perçus. Les gens ne sont plus jugés sur leurs origines ethniques, familiales ou sociales, mais sur leur richesse et leur aisance matérielle, car :

« en Côte d'Ivoire si tu n'as pas d'argent tu n'es rien, ni pour toi-même ni pour les membres de ta famille ».

Cette référence est si forte que l'on est peu regardant sur les conditions et les modalités de construction des fortunes, à tel point que certaines valeurs anciennes — comme l'honnêteté — s'en trouvent inversées :

« les gens s'en foutent de savoir comment tu t'es enrichi... Ce qui compte c'est que tu peux manger. Dans notre pays, quand vous travaillez honnêtement, on dit que vous êtes bête et on dit de vous : on sait pas ce qu'il veut »

Les individus sont jugés également sur leurs capacités à mobiliser des relations utiles, permettant d'ouvrir les portes auxquelles l'on n'aurait jamais pu accéder autrement, quels que soient son mérite et ses capacités.

Cette double perception de la société et de l'individu dans cette société aura marqué les jeunes gens, non seulement dans leurs discours mais aussi dans leurs pratiques sociales diverses qui les situent au centre d'un processus qui les détermine tendanciellement comme des individus.

Démarches d'insertion et expériences d'individualisation

Distanciation par rapport aux instances communautaires

Une tendance forte des jeunes portés par des expériences professionnelles est d'amorcer une prise de distance objective par rapport aux liens familiaux ou ethniques. Certains jeunes gens se sentaient déjà écrasés par une relation de dépendance forte vis-à-vis de leurs parents (père, mère ou tout autre parent tuteur), à laquelle ils étaient soumis depuis leur échec scolaire ou depuis la fin de leurs études, en attendant un hypothétique emploi. Aussi, les amarres viennent-elles à rompre dès qu'une occasion d'autonomie s'offre, aussi minime soit-elle. Simon habitait au domicile de ses parents à Angré. Mais, dès qu'il a pu monter sa propre société, il a déménagé à Yopougon, dans son propre logement. Ce besoin d'autonomie répondait à une exigence objective liée à sa nouvelle situation professionnelle :

« quand on dirige une entreprise, on est responsable et on est appelé à recevoir des partenaires, ce qui n'est pas possible si l'on continue de résider chez les parents »

Mais cette prise de distance se traduit également par la *remise en question des obligations de solidarité*. La fragilité des affaires qui se montent laborieusement et la faiblesse des niveaux de revenu qu'ils en tirent, ne permettent pas aux jeunes opérateurs économiques des actions de redistribution solidaire intra-familiale ou intra-communautaire. Certes, pour beaucoup, l'entraide familiale, l'obligation de solidarité sont des notions qui ne sont pas rejetées par principe, mais elles n'ont de sens que sous condition d'avoir les moyens matériels de leur donner un contenu :

« si l'on en a les moyens, on ne redistribue que des richesses et pour un homme d'affaires comme nous, cela n'est pas recommandé, car les obligations de solidarité c'est fait pour les hommes qui ont déjà réussi dans la vie »

Si la prise de distance est manifeste vis-à-vis de la famille restreinte et de la famille étendue, elle l'est encore davantage vis-à-vis du village et des appartenances ethniques. D'une manière générale, en raison des conditions de vie qui leur sont propres, (moyens limités ou pauvreté, manque d'autonomie financière, etc.), les jeunes citadins, pour la plupart nés en ville ou ayant quitté le village à très bas âge, distendent nettement leurs relations avec le village. Ceux qui ont échoué dans leurs cursus scolaires ou professionnels et en sont réduits à se contenter de boulots précaires et à l'issue incertaine, ne leur permettant, tout au plus, que de subvenir à leurs besoins vitaux, affirment que le retour au village est toujours une occasion et un rendez-vous de solidarité (funérailles, baptêmes, retrouvailles ou simple retour de congés, etc.), prenant bien souvent des formes ostentatoires qu'ils ne peuvent assumer. Non seulement ils n'en auraient pas les moyens, parce que, eux, ils *« se cherchent encore »*, mais, aussi et surtout, *citadins et culturellement déracinés, ils ont perdu les codes*

moraux, les principaux repères et les normes d'identification propres à leur communauté d'origine (l'usage courant de la langue maternelle, par exemple), au point de ne pas se sentir moralement astreints à cette obligation de solidarité, si cela ne les concerne pas directement.

En revanche, parce qu'ils sont demandeurs d'une intégration à une société qui tend à les exclure (par le chômage), ils recourent à des stratégies d'efficacité qui les vouent à intérioriser des pratiques et des normes économiques dominantes qui tendent incontestablement à les produire comme individus "modernes" (c'est-à-dire tendanciellement individualistes, ne serait-ce que par la force des choses).

Intériorisation des normes de la société et instrumentalisation des rapports sociaux

Certaines normes sur lesquelles fonctionne la société ou le système de production dominant influence les jeunes dans leur quête d'intégration sociale et économique. Cela s'observe à plusieurs niveaux.

D'abord au niveau de la constitution des équipes de travail, qu'il s'agisse des collectifs formels ou informels de précollecte ou des micro-sociétés de services constituées sur des bases juridiques et institutionnelles claires, *les initiatives ne se construisent pas sur la base de la proximité familiale mais au hasard des rencontres et des similitudes d'intérêts économiques :*

« mes associés et moi, nous nous sommes rencontrés sur le marché des produits bureautiques au hasard de nos activités. Je me suis associé aux autres parce que pour commencer, j'avais seulement les idées mais pas l'argent suffisant pour démarrer. Le problème de manque de fonds a été résolu par mon association à des gens qui en avaient », affirme un jeune entrepreneur.

Un autre qui dirige une équipe de collaborateurs de cinq personnes :

« j'ai été contacté par le DG qui a eu l'idée, par personne interposée qui, lui, savait que moi j'étais intéressé par l'idée de créer une entreprise de vente et de maintenance de produits informatiques ; ensuite, ensemble nous avons trouvé d'autres personnes... »

C'est aussi une tendance forte maintenant, chez les jeunes entrepreneurs, que de se soumettre aux normes de l'économie formelle. Les opérations qu'ils conduisent dans le secteur d'assainissement urbain évoluent, pour beaucoup d'entre elles, vers une certaine formalisation. Ils rédigent un statut et un règlement intérieur, qu'ils déposent auprès des instances administratives locales. Certaines de leurs associations se dotent d'un registre de commerce et se soumettent bien volontiers à l'impôt, car :

« cela est utile pour toute société, il faut être reconnu par l'État, c'est-à-dire il faut être dans la légalité ».

Mais la reconnaissance par le public, et sans doute également par l'État, passe aussi pour ces jeunes opérateurs économiques par un affichage très formalisé, voire particulièrement formaliste de leur raison sociale, même si le contenu de l'activité est loin d'être formel.

Cela transparaît dans les dénominations qu'ils adoptent, imitant de la sorte les grandes compagnies ou les grands établissements industriels et commerciaux. Exemple à Yopougon : Établissements ASSIÉ (Ets ASSIÉ), Ets KEI (Établissements KEI), EKE (Établissement Konan Édouard), COMF (Compagnie de Collecte des Ordures Ménagères des Frères Fofana) ; à Koumassi : CHAB (Compagnie d'Hygiène d'Alexandre Bevel).

Certains jeunes gens, pour aboutir aux mêmes effets, recourent soit à une idée d'une portée symbolique forte : V.P. (Ville Propre), IP (Ivoire Propreté) à Yopougon, et EIDA (Entreprise Ivoirienne d'Aide) à Abobo ; soit à des formules qui ont tout l'air d'être des slogans, la dimension de la coopérative (trois personnes parfois au maximum), n'ayant rien à avoir avec cet habillage rhétorique particulièrement disproportionné, dont l'exemple est fourni par le groupe GIRS (Groupement Interprofessionnel de la Région du Sud) à Yopougon.

D'autres se présentent sous un affichage plus prosaïque de service : SETOM (Service d'Enlèvement et de Transferts des Ordures Ménagères) ; SEJEOM (Service des Jeunes pour l'Enlèvement de Ordures Ménagères) ; SIE (Service Ivoirien d'Environnement) ; SROM (Service de Ramassage des Ordures Ménagères du Sud) à Yopougon ; d'associations : ASP (Association des Précollecteurs du Phare) à Port Bouët ; OROMS (Organisation pour le Ramassage des Ordures Ménagères et Services) à Yopougon, etc.

Enfin, d'autres normes imposées par la société et intériorisées par les jeunes, on trouve les normes d'efficacité et de rentabilité fondées sur la compétence et l'expérience professionnelles, battent en brèche le mythe du diplôme. Selon les jeunes, le diplôme ne fonde plus les certitudes : il ne garantit pas la sécurité sociale ni l'emploi, mais entretient l'illusion. À travers le procès du diplôme, c'est le procès de l'école qui est également instruit dans le discours des jeunes. L'école est critiquée non pas dans son principe, mais pour son fonctionnement qui ne prépare pas aux conditions actuelles d'existence :

« ... certes, l'école, est une institution utile pour la formation et l'éducation de base du citoyen et de son ouverture au monde. Mais force est de se demander à quoi sert l'école dans la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui. Ça ne sert à rien d'avoir des diplômes et ne pas pouvoir travailler. Aujourd'hui il faut rechercher la formation et l'expérience professionnelles et cela peut parfaitement s'acquérir sur le tas... Il faut aller à l'essentiel et être tout de suite aux prises avec la vie... »

L'essentiel, c'est donc d'avoir une véritable compétence professionnelle, ce qui ne dispense pas, bien au contraire, de se faire des

relations utiles de ce point de vue, car :

«...ce que l'école ne vous a pas appris, dans votre secteur d'activité, vous pouvez l'acquérir au contact des autres, de ceux qui savent et qui ont l'expérience de la vie... »

La quête utilitaire de relations sociales, intéressées et instrumentalisées, non fondées nécessairement sur la proximité parentale et indépendantes de toute prescription communautaire, mais basées essentiellement sur des préférences électives, contractualistes et orientées vers la satisfaction des besoins personnels (acquisition d'expériences et de conseils, accession à des opportunités et profits de toute nature, etc.), voilà une démarche significative du processus d'individualisation — et donc d'une société civile émergente — dans lequel les jeunes citadins, en quête de positions économiques et sociales, sont impliqués. C'est à partir de ce constat qu'il convient maintenant d'évaluer de manière nuancée le rythme d'évolution de cette société civile émergente.

Conclusion générale

Au terme de cette étude, rappelons qu'il s'agissait de contribuer à l'analyse des conditions d'émergence de la société civile en Côte d'Ivoire, à partir d'exemples abidjanais, en centrant la réflexion sur les pratiques économiques des jeunes que la crise économique — et peut-être aussi les facteurs de mutation sociale moins apparents, de longue durée (GERICI, 1994)¹²⁶ — mettent en situation de conquérir par eux-mêmes leurs positions économiques dans la société.

Au tournant des années 90, la contestation populaire de l'ordre établi était accompagnée de revendications démocratiques qui ont débouché sur le multipartisme. C'est le volet politique de ce qui a été identifié par tous les observateurs avertis, comme l'expression de la montée en puissance de la société civile : les individus prenant de la distance par rapport à leurs appartenances ethniques ou communautaires, habités par un esprit citoyen et national, redécouvrent leurs droits vis-à-vis d'un État. Les stratégies économiques que les individus développent dans un contexte socio-économique toujours marqué par la crise, même si de telles stratégies opèrent dans les sphères les plus modestes de la vie économique (secteur informel, micro-activités, etc.), dans la mesure où elles ont lieu dans un cadre non assujéti aux principes de légitimité traditionnelle, constituent le lieu d'un apprentissage citoyen et participent incontestablement du même processus.

¹²⁶ «Si à un certain niveau en effet la montée des revendications démocratiques s'interprète à l'évidence comme l'implication d'une crise de système, et de l'échec du régime politique qui l'organisait à son profit, à un autre niveau, il semble légitime de l'attribuer à un mouvement multiforme travaillant en profondeur le corps social ... et les individus". Voir GERICI, *op. cité* p. 5.

Il n'y a pas de société civile qui ne se fonde sur des expériences sociales et économiques *individuelles*, à la fois subjectives et objectives, d'individualisation : une société civile, c'est une société des individus. L'*individu* se dégage des conditions économiques et sociales vécues (chômage, difficultés éprouvées à réunir les moyens de créer des opportunités personnelles d'insertion professionnelle et de gérer celles-ci, conscience de ne pouvoir et ne devoir compter que sur soi-même, que l'on soit impliqué ou non dans un collectif quelconque, etc.) ; il est le produit, également, du relâchement des liens et des médiations familiales ou communautaires, dans une société en pleine mutation dont les valeurs fortes et les normes dominantes intériorisées (normes d'excellence, soit de réussite *individuelle*, respect de la légalité et des règles juridiques et administratives, etc.) influencent les relations sociales personnelles et la conduite des actes de la vie, pour produire de la sorte l'individu, unité de compte d'une société civile.

Il convient cependant de nuancer et de relativiser la portée sociologique de ce processus. Bien que les faits observés restent significatifs, l'on n'assiste pas encore à la formation d'une société civile achevée, parce que les processus d'individualisation en cours, eux-mêmes, sont des processus imparfaits, souvent ambigus : l'individu est entre la communauté et la société, en ce sens que tous les fondements essentiels de la vie communautaire ne sont pas remis en cause par les jeunes d'Abidjan. Par exemple, si la participation à la solidarité intra-communautaire est aujourd'hui contestée pour d'évidentes raisons de limites matérielles et financières, cette participation n'est que différée, et, dans beaucoup de cas, la logique de la dette continue de jouer au profit de parents directs. Mais elle ne manquera pas de se manifester en des circonstances plus favorables vis-à-vis des parents plus éloignés. Certes, ce ne sera plus, désormais, en référence à une éthique communautaire absolue, mais sous l'éclairage d'une rationalité "faisant appel aux capacités de négociation des individus en tant que sujets posant leurs propres exigences et leurs propres conditions en la matière"¹²⁷.

Enfin si les processus d'individualisation observables sur le terrain, sont significatifs d'une société civile en gestation, on peut légitimement affirmer qu'une telle mutation ne pourra s'affirmer véritablement dans le contexte d'un régime politique où la démocratisation est hésitante et où persistent des relations de dépendance clientéliste, qui sont de toute évidence un obstacle à la liberté et à l'individualisation, éléments fondateurs de la société civile.

¹²⁷ Voir rapport intermédiaire de l'équipe pp. 13-20

BIBLIOGRAPHIE

- AGNISSAN (A. A.) : *La problématique de l'insertion sociale des Jeunes déscolarisés en zones urbaines.* (Le cas de la ville d'Abidjan - 1990)
- ANTOINE (P) : « Projet d'étude sur l'insertion en milieu urbain Côte d'Ivoire », *bulletin du GIDIS-CI* N°8 1994
- BONNASSIEUX (A) : *Chronique de la précarité à Abidjan*, Thèse de Doctorat "3e cycle", EHESS, CEA 1982
- CHARMES (J) : « La jeunesse et le secteur non structuré », in *Jeunesse Développement et Changements sociaux.* Année Internationale de la Jeunesse - ORSTOM Paris 1985, pp. 296-304.
- DEMBELE (O) ET FIAN (A) : *Délégation de missions de services publics urbains aux associations de base et aux acteurs privés.* Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement/Mission de Coopération Française, Tome 1,
- DOAH (L.A.) : « Des jeunes dans les ordures. Les Grandes Enquêtes. » In *Fraternité Matin* du mercredi 9 Février 1994 p. 2
- EDOUKOU (A) : « Impulser un nouvel élan aux CDQ », in *Fraternité Matin* n° 8547 p.10 (1993)
- FAURE (Y-A.) : *Petits entrepreneurs de Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Karthala, 1994
- GALAUD (P) : *Vingt-cinq ans d'insertion des jeunes du Tiers-Monde dans le développement : slogan, mythe ou réalité - 1987*
- GUEI ZIAN (B) : *Précollecte d'ordures ménagères*, Commune de Yopougon - Février 1995
- KRASSAULT (R) : « Les C.D.Q : quel bilan, cinq ans après », *La Voie* n°460 /1er avril 1993, p. 3
- KOFFI (K.P.) : « Les jeunes déscolarisés en zone urbaine face au problème de l'emploi. » Un rapport du séminaire international sur *l'encadrement des jeunes déscolarisés dans les zones urbaines - 1989*
- KPONHASSIA (G) : « Jeunes chômeurs en quête d'identité incertaine. » in *Paradoxes de l'individualisation dans la société abidjanaise.* GIDIS-CI - ORSTOM - GERICICI. Rapport de fin d'étude. Abidjan, décembre 1994, pp. 207-232
- LE PAPE (M), COURET (D) : « Données sur la ville et la société d'Abidjan » in *Chroniques du SUD* n°10 "Abidjan 1903-1993. Recherches et Projets, ORSTOM, Paris, pp. 28-47
- MAIRIE D'ADJAME : « Séminaire sur les C.D.Q : Que sont les C.D.Q ? », *l'Eveil* N°1, Avril 1993, p.3
- MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALES/AGEPE/OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES METIERS ET DE LA FORMATION : *Bilan de l'emploi 1995* (Edition provisoire 1996). Abidjan Août 1996.
- MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : *Rapport de la commission chargée de l'emploi des jeunes,, dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse - 1985*

- MOUSSA (T) : « Gestion de l'environnement dans les communes. » in *Fraternité Matin* du mercredi 6 Avril 1994 p.6
- « Ramassages des ordures ménagères à Abidjan : les communes retrouvent leur propreté. Les Grands Enquêtes. » In *Fraternité Matin* du mercredi 9 février 1994, p.3
- NGUESSAN (R) : « Ramassage des ordures ménagères à Abidjan, des solutions hardies pour aujourd'hui et demain. Les Grandes Enquêtes. » in *Fraternité Matin* du mercredi 9 février 1994, p. 2
- OKENI (J) : « ASH International : balayer jusqu'à en avoir le vertige. » in *Lumière* (hebdomadaire) du 16 juin 1994, p. 2
- ORI (B.) : « Les chemins ambigus de l'individualisation. Itinéraires abidjanais (Etude de cas dans les milieux sociaux précarisés). » En collaboration (Groupe d'études et de Recherches sur l'individualisation Côte-d'Ivoire). Communication à la table ronde du GIDIS-CI sur "Crise et ajustements structurels : les dimensions sociales et culturelles", (Bingerville, 30 Novembre - 2 Décembre 1992).
- *Etude sur la privatisation de services municipaux dans les communes de la Côte d'Ivoire. Rapport de consultation.* ORSTOM-USAID, Abidjan, Septembre-Octobre 1993
- « Déclassements et solitudes féminines », in *Paradoxes de l'individualisation dans la société abidjanaise.* GIDIS-CI - ORSTOM - GERICI. Rapport de fin d'étude. Abidjan, décembre 1994, PP. 151-206
- LOUDIN (X) : *Population et emploi non structuré en Côte d'Ivoire ; estimation de l'emploi dans les différents types d'activités d'après les statistiques démographiques* Paris - AMIRA 1986 68.
- PIERRE (C) : « Comment lutter contre le chômage des jeunes africains. » *La Voie* n° 473 - 17 et 18 avril 1993
- RAYMOND (R) : *État sur l'assainissement à Abidjan 1994*, 25 p.
- SALA (N) : *Associations de jeunesse et développement local à Abidjan (Côte d'Ivoire).* Mémoire de maîtrise de Géographie, Université Paris X- Nanterre, 1993, 94 p.
- TANOHO (B) : « Des ordures de l'argent. Les grandes Enquêtes. » In *Fraternité Matin* du mercredi 9 février 1994, p. 3
- TOURE (S) : « Résultats préliminaires d'une enquête sur la capacité et la volonté des administrés à payer les services de collecte des déchets solides dans leur commune. » ENSTP, Yamoussoukro in Séminaire régional USAID/RPCI sur le thème de la "Privatisation des services municipaux et la participation communautaire locale Abidjan, 17-19 Mai 1993
- TOURE (A) : « La Jeunesse face à l'urbanisation accélérée en Côte d'Ivoire » in *Jeunesse, développement et changements sociaux - Année internationale de la jeunesse.* ORSTOM Paris 1985 pp 275-293
- *Les petits métiers d'Abidjan : l'imagination au secours de la conjoncture.* Paris, Ed. Karthala, 1985, 290 p.
- ZANANPE (C.B.) : « Association des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports : faciliter l'intégration des jeunes. Enquête-express. » in *Fraternité Matin* du mardi 22 septembre 1987 p. 2

III Espaces et acteurs de la ville : la société civile négociée par les citoyens

François Leimdorfer
(Cecod-Cnrs) :

L'individu dans la cité : enjeux de l'espace public à abidjan

Ousmane Dembélé
(Université d'Abidjan) :

*Territorialisation de la sécurité et fragmentation de la sécurité
urbaine à Abidjan*

Christelle Soumahoro
(architecte-urbaniste) :

*La concession privatisée : entre intimité et rapports de pouvoir
(Abidjan)*

L'INDIVIDU DANS LA CITÉ : ENJEUX DE L'ESPACE PUBLIC À ABIDJAN

« montrer comment la genèse de l'État moderne est corrélative d'un processus d'individuation sociale, et comment celui-ci nous interdit de penser séparément le sort de l'individu et celui de l'État. »

Christian Ruby

L'individu saisi par l'État, lien social et volonté chez Hegel, p. 191

Introduction

L'individu et la société civile

La question de l'individu et du processus d'individualisation en Afrique et dans les villes africaines nous avait conduit, dans une première recherche¹²⁸, à étudier, à partir de récits de vie, la tension que vivent les citadins entre leurs appartenances "communautaires" et "sociales", et les conflits entre les logiques "du village", et celles "de la ville". Cette recherche avait montré les négociations, les arbitrages et les compromis permanents auxquels étaient astreints les sujets dans la vie quotidienne urbaine. Il nous était apparu très vite que la notion d'individu était justiciable d'une définition sociologique, à savoir celle d'un sujet social pris dans des relations globales et dans des rapports particuliers qui construisent une place de sujet individualisé.

Mais il nous est apparu également que *les places sociales individualisées étaient tributaires de statuts et d'identités "fonctionnels"* (entrepreneur, citadin, citoyen, consommateur, étudiant, etc.) d'une part, et que d'autre part les *associations "modernes"*, c'est-à-dire celles qui ne se font pas sur une base communautaire mais sur une base "sociale" de libre adhésion, à partir des pratiques et des problèmes auxquels étaient confrontés les sujets sociaux, étaient des éléments centraux du processus. C'est pourquoi nous avons orienté la recherche présente sur les rapports entre citadins et pouvoirs locaux d'une part, et sur les médiations sociales, individuelles et collectives d'autre part.

La construction d'un rapport social individualisé suppose que les sujets sont pris dans une relation de parole (au sens le plus général) qui leur assigne un statut qui ne dépend pas de leurs caractéristiques "innées" (origine et appartenance ethnique, familiale, position dans la filiation, caste

¹²⁸ Cf. A.MARIE et al. *L'Afrique des individus*, Karthala, 1997.

éventuelle, etc.), mais sur des caractéristiques acquises (scolarité, position dans le champ économique, social, politique, urbain, etc.). Cette relation de parole implique que les sujets sociaux parlent en leur "nom propre", à partir de leur place sociale. Les pouvoirs modernes centralisés (économiques, politiques, juridiques, etc.) privilégient un rapport individualisé et fonctionnel aux personnes et favorisent de ce fait leur individualisation et l'émergence d'une certaine citoyenneté et citoyenneté.

Cependant il ne s'agit jamais — d'un point de vue sociologique — d'un individu "pur", d'une subjectivité irréductible (cf. l'idéologie de l'individualisme, dans ses avatars politiques, philosophiques ou littéraires), mais d'un individu "ordonné", pré-classé, orienté dans ses pratiques et dans la perception qu'en ont les autres acteurs par des *catégorisations sociales*, pratiques et discursives. Ces catégorisations se lisent dans les discours, et tout particulièrement dans le "champ urbain", la ville étant l'espace par excellence où émergent des rapports "fonctionnels"¹²⁹, touchant à la fois la vie quotidienne et la vie sociale, politique, juridique et économique. La catégorisation est un processus socio-langagier à part entière, qui permet une distribution des pratiques, des rôles et des statuts, qui introduit un ordre de la ville et de la société, qui engage les acteurs-interlocuteurs sociaux dans des relations stabilisées.

La *médiation* dans la vie collective urbaine et dans les rapports entre les acteurs — eux-mêmes étant toujours en position de médiation — est une pratique sociale centrale, au Nord comme au Sud, mais dont certaines modalités sont peut-être plus spécifiques des villes du Sud. On peut constater tout d'abord la généralité de ces médiations, soit sous forme d'association (entendue au sens large, y compris politique, religieuse ou ethnique), soit sous forme de médiation individuelle (courtage et sous-traitance). Les associations, qui sont la plupart du temps les interlocuteurs légitimes des pouvoirs (et notamment des municipalités), ont souvent au départ une base ethnique (associations ethniques dans l'organisation des marchés et des coopératives), une différence sexuelle ou d'âge (associations de jeunes d'un quartier, avec parfois garçons et filles séparés avec des objectifs différents, association de garçons dans un marché). Cependant la référence fonctionnelle est toujours mise en avant.

"chaque ethnie est représentée, l'ethnie Gouro est représentée dans notre coopérative, l'ethnie Bété [etc.] ... en tout cas toutes les ethnies de Côte-d'Ivoire sont représentées dedans, ils ont leurs délégués ... c'est-à-dire on finit de parler, celui qui est délégué là ... il part, il réunit son équipe c'est-à-dire tous les gens qui sont de son ethnie qui sont sur le site, il les réunit, et puis tout ce qu'on a fait il traduit ça directement dans son ethnie

... moi je suis disons, je n'ai plus d'ethnie en quelque sorte ... je peux pas dire que je fais partie des Bété, non, je suis responsable de tout le monde, toutes les ethnies, disons je suis Baoulé, Dioula, Bété, Senoufo, comme on s'entend très bien, comme ça le courant passe, puisque si on me voit derrière les Bété, les autres seront jaloux, donc pour éviter tout ça je n'ai plus d'ethnie, c'est comme ça je suis, voilà" (*Présidente d'une coopérative de vivriers en gros à Yopougon*) [soulignés en italiques par moi, FL]

On peut essayer de faire une typologie de ces regroupements :
— associations de défense d'intérêts professionnels : syndicats de

¹²⁹ La réalité des rapports sociaux concrets est bien entendu plus complexe et est une permanente négociation entre rapports "fonctionnels" et rapports "personnels".

commerçants, de transporteurs ;
 — associations fonctionnelles économiques formalisées : coopératives d'approvisionnement de gros, associations de marché ;
 — associations fonctionnelles informelles ou peu formalisées en vue d'une activité lucrative ou de service : comités de vigilance d'un quartier ou d'un marché, jeunes garçons chargés du nettoyage d'un marché, jeunes percevant un péage d'un pont "privé" ou de la réfection d'une route ;
 — associations fonctionnelles plus formelles de quartier, reconnues par les pouvoirs (municipalités, ministères) : associations de jeunes, associations de résidants, associations de sécurité ;
 — associations politiques ;
 — associations de type communautaire : ethniques, religieuses, de funérailles, de jeunes pour organiser des fêtes et des matches de foot (qui peuvent aussi prendre en charge divers services dans le quartier : nettoyage, curage de canaux, sécurité).

D'autre part, la médiation individuelle (ce que certains ont appelé les "courtiers") est également omniprésente. Elle se manifeste par exemple pour divers raccordements en eau et en électricité à des compteurs individuels, ce qui provoque souvent des incidents, ou plus grave, des incendies de marché ; elle se manifeste également dans les questions de crédit ("l'intermédiation financière", les tontines, etc.), dans l'accès au foncier (géomètres), dans la sous-traitance des activités informelles. Le phénomène de "sous-traitance" — parfois en cascade — est d'ailleurs généralisé et s'applique dès qu'un individu bénéficie d'une position ou situation qui lui permet d'en tirer une rente : ainsi les places attribuées dans les marchés à des commerçants sont souvent relouées par ceux-ci, ainsi des propriétaires "taxent" des commerçants installés sur leurs devant de villa ou de magasin, ainsi des chauffeurs de taxis sous-louent forfaitairement leur véhicule à des conducteurs occasionnels.

L'idée même d'association — au fondement de l'organisation sociale tant au Nord qu'au Sud — est vécue comme naturelle en Côte d'Ivoire, avec la forte référence à des identités et à un "nous" collectif, quel qu'il soit.

"C'est certaines de *nos* amies qui ont l'idée de réunir lors de la fête, il y avait une de *nos* camarades qui avait perdu sa maman, donc pour pouvoir réunir une somme et aller lui donner elles ont eu l'idée, parce que au début *chacune était dans son camp, [chacune] était renfermée*, elles ont eu l'idée former une *association* pour mieux se connaître et puis former une *famille* dans le quartier afin de *s'aider mutuellement*" (*jeunes filles d'un quartier SICOGL de Yopougon*)

Cependant, de nombreuses associations en ville ont une base ou une visée communautaire : il s'agit d'assurer la solidarité, et notamment à l'occasion des funérailles, circonstance sociale qui mobilise en Côte d'Ivoire bien au delà de proches, et où il faut faire montre de son rang et de sa capacité de redistribution¹³⁰. Ce type d'association est dirigée bien plus vers la reconstitution ou la réactualisation d'un milieu "traditionnel", même s'il prend des formes urbaines très différentes de celles du "village", que vers les pouvoirs institutionnels centraux.

La *médiation associative* (ou individuelle) joue, elle, un rôle spécifique : celui d'assurer l'articulation entre les acteurs individuels et les

¹³⁰ Cf. C. VIDAL, voir Bib.

instances centrales politiques, économiques et sociales. Elle est parfois suscitée par les municipalités elles-mêmes, qui souhaitent entrer dans un rapport d'interlocution unique et bien identifié :

"— Ce que vous leur avez dit aussi [aux commerçants de rue] c'est de se regrouper en association

— Voilà, parce que c'est *beaucoup plus facile, on communique mieux* avec ceux qui sont en société, par exemple ici au marché il y a le président des commerçants qui couvre les deux, il est de Cocody, en principe il devrait gérer toutes ces personnes-là" (*responsable à la mairie de Cocody*)

La prise de conscience d'intérêts collectifs et d'un "nous" sur la base d'une communauté de situation et d'action est bien entendu un élément moteur de la genèse de ces associations :

"vous savez que évidemment *l'État ne peut discuter avec tous* les transporteurs à la fois, et c'est pour cela que la création de syndicat est autorisée, et puis les transporteurs savent également que ils ne peuvent pas *tous défendre* une cause à la fois et c'est pour cela qu'ils choisissent un président et ce président devient *la courroie de transmission entre eux et l'État*" (*Président d'un syndicat de transporteurs*)

Resteraient à évaluer les effets de ces rapports de médiation sur les individus, selon leur position (adhérents ou responsables), et sur l'individualisation en général, en particulier à travers l'intériorisation des rapports fonctionnels aux pouvoirs institutionnels et par un certain effacement — ou une remise en perspective — des rapports personnels à l'ethnie et à la famille (cf. citation *supra*).

L'individualisation des rapports n'est viable que dans la mesure où l'individu est à même de prendre en charge, financièrement, discursivement (alphabétisation, savoirs et savoirs faire), socialement (sa légitimité d'acteur social autonome reconnue) le rapport d'institution à individu. Si l'individualisation des rapports marchands est une nécessité pour ces institutions, l'intermédiation populaire organisée (l'association et la médiation sous toutes ses formes) est aussi une nécessité lorsque l'articulation entre institutions centrales de pouvoir (politiques, économiques, symboliques ex. l'école) et individus n'est pas possible ou difficile (différences d'échelles, de systèmes organisationnels et normatifs, difficulté de la négociation directe et individuelle, coûts financiers). Dans les pays du Sud, les logiques économiques et sociales de fonctionnement, les niveaux de formalités et de normes de l'organisation des grandes institutions centrales et des individus "de base" sont trop éloignées pour s'articuler. Les institutions ne sont d'ailleurs souvent pas à même de contrôler et de faire payer les consommateurs et les contribuables ou d'assurer un service, de manière individualisée (problèmes d'accès aux poubelles individuelles, de la taxation journalière par exemple). Les individus n'ont pas de leur côté des fonds et une trésorerie qui leur permettent d'être des clients solvables. Les intermédiaires "responsables" font ainsi la jonction entre les individus et les institutions, et cette intermédiation leur procure une rente, par leur capacité à articuler des temps économiques différents.

Ces médiations sont à notre sens un lieu de genèse de rapports sociaux plus individualisés, et assurent souvent le lien entre une référence communautaire et une référence sociale. Et c'est l'espace de ces identités, de ces médiations associatives ou individuelles qui constituent pour nous la

"société civile" africaine d'aujourd'hui.

« Le moment de la société civile prend ici un sens nouveau. Par opposition au moment de la famille, elle manifeste le degré de la différence à partir duquel la particularité des individus émerge, se différencie. »¹³¹

L'ordre de la ville

Ma recherche porte spécifiquement sur les rapports entre individus et pouvoirs locaux, tels qu'ils se manifestent dans l'usage de l'espace public en ville. L'usage de l'espace public physique à Abidjan m'a semblé être un révélateur de la genèse d'une citadinité et d'une citoyenneté, dans la mesure où l'occupation de cet espace est proliférante, et où les pouvoirs locaux sont confrontés à des possibilités de pratiques différentes : un ordre public de la ville fondé sur des espaces délimités, surveillés, clairement attribués et ordonnés, et un ordre fondé sur la spontanéité de pratiques "populaires" d'occupation de cet espace. Au cours des deux missions effectuées (postérieures aux élections présidentielle, législatives et locales), une politique soutenue s'est affirmée : le déguerpissement généralisé des occupants de l'espace public et la "mise en ordre" de cet espace, sur la demande expresse du Président de la République.

La notion d'espace public urbain¹³² pose évidemment un problème de définition. De manière pragmatique, on peut le définir comme un espace "commun" à une pluralité d'acteurs, où un pouvoir (ethnies, État, Président, ministères, mairies) est le garant de l'accès et de l'usage (sous des formes différentes) des différents acteurs de cet espace. Il s'agit tout d'abord de l'espace matériel : l'espace de circulation (la voirie : rues, trottoirs, carrefours, places), les espaces communs tels que parcs et jardins, les espaces ouverts d'usage public tels que les marchés, la gare routière, et les espaces fermés d'usage public tels que les écoles, les édifices publics et les espaces de sécurité ("sous fil à haute tension", canaux d'égout). Il s'agit aussi d'espaces moins directement matérialisables qui impliquent la jouissance de la citadinité et de l'espace urbain, et qui mettent en jeu des rapports entre acteurs plus éloignés : la sécurité physique et sanitaire, le bruit, la pollution, le ramassage des déchets, leurs lieux et leurs accès, la possibilité de circuler (les transports). Les espaces privés qui mettent en oeuvre un usage public sont enfin à rattacher à cet ensemble : conflits d'intérêts entre particuliers sur l'usage public d'un espace (la destination de l'espace), utilisation d'un espace privé à des fins publiques (marchés et commerçants installés sur un espace approprié par un particulier). À l'inverse, certains propriétaires privés s'approprient des portions d'espaces publics (les devant de villas ou de commerce essentiellement) pour leur usage personnel, pour y établir des commerces ou pour y percevoir des droits d'usage.

La notion d'espace public est d'ailleurs définie de manière diverse, et

¹³¹ RUBY, *op. cit.* p. 125

¹³² Nous n'abordons pas ici la notion d'espace public symbolique et politique, l'espace de la *citoyenneté*, sur laquelle nous reviendrons en conclusion.

différemment selon les acteurs dans les entretiens effectués :

- *espace(s)* public, communautaire, vide (*loco-loco* en dioula), libre, non aménagé, illégalement exploité, vert, d'intérêt général, non occupé, non loti, non mis en valeur, réservé, disponible ;
- *terrain(s)* à usage public, du domaine de l'État, non immatriculé, privé, public, urbain, non mis en valeur ;
- *terre(s)* coutumière, de l'État ;
- *domaine* de l'État, de la mairie, privé, public, urbain, précaire, inaliénable ;
- *lieu(x)* public, précaire, sûr ; *place(s)* ;
- *marché et quartier* précaire, spontané ; voir aussi : voirie, trottoir, bord/bordure de rue/ de route, etc.

Si l'Abidjan des années 60-70 a été structuré par d'une part le rapport binaire Plateau (ville européenne et administrative) — Treichville-Adjamé (quartiers populaires) et d'autre part par des grandes opérations d'urbanisme et de logement (Cocody, Marcory, Koumassi, zones 3-4, puis Yopougon, etc.), l'afflux de ruraux et le développement de la ville ont été gérés de manière pragmatique. D'où la combinaison à Abidjan d'un certain modèle de ville et d'une planification urbaine, et d'un développement relativement "anarchique"¹³³ et spontané, notamment par la croissance proliférante du commerce informel.

Ce développement est marqué par une certaine confusion et indétermination dans la propriété, l'attribution et l'affectation des espaces : à qui appartient l'espace (et l'on connaît les conflits entre l'État et l'ethnie ébrié, première occupante des lieux dans l'histoire de la ville), qui peut en disposer, quelle est sa destination, sa fonctionnalité, quelles sont ses limites ? La notion même d'espace public (de même que l'espace privé) n'est pas une notion qui va de soi pour de nombreux Ivoiriens, et ne correspond pas *a priori* aux catégories traditionnelles.

De plus, la formalisation de ces espaces, c'est-à-dire la fixation d'un statut stable et durable, dont les propriétés et les limites sont intériorisées par les citoyens, et qui sont marquées spatialement par un réel construit n'est pas acquise. On est donc confronté au problème de la *stabilité de la ville* (notion sans doute à rapprocher de la "durabilité" de la ville, de permanence dans le temps) : stabilité des délimitations d'espaces (des limites), des attributions, des fonctions, stabilité symbolisée par la construction "en dur", la construction que l'on "ne casse pas", et par les équipements et les aménagements publics.

Abidjan est une ville "instable" dans la mesure où les lieux et leur occupation se transforment rapidement, et où l'appropriation et la destination des espaces est sujette à de très nombreux conflits et à des changements relativement rapides. Ceci est également valable pour ce qui est des services urbains (adduction d'eau, électricité, téléphone, transports, canalisations, sécurité, etc.). La stabilité doit se comprendre non seulement comme une durabilité (donc une inscription dans un temps et une histoire) de l'attribution et de l'affectation à une activité des espaces, mais aussi comme une stabilité de la *séparation* des espaces.

¹³³ Ces combinaisons se retrouvent dans différentes métropoles d'Afrique de l'Ouest, mais selon des modalités différentes et en fonction de l'ancienneté des villes (cf. Dakar).

La séparation des espaces (par exemple la rue et le trottoir ou les bordures de routes, les clôtures, la délimitation d'espaces à l'intérieur de la gare routière et dans chaque gare : billetterie, salle d'attente, etc.) est un élément central de la structuration et de la "formalisation" de la ville. Ces séparations sont fonctionnelles (activités, circulation, etc.) et privatives (exclusion d'activités ou d'acteurs). C'est aussi un mode de stabilisation des rapports sociaux et de leur inscription dans une durée plus longue. Cette notion de stabilisation est aussi à relier à *l'écrit*, dans la mesure où l'écrit formalise et cristallise des relations juridiques et sociales, et institue un "ordre" (politique, économique, social, urbain).

Ceci dit, cette instabilité d'Abidjan quant aux attributions et séparations d'espaces est relative. Elle est notamment relative aux différents lieux et quartiers ou communes : le Plateau est sans aucun doute beaucoup plus stable et durable¹³⁴, les espaces en sont plus délimités, que Marcory, Treichville ou Adjamé, ces derniers plus que Yopougon ou Abobo.

La question de l'occupation de l'espace public se pose donc à Abidjan de manière visible, massive et permanente, mais dans des termes différents selon les acteurs concernés. Tout espace non occupé (bord de route, carrefour, friches, etc.) est considéré comme naturellement occupable par les candidats à l'occupation, bien que l'existence d'un "propriétaire" et d'un pouvoir sur ces espaces est une notion intériorisée par tous, ainsi que la précarité et la révocabilité de l'occupation de ces espaces.

La question fondamentale est *le rapport entre le pouvoir central, ses modalités et capacités d'organisation et de contrôle de l'espace public d'une part, et l'occupation et l'usage "spontané" mais organisé de ces espaces d'autre part*. Abidjan se fait en grande partie dans cette dialectique entre des projets centralisés et un modèle de ville (une ville "organisée", "propre", "paisible" selon les qualificatifs des interviewés) et des pratiques spontanées d'occupation, puis de conflit-négociation, de déguerpissement avec ou sans recasement ou régularisation.

Description de l'enquête, méthodologie

Plutôt que d'étudier une population plus ou moins homogène de par ses activités¹³⁵, j'ai souhaité évaluer, partant d'un problème précis, un champ pratique et discursif à *partir de points de vue sociaux différents*. À savoir comment chaque acteur, de sa place, construit et catégorise les positions sociales et les acteurs auxquels il est confronté, les espaces, la temporalité, les pratiques dans lesquels il s'insère. L'enquête a donc consisté à recueillir des discours de personnes responsables : municipalités, associations de quartier, syndicats, président(e)s de marchés, etc., interrogées au nom de leur position et de leur rôle, au centre de conflits fonciers sur des espaces urbains d'usage public.

C'est en effet à l'occasion de ces conflits que des intérêts et des

¹³⁴ Sauf si des plans d'urbanisme (cf. le projet de "voie triomphale") en transforment le paysage. Nous trouverons alors une relation de conflit et/ou de négociation entre un acteur étatique central avec un projet, et des municipalités, commerçants, habitants, entreprises.

¹³⁵ Cf. F. Leimdorfer in *L'Afrique des individus*.

conceptions différentes de l'espace vont apparaître, et qu'il est toujours plus significatif de recueillir des discours "impliqués" que des considérations générales et distanciées. De plus, la pluralité des points de vue permet une approche intéressante des différences de registres et de conception entre acteurs, mais aussi des vocabulaires et des notions partagées qui circulent de manière générale dans la société. Cette pluralité permet enfin de situer les réseaux entre acteurs, les relations d'interlocution légitimes, les normes intériorisées et mises en oeuvre.

Des dossiers ont été constitués par des textes et entretiens émanant d'acteurs différents concernés par le conflit : coupures de presse, émissions télévisées, textes législatifs, entretiens avec les acteurs. Cinq dossiers ont été constitués :

— les conflits relatifs à l'usage de l'espace des marchés de Yopougon (marché "sous fil" haute tension, marchés de gros Gouro et "Colvi", marché "Mamie Faitai") et du nouveau marché de Marcory : installation, contrôle des attributions d'espace, déguerpissements de commerçants de lieux appartenant à la municipalité ou à la compagnie d'électricité, réinstallations, tolérances ;

— le conflit entre les jeunes du quartier "California" à Yopougon et l'Église méthodiste à propos d'un espace de jeux appartenant à l'Église, et organisation et actions des jeunes du quartier ;

— le conflit à propos de l'usage de l'espace de la gare routière à Adjamé et de sa réinstallation : affectation de l'espace de la gare à l'Église méthodiste, problème des intérêts économiques en jeu, problème de la sécurité et du développement anarchique des commerces¹³⁶ ;

— les déguerpissements des commerçants de rue au Plateau et à Cocody (déguerpissements intervenus au cours de mon séjour) : conflits entre une certaine conception de l'ordre urbain et les occupations de l'espace, plaintes des habitants, contradictions entre électeurs, contribuables et usagers ;

— les rapports entre les associations de quartiers (jeunes, résidants) à Adjamé et à Cocody et la municipalité¹³⁷.

Les différents acteurs enquêtés sont un responsable du ministère de la construction, les secrétaires généraux ou des responsables de mairies (Adjamé, Cocody, Marcory, Plateau, Treichville, Yopougon), les président(e)s de marchés et de coopératives de vivriers en gros (Yopougon, Marcory), deux présidents de syndicats de transports routiers et un chef de gare, des responsables de l'Église méthodiste (bénéficiaire des terrains actuellement occupés par les transporteurs à Adjamé, et également au centre d'un conflit privé à Yopougon), des jeunes d'un quartier de Yopougon, des présidents d'associations de quartiers (Adjamé, Cocody).

La première enquête s'est effectuée dans une période particulièrement intéressante : peu de temps après les élections

¹³⁶ Ce dossier ne sera cependant pas évoqué ici, pour des raisons thématiques et de présentation des données.

¹³⁷ au total une trentaine interviews de 30' à 90' chacune, effectuées et retranscrites avec la collaboration de Clément YAO, enquêteur à l'ORSTOM, que je remercie ici. Il faut y ajouter les entretiens préalables réalisés par Clément YAO, le dossier de presse établi par ce dernier et Dominique COURET, les textes juridiques, des lettres de particuliers, des avis municipaux, des émissions radio et TV.

municipales, au moment où de nouvelles équipes se mettaient en place, et de nouvelles politiques ou des politiques plus nettement affirmées. La mission suivante a permis d'évaluer la persistance de ces orientations et d'observer les changements dans les discours des responsables municipaux.

Nous nous proposons ici de nous appuyer sur les différences de points de vue des acteurs pour décrire les conceptions de l'espace public, son attribution, les catégorisations sociales et spatiales, la médiation sociale et les relations d'interlocution mises en oeuvre, les conflits et la négociation, les normes, l'ordre et le désordre de la ville. Les analyses et les commentaires des discours des différents acteurs qui vont suivre ne se basent cependant pour l'instant que sur la description intuitive du contenu de grands thèmes, à partir des catégorisations d'espaces et d'acteurs et des registres discursifs sur l'espace public à Abidjan, et dessinent les grandes lignes d'une recherche ultérieure plus systématique¹³⁸.

La forme de l'enquête est un entretien enregistré au magnétophone entre deux ou trois personnes ou plus (la personne interviewée, le chercheur français, son assistant ivoirien, et parfois d'autres interlocuteurs), à partir d'une demande initiale de narration de l'histoire de l'espace public dans la ville ou la commune (en face d'interlocuteurs officiels) ou du lieu spécifique (en face de responsables d'associations ou de marchés). Ce type de relation d'interlocution centre l'intérêt sur le discours sur lui-même d'une part (valorisation de la chose dite par l'interviewé) et sur l'échange d'autre part. Le type de français parlé varie d'un niveau "académique" au "français populaire ivoirien", ce qui induit des divergences importantes dans le sens et l'usage des mots, mais peu sur la structure d'emploi d'un certain nombre de formes syntaxiques tels que pronoms personnels, verbes de modalité (pouvoir, falloir, devoir, etc.). Bien entendu, on peut observer des phénomènes de connivence ou de distance culturelles entre l'interviewé et le chercheur, variables selon la proximité sociale et scolaire des interlocuteurs. La "donnée" recueillie n'est pas une donnée "naturelle", puisqu'elle a été provoquée par le chercheur, mais l'analyse systématique par un certain d'entrées comme les "nous" ou "on", comme les "il faut", ou par la mise en série des occurrences de termes privilégiés, objets d'une analyse ultérieure, nous indiqueront des régularités d'ordre sociologique qui — selon nous — vont au delà d'un discours de circonstance. Car si "les mots ne sont pas les choses", les discours produits portent la trace de catégorisations sociales opérantes pour les acteurs dans leur situation.

138 Les citations des entretiens dans le texte correspondent à la transcription qui en a été effectuée, avec cependant une ponctuation rajoutée et l'élimination de passages et de répétitions. Ces citations ne sont donc pas la "donnée" proprement dite, et sont utilisées ici à titre illustratif et pour appuyer le propos. Le choix de ces extraits s'est fait par regroupement thématique. Les italiques sont de moi, et correspondent à une mise en relief des catégorisations d'acteurs et d'espaces, des opérations sur l'espace, des relations de parole entre les acteurs, et des modalités de devoir, falloir, vouloir et pouvoir.

Du côté de l'État

Le ministère

Le discours d'un responsable du ministère de la construction (un entretien et deux interventions à la Radio-Télévision ivoirienne) s'organise à partir d'un point de vue de "normalité", qui est celle de l'organisation et de l'ordre urbain, des lois et directives de l'État, où face à des acteurs institutionnels (ministère et ministre, mairies et maires) se trouve une population de "personnes", de "gens", de "ils" et de "eux" dont les pratiques d'occupation et les conceptions de l'espace sont "anarchiques", et doivent faire l'objet de répression et d'éducation de la part de l'État.

l'espace public en question

La notion d'espace et d'espace public se présente sous sa forme la plus générale, ce qui n'est ici guère surprenant, avec cependant une quasi synonymie évocatrice entre "espace public" et "espace communautaire" et une distinction entre espace public et domaine public — qui est celui de sa compétence propre :

"dans la ville au niveau de *l'espace* il y a une *organisation* et cette organisation définit les différentes zones qui *doivent être* occupées par telle activité [ou] telle activité, et il y a un lien entre ces différentes activités *pour que* ça fonctionne et *qu'il y ait une cohérence* ! dans ce sens il y a dans la ville des espaces qui *doivent être* définis pour que la ville respire en quelque sorte, donc on définit des espaces qui sont des *espaces communautaires* qui sont des espaces de loisirs, des parcs de loisirs ! (...) c'est les *espaces publics* et les *espaces communautaires* qui sont totalement différents du *domaine public*, ça n'a rien à voir avec le domaine public qui est géré chez nous ici par le Ministère des Travaux Publics qui est maintenant le Ministère des Infrastructures Économiques"

De fait l'enjeu principal se situe autour de l'occupation de l'espace et de sa conception : *l'espace conçu comme libre* par "les personnes", "les gens", "tout le monde"

"*on croit* que c'est des espaces qui sont des *espaces non occupés* et qui sont *libres*, et vous voyez des *personnes* qui viennent pour s'accaparer ces espaces ! *c'est pas normal c'est pas du tout normal*, même si les pouvoirs publics n'ont pas eu les moyens pour *pouvoir faire ce qu'il faut faire*, c'est pas une raison pour pouvoir l'occuper tout simplement (...) le plus souvent les *personnes* qui occupent ces espaces c'est pas avec notre agrément, ils viennent, ils s'installent *parce que pour eux l'espace est libre donc ils s'installent*, et vous avez des *personnes*, des quartiers *spontanés* qui peuvent naître sur un espace public ! comme le cas dont je vous ai parlé à Yopougon [Park way] ! ça devient pratiquement un cas de quartier précaire"

Ce discours est d'ailleurs partagé par la plupart des secrétaires de mairie :

"le problème que ces espaces posent, je pense que *c'est tout naturel*, c'est que ils sont très vite envahis par des constructions *anarchiques*, dès qu'il y a un espace qu'est-ce qu'on dit ? on dit bien que *la nature a horreur du vide* dès qu'il y a un petit espace *tout le monde* vient s'installer de façon *anarchique* !" (responsable à la mairie d'Adjamé)

Pour les responsables ministériels et municipaux, la question qui se pose est donc celle de l'ordre de la ville, où un modèle de ville structuré, non anarchique, est la norme, norme qui doit faire l'objet d'une pédagogie particulière de l'État, d'autant que l'écrit, support de cette norme, est rarement pleinement compris et appliqué :

"c'est-à-dire que en fait au niveau de *nos populations on n'arrive pas bien à lire ce qu'on nous donne comme papier* quelquefois, ou bien c'est parce qu'on ne voit pas la portée du document. Mais un document écrit a une portée, *les gens* ne voient vraiment pas souvent la portée. Pour eux ils veulent réaliser quelque chose c'est leur objectif à eux qui compte pourvu qu'ils aient un papier"

"la notion d'*ordre* il faudrait que cela soit respecté ... si sur le terrain *les gars* vont faire de l'*anarchie ce n'est pas normal* ... donc il y a des *gens* qui ne respectent pas on est obligé de les mettre à l'*ordre* donc nous allons essayer de mettre des brigades qui vont sensibiliser les gens, qui vont leur faire comprendre la notion de l'intérêt de certaines choses, les règles d'urbanisme ... ça c'est des choses qu'il faudrait qu'on arrive à expliquer aux gens pour qu'ils comprennent et qu'on arrive maintenant à appliquer ... ce n'est pas en un jour qu'on fait l'éducation, c'est au fur et à mesure ... parce que dans ces pays qu'on appelle les pays développés la majorité de ceux qui ont compris est importante"

Il est ici fait appel à l'*individu* en tant que tel, à sa conscience normative et à la défense de ses intérêts personnels, dans une relation à la population qui passe par les médias (avis dans la presse, reportages, interviews à la télévision) :

"nous disons au niveau de la population que chacun de nous est appelé à nous saisir quand il voit une situation *inconvenante*, une situation qui *n'est pas conforme*, quand il estime que au niveau du cadre de vie, de son cadre de vie même, qu'il y a des *nuisances* autant visuelles autant environnementales, doit nous saisir pour nous dire : il y a quelque chose qui est en train de se faire, est-ce que vous êtes au courant ?"
(interview à Radio Côte d'Ivoire du responsable du ministère de la construction)

L'attribution des espaces

La volonté de l'État de faire respecter sa maîtrise et son pouvoir sur l'organisation de la ville vis-à-vis des "gens" qui conçoivent l'occupation des lieux comme libre, à partir du moment où il n'y a pas de propriétaire clairement identifié, se double d'un problème d'affectation des espaces, des modes d'attribution des terrains des réserves administratives, et de la destination de ces lieux. L'extrait suivant montre que la position dans l'appareil d'État permet l'attribution de terrains domaniaux :

"c'est une zone [Park way] où il faut absolument qu'on arrive à dégager les personnes, parce que si les personnes-là ne sont pas dégagés et que demain l'ouvrage doit être fait, ça posera un problème social : ils diront que, bon on les a déguerpis, ils vont revendiquer des droits alors que cette situation a été plus ou moins occasionnée à l'époque par l'ex-Préfet d'Abidjan (...) qui par des jeux de personnes mal intentionnées et des personnes (...) qui ne sont pas bien en quelque sorte, et qui ont fait des morcellements et sont venues lui donner des lettres, et il a fait des attributions dans le domaine qui était prévu. Ça a conforté les gens en 87, nous sommes allés déjà pour dégager, nous avons fait la propreté dans le coin, et après comme des dispositions n'avaient pas été prises pour pouvoir cerner le coin qui est concerné ils sont revenus, comme on le dit souvent la nature a horreur du vide !¹³⁹

Il faut en effet rappeler que, selon la loi ivoirienne, les terrains en général sont la propriété de l'État — sauf lorsqu'ils sont entrés dans la sphère de l'appropriation privée et monétaire (titres de propriété, immatriculation) — et peuvent être concédés à des particuliers, à condition qu'ils soient *mis en valeur* (dans un délai théorique de deux ans). Ceci engendre d'ailleurs une marge d'interprétation importante de la notion de

¹³⁹ Remarquons au passage la stéréotypie de la formule "la nature a horreur du vide" déjà utilisée par un secrétaire de mairie pour caractériser l'occupation spontanée des espaces.

"mise en valeur" de ces terrains¹⁴⁰ (par ex. l'installation de commerçants sur un espace privé comme justification de la mise en valeur), qui peuvent, en théorie, être retirés aux usagers après un certain délai et après la constatation de "non mise en valeur".

Cependant, et bien que la compétence sur les réserves domaniales soit clairement de la responsabilité du ministère de la construction, différents acteurs à différents niveaux de l'appareil d'État ont ou se donnent un pouvoir d'attribution, dont l'usage est plus ou moins contrôlé :

"Les municipalités n'ont pas aussi la compétence d'attribuer des terrains (...) parce que c'est le ministre chargé de la construction et de l'urbanisme *seul* qui a compétence pour attribuer des terrains (...)

— Il y a des cas où des *personnes* disent : c'est le *maire* qui m'a installé là

— Je sais très bien, j'ai eu des cas comme ça, moi aussi j'ai été confronté à *des papiers des maires* où il y avait des *attestations* du *maire* pour dire : voilà je vous donne, mais c'est bien *précisé*, parce que les maires en faisant ce papier prennent toutes les précautions de préciser que *c'est une occupation temporaire vraiment à titre précaire* et si vous devez réaliser une construction, c'est des constructions légères. Vous vous rendez compte *il y a des gens* qui avec ces papiers-là on fait des constructions en dur, même il y a en qui ont fait des pharmacies quelquefois dans certaines zones qu'on a vues !"

De plus, les occupants originaires du site d'Abidjan, les Ébrié, ont un statut foncier particulier dans la ville (les "villages" ébrié¹⁴¹), dont ils usent parfois pour revendre leurs terrains :

"maintenant concernant les Ébrié, aujourd'hui franchement en toute honnêteté les Ébrié qui sont sur des terres et, *comme tout le monde d'ailleurs*, sur des terres qui sont *considérées* comme des terres de l'État, et s'ils n'ont pas de titre, *ce terrain ne leur appartient pas*, ils n'ont que juste un *droit de jouissance* sur ce terrain. Il se trouve que *ces personnes-là* font des *transactions* avec les promoteurs immobiliers, ce qui *n'est pas régulier* c'est pas du tout régulier, parce que ce qu'on me confie, on me dit : vous pouvez tirer là pour "manger" [pour en tirer un revenu], je ne dois pas le vendre à quelqu'un d'autre ! parce que le problème qui est posé est le suivant : c'est que ces terrains *ils* les vendent et après *ils* viennent nous trouver encore pour *nous* dire qu'ils ont été expropriés par l'État pour tel et tel, et puis *il faut* qu'on les indemnise, qu'on les dédommage."

Les mairies

entre le pouvoir central ...

La notion d'espace public¹⁴² est donc liée, dès l'abord, aux *opérations* que les acteurs peuvent ou ne peuvent pas effectuer sur lui : à savoir son occupation, son attribution, son affectation et sa mise en valeur, et donc renvoie finalement à *la maîtrise et au pouvoir* sur l'espace. La question de

¹⁴⁰ La notion de mise en valeur correspond à la fois à une préoccupation de l'économie politique coloniale (cf. René MAUNIER "Économie coloniale" et colloques tenues pendant l'entre-deux-guerres) et à une conception "traditionnelle" africaine de l'espace villageois (cf. E. Le Roy).

¹⁴¹ Cf. Christine TERRIER, voir bib.

¹⁴² qui est analogue la plupart du temps, pour les responsables des municipalités, à celle qui a été développée plus haut, avec cependant des particularités intéressantes, notamment l'usage privilégié de "espaces verts", de "espaces non mis en valeur" (lorsqu'il s'agit de domaines privés), ou de "réserves domaniales, administratives". Ces qualifications correspondent souvent aux problèmes pratiques rencontrés, qui sont différents selon les communes et selon la

l'attribution de l'espace se trouve ainsi évoquée par tous les acteurs, et notamment par les responsables des municipalités, où la disponibilité d'espaces collectifs est d'autant plus problématique que l'espace se raréfie et que les terrains sont déjà occupés, "spontanément" ou par attribution officielle. Les maires et les municipalités se sentent ainsi démunis, lorsqu'ils souhaitent utiliser les espaces des réserves administratives :

"au moment où on veut entreprendre les choses, on nous fait savoir que l'administration centrale a vendu le terrain. Des gens qui ont des titres de propriété. C'est terrible ! c'est terrible ! on a vécu ce cas-là : on a installé une coopérative de vivriers, les femmes Gouro là, est-ce que vous voyez sur le site d'Adjamé ? les femmes nous ont sollicité, on leur a trouvé un espace de 4000 m² qui en fait était une réserve, on leur a donné l'autorisation provisoire de s'installer sur le site le temps que on ait les moyens de construire quand même un marché assez moderne, mais à peine se sont-elles installées que des personnes se sont présentées avec des titres de propriété comme étant propriétaires du site." (responsable à la mairie de Cocody)

Ces attributions officielles ont été parfois faites de manière illicite, par des canaux inattendus et sous la pression de groupes sociaux variés :

"Bon les espaces publics ici à Yopougon, d'abord il faut vous dire que leur gestion pose problème parce que la notion "espace public" ou bien "domaine public communal" est mal perçue et mal vue par les gens, à commencer d'abord par l'administration centrale elle-même qui a foulé aux pieds certaines dispositions du décret régissant le domaine public. Parce que le domaine public lorsqu'il est concédé à la commune, son morcellement en vue de le rendre domaine privé pour le concéder maintenant à des tiers doit respecter certaines dispositions réglementaires ... mais malheureusement ici à Yopougon, comme il a été dit dans les textes que, bon la terre appartient à l'État, le domaine appartient à l'État et par voie de conséquence aux institutions mises en place par l'État pour sa gestion. Je prends le cas ici des Grands Travaux [DCGTx] en rapport avec le Ministère de la Construction : il y a des morcellements ou bien des déclassements de l'espace public communal qui sont faits sans même qu'on ne tienne compte de l'avis du maire, à telle enseigne que vous voyez des espaces qui sont réservés pour des équipements collectifs tel que le marché, les équipements communautaires tels que les dispensaires et maternités, sont morcelés et au moment où le besoin se fait sentir pour la réalisation de tel projet. Vous arrivez sur les lieux : c'est des habitations que vous trouvez ! Donc du coup la population est pénalisée parce que cette infrastructure ne peut pas être mise à leur disposition, du fait que le domaine a été exproprié de force, je dirais peut-être par l'État ! et souvent même lorsque vous posez la question au ministre, le ministre n'est pas au courant ! c'est des petits agents de bureau qui peut-être d'une manière ou d'une autre ont les cachets du ministre, et apposent une quelconque signature pour dire que c'est le ministère qui a morcelé. Là aussi c'est un cas de bras de fer entre la commune et l'administration centrale. Maintenant de l'autre côté, la commune et ses habitants, et en l'occurrence ceux qui se disent être les chefs ou bien les représentants de partis politiques que je me garde de citer, ou bien ceux qui se disent être des chefs coutumiers, ou bien disent qu'ils ont une prérogative peut-être sur une certaine frange de la population, morcellent ces espaces publics sans même se référer à l'autorité locale qui est le maire, et distribuent ça à des individus qui les occupent de façon illicite. Si bien que vous verrez par endroits ici à Yopougon sur les cartes, certains domaines sont dits domaines publics, ou bien réservés à des équipements collectifs, au moment où vous arrivez là-dessus, c'est habité ! qui en est le promoteur ? on vous renvoie à des représentants de partis politiques, à des chefs coutumiers ou bien à des chefs de groupe de ressortissants ..." (responsable à la municipalité de Yopougon)

Il est clair que l'on se trouve ici devant non seulement devant des conflits juridiques, mais plus généralement devant un conflit de légitimités

responsabilité de l'interlocuteur.

("traditionnelle", politique, associative, administrative) que des "représentants" de groupes personnifient et dont ils profitent. Au delà, comme nous le verrons à propos de places de marché ou à propos de l'occupation précaire de la voirie, c'est tout un système de pouvoir sur l'espace qui s'est instauré : le contrôle sur l'attribution de l'espace permet d'entrer dans un cycle de redistribution clientéliste et familiale, ou plus prosaïquement dans un cycle économique de rente, voire dans certains cas, de corruption.

"— Le *commerçant* nous dit : voilà je veux un kiosque ici, et *nous* prenons un *agent* qui va voir, bon après son enquête - bon *moi* je vais rarement là-bas - donc c'est sur leur conseil qu'en général je rédige l'autorisation que le maire signe. C'est seul *le maire* qui est habilité à signer les autorisations définitives, mais qu'on peut à tout moment remettre en cause, s'il arrive que son emplacement gêne parce que l'agent qui est allé il peut mal l'apprécier, ou bien il y a *d'autres considérations* qui rentrent en jeu sur lesquelles je ne veux pas m'étendre (...)

— Si ce n'est pas trop vous demander, les considérations ?

— *Parallèles !* non ça peut être *moi, mon ami* voilà ! (rire), ça peut être *l'épouse d'un tel agent, des interventions à côté*, ou bien on ne sait jamais, mais ça peut arriver ! mais la plupart du temps c'est des interventions de ce genre : *telle personne te recommande telle autre* : voilà *c'est mon petit frère*, aide-le à s'installer bon, et là tout de suite l'agent qui s'en va, vraiment il va tout faire *pour trouver que c'est normal* c'est-à-dire que l'emplacement ne gêne pas voilà !" (...)

"quand on veut prendre *certaines considérations* on ne peut plus faire son travail. (...) *moi je peux avoir des relations personnelles* : tu peux me donner *mais tu ne donnes pas au directeur X de la mairie du Plateau*. Tu donnes parce c'est ton ami, mais lorsque le directeur X vient ici pour travailler, en ce moment-là mon frère *je ne te connais même pas !* (...) c'est pour dire que c'est vrai *on a des relations*, on est ivoirien, *on a des connaissances* tout ça, mais à un moment donné *il faut faire comprendre à ces relations-là que ça ne peut plus continuer et faire fi d'un certain nombre de considérations et travailler*" (*responsable à la mairie du Plateau*)

Cette dernière citation illustre on ne peut mieux la contradiction qu'un acteur social peut vivre, dans sa pratique, entre sa place *personnelle* (familiale, amicale, les "relations", les "connaissances", les "autres considérations", etc.) au centre de rapports de solidarité et de dette — et d'intérêt personnel immédiat—, et sa place *fonctionnelle* et professionnelle. Les deux logiques s'affrontent ici dans chaque individu, logiques dont il négocie pour lui-même l'articulation, l'opposition ou le rejet.

... et les citoyens

La logique fonctionnelle se renforce d'ailleurs dans la pratique quotidienne des responsables municipaux sous la pression individuelle et collective des résidents et des électeurs. Ces forces vont dans le sens d'une plus grande normalisation et d'une prise en compte d'intérêts sociaux plus généraux, dont certains fonctionnaires se font d'ailleurs les ardents défenseurs.

"actuellement d'une part *on reçoit, on discute* beaucoup avec *les commerçants*, et de l'autre part *les administrés, les résidents mêmes* de ces quartiers là, puisqu'ils ont vu que il y a des mouvements dans chaque quartier [déguerpissements] *ne font que nous appeler pour demander* : "ah n'oubliez pas notre quartier, nous aussi on a des problèmes, venez déguerpir", partout *on nous appelle* en même temps ! (...) on a plein de demandes ! actuellement c'est multiplié même, partout *ils demandent* : "venez n'oubliez pas notre secteur ! et mon quartier vous passez quand ?" On a reçu déjà près de trois cents *réclamations* concernant ces installations anarchiques ! oui les gens se

plaignent à longueur de journée, des résidants !" (*responsable à la mairie de Cocody*)

"nous avons *ces commerçants*, ils sont même sur la chaussée, c'est-à-dire ils ont encombré les trottoirs, donc cette opération [déguerpissement] vise à dégager nos trottoirs pour libérer nos trottoirs, et puis instaurer quand même *un climat de sécurité*, parce que nous avons été saisi par *la plupart des grandes surfaces de la place* pour dire que ces gens viennent s'installer devant eux même, par *les banques* aussi on a été saisi, par le syndic BICICI, pour dire que il y a *l'insécurité*. Effectivement parce que ce genre d'activité qui se développe là, *tout le monde* vient s'installer, et finalement *on n'arrive plus à contrôler toutes les personnes* qui sont là et donc ça a créé un climat d'insécurité." (*responsable à la mairie du Plateau*)

Il y a donc une contradiction entre les résidants et les commerçants d'une part, et d'autre part, du point de vue de la mairie, entre électeurs-résidants et contribuables-commerçants : les électeurs ne sont pas toujours les contributeurs¹⁴³. Et les résidants sont souvent les premiers à utiliser les services et les marchandises de moindre coût du commerce informel :

"Oui en fait ils rendent des services [les commerçants] c'est la cause de leur installation ! ils rendent des services, et c'est un peu une histoire, comment je dirais, une histoire un peu *absurde*, parce que quelque part *ces mêmes résidants qui viennent nous appeler qui nous sollicitent* là c'est eux qui se font réparer les chaussures là-bas, c'est eux qui se font faire les différents machins et tout ça !" (*responsable à la mairie de Cocody*)

Vis-à-vis de l'espace, les résidants et les occupants privés, dotés d'autorisations en bonne et due forme, participent eux aussi de la même conception et de la même pratique d'une appropriation "libre". Ils se légitiment du pouvoir sur leur espace privé pour en changer l'affectation, c'est-à-dire utiliser l'espace destiné à la construction d'habitation pour installer des commerçants et prétendre ainsi à une "mise en valeur" :

"en face de la cathédrale il y a *un espace* là qui sert aujourd'hui de *maquis* qui est un *lot non mis en valeur*, au niveau des Finances il y a un maquis là qui est installé aussi sur *un lot non mis en valeur*, ensuite derrière le Conseil Économique et Social il y a un espace là encore qui est utilisé par les réparateurs d'auto. Bon donc ces ensembles de lots appartiennent à des *particuliers*, et nous *mairie* nous sommes un peu mal placés pour intervenir, parce que ces particuliers ont installé là dessus au lieu de construire des maisons d'habitation, puisque c'était *l'objet de leurs demandes*. Ils ont préféré une autre activité commerciale, donc ces espaces qui appartiennent à des privés, nous à première vue nous n'avons pas autorité sur ces espaces-là. C'est ainsi que des *gens les propriétaires* ont fait de ça des maquis-restaurants" (*responsable à la mairie du Plateau*)

De même, certains débordent largement leur espace privé et leurs prérogatives légales, se légitimant par le contrôle du sol attenant à leur propriété pour en obtenir une rente :

[lettre adressée à la Mairie de Marcory] : "*Propriétaire à Marcory-Est de 1 225 m² parfaitement délimités et clôturés, dont 1 025 m² ont été édifiés en pharmacie, mon domaine a été progressivement envahi par une kyrielle de commerçants qui se sont installés sans aucune autorisation de ma part. Compte tenu des nuisances croissantes et de tout ordre occasionné par ces occupants "non autorisés" j'ai exigé à plusieurs reprises leur départ en vain pour les décourager et les dissuader de rester. J'ai même brandi la*

¹⁴³ Une grande partie des recettes propres des communes provient des taxes d'activité et d'occupation des commerçants, et en particulier des commerces installés sur l'espace public et autorisés. De l'autre côté, la mairie du Plateau a fait procéder à une étude, *avant les élections municipales et en fonction de celles-ci*, pour connaître l'origine résidentielle des commerçants de rue au Plateau.

menace de les soumettre à un loyer car depuis 77, date à l'acquisition du terrain par moi, ces commerçants exerçaient sur mon bien sans aucune contrepartie pour moi. Un seul commerçant installé depuis 18 ans a fait une remise symbolique et de caractère unique d'environ de 40 000 francs. Depuis, malgré mes multiples interventions à leur niveau pour qu'ils libèrent les lieux, ils répondent invariablement que "payant" des taxes à la mairie de Marcory ils sont chez eux et ne bougeront pas.

La mise en cause directe de la mairie dans une affaire d'occupation illicite d'un bien privé dénué de tout caractère communal me conduit à solliciter votre concours, Monsieur Le Maire, pour le déguerpissement de tous ces occupants illicites d'ici au 5 janvier 96 au plus tard, pour me permettre une tranquille jouissance de mon bien, et la mise en oeuvre de mes projets.

En vous remerciant de votre aide, je vous prie, Monsieur Le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées."

"— [commentaire du responsable à la mairie de Marcory] : Vous voyez par là, si on ne connaît pas les lieux, tout de suite on lui donnerait le bon Dieu sans confession ! mais elle n'est pas tout à fait dans ses droits parce que en fait elle est propriétaire du terrain, et c'est en dehors du terrain, c'est sur le domaine public que ces gens sont installés. Mais du fait que c'est en face de chez elle, il faut son accord et elle a accepté depuis longtemps. Maintenant comme les gens ont vu qu'ils ne pouvaient pas payer de loyer parce que à nous ils versaient une somme d'occupation du domaine public et à la dame ils versaient un loyer mensuel de 40 000 francs, avouez que vraiment c'est exagéré ! (...) elle n'avait pas le droit d'encaisser quoi que ce soit à ces gens là parce que c'est pas son titre foncier ! son titre foncier c'est comme je suis ici derrière le mur [de son bureau], c'est pas chez moi, c'est l'État !"

Il arrive même que les résidants s'organisent pour recaser des "déguerpis" :

"— L'année dernière vous nous aviez montré des plaintes des habitants eux-mêmes ici, auprès des habitants qui installent des gens sur le devant de leur villa pour faire du commerce, est-ce que vous avez toujours ce genre de chose ?

— Oui bien sûr, la preuve : ceux que nous avons déguerpis ici ont été recasés là-bas par les habitants eux-mêmes (...) Ils se rendent service entre eux mais nous ils nous gênent, parce que nous, nous voulons qu'ils nous laissent le temps de penser comment nous voulons les recaser. Eux ils les ont recasés, ils se sont mis d'accord avec les riverains. Voilà c'est les riverains qui ont fait ça !

— Et vous pensez que les riverains touchent quelque chose ?

— Écoutez sinon (rire) ils ne l'auraient pas fait ! ça s'est fait tellement vite et puis lorsqu'ils avaient fini, nous on a été informé, ou bien on s'est aperçu, nous avons donné des mises en demeure, c'est les riverains qui sont venus se plaindre à la place de ceux qui exploitaient déjà le commerce. Donc on sait que il y a quelque chose (responsable à la commune de Marcory)

"L'anarchie" stigmatisée par les différents responsables n'est donc pas seulement dans une "naturalité" d'une occupation "libre" de l'espace, mais se situe donc aussi dans certaines pratiques d'attribution, à tous les niveaux de l'appareil d'État et de la société, dès que l'on dispose (ou croit disposer) d'un pouvoir d'autorisation d'occuper. Ce pouvoir se justifie parfois de légitimités diversifiées, incarnées par les représentants des regroupements ethniques ou politiques. S'agissant des espaces publics, on est donc confronté aux contradictions internes de l'appareil d'État, où les logiques réglementaires et les logiques des solidarités politiques, ethniques et personnelles, entrent en conflit avec les besoins collectifs et une certaine idée du "bien public". Les détenteurs du pouvoir exécutif se heurtent aux pouvoirs des "médiateurs", et aux contradictions entre la pression d'une opinion publique en formation et le problème social posé par les

déguerpissements des commerçants de rue.

Car les municipalités sont à la recherche d'espaces disponibles et semblent se soucier de reloger les déguerpis, conscients du service que rendent ces commerçants, sensibles selon leurs dires au problème social et économique que ceux-ci posent, et sans aucun doute soucieux aussi de percevoir leurs droits. Le développement de la presse ces dernières années, une relative liberté de ton et de critique (notamment la mise en cause de la gestion des municipalités sortantes au moment des élections municipales), et la pression des résidents jouent un rôle grandissant.

"c'est difficile [l'occupation des espaces publics] [pour] la mairie, c'est vrai, *c'est administratif, c'est politique, c'est social et c'est compliqué*. Même quand nous déguerpissons les gens sur le Boulevard et tout ça, parfois c'est douloureux, parce que lorsqu'on ne déguerpit pas, *on a la presse à dos*, on nous dit : "c'est pas possible ce Boulevard est engorgé !" dès qu'on envoie les premières machines ou les premiers éléments pour dégager ce Boulevard : "mais c'est pas possible ! vous savez que il y a la crise ! ces familles-là ne vivent que de ça ! mais pourquoi est-ce que vous les déguerpissez ? mais vous les enlevez qu'est-ce que vous voulez que ces gens-là fassent ? alors on est confronté à ce dilemme-là et c'est pas toujours facile, voilà" (*responsable à la mairie d'Adjamé*)

"L'année dernière, *dans le cadre de la salubrité publique*, nous avons eu à faire des démolitions, nous avons libéré certains trottoirs (...) Ces déguerpissements ont permis d'assainir un peu la commune, mais il se trouve que nous avons dû arrêter pour *certaines incompréhensions*, (...) mais nous avons pris toutes les dispositions *pour avertir tout le monde pour ne pas qu'on pense qu'on fait deux poids deux mesures*. Parce que il y a certains qui croient que nous venons simplement parce que c'est eux ! toujours on pense que : "c'est à moi seul qu'on fait ça, pas aux autres", alors que c'est une opération de salubrité publique qui touche toute la commune et même tout le territoire du pays (...) Il fallait d'abord déguerpier, libérer tous les trottoirs, maintenant il y a une *politique de recasement* qui doit être faite (...) nous reprenons les déguerpissements, et après presque en même temps nous pensons au recasement de *certaines* suivant un certain modèle bien défini par nous qui soit uniforme partout pour redonner un peu à la commune son blason d'antan" (*responsable à la mairie de Marcory*)

"Vous savez Treichville est un quartier enclavé, c'est pourquoi je vous ai dit que lorsque nous faisons un déguerpissement nous mettons des gens en chômage parce que on n'a pas d'endroit où recaser" (*responsable à la mairie de Treichville*)

De même, les commerçant(e)s font le siège des municipalités pour obtenir des autorisations ou un recasement :

"les femmes viennent pleurer ici c'est pas facile à gérer tout ça (...) les gens viennent se plaindre, généralement le langage qu'on nous tient : "on est d'accord pour partir mais trouvez nous un autre site ailleurs", voilà c'est ça, mais là aussi on n'a vraiment pas de site à pourvoir par rapport au nombre très important des *demandeurs*" (*responsable à la mairie de Cocody*)

Globalement, tous les interlocuteurs institutionnels soulignent les problèmes *d'hygiène* et de *propreté* (production des déchets), de *sécurité* (agressions, vols), de *circulation*, et de *concurrence vis-à-vis* des commerçants installés et payant des taxes, qu'engendre l'occupation de l'espace public. Le développement des besoins économiques et sociaux et de la densification humaine se traduit par des problèmes croissants d'environnement, de circulation, de sécurité, d'hygiène et de santé, de scolarisation. Et ces problèmes rendent plus urgents une maîtrise et un contrôle plus grands sur la ville, et une normalisation du rapport des citoyens à l'espace plus nécessaire.

Du côté de la Société Civile

Les associations urbaines

La trame associative dans les quartiers d'Abidjan est extrêmement dense. Il s'agit ici d'une conception large de l'association, car elles sont souvent informelles : cela va de l'association de jeunes filles dans un quartier pour assurer une solidarité, notamment à l'occasion de funérailles, en passant par des associations de football, des associations d'originaires d'un village ou d'une région, des associations ethniques. Mais il s'agit aussi d'associations plus proprement "urbaines", telles que la précollecte de déchets (les camions de la société privée ASH ne passent que dans certains endroits), des associations de défense et de vigilance contre l'insécurité, des associations de résidents, et bien sûr (voir *infra*) des associations de commerçants, de marché. Il s'agit enfin d'associations formalisées telles que des syndicats, des sections politiques de partis, etc. Cependant, "l'informalité" associative est toute relative, car les membres sont soucieux de se donner un président, un bureau, un trésorier.

les mairies ...

Or, un des points les plus intéressants, concernant directement notre problématique, a été de constater que l'État, au niveau ministériel pour les coopératives de vivrier en gros ou les associations de vigilance, et au niveau municipal pour les associations de quartier, était partie prenante de la constitution de celles-ci. Ainsi (cf. citation *supra*) les mairies *suscitent* la création d'associations de commerçants, afin de pouvoir négocier avec des responsables, *encouragent* la création ou la revitalisation de comités de jeunes.

La relation d'interlocution se fait souvent *individuellement* par des réclamations, des plaintes, des demandes du côté des citoyens, des autorisations, des mises en demeure, des avis par voie de presse du côté du pouvoir. Cette relation passe aussi par la création et le soutien de regroupements *collectifs*, intermédiaires entre individus et pouvoir que sont les associations. Cet espace, qui est aussi un espace public, mais cette fois-ci symbolique, politique et social, est une forme de la société civile. Cependant, dans quelle mesure la société civile ainsi définie ne fait-elle pas partie de l'appareil d'État entendu au sens large ?

"Ce qu'on a fait ici en dehors du conseil municipal où les conseillers sont élus, *on a créé une structure*, je dirai *informelle*, parce que la structure formelle qui est connue officiellement c'est le conseil municipal, on a créé *ce qu'on appelle le conseil consultatif* qui émet un avis consultatif et qui sont *les représentants des différents quartiers de la commune*, étant donné que les conseillers municipaux ne peuvent pas à eux seuls recueillir toutes les *préoccupations des administrés*. On a étendu cela à *toutes les couches socioprofessionnelles* de telle sorte que on puisse recueillir le maximum (...) il y a plusieurs commissions qui sont constituées : commission environnement, affaires sociales, les mêmes commissions se retrouvent presque au niveau du conseil municipal. Donc il y a un travail qui est fait qui pour nous devient *l'aspiration même de la population* des couches socioprofessionnelles confondues, et quand ils ont fini leur

travail, c'est soumis à titre consultatif, c'est un *avis* qu'ils émettent, ils font des suggestions au conseil municipal (...) et la nouvelle trouvaille qu'on a fait, nous sommes en train d'*instituer* aujourd'hui ce qu'on appelle les *comités de quartiers*. Ce qui a amené cela c'est que lors de la dernière campagne, le thème de la campagne c'était "Progrès et solidarité", et quand on a parcouru les différents quartiers *bon les administrés ont dit* que vraiment ils n'ont pas bénéficié des retombées de l'accroissement du budget de la commune. Ce qu'on a fait ce qu'on a décidé d'octroyer une dotation à chaque quartier, donc la commune est divisée en 16 quartiers, et donc chaque quartier aura droit à une dotation c'est-à-dire que cette dotation-là permettra aux comités de quartiers des résidents de décider eux-mêmes de la réalisation d'un projet de première urgence." (*responsable à la mairie de Cocody*)

Si cette initiative est particulière à Cocody (et à Adjamé, sous une forme différente : les "Comités de Gestion de Quartiers" CGQ), on trouve dans les autres municipalités, notamment à Treichville, au Plateau, à Yopougon, à Adjamé le souci de constituer des groupes de jeunes chargés de la sécurité ou de l'hygiène de la commune (balayage, précollecte des déchets, etc.), sous forme d'association ou d'entreprise :

"[le maire] a créé un groupe de vigiles, je crois ils sont 100 ! 100 jeunes de Treichville ! C'est les jeunes de Treichville *puisque c'est eux-mêmes qui créent les problèmes* hein, et qui sont devenus policiers, mais je crois qu'ils ont la situation en main si vous avez remarqué sur le plan sécurité Treichville est relativement calme hein !"

"le maire a un groupe de femmes qu'on appelle les amazones qui travaillent avec les éléments du service d'hygiène, elles ont une *formation* sur le plan sanitaire, donc elles font de la *sensibilisation*, elles font le porte à porte à travers les cours, elles rentrent, elles sensibilisent (...) parce que si un jour ces associations ne sont pas là il faut que vous puissiez continuer même sans qu'on vous le demande voilà ! (...)

"parce que il faut que la *mentalité de la population change* il faut que la *population* se dise que *oui elle fait ça pour elle-même* ! donc certes elle doit nous aider, mais je crois que en priorité elle fait ça pour elle-même, pour son *bien-être*. Quand même vous ne pouvez pas être *contre vous-même* ! donc dans ce cas *tout ce qui vous entoure* doit être sain, donc si vous ne veillez pas à votre propreté, *c'est que vous êtes contre vous-même sans le savoir*, donc il faut que vraiment la *population nous aide à pouvoir les aider* (*responsable à la mairie de Treichville*)

Cette dernière citation construit une problématique de l'individualisation dans ses rapports à la cité : le travail associatif permet de sensibiliser les individus à leur intérêt personnel, mais un intérêt qui dépasse une vision immédiate et qui prend en compte un bien commun par le souci des effets à distance de leurs actes : effet sur "soi" et effet sur "les autres". Ce que les interviewés appellent tous la "sensibilisation" (des "populations", des "gens", etc.) est la nécessité de la *prise en charge* de normes d'une sociabilité différente : normes à la fois juridiques (mais le juridique est une forme de stabilisation et de pérennisation de rapports sociaux et langagiers) et comportementales. Ces normes renvoient à l'intérêt de l'individu parmi les autres individus et en fonction d'eux, dans des rapports où chacun doit prendre en compte les effets proches et lointains de ses activités et de ses pratiques de la ville (transports, déchets, hygiène, eau, électricité, sécurité, occupation de l'espace, etc.). Car ces normes sont aussi le produit de la pression démographique et de l'urbanisation, qui se traduisent pour les responsables des municipalités par des problèmes très concrets et parfois par des désastres (cf. les inondations des caniveaux, les incendies de marché, notamment celui de Treichville au début de 1997), et qui s'expriment dans les doléances des citoyens.

L'urgence des problèmes de la gestion de la ville incitent donc les municipalités à s'appuyer sur les citoyens à travers diverses associations qu'elles contribuent à financer. La prise en charge de la gestion de l'assainissement et de la sécurité promeut des acteurs, dont les discours (effet de la place et de la pratique sociale ?) participent du même registre étatique. Ainsi la catégorisation en "population", qui globalise et regroupe les citoyens, se retrouve dans les discours de deux présidents d'associations de jeunes d'Adjamé, de même que le terme de "sensibilisation" :

"mais le problème qui se pose, c'est qu'en ce moment les fonctions qui sont assignés aux CGQ [Comités de Gestion de Quartier, propres à Adjamé] c'est la *salubrité* du quartier, c'est-à-dire *participer à l'amélioration du cadre de vie des populations* à travers une *partie même de la population*, c'est-à-dire *la population elle-même se prend en charge* au niveau de la *salubrité* [opérations de nettoyage] (...) *Nous allons aussi sensibiliser la population* pour la *sécurité*, par exemple à partir d'une certaine heure il faut qu'on sache ceux qui entrent tard dans le quartier" (Président du CGQ et d'une association de jeunes d'un quartier d'Adjamé)

"L'opération *mana mana* ["brillant-brillant" en dioula] voilà comment on a procédé : on a *sensibilisé les jeunes* durant 15 jours, au plus on peut dire un mois. On était sur le terrain à chaque jour pour leur dire que en fait *c'est leur chose, il ne faudrait pas qu'ils attendent quelqu'un d'autre* qui va venir balayer devant leurs cours, c'est à eux de balayer et cela va de *leur intérêt* ça veut dire que c'est la propreté c'est la santé (...) nous avons fait cela plusieurs jours nous sommes même rentrés dans les cours pour *sensibiliser les parents* parce que on nous a *conseillé* que sans la *bénédiction des vieux* c'est une opération qui allait échouer, donc quand nous avons appris cela nous avons approché *tout le monde* pour leur faire comprendre en fait que la propreté c'est la santé" (Président d'une association de jeunes d'un quartier d'Adjamé)

Ici encore, la municipalité, sous l'impulsion du nouveau maire d'Adjamé, a eu un rôle déterminant dans la mobilisation des *jeunes*. Cette catégorie de la "jeunesse" est très présente dans les discours en Côte d'Ivoire, d'autant qu'elle correspond à la fois à une partition "traditionnelle" (aînés-cadets, jeunes-vieux), à une réalité vécue (la situation de chômage) et à une définition officielle (de 16 à 36 ans très précisément) :

"Les rapports [avec la mairie] c'est des rapports je peux dire *d'aide et de formation*. La mairie comme ils nous ont aidé à nous organiser déjà en *réactivant notre structure et en organisant les élections* les urnes et tout. C'est la mairie qui a pris *tout ça en charge* tout tout ce qu'il fallait pour l'organisation des élections, les dépenses, donc je crois que c'est une bonne chose présentement : *la jeunesse se retrouve*, bon la mairie nous a promis un fonds de fonctionnement aussi annuel jusque là ce n'est pas encore venu mais je crois que ça ne va pas tarder" (Président d'une association de jeunes d'un quartier d'Adjamé)

Les quartiers d'Adjamé comportent une forte proportion de citoyens d'origine étrangère ou du nord de la Côte d'Ivoire, la plupart du temps musulmans. Cette diversité de la population engendre parfois (mais pas partout) certaines difficultés que le découpage administratif en quartiers et la volonté politique du maire a cependant permis d'aplanir, contribuant ainsi une véritable pédagogie de la citoyenneté :

"moi aussi j'ai eu quelques problèmes, bon vous savez moi mon quartier, c'est un quartier résidentiel qui a été construit au départ pour des Européens, c'étaient les coopérants qui habitaient là, et après il y a des Africains qui sont venus s'ajouter, et donc aux alentours du quartier il y a les *habitats spontanés-là* qui se sont créés. Donc c'est les *Burkinabé* qui habitent autour. C'est une sorte de *bidonville* quoi, et donc ils sont venus

s'installer tout autour du quartier. Bon il se trouve que *les jeunes* qui habitent la résidence même, *ils n'ont pas de rapport véritable avec ces gens-là*. C'est vrai que souvent quand on se voit, peut-être qu'on se dit bonjour et c'est tout, mais *on n'a pas les mêmes habitudes*, on ne sort pas tous les week-end ensemble, on ne se voit pas tout le temps. Alors quand il y a eu le moment des élections, il s'est trouvé que ceux-là dans le *découpage au niveau de la mairie* d'Adjamé, parce que quand même c'est devenu un grand quartier, *eux-aussi (...) ils font partie de Paillet (...)*, et donc il s'est trouvé que *les jeunes qui habitaient à Paillet* ne voulaient pas *s'associer aux autres* ont dit : "non nous on a nos habitudes ici, on n'a pas les mêmes problèmes, donc nous on veut notre président à nous", et les autres aussi on dit : "bon nous aussi on n'a pas les mêmes habitudes nous aussi on veut notre président à nous." La mairie a dit non : "il n'est pas question parce que on ne peut pas faire 20 quartiers pour l'instant, en tout cas c'est 19 quartiers à Adjamé, donc arrangez-vous", donc il a fallu faire des concessions de part et d'autre afin de pouvoir former un bureau, et donc ce que moi j'ai adopté puisque il y a deux bidonvilles, enfin il y a deux coins comme ça, j'ai nommé 1 vice-président dans chacun des quartiers même, au sein de la résidence même j'ai nommé un autre vice-président de sorte que *moi je suis un peu à l'écart quoi au dessus de tout ça !*" (Président du CGQ et d'une association de jeunes d'un quartier d'Adjamé)

Mais il arrive aussi que la volonté de s'associer soit "spontanée" chez les jeunes, autour d'activités de loisirs et d'entraide, et soit l'occasion d'une prise de conscience et d'une prise en charge des problèmes du quartier, ainsi qu'en témoignent ces jeunes d'un habitat économique "Sicogi" de Yopougon, mais où cette fois-ci se pose la question la séparation et des limites entre une cité de locataires et un quartier précaire :

— *un groupement entre nous jeunes*, c'est-à-dire bon souvent nous les jeunes on se retrouve en vacances laissés à nous-mêmes (...) il faut s'organiser nous même pour bien s'amuser, c'est pour cela que nous avons jugé bon d'élire un président à la tête de notre groupe. C'est de là est partie l'idée de l'organisation dont je suis le président, souvent nous avons des *manifestations*, souvent nous organisons des "opérations de coup de balai" pour quand même balayer le quartier. Nous envisageons aussi faire quelque chose pour les petits frères telle que les récompenses aux différentes vacances qu'on va donner aux enfants dans le but de les amener à bien travailler à l'école (...) On avait parlé une fois de la *sécurité* du quartier, le gardiennage même, il faut que les jeunes eux-mêmes s'occupent de la *sécurité* du quartier (...) parce que là-bas derrière c'est très dangereux, donc on a dit qu'il faut qu'on fasse un mur là pour fermer, parce que c'est là que partent toutes les attaques, tout ce qui est agression c'est là-bas [quartier précaire installé de l'autre côté d'un canal d'évacuation d'eaux usées non couvert] (...) si là-bas c'est fermé, le quartier devient donc un quartier fermé (...) Là nous jeunes nous pourrions maîtriser le quartier parce que quand il y a trop de sorties ça nous empêche de voir les entrées et les sorties. Dans un premier temps on a pensé à [construire nous-même sans autorisation] on s'est dit que on pouvait certainement être pénalisé par la mairie

— On n'a pas ce droit là !

— Il fallait donner une assise légale à ce qu'on faisait, cette légalité on s'est dit que c'était à la mairie qu'on pouvait l'avoir parce que ça ne sert à rien de faire un mur et voir demain écrit dessus "à démolir" : vous le faites aujourd'hui et deux [jours] après on met là-dessus "à démolir", et c'est là maintenant que vous allez chercher une autorisation" (Président et membres d'une association de jeunes à Yopougon)

Cette dernière citation montre bien chez ces jeunes l'intériorisation de la légalité du pouvoir sur la ville et de sa légitimité. La conscience d'une citoyenneté se retrouve également chez un autre président, mais cette fois-ci d'une association de copropriétaires d'une cité de la commune de Cocody, à propos des rapports entre résidants. Le thème de la solidarité apparaît — thème omniprésent en Côte d'Ivoire — mais une solidarité négociée et restreinte, et qui constitue le substrat de rapports nouveaux de citoyenneté et de citoyenneté :

"[nous avons voulu] d'abord *susciter la convivialité*, déjà ça bon après tout nous sommes en Afrique et *nous voulons être solidaires* et ensuite pour la réalisation par exemple d'une école. C'est pas toujours que le maire ou une certaine association pourrait intervenir mais nous nous aurions préféré *nous prendre quand même en charge*, c'est-à-dire la *propreté* du quartier, la *sécurité* du quartier, *l'assainissement*. Essayer de voir ce qui ne va pas et puis essayer de *canaliser un peu les gens pour éviter l'anarchie* justement c'est surtout ça qui nous a motivé (...) *il faut quand même que les gens soient solidaires* parce que quand on se connaît tous, bon cela crée *une pression sur son voisin* parce que bon on est un peu amis on ne peut pas se dérober à certaines tâches, et donc il faut créer la convivialité. Si bien que il y a certains couloirs [entre immeubles] même qui se sont organisés de manière à ce que à l'occasion d'une naissance, d'un baptême d'un enfant à la fin de l'année ils se retrouvent ensemble pour faire un festin ... au niveau des funérailles bon pour toujours garder l'esprit de solidarité nous avons institué une cotisation pour le résidant (...) maintenant *il faut appeler les gens plutôt à restreindre un peu la famille quand même il faut qu'ils comprennent*" (Président des copropriétaires d'une cité de Cocody)

De manière tout-à-fait générale, un des premiers objectifs de toutes les associations en ville est d'organiser la solidarité, et particulièrement autour des funérailles. Pour des associations de "parents", c'est-à-dire des adultes (comité de "doyens", "d'anciens" d'un quartier, associations ethniques) l'organisation de funérailles et de ses manifestations de solidarité morale et financière est primordial, et les municipalités contribuent toutes à donner des autorisations pour l'occupation de la voirie, à aider à la location de chaises et de bâches pour permettre réunions et cérémonies. Par ailleurs, les problèmes de la *salubrité* (hygiène, santé, assainissement), de la *sécurité*, et de *scolarité* et de l'avenir de leurs enfants sont les premières préoccupations "urbaines" de ces associations.

Dans sa pratique, le président des copropriétaires de cette cité de Cocody rencontre également le problème de l'irrégularité des attributions d'espaces collectifs (cf. *supra*) et du caractère privé de leur destination au détriment du bien commun, opérations qu'il attribue à des agents du ministère de la construction :

"Bon les actions que nous avons menées puisque ce sont des actions qui pouvaient avoir satisfaction à partir de la municipalité, moi étant président de cette association *j'ai préféré jouer beaucoup plus avec la mairie*, c'est ainsi que là nous avons obtenu au niveau de la municipalité une maternelle qui est en finition (...) Les *espaces verts* à proprement parler nous avons beaucoup de problèmes à ce niveau, parce que moi par exemple au niveau d'Attoban il y a des plans de masse dont les maires disposent qui ne sont pas d'actualité, parce que ça avait été planifié depuis une dizaine d'années, il y a des endroits où il est prévu des terrains administratifs destinés à la construction de collège, etc. Bon finalement vous partez à la mairie, on vous dit *cet espace-là est libre, sur plan, effectivement il est libre, un espace vert*. Alors vous partez, *vous trouvez des immeubles* [sur place], alors les maires ont beaucoup de difficultés, parce qu'*au niveau du Ministère de la Construction les gens mettent beaucoup de bâtons* (...) j'ai dit au maire mais maintenant que vous avez donné une place pour construire la maternelle il faut qu'on nous reclasse cette place pour l'utiliser en marché (...) alors le maire a dit : "puisque vous le demandez nous allons le faire". Ils ont écrit au Ministère de la Construction [en 1996]. Quand la lettre va au Ministère de la Construction et c'est là que les difficultés commencent, parce que *dès qu'ils voient la lettre ils se disent il y a encore de la place ici qu'on peut morceler pour vendre aux gens*, alors eux ils morcellent et ils vendent aux gens *séance tenante* ... "

La question de la destination des espaces et leur aménagement se pose d'ailleurs également pour les opérations des sociétés immobilières, aussi bien pour les copropriétaires des résidences de Cocody que pour les

locataires des constructions économiques de Yopougon :

"Cette association est née pour *contrer* un peu les *promoteurs immobiliers*, parce que par le passé il y avait la Sicogi et la Sogefiha qui construisaient les maisons [qui] étaient un peu faites à *leur propre goût*, si bien qu'on rentrait dans ces maisons avec beaucoup de difficultés, et donc *les gens achetant* leurs maisons ont préféré avoir un *droit de regard* de manière à contrôler ce qui ne va pas exactement. Donc nous nous sommes retrouvés sur cette promotion immobilière *individuellement*, et par la suite, compte tenu de certains problèmes que nous rencontrions, *nous avons préféré conjuguer nos efforts pour pouvoir revendiquer certains droits*" (Président des copropriétaires d'une cité de Cocody)

"À la Sicogi, disons la société a fait une mauvaise politique ! elle a construit rien que les maisons économiquement faibles, et il n'y a *pas eu d'espaces libres pour le jeu des enfants* il n'y en a pas ! (...) mes enfants ne peuvent pas jouer et c'est la même chose pour les autres ! (...) pères de famille, *nos enfants sont obligés d'utiliser le parking* qui appartient aux véhicules pour s'amuser. Ça veut dire que dans le quartier il n'y a rien comme terrain comme espace libre ! (...) *nous on est bloqué, nos enfants sont bloqués* on ne peut pas évoluer voilà !" ("doyen" d'un quartier de Yopougon)

Le domaine de la SICOGI a par ailleurs été au centre d'un conflit "privé", entre habitants de ce quartier de Yopougon. Un espace avait été attribué concurremment à l'église méthodiste et à une commerçante, chacun le revendiquant et s'appuyant sur ses relations pour faire valoir ses droits. La commerçante s'était alliée aux jeunes du quartier, qui de leur côté utilisaient l'espace pour organiser des funérailles et jouer au football.

Responsables de l'église méthodiste : "ici était un chantier de la Sicogi, et il y a un *ancien sous-préfet* (...) comme il est de l'Église (...) il a attribué ça à l'Église, à la communauté [méthodiste] (...) lorsque le terrain a été attribué à la communauté (...) ils ont pris tout de suite contact avec la Sicogi (...) et c'est les agents sur l'ordre de la direction de la Sicogi qui sont venus délimiter le terrain (...) nous avons demandé par écrit qu'on nous attribue le terrain (...) et la Sicogi nous a demandé de prendre contact avec le Ministère de la Construction pour obtenir les lettres d'attribution, les titres fonciers et autres. C'est ce que nous avons fait, mais *pour les riverains* (...) *pour eux nous sommes des intrus*, nous sommes venus leur arracher l'espace (...) donc ça a créé beaucoup de difficultés (...) mais une fois que nous commençons les travaux sur dix ou vingt mètres ils viennent casser (...) parce que pour les riverains c'est *un espace libre qui n'appartient à personne*. Bon ou bien ils viennent faire les funérailles eux-mêmes ou alors ils louent l'espace à d'autres (...) les gens payent donc pour eux ça leur rapportait quelque chose en plus les jeunes du quartier jouaient au football ils faisaient un peu de tout là donc c'était pour eux un acquis, donc eux et la femme se sont mis ensemble pour nous créer ces ennuis"

Le doyen du quartier : il me semblerait que la parcelle c'est pour une femme qui avait pour père un agent de la Sicogi (...) on [lui] a donné cette parcelle, elle était appelée à gérer l'espace (...) bon après on a jugé que cet espace était trop grand pour la femme qu'il fallait réduire, donc je pense que c'est à partir de là que l'espace a été donné aux autorités religieuses (...) donc ils lui ont arraché un peu un peu jusqu'à arriver là (...) parce que *celui qui était là qui la couvrait n'était plus là* parce que c'est l'administration !

On trouve donc ici, dans un conflit entre habitants, les mêmes problèmes de fond qui se posent quant à l'espace : une conception "libre" de l'occupation dès lors que le terrain paraît inutilisé, un pouvoir d'attribution de l'espace qui n'est ni unique ni clairement identifié, l'appui recherché de médiateurs et d'attribueurs au sein de l'appareil d'État, une rente éventuelle perçue sur ces terrains "libres". Le pouvoir institutionnel, ici la SICOGI, la mairie et le ministère, reste cependant la référence première et le

lieu de la sanction ultime, même si les religieux évoquent à mots couverts la possibilité d'une action en sorcellerie de la commerçante.

"la femme elle était soutenue, parce que chez nous ici il y a beaucoup de choses qui se passent *mystérieusement*, que nous ne pouvons pas tous connaître, mais *nous savons, nous pensons* que derrière cette femme il y a une force, parce que chaque fois que nous avons confrontation avec elle au niveau du Ministère de la Construction, ou elle ne se présente pas mais sur le terrain elle a toujours raison, ou bien elle se présente quand nous ne sommes pas appelés et puis ce qui se passe c'est flou, c'est difficile à comprendre" (*Responsables de l'église méthodiste*)

Les précaires

La voirie, les espaces non occupés, les friches, les espaces dangereux ou non viabilisables (bas-fonds, pentes, proximité de canaux d'évacuation, de fils à haute tension) sont les principaux lieux de l'usage et de l'occupation de l'espace des quartiers "précaires", des marchés "spontanés" et des commerçants "informels". L'occupation et l'attribution de ces espaces, qui du point de vue des responsables sont "anarchiques" (non contrôlés, non réglementés, etc.) et "spontanés", obéissent pourtant à des procédures sociales régulières, mais différentes de celles du droit écrit. Cependant, la caution du pouvoir, municipal, étatique ou politique est toujours indispensable.

Quartiers "précaires" ...

Le quartier et marché précaire de Yopougon "sous fil", installé en 1980 sous les lignes électriques à haute tension, après le déguerpissement des habitants et commerçants de Port-Bouët II (et "cassé" et déguerpi à plusieurs reprises, en 1984 et 1991) s'est ainsi doté de plusieurs organisations : un "vieux", chef de "village", garant symbolique du lieu, et une section locale du PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), parti au pouvoir depuis l'Indépendance :

"— on peut avoir toujours un *responsable* d'un coin : je vais voir le *vieux*, je lui dit que bon il y a un monsieur qui est venu il a besoin d'une place ! maintenant la *mairie* aussi vient voir comment il faut faire pour placer la personne, on ne peut pas faire autrement sans eux voilà

— Le vieux c'est qui alors?

— C'est le chef du village, mais c'est tout, c'est mélangé hein ! il y a tout il y a plein de choses [plusieurs ethnies] on a formé comme ça quelqu'un comme chef de village voilà !" (*Responsable d'une association de quartier précaire à Yopougon et de la section locale du PDCI*)

Dans ce même quartier, les habitants ont créé une association de défense pour assurer leur sécurité. Ils ont suivi les procédures légales, obtenu l'agrément du ministère de l'Intérieur et du commissariat de Yopougon, ainsi que de la municipalité :

"— Mais entre nous même on a fait une association (...) nous qui sommes là pour faire un protection entre nous-mêmes (...) bon il y a tout dedans hein ! il y a des fonctionnaires dedans, il y a des menuisiers dedans, il y a des chômeurs dedans (...) il n'y a pas de triage dedans, côté du Mali, de la Guinée, du Burkina, n'importe où, tout le monde sont dedans on fait comme ça ! [l'association s'appelle] "Binkadi" c'est en dioula, "Entente" en français (rire) (...) il faut qu'on soit d'accord ! si on n'est pas d'accord, on

peut pas faire quelque chose (...) C'est moi-même le président de l'association, ça contient tout le monde, c'est la CEDEAO [Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest], tout le monde sont concernés, toutes nationalités, international ! (...) on a mis ça tout ensemble, tout le monde est dedans mais *on n'a pas découpé* [par ethnies, par nationalités] (...) il fallait qu'on se retrouve (...) comme il y a des *intellectuels* dedans, *il faut comprendre des choses en hauts lieux pour venir nous informer* (...) on a fait déjà [l'association] entre nous d'abord, on a saisi le papier avec le ministère de sécurité, c'est ça que on a écrit à la mairie, le maire lui il a transmis au ministère de sécurité, le ministère de sécurité l'a accepté, il a ramené la lettre d'accord et puis on nous a appelé, avec le commissaire (...). Les "dozo" [mercenaires qui se chargent d'assurer la sécurité dans les villages ou les quartiers] viennent d'arriver mais *on fait les mêmes actions* parce que eux ils font en "chose" [différemment] *mais nous c'est pas ça ! nous on va sur le Droit*. Si ça va pas j'appelle, je téléphone tout suite au commissariat, on m'envoie quelqu'un, on dépêche les agents, ils viennent, on te prend et puis on s'en va !" (Responsable d'une association de quartier précaire à Yopougon et de la section locale du PDCI)

La sécurité de l'occupation des lieux et la reconnaissance d'un droit d'habiter par les autorités sont les préoccupations premières de ce responsable, et il réclame un lotissement — pour lequel les habitants sont prêts à payer — ainsi que l'installation de l'eau, de l'électricité et d'une clinique :

"nous sommes des précaires, c'est précaire, on ne peut pas mettre en dur, en valeur pour le moment, donc on va voir le maire (...) pour lui dire notre association où nous sommes (...) parce que ici ils ne sont pas lotissés encore, donc ça nous on n'a pas construit, donc on est sur le pardon [la requête] pour voir le maire si il peut nous accepter, comme on lui a demandé dans nos doléances qu'il nous lotit ce coin pour que nous aussi on reste là (...) ce que j'ai souhaité, je veux qu'on lotisse le quartier, ça c'est mon bonheur ça ! qu'on me donne électricité (...) l'électricité et puis le lotissement et puis ça passe ! [ça va aller] parce que si ils ont lotissé, mis de l'eau (...) si c'est bien parti peut-être on peut avoir aussi une clinique à côté au lieu d'aller gauche à droite !¹⁴⁴ (...) dans le secteur il faut ça, si vous avez un clinique, vous avez l'électricité, vous avez l'eau, je crois le quartier est bien parti"

... et marchés "spontanés"

Abidjan a été, depuis sa création, une ville où les transferts de population ont été nombreux : déplacements des villages ébrié autochtones pendant la période coloniale et après, déguerpissements des migrants installés dans des quartiers précaires et des commerçants informels établis dans des marchés spontanés, depuis l'Indépendance. Yopougon a accueilli une grande partie de ces habitants, notamment les "déguerpis de Port Bouët", dans un site appelé "Port Bouët 2", mais aussi sur la voirie et sur l'espace des fils à haute tension (cf. *supra* et *infra*). De plus, se sont créés de nombreux marchés, dont des marchés d'approvisionnement en gros de vivrier, issus des "marchés gouro"¹⁴⁵ d'Adjamé. Ces marchés se sont récemment transformés en coopératives, avec l'appui du ministère du commerce.

Cependant, ces marchés ont subi d'une part des déguerpissements lorsqu'ils se trouvaient sur des espaces non occupables (voirie, "sous fil"), et

¹⁴⁴ Les habitants ne disposent pas d'infirmier ou de clinique, mais ont construit eux-mêmes une école.

¹⁴⁵ appelés ainsi parce qu'ils ont été créés à l'initiative de femmes gouro qui ont centralisé à l'origine l'approvisionnement en vivrier.

d'autre part, le maire de l'époque a joué un rôle important dans l'attribution de l'espace, pour lequel il a cherché à exercer un certain contrôle à titre personnel, alors même que le terrain appartient à l'EECI (Entreprise d'Électricité de Côte d'Ivoire).

"La création de la coopérative c'était en 1984. On était là-bas, *on nous a dit que nous sommes beaucoup on n'a qu'à quitter en bas de haute tension (...)* pour venir ici, ça c'était au temps de Doukouré [maire de Yopougon avant 1991 et réélu en 1996]. (...) On a eu l'agrément en 87 (...) *Le terrain d'ici c'est pour [appartient à] l'EECI (...)* maintenant comme on est venu ici, l'EECI veut qu'on paye son terrain (...) 75 millions. Pour le moment on a avancé 21 millions (...) Bédji Joseph [maire de l'époque] il dit : "la place d'ici ça appartient à la coopérative" (...) Bon nous sommes là, quand on travaille on fait le versement avec le maire, il dit que : "on n'a qu'à travailler ensemble pour pouvoir acheter le terrain", et (...) maintenant à grande surprise un jour on a compris que c'est pour l'EECI. Maintenant nous sommes partis directement voir l'EECI, au siège l'EECI dit effectivement : "c'est à nous le terrain on a voulu faire centre de formation mais comme le coin est au milieu de la ville on ne peut pas installer là" (...) maintenant eux ils ne savaient pas quels sont ceux qui sont assis actuellement là-bas (...). On nous a demandé : "vous êtes coopérative de quoi ?" on a répondu que : "nous sommes coopérative de produits vivriers" (...) ils disent : "bon d'accord si vous voulez acheter le terrain, en tout cas le maire est venu nous voir ici pour acheter", maintenant *nous-mêmes* on dit : "bon nous-mêmes on veut acheter le terrain", ils disent bon : "le terrain coûte à 75 millions". C'est là nous aussi *on a commencé faire le versement on est allé voir un notaire, on a fait les papiers et tout,* mais (...) ils disent que : "si nous on est arrivé au milieu là ils vont nous donner titre foncier" (...) le maire même a voulu prendre le terrain avec nous, il a voulu acheter le terrain (...) mais on a refusé ça on dit : "tu es le maire mais ce n'est pas toi qui va rester là pour ne pas que l'autre qui va venir après va nous créer des problèmes, maintenant nous on veut acheter le terrain". Voilà pourquoi il s'est fâché, il dit pourquoi nous on veut faire ça ? il [est] allé voir EECI, il a envoyé 22 millions avec ses notaires. EECI dit non : "*on ne veut pas vendre le terrain à deux personnes, il y a des groupes de coopératives qui sont là-bas, ils sont venus nous voir ici eux ils ont déjà donné 10 millions*", quand le maire a vu le reçu il s'est fâché c'est ça *il est allé créer son marché à côté de nous ici*" (Présidente du marché gourou de vivrier de Yopougon et membres de son bureau)

Effectivement, sur le même espace, mais séparé par une route, le maire, utilisant une réserve domaniale de la commune, installe des commerçantes dont certaines sont originaires du marché gourou, et auprès desquelles la municipalité perçoit des taxes. Cette deuxième coopérative obtiendra également l'agrément du ministère du commerce, avec l'aide du ministère de la promotion de la femme.

"[Le maire] nous disait bon de venir ici (...) Il nous a proposé ici (...) ici on appelait ça, il y a un nom qu'on a donné *loco-loco* [en dioula espace non aménagé] c'est-à-dire que le coin c'est un coin *c'est vide*, l'espace est vide, et puis chose comment on appelle ? heu un *coin caché loco-loco* (...) maintenant en 92 nous avons eu l'idée de travailler ensemble, puisqu'on est rentré sur le marché *on vendait individuellement*, on a trouvé que *vendre ensemble en association est mieux puisque individuellement tu ne peux pas s'en sortir*, alors que *travailler ensemble* ça nous permet de s'acquitter facilement de nos difficultés (...) pour tomber en faillite c'est très difficile alors que individuellement si vous avez chuté c'est pour toujours" (présidente de la coopérative COLVI de Yopougon)

Bien que l'espace soit pour ces acteurs un espace "vide", donc occupable, un pouvoir d'attribution, en l'occurrence celui du maire est toujours présent dans les esprits. De même l'association est perçue comme une protection contre la faillite, alors même que le travail de la femme commerçante est souvent présenté comme le moyen de résister à la crise, au

chômage des hommes et aux risques de délinquance des jeunes laissés à eux-mêmes. D'autres commerçants déguerpis se sont installés sur un petit marché de détail, mis à leur disposition par le maire, mais situé à l'écart des habitations.

Le rôle de certains maires dans l'obtention de terrains pour créer des marchés a donc été grand, dans un système où l'acquisition des terrains ne dépend pas de l'offre et de la demande monétaire et des moyens financiers des acquéreurs, mais du pouvoir et des positions de médiation sur ces attributions. Cette situation engendre toutes sortes de circuits "parallèles" à la loi, d'autant que les légitimités de ces pouvoirs et de ces positions sont multiples (politiques, "traditionnelles", etc.). Le rapport avec les ethnies et les villages d'origine est d'ailleurs fort pour la plupart des commerçants et les commerçantes de produits alimentaires : ils sont en contact direct et permanent avec les villages, et les circuits d'approvisionnement sont organisés par l'appartenance ethnique, de même qu'à l'intérieur des marchés leur représentation est parfois basée sur une partition ethnique et linguistique. De plus, l'attribution des places de marché ont servi parfois à "remercier" les électeurs (cf. citations ci-dessous), contribuant ainsi à élargir et à perpétuer un système clientéliste.

"nous on était à Port-Bouët 1, bon Port-Bouët 1 avait été cassé en 72, et puis on a déménagé ici à Port-Bouët 2 (...) après ils sont allés nous installer en bas de haute tension. En 91, maire est venu nous dire que là-bas c'est pas bon, que ils vont casser là-bas (...) *Notre maire Bédji Joseph il est venu après son élection, il est venu un jour nous dire merci du fait qu'on l'a voté, donc il a demandé : "vous les dames du marché, les commerçantes qu'est-ce que vous désirez ?" (...) nous lui avons dit que vraiment nous qui sommes là, vraiment nous souffrons beaucoup, ça fait trois fois que notre marché est cassé (...) donc on désire un marché, c'est ainsi qu'il nous a dit : bon vous les gens de Port-Bouët vous n'avez pas de marché (...) je vais voir s'ils ont un marché, et là vous qui êtes les anciens d'ici vous serez les premiers sur ce marché" (présidente du marché "Mamie Faitai")*

"Ici [nouveau marché de Marcory qui a accueilli les commerçants de l'ancien marché de Marcory détruit] il n'y a pas un prix qui est fixé pour les places, *ici le maire a donné les places gratuitement, cadeau aux commerçants pour une satisfaction de ses militants de la commune et des commerçants aussi qui résident dans sa commune donc les places ne sont pas payantes ici c'est gratuit qu'on donne" (agents du nouveau marché de Marcory)*

Ces places sont très recherchées, et les commerçants qui ne les occupent pas les sous-louent parfois, et sont en tout état de cause soucieux de ne pas en perdre l'attribution. C'est que le pouvoir sur l'attribution d'un espace, si petit soit-il, peut être source de rente, de même que la possession d'un compteur d'eau ou d'électricité, sur lesquels des branchements annexes pourront être effectués.

"il y a des gens qui ont leur lettre d'attribution et qui ne vendent pas ça fait au moins 7 à 8 ans (...) [si on veut lui retirer sa place] le propriétaire de la place vient s'imposer dans le bureau ici [avec sa lettre d'attribution] il commence à parler : "j'étais malade, mon enfant est malade, j'ai perdu mon papa, j'ai perdu ma maman" tout ça là ! bon *nous ça nous gêne, ça ne nous met pas à l'aise pour travailler, on n'a pas les mains libres, nous voulons au moins être libres pour travailler, mais dans ce contexte on est beaucoup gêné" (agents du nouveau marché de Marcory)*

Cette dernière citation illustre l'embarras des fonctionnaires, pris entre des relations personnelles plus "traditionnelles" (les justifications par les maladies et les décès) mais légitimes, et la nécessité pour eux de gérer les

attributions d'espace, alors même qu'ils sont soumis à des demandes pressantes de commerçants cherchant à s'installer. Il est vrai que les marchés et le commerce alimentaire sont des lieux où les rapports à la communauté (à l'ethnie, à la langue, au lignage et à la famille, à la région d'origine et au village) et les rapports à la société urbaine (activité, pouvoirs institutionnels, place sociale) s'affrontent ou se négocient de manière évidente, ne serait-ce que par l'origine des acteurs et leurs liens pratiques vivants au village.

Conclusion

Nous avons voulu, pour cette première approche exploratoire des rapports entre citadins et pouvoirs locaux, croiser plusieurs éléments. Nous avons vu, en effet, qu'à propos de l'usage et l'appropriation de l'espace public physique à Abidjan, différents acteurs interviennent, entrent en relation, ont des pratiques et des discours parfois communs, parfois divergents. Nous avons vu également, mais c'était un choix délibéré, le rôle de la médiation sous plusieurs de ses formes, collective ou individuelle, associative traditionnelle ou citadine. Une recherche ultérieure essaiera d'analyser de manière plus systématique et rigoureuse ces différents points.

Essayons à présent de départager ce qui est commun à l'ensemble des pratiques et des discours et ce qui en diverge. Tout d'abord, il faut constater que la référence à l'État, en tant que pouvoir ultime et légitime est totalement intériorisée par tous les acteurs. De même, la référence au document écrit est généralisée, et son statut de "pouvoir pragmatique" (juridique) n'est jamais contesté. Dans les détails par contre, dans les procédures, dans l'interprétation de l'écrit, ou dans la légitimité et la compétence réelle des acteurs du pouvoir, les plus grandes ambiguïtés ont cours.

C'est ainsi que la conception et l'usage de l'espace public se partage — apparemment — en deux grands ensembles. Celui d'une appropriation "libre", "anarchique", "spontanée" de l'espace (mais ce sont les mots des acteurs institutionnels, car du côté des commerçants on parlera de "précaire"), et celui d'une appropriation organisée, réglementée, où les espaces et leur destination sont fonctionnalisés, séparés, clairement attribués. En fait, les choses se présentent de manière plus complexe, car tous les acteurs ont admis le fait que l'espace public doit être régulé, accessible à tous pour la circulation, sécurisé pour l'occupation (la construction en dur, les craintes, toujours présentes de déguerpissements), et chacun comprend ou revendique la possibilité de pouvoir s'installer de manière définitive (le problème "social" du côté des acteurs institutionnels, la nécessité de subvenir à ses besoins et l'inquiétude pour l'avenir des enfants, notamment les risques de délinquance, du côté des habitants).

De même, tous les acteurs savent que l'attribution d'espaces communs (les terrains domaniaux notamment) est réglementée, mais certains utilisent, qu'ils soient à l'intérieur de l'appareil d'État ou de sociétés immobilières, qu'ils soient "précaires", commerçants, résidants, ou

membres de la communauté ébrié, les ambiguïtés et l'absence de contrôle réel des procédures d'attribution des portions de l'espace public. Ils en tirent une rente ou rentrent dans des rapports de clientélisme ou de solidarité. De fait, le pouvoir sur un espace, que ce pouvoir soit légitime ou non du point de vue de la loi, permet cette position rentière, d'autant que l'espace du domaine public est en dehors du champ du marché financier. L'appropriation ne se fait pas pour autant toujours en vue d'un bien public régulé par la loi, car d'autres légitimités sociales distribuent ces biens : légitimités ethniques ou clientélistes, légitimités familiales, légitimités politiques, etc.

Une notion de bien public émerge cependant, sous la pression de besoins urbains dont tous les acteurs reconnaissent la priorité, et dont ils souffrent de l'absence de satisfaction : la sécurité des personnes et l'hygiène pour ce qui est de l'espace public, la santé et l'éducation pour ce qui est des investissements sur le domaine de l'État (écoles, cliniques). La densité démographique, la diversité des populations, les effets immédiats et à distance des actes de la vie quotidienne urbaine (déchets, pollution, circulation, incendies de marchés dûs à l'encombrement et aux branchements électriques sauvages), et sans aucun doute aussi le discours de la presse, participent d'une prise de conscience, que les agents des municipalités et les responsables des associations urbaines veulent renforcer ou promouvoir, par *une prise en charge à la fois collective et individuelle* des problèmes de la vie quotidienne en ville. Il est vrai aussi que les pouvoirs municipaux n'ont la plupart du temps pas les moyens d'assurer les services que l'on pourrait attendre d'eux.

La nécessité d'un ordre de la ville devient donc une norme partagée, mais les pratiques, à tous niveaux, et selon les dires des interviewés, contredisent bien souvent une organisation qui serait fondée sur une attribution et une séparation des espaces fonctionnelle, claire, qui s'imposerait à tous pour un bien commun. Il ne s'agit pas seulement ici de phénomènes de corruption personnelle, qui sont bien entendu aussi courants dans les sociétés du Nord que dans celles du Sud. Il s'agit de l'unification de la société urbaine qui passe par un renforcement de la primauté de la légitimité d'un État de droit, et par un réaménagement des légitimités communautaires.

Le souci et le respect du bien commun passe aussi par de nouvelles sociabilités urbaines, par la prise en compte et par la prise en charge par chacun des effets proches et lointains de ses pratiques sur "les autres", donc par la constitution d'un "nous" collectif, différent du "nous" communautaire, ethnique, lignager ou familial. La conscience de l'intérêt personnel de l'individu doit alors coïncider — à tort ou à raison — avec la conscience d'un intérêt commun. Il s'agit dès lors d'ajouter à la solidarité "personnelle" entre les membres des groupes lignagers, ethniques ou familiaux, une solidarité nouvelle, plus abstraite et sans doute plus lointaine, entre individus membres d'une autre collectivité, celle de la ville, celle de la société. C'est ce que résumant les paroles de cet agent de la commune de Treichville, que n'aurait sans doute pas reniées un révolutionnaire de 1789 : « il faut que la *mentalité* de la population change, il faut que la population se dise que oui *elle fait ça* [la prise en charge de l'hygiène des cours] *pour elle-même* ! donc certes elle doit nous aider, mais

je crois que en priorité elle fait ça pour elle-même, pour *son bien-être*. *Quand même vous ne pouvez pas être contre vous-même !* ». Nous sommes ici dans le domaine de l'idéologie et du politique, mais aussi de la citoyenneté, dans un rapport entre État et société civile, rapport qui passe par *une individualisation des acteurs*, et par la prise en charge, dans les discours et dans les pratiques, d'un bien commun.

Car la notion de société civile est inséparable de celle de l'État, elle se construit en opposition dialectique. Nous avons d'ailleurs vu que de nombreux citoyens s'adressent "naturellement" aux pouvoirs locaux, soit de manière individuelle, soit de manière collective associative, pour demander, réclamer, exprimer des doléances, etc. Les pouvoirs locaux, de leur côté, privilégient une relation d'interlocution collective et *sont partie prenante dans la création, le renforcement ou le soutien du tissu associatif*. Ce rapport d'interlocution me paraît constitutif de la société civile, de même que le développement d'une presse d'opinion et d'information que nous n'avons pas étudié ici, mais qui est un événement majeur de l'évolution de la société ivoirienne de ces dernières années.

Si la volonté de s'associer, d'unir les individus pour se défendre et se protéger ou obtenir la satisfaction de demandes est une tendance "naturelle" des citoyens ivoiriens, car elle s'appuie sur des formes traditionnelles d'union, elle prend des formes proprement urbaines et formalisées. Comme disent ces responsables d'associations : « nous voulons être solidaires et ensuite pour la réalisation par exemple d'une école », « on a fait une association (...) pour faire une protection entre nous-mêmes », « on a trouvé que vendre ensemble en association est mieux, puisque individuellement tu ne peux pas s'en sortir, alors que travailler ensemble ça nous permet de s'acquitter facilement de nos difficultés ». De même que nous avons pu constater que l'individualisation africaine était faite de compromis et de négociation entre les *habitus* communautaires et les contraintes de la vie économique et sociale urbaine¹⁴⁶, de même le passage à la citoyenneté, aux statuts catégoriels de la société "moderne", détachés des statuts personnels de la filiation et de l'ethnie, s'appuient sur des formes associatives traditionnelles de solidarité et d'association.

La citoyenneté ouvre donc à une citoyenneté, l'usage de l'espace public physique conduit à la formation d'un espace public symbolique dans le domaine du politique, où « l'individu est saisi par l'État ». Ce dernier contribue, en privilégiant une relation d'interlocution dirigée vers des associations constituées sur une base fonctionnelle (de quartier, d'assainissement, de sécurité, d'activités professionnelles, etc.) et en suscitant des interlocuteurs "catégoriels", à une individualisation des acteurs.

¹⁴⁶ Cf. « L'Afrique des individus ... », *op. cit.*

Bibliographie indicative

- ACCT, 1991 : *Des langues et des villes*, CERPL et CLAD, colloque international, Dakar, décembre 1990, 580 p.
- ACHARD (P.), 1993 : *La Sociologie du Langage*, PUF, Que-Sais-Je ? N°2720, 127 p.
- BAUDRILLARD (J.), LIPOVETSKY (G.), 1991 : *Citoyenneté et urbanité*, éd. Esprit, 175 p.
- BAYART (J.F.), MBEMBE (A.), TOULABOR (C.), 1992 : *Le politique par le bas en Afrique noire, contributions à une problématique de la démocratie*, éd. Karthala, 272 p.
- BIRNBAUM (P.) LECA (J.) (sous la dir.), 1991 : *Sur l'individualisme*, coll. Références, Presses de la FNSP, Paris, (2è éd.), 379 p.
- BOURDIEU (P.) (sous la dir. de), 1993 : *La misère du monde*, éd. Le Seuil, Paris, 950 p.
- DUMONT (L.), 1983 : *Essais sur l'individualisme, une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, coll. Esprit, Le Seuil, Paris, 280 p.
- ELIAS (N.), 1991 : *La société des individus*, Fayard, Paris, 301 p.
- FOUCAULT (M.), 1971 : *L'ordre du discours*, Paris NRF, 82 p.
- GIDIS-CI et ORSTOM, 1993 : *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, actes de la Table Ronde, décembre 1992, Centre Orstom de Petit-Bassam, 181 p.
- GOODY (J.), 1986 : *La logique de l'écriture, aux origines des sociétés humaines*, Armand Colin, Paris, 198 p.
- JAGLIN (S.), DUBRESSON (A.) (Dirs.), 1993 : *Pouvoirs et cités d'Afrique noire, décentralisations en questions*, Karthala, 1993, Paris, 308 p.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, « villes d'Afrique », *Afrique contemporaine*, HUGON (P.), POURTIER (R.) dirs., N° spécial 168, oct-déc. 1993, 270 p.
- LAFAGE (S.), 1995 : « Hybridation et "français des rues" à Abidjan » colloque *le français parlé en Afrique*, Aix en Provence, sept., 12 p.
- LAURENT (A.), 1993 : *Histoire de l'individualisme*, PUF, coll. Que Sais-Je ? N°2712, 126 p.
- LEDROUT (R.), 1973 : *Sociologie urbaine*, PUF, coll. SUP, 1973, 231 p.
- LEIMDORFER (F.), 1997 : « Individus entre famille et entreprise : patrons et patronnes de restaurants populaires à Abidjan », in A. MARIE (éd.), *L'Afrique des individus, itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Karthala, pp. 113-169
- MANESSY (G.), WALD (P.), 1984 : *Le français en Afrique Noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, L'Harmattan, IDERIC, Paris, 115 p.
- MANESSY (G.), 1991 : « modes de structuration des parlers urbains », in *Des langues et des villes*, pp. 7-27
- MARIE (A.) (Éd.), VUARIN (R.), LEIMDORFER (F.), WERNER (J.-F.), GERARD (E.), TIEKOURA (O.), 1997 : *L'Afrique des individus, itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Karthala, 438 p.
- RUBY (C.), 1991 : *L'individu saisi par l'État, lien social et volonté chez Hegel*, éd. du Félin, 222 p.
- STRAUSS (A.), 1992 : *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, L'Harmattan, coll. logiques sociales, 319 p.
- TERRIER (C.), 1996 : *Rapport sur les villages ébriés à Abidjan*, Ministère de la construction, Abidjan, Côte-d'Ivoire
- VIDAL (C.), 1993 : *Sociologie des passions, Rwanda, Côte d'Ivoire*, éd. Karthala
- YAPI-DIAHOU (A.), 1994 : *Les politiques urbaines en Côte d'Ivoire et leurs implications sur l'habitat non planifié précaire : "l'exemple de l'agglomération d'Abidjan"*, Thèse

TERRITORIALISATION DE LA SÉCURITÉ ET FRAGMENTATION DE LA SOCIÉTÉ URBAINE

DEMBELE Ousmane

Institut de Géographie Tropicale
Université de Cocody

Abidjan, dit-on, n'est plus une ville sûre, tant l'espace urbain est caractérisé par une forte insécurité. Des moments de psychose collective accompagnent la constitution de cet environnement urbain à risque, au point que les citoyens de la ville en sont venus à exiger du gouvernement qu'il assure son devoir de police. Cette adresse à l'État était assortie d'une solution alternative à peine voilée : d'assurer eux-mêmes, individuellement ou collectivement, leur sécurité si les pouvoirs publics ne réagissaient pas vite à cette demande de rétablissement de l'ordre.

Le contexte social qui place alors l'État devant l'alternative d'assumer efficacement ses prérogatives de sécurité publique ou de les voir récupérées par la population, permet d'avancer l'hypothèse de la crise de l'ordre citadin, de la fragmentation de la société, de l'isolement des individus craintifs au sein de l'espace urbain, dans la mesure où les codes du système urbain de sécurité qui sont les fondements de la cité et de l'agglomération métropolitaine ne sont plus dignes de foi.

L'ensemble de ces problèmes d'insécurité, qui mettent en question les codes de conduite, le contrat social entre l'État et les citoyens, s'inscrivent très nettement dans la configuration spatiale. Si dans la ville médiévale de type occidental, la sécurité se matérialise par la construction de hauts murs d'enceinte et de portes qui protègent contre l'extérieur, la ville moderne africaine, ouverte, doit lutter contre l'insécurité moins due aux attaques extérieures qu'aux comportements déviants de certains de ses habitants. Au-delà de la qualification sociologique et juridique des faits de criminalité, l'insécurité est aussi vécue à travers sa dimension géographique. Les faits prennent alors une signification plus concrète, sous la forme de l'insécurité des espaces publics, de l'insécurité des cours communes, des quartiers dangereux, des comités de vigilance de quartiers. Il s'agit là d'autant d'attributs spatiaux qui renvoient à une lecture immédiate d'un des aspects de la société urbaine actuelle à Abidjan. Les représentations spatiales et les comportements spatiaux qui découlent de cette perception de la ville, apportent une autre dimension de la connaissance de la société locale et des rapports des citoyens à la société civile.

Les formes de lutte contre l'insécurité mises en oeuvre par les habitants ne sont autres que l'application de diverses stratégies pour créer

des espaces sûrs à l'échelle de la vie individuelle ou collective. Dans cette perspective, l'implication directe des habitants dans des tâches de police au niveau de leur quartier et le relatif échec des formes étatiques de lutte contre l'insécurité dans la métropole, n'annoncent-ils pas un processus de fragmentation de l'espace collectif en micro-espaces clos d'intérêts sécuritaires particuliers ? Ou bien faut-il interpréter l'engagement des citoyens dans la lutte pour leur sécurité, comme un acte de citoyenneté contre les risques de délitement de la communauté métropolitaine ?

Pour développer ces questions et y apporter quelques réponses, on présentera l'évolution et les formes actuelles de l'insécurité dans la métropole d'Abidjan, les différentes lectures qu'en font les principaux protagonistes (État et population) et les modalités de leurs interventions dans ce domaine.

I- Individus déviants ou ville dangereuse

Des voleurs craintifs et polis

En 1975, le grand chancelier de l'ordre national, Germain Koffi Gadeau évoquait à l'Assemblée nationale, lors de discussions sur la sécurité, la conduite particulièrement "polie" des voleurs des années 60.

"Ils venaient craintivement, ils s'introduisaient furtivement dans votre logement, ils n'allaient presque jamais dans la chambre, de peur de vous rencontrer ou d'être découverts. Leurs opérations s'arrêtaient au salon où ils emportaient, une radio, une télévision ou quelques effets vestimentaires. Si une attitude mal assurée de leur part amenait le maître du logis à se réveiller, ils décampaient aussitôt". Les voisins alertés par les appels des victimes sortaient très promptement de leur logement, même les femmes venaient porter assistance." ¹⁴⁷

Les vols dans les quartiers étaient alors très rares. Les quelques témoins de ces situations racontent leur mésaventure avec beaucoup d'humour.

"Mon voleur avait profité de ce que je n'avais pas fermé ma porte ce jour là, pour entrer dans le salon. Il y avait des ustensiles au sol auxquels il n'a pas fait attention ; aussi ai-je été réveillé par le vacarme qui s'en est suivi et j'ai allumé la lampe. Comme il tentait de sortir, j'ai crié au voleur en l'appelant par son nom comme je l'avais reconnu. Il s'est brusquement arrêté me suppliant à genoux de ne pas le couvrir de honte. Il volait, disait-il par nécessité. Mais les voisins accouraient déjà et l'infortuné fut, au petit matin, traîné dehors sous la huée des enfants puis relâché". (témoignage de H.K.).

Ce témoignage amusé, plein de sympathie pour les voleurs renvoie à l'image d'une société africaine puritaine, ne connaissant pratiquement pas le vol et fière de présenter la consistance des valeurs et d'une solidarité

¹⁴⁷ Germain Koffi Gadeau : déclaration à l'Assemblée nationale rapportée par N'Guessan KOUAKOU dans " la violence urbaine à Abidjan", colloque d'Ibadan, 1996.

locale fortes contre des déviances régulièrement constatées ailleurs dans le monde.

Cette relation quasi-poétique, en tout cas bon enfant vis-à-vis des actes des petits voleurs qui venaient distraire leur quotidien, les Abidjanais l'avaient encore lorsqu'eurent lieu les premiers hold-up de l'histoire de leur ville.

Du premier hold up en 1972, aux attaques courantes à mains armées de sociétés industrielles et commerciales

"De mémoire d'Ivoirien on n'avait jamais vu des bandits opérer de façon aussi rocambolesque. Une banque a été attaquée par deux Européens encagoulés armés de pistolet".

Un témoin de l'époque, rapportant l'histoire, raconte :

"deux personnes masquées ont fait irruption dans l'agence enjoignant à tous les clients de se mettre face contre terre. Certains des infortunés ainsi interpellés ne savaient même pas ce que cela voulait dire. Les bandits ont emporté une forte somme d'argent".

Apprenant ces informations à la radio et dans le journal, toute la population avait ainsi marqué qui, son étonnement, qui son admiration devant un acte de brigandage aussi osé :

"on avait l'impression d'être au far-west où des bandits-héros dévalisent les banques".

Mais depuis cette époque d'innocence, après un court répit passé à se remettre de leurs émotions, les banques ont dû subir la multiplication des hold-up. La création d'une compagnie de transport de fonds, le renforcement des services de gardiennage avec caméras vidéo et la mise en place de quelques dispositifs d'alarme sont des transformations auxquelles la population, d'abord surprise et agacée, a commencé à s'habituer dans les agences.

Cependant, la sympathie de la population ne se manifestait pas envers ces institutions financières que les gens estiment très riches et faisant partie de cette classe d'établissements dont les propriétaires vivent des énormes intérêts prélevés sur le peuple. Ces considérations s'étendent également aux sociétés industrielles et commerciales victimes de vols à mains armées. Pour l'Abidjanais moyen, l'insécurité, c'était encore moins la crainte des multiplications de hold up des établissements économiques qui font partie de la vie urbaine, que d'être victime d'un accident.

Le grand banditisme de la décennie suivante a changé considérablement ce tableau. Au début, les vols étaient vécus par les victimes comme des accidents, un événement personnel malheureux dont on se sent plus ou moins responsable parce qu'on n'a pas bien fermé les portes, ou qu'on n'a pas pris suffisamment de précautions. Cependant, la fréquence des vols par des bandes armées a eu rapidement raison de cette relative indifférence du public : chacun en est arrivé à se plaindre de la ville, notamment de ses quartiers précaires.

Quartiers "criminogènes"

Adjoufou est un quartier précaire de Port-Bouët, l'une des communes d'Abidjan. Accueillant des populations démunies et entraînées vers ces lieux refuges par la crise économique, les insuffisances de la production de lots à bâtir et les mesures des différents plans d'ajustements structurels, ce quartier, comme les 78 sites de même type de l'agglomération, offre certaines commodités à ces populations : notamment des loyers moins chers qu'ailleurs (5 000 à 10 000 FCFA - 50 à 100 FF) et une localisation de proximité suffisante pour rester en contact avec les foyers urbains d'activité économique.

On aimait aller dans ces quartiers, avec leur ambiance de familles luttant contre la marginalisation, pour trouver un objet artisanal vendu bon marché, pour s'approvisionner en produits de contrebande à des prix défiant toute concurrence, ou pour voir un parent, en dépit de quelques petits risques habituels : vols de portefeuilles, tricheries sur les mesures, sur la qualité ou sur le poids des produits, notamment le carburant. Mais ces quartiers n'en étaient pas moins considérés dans l'ensemble comme des îlots servant de refuges à d'honnêtes citoyens touchés la crise.

Or cette image s'est progressivement altérée jusqu'à ce que les quartiers de ce type en viennent à être considérés, par l'opinion commune, comme autant de repères de brigands. Aujourd'hui, à ce sujet, l'on n'entend plus que ce type de propos alarmiste :

"N'allez pas au quartier Bracodi ou à Vridi 3", l'un des sous quartiers de la ville d'Abidjan, ce sont des lieux dangereux. Ne vous aventurez jamais seul après 20 heures au quartier Adjoufou, il y a des bandits qui vous attendent au tournant".

Les Abidjanais ont ainsi progressivement établi la réputation de certains quartiers de la métropole. La notion de "quartiers dangereux", dont les journalistes se sont servis pour désigner ces lieux, a fini par être pratiquement entendue comme une injonction à ne pas s'y rendre et comme une interpellation des pouvoirs publics pour qu'ils extirpent de la ville, non plus des individus déviants, mais des espaces à risque pour la collectivité.

Certes le nombre de cas d'insécurité localisée dans des quartiers précaires a fini par faire naître la notion de "quartiers criminogènes"¹⁴⁸. Selon le mot du Ministre de la sécurité intérieure, les quartiers précaires sont des "quartiers criminogènes". La violence et l'insécurité selon cette conception n'est plus un fait accidentel lié à l'existence d'individus déviants, mais bien plutôt une réalité consubstantielle à certains quartiers eux-mêmes. Il existerait donc dans la ville des quartiers qui produiraient des individus dangereux. Ces îlots d'insécurité urbaine, soigneusement

¹⁴⁸déclaration du Ministre de la sécurité le 8 mars 1997 à Abobo : "ces quartiers engendrent le crime, c'est pourquoi il faut nous aider à lutter contre".

répertoriés par ouï-dire, sont un élément-clé d'une géographie des espaces socialisés et des lieux interdits, géographie produite tant par les populations que par le Pouvoir.

Véritable syndrome, l'insécurité modifie à la fois la perception des groupes pauvres, de l'espace urbain et les relations entre les différents secteurs de la ville. Comment d'une conception très fonctionnelle de la ville où s'imbriquent rapports économiques et sociaux entre populations de statuts socio-économiques différents, en vient-on à la marginalisation quasi légale de certains quartiers et à leur perception en tant qu'espace à valeur de classe sociale ?

Les faits qui construisent cette image des quartiers sont de plusieurs types. Des bandits ayant commis des forfaits "en ville" échappent aux policiers lancés à leur poursuite et disparaissent dans ces lieux socialement (et/ou spatialement) périphériques. Or ces cas, maintes fois répétés, ont convaincu les policiers, non pas de l'inefficacité de leurs services, mais de l'existence de foyers de criminels dans ces quartiers¹⁴⁹ !

De plus, la nature criminelle de ces quartiers n'est pas seulement d'ordre exogène (le refuge de bandits venus d'ailleurs), elle est aussi réputé pour être largement d'ordre endogène. Les personnes aux activités illicites trouvent dans ces quartiers une "planque" ou des relais efficaces pour écouler leurs marchandises. La police demande de dénoncer ces gens qu'elle considère comme des criminels économiques et partant des fossoyeurs de l'État. L'attitude passive de la population vis-à-vis des brigands est interprétée alors comme un acte antisocial, aussi répréhensible que le crime lui-même. Cet état d'esprit des hommes de loi contribue à obscurcir davantage la question des quartiers dits "criminogènes", car elle rend responsable une population qui s'attend, en tant que victime de la mauvaise régulation du jeu socio-économique urbain, à des réponses plus justes de la société.

Gangsters de concessions

D'un vol furtif d'une famille à l'attaque de concessions — ces cours communes où résident plusieurs ménages à bas revenus —, un seuil important a été franchi depuis le début des années quatre-vingt-dix dans la montée de l'insécurité. Une nouvelle expression, "gangs des concessions", est apparue dans les journaux pour désigner une réalité complexe dans ses origines et spectaculaire dans ses manifestations.

"La peur s'est installée à Yopougon Camp militaire où se multiplient les attaques contre les domiciles. Vendredi dernier, trois jeunes habitantes de ce quartier qui vivent côte à côte dans des studios construits en bande ont été la cible des bandits. Non seulement ils les ont dépouillées de leurs biens (argents bijoux et pagnes), mais un des bandits a souillé l'une de ses victimes en la violant. Le criminel avait placé la pauvre dame devant un choix difficile : se

¹⁴⁹ Le Ministre de la sécurité Intérieure dans une conférence pour la sécurité à Port-Bouët en Mars 1997.

donner ou mourir. C'est aux environs de 2 heures du matin, que Mlle. Abertine, professeur de lettres s'est réveillée en sursaut. Avec une brique, on venait de faire tomber la porte en bois de son studio. Elle raconte : un bandit est entré. Il avait une torche, un pistolet et un couteau. Il nous a ordonné, à moi et à mon grand frère, un instituteur à Bassam de passage à Abidjan, de nous tourner contre le mur. Il a fouillé le studio de fond en comble. Cela a pu durer une heure. Le brigand qui disait être attendu par de nombreux complices dehors a enfermé le grand frère d'Albertine dans la cuisine. Il a ensuite utilisé comme otage Albertine pour réveiller l'une après l'autre ses deux voisines en commençant par Mlle A. secrétaire au palais de justice d'Abidjan que le malfaiteur a violée, puis est venu le tour de Mme Amenan à qui le voleur a arraché la somme de 20.000 FCFA. Il en est ainsi au Camp militaire depuis des mois, témoignent les habitants. Les bandits harcèlent la population impunément."¹⁵⁰

Ce type de brigandage rend manifeste un nouvel aspect de l'insécurité urbaine. L'agression des habitants des concessions dont les revenus sont plus que modestes, signale l'existence d'une catégorie de gangsters de "standing" inférieur à celui des gangsters chevronnés. Cette sorte de "prolétarisation" du gangstérisme est le signe d'une altération accrue du climat social. L'attaque de plusieurs ménages à la fois ou le bouclage de quartiers pendant des heures entre minuit et quatre heures, relèvent de la razzia et indiquent que les malfaiteurs ont l'assurance d'opérer en toute impunité vis-à-vis des forces de police et du voisinage. Un habitant de ces cours communes à Williamsville observe à ce sujet :

"Vraiment Abidjan a changé ; les choses ne sont plus comme avant. On ne sait pas ce que les voleurs viennent chercher dans des quartiers comme le nôtre. Avant ils volaient les banques et les "grands types" de Cocody. Ceux là ont beaucoup d'argent. Mais ici qu'est ce qu'il y a ? Regardez ce qui s'est passé la nuit dernière, ça été un coup gratuit, il n'y avait rien dans la maison à part une télévision noir et blanc qui ne vaudra pas 20 000 F [200 FF] à la revente et, dire que pour ça ils ont tué une femme".

Un autre s'indigne du comportement des voleurs de quartiers :

"Les voleurs de maintenant, n'ont plus de coeur. Un voleur avant ne faisait pas des choses comme celles là ; il n'allait pas dans les bas quartiers. Au lieu d'aller voler des gens à Cocody c'est à nous qu'ils rendent visite. C'est maintenant des petits drogués qui ne vont plus à l'école qui nous volent. "

En outre, face à ces voleurs des pauvres, ceux-ci ne peuvent plus compter sur la solidarité des voisins face aux agressions d'un des leurs. Cette attitude nouvelle demande à être mieux comprise, si on la pense par rapport à la légendaire réputation de solidarité communautaire, qui caractérise les sociétés africaines, y compris les groupes de voisinage en milieu urbain. Y. K. raconte :

"Quand les voleurs sont arrivés, j'ai été réveillé par la fracture de la porte d'à coté. J'ai regardé par les persiennes ; ils criaient fort et leur cris se mêlaient aux supplications des victimes. Ma femme s'est réveillée et les enfants ensuite. Ils ont demandé ce qui se passait. Nous étions tous atterrés, nous n'avons pas voulu allumer les lampes de peur d'attirer les brigands. Ma femme me demandait même de ne pas rester à la fenêtre. Vous savez, avant les gens sortaient pour porter secours, maintenant personne ne sort, on a tous peur, je n'ai pas envie de me faire tuer."

¹⁵⁰Fraternité Matin du 23 juin 1997.

Là où par le passé, le secours à voisin relevait du devoir inspiré par l'éthique de solidarité communautaire, aujourd'hui on se refuse à prêter la moindre aide. La nature même de l'insécurité qui ne se limite plus aux vols de bijoux et aux matériels électroménagers, mais conduit bien souvent à des morts d'hommes et à des viols, détourne de porter assistance, car les voisins estiment que le prix de cette solidarité est trop élevé dorénavant pour qu'ils puissent en attendre quelque chose en retour. L'absence de toute protection policière efficace pour les habitants qui résistent aux bandits, ou les dénoncent, renforce cette évolution, incite à l'enfermement et à la prostration psychologiques. Toutefois, toute forme de solidarité n'a pas disparu : par exemple, l'exemption des loyers accordée aux victimes d'un vol par les propriétaires.

Espaces publics en difficulté

Les espaces publics sont longtemps demeurés les lieux les plus sûrs de la ville : jusqu'il y a peu, les citoyens étaient loin de craindre des agressions dans les rues, dans les terrains vagues ou dans des lieux de rencontres collectives, tels que les stades, les cinémas, les marchés, etc.

*"Avant les voleurs étaient comme les charognards, ils n'osaient pas s'attaquer à des gens qui ne dormaient pas et qui plus est, au sein d'une foule".*¹⁵¹

Normalement, l'insécurité était en général associée à des situations d'isolement. Une personne dormant seule, l'enfermement dans un logement et les heures tardives, autant de conditions propices aux agressions. Mais, depuis quelques années, les agressions de personnes se sont multipliées également dans les lieux où l'on peut croire bénéficier de la présence sécurisante, même passive, de la foule. L'espace public offre en effet un sentiment de sécurité avec la certitude diffuse qu'y a chacun, de trouver chez ceux qu'il côtoie, la référence commune implicite à des codes de conduite sociale et à des sanctions collectives décourageant les infractions les plus visibles. Et pourtant, ce sont ces espaces publics, longtemps réputés pour être les plus sûrs, qui sont devenus le théâtre de vols et d'agressions fréquents, ce qui a contribué à modifier profondément la perception de la ville.

La bourse ou la vie

Cette insécurité dans les lieux publics prend plusieurs formes. Les pickpockets, habituellement discrets, se sont maintenant mués en professionnels endurcis du vol à la tire, en brigands audacieux qui coupent les sacs à mains, en voleurs agressifs qui dépouillent les passagers dans les bus. Des voleurs de banque d'un autre type sont apparus : ils opèrent désormais sur les trottoirs, guettent le client qui sort, le suivent et lui imposent "la bourse ou la vie", à la manière des bandits de grand chemin

¹⁵¹ Figure de style utilisée par le chef du quartier de Blingué, bidonville de Cocody détruit.

des siècles passés...

"Mlle A est inconsolable. Elle a été envoyée hier par sa mère pour retirer de l'argent dans la banque des Deux-Plateaux-Le-Vallon. Quand elle en est sortie pour traverser la rue d'en face, elle a été abordée par deux jeunes gens. Sous la menace de leur armes dissimulées il lui ont demandé d'avancer tout droit jusque derrière une maison non loin de là. Les voleurs lui ont pris tout l'argent qu'elle venait de retirer" (Fraternité Matin)

Cette insécurité nouvelle des lieux publics fait de plus en plus peur :

Mme H : *"J'ai toujours peur quand je vais en ville au marché ou au cinéma. je regarde furtivement à gauche et à droite pour voir si on ne me suit pas. Tout le monde me paraît suspect."*

Question : *Vous avez peur des gens ?*

Mme H : *"Oui vous savez j'ai déjà vu quelqu'un qui s'est fait agresser devant plein de gens, sans qu'aucune des personnes qui étaient là ne dise mot ou fasse quoi que ce soit. Il m'est arrivé une fois de quitter la rue tellement j'avais peur et me réfugier dans un magasin".*

Ces observations appellent à s'interroger sur l'évolution du lien social, dès lors que les lieux publics, qui en sont normalement l'un des foyers principaux, ne peuvent plus remplir cette fonction. Comment penser la consistance d'un corps social citadin, quand l'individu n'est plus sûr de trouver dans la foule la sécurité qu'il a déjà perdue dans son quartier et dans son logement ?

Les créatures de l'ombre

Il est 21 heures ce jeudi de décembre 1996, le dernier bus de la ligne 05 vient de déposer l'un de ses rares passagers à la place Inch Allah à Koumassi. Mr R a un geste de retenue avant de descendre du bus. Il scrute avec anxiété la pénombre autour de l'arrêt, hésitant quand le receveur le pousse pratiquement dehors par la fermeture de la porte semi-automatique. La longue marche pour gagner son domicile ne sera pas facile. Il y a cette place à peine éclairée, puis une autre, plus obscure. Il avance précautionneusement... et, brusquement, voici que, devant lui, quelqu'un sort de l'ombre des entrelacs d'étals d'un marché. Mr R prend aussitôt la fuite. Des bruits de pas rapides, une folle poursuite, puis le silence l'informent que son agresseur a renoncé ... L'homme, qui vient de relater cette mésaventure, poursuit :

"Vous voyez : je ne pourrai plus ni rentrer ni sortir de chez moi une fois la nuit tombée. Ces hommes au "chapeau melon" qui surgissent de l'ombre se présentent parfois sous des auspices plus chaleureux "

L'insécurité de la rue se manifeste aussi sous la forme d'un chantage doux exercé par des gardiens de la paix d'un type nouveau, les *Nama*, ou jeunes gardiens de parking qui, en échange de la surveillance de votre voiture, attendent un pourboire. Ce service cache en réalité une violence sourde et une insécurité manifeste. Les enfants de la rue, potentiellement dangereux la nuit dans les lieux publics, se transforment le jour en innocents gardiens de la paix, en ces même lieux. Mais si, malgré leur

insistance, le propriétaire du véhicule ne donne pas le "salaire pourboire" exigé, la prochaine fois l'auto sera repérée pour un traitement spécial : pneus dégonflés, portière forcée ou peinture éraflée. L'expérience de cette femme, récemment affectée à Abidjan, est éloquente au sujet de cette insécurité déguisée sous les dehors d'un service de gardiennage :

"Ces enfants de la rue nous fatiguent, ils demandent l'aumône comme des mendiants, en réalité ils sont pires que des hyènes. L'autre jour, j'ai garé ma voiture à côté. L'un d'entre eux s'est précipité pour m'aider à me ranger. Je n'avais vraiment pas besoin d'aide. Au moment où je m'apprêtais à partir, il m'a dit Madame, c'est moi qui surveille. Je lui ai dit que ce n'était pas nécessaire. À mon retour il a offert ses services pour la manoeuvre de marche arrière ; je suis partie sans l'écouter. Le lendemain ce fut la même chose. J'ai dû argumenter que ce n'était pas vraiment nécessaire alors il m'a répondu : Madame c'est pour la peinture qu'on surveille aussi. Je n'ai pas suivi. Le soir à la maison j'ai observé une large éraflure sur ma portière arrière. Il fallait désormais que je paie forcément."

Ces faits vécus quotidiennement par de nombreux automobilistes, concurremment avec les vols à l'arraché, concourent eux aussi à augmenter l'insécurité des espaces publics. Où va une société dont chaque individu en arrive à avoir conscience d'un danger dès lors qu'il se trouve dans le voisinage immédiat de l'autre, les jeunes gens ou même les enfants, en particulier ? Quelles formes de rapport social finit par engendrer cette tension permanente des gens dans les espaces publics, alors que ceux-ci sont, normalement, l'un des lieux de la socialisation ? Le lien social qui passe par l'usage commun et pacifique de l'espace public, s'érode-t-il au point de induire des attitudes et des conduites marquées par la défiance, le rejet et le repli contre une ville désormais pensée comme le lieu de tous les dangers ?

Ville dangereuse

En effet, ses habitants en sont progressivement arrivées à la conception d'une ville dangereuse, avant tout caractérisée par l'association du vol et du crime sur toute l'étendue de son espace. Les espaces publics, en particulier, longtemps considérés comme étant les lieux où, par excellence, devaient être respectés les codes du respect de la personne, en raison de leur vulnérabilité inédite à la violence, symbolisent, plus que les vols dans les quartiers, ce caractère dangereux de la ville.

En général, deux aspects de l'insécurité font d'Abidjan une ville où le danger est partout : les agressions à main armée, souvent suivies de meurtres perpétrés par le même gang, au cours d'une nuit, dans plusieurs quartiers différents et la connexion entre insécurité dans les espaces publics et insécurité dans les maisons au sein d'un même quartier.

"Hier à 3 heures des bandits armés de pistolets et dont le nombre n'a pu être déterminé ont pris pour cible la villa N°42. Le veilleur de nuit chargé de la surveillance de la dite villa leur a opposé une vive résistance. Ce dernier a été grièvement blessé par les malfaiteurs qui ont pris la fuite sans rien emporter. Les mêmes brigands avaient auparavant perpétré des attaques à mains armées en Zone 4 à la Pâtisserie Abidjanaise où ils ont réussi à emporter vers 2 h la somme de 50.000 FCFA et samedi aux environs de 15 heures à la Riviera, une quincaillerie appartenant à Ahmed Ghandour. Les malfrats ont contraint sous la menace, le

caissier à leur remettre la recette du jour évaluée à 130.000 FCFA. Un client de Mr GANDHOUR a été dépouillé de 100.000 FCFA"¹⁵²

Un autre témoignage (rapporté par le quotidien *Fraternité Matin*) montre cette relation entre insécurité dans les espaces publics et insécurité dans les logements :

"Dans la nuit du jeudi au vendredi, Mr Kouamé a eu une crevaison sur le boulevard François Mitterrand vers 23 heures alors qu'il se rendait à son domicile. Deux individus viennent lui porter secours pour l'aider à changer sa roue. Au moment de remonter dans sa voiture, les deux jeunes secouristes lui pointent dans le dos une arme qu'ils dissimulaient sous le boubou et lui intiment l'ordre de les conduire jusqu'à son domicile. Escorté ainsi, Mr Kouamé fait ouvrir le portail, les bandits n'ont aucune difficulté à maîtriser la maisonnée avec leur otage. Pendant deux heures ils fouillent toute la maison en tenant en respect Mr Kouamé, sa femme et ses enfants. Des bijoux de grande valeur ainsi que des appareils électroménagers sont emportés en même temps que la voiture. Mr Kouamé qui est encore sous le choc est cependant très heureux d'avoir toute sa famille en vie."

L'impunité des bandits et l'absence quasi permanente de dissuasion policière entretiennent, dans ces deux exemples, l'idée d'une ville entièrement livrée à l'insécurité et au règne des hordes de pillards. Dans ce nouveau contexte, les réflexes de défense font place à des attitudes résignées devant les faits de cambriolage et d'agression. Ceux-ci deviennent la règle et, pour les habitants, sortir indemne d'un vol à main armée est la grande espérance.

Les formes diversifiées de l'insécurité et leur fréquence (gangs de concessions, attaques dans les espaces publics, quartiers dits "criminogènes" et hold up incessants dans les magasins finissent donc par imposer l'image d'une ville dangereuse. On en vient à se demander comment, avec cet effritement du ciment social, avec la perte du sentiment de sécurité et avec la quasi inaction de la police, il est encore possible que les habitants de la communauté urbaine délèguent des responsabilités de protection à des autorités urbaines inefficaces en la matière. Sur ce point, les propos des citoyens, devenus parties prenantes à la gestion de la sécurité, apportent quelque lumière.

¹⁵² *Fraternité Matin* du 23 juin 1997.

II Discours sur l'insécurité urbaine

Le discours sur l'insécurité s'apparente à une bataille de chiffonniers, les différents protagonistes se renvoyant la balle. La question fondamentale de droit, celle du contrat qui lie l'État au corps social pour l'exercice de la sécurité, n'est jamais évoquée. Le débat de fond est-il cependant évacué quand ceux qui vivent l'insécurité mettent en exergue ses trois dimensions individuelle, communautaire, étatique ?

La vision des Ebrié : haro sur les étrangers et sur la ville

Les premiers à se plaindre de l'insécurité, sont les populations autochtones ébrié qui ne supportent pas que l'urbanisation, dont ils attendaient des bienfaits par la modernisation, soit pour elles une source d'inconforts. Abidjan a depuis longtemps englobé les terres et les villages ébrié dans le tissu urbain et, par suite, les confonde à la question de l'insécurité. Les Ebrié estiment ainsi que cette situation est le résultat du relâchement des mœurs lié à la vie d'une grande métropole cosmopolite. Les "villageois" ébrié accusent ostensiblement les étrangers d'être les auteurs de l'insécurité.

"Nous avons commencé à connaître le vol avec l'avènement de la ville lorsque les quartiers modernes et populaires se sont approchés trop près des villages et que de nombreux étrangers notamment des Burkinabés sont venus vivre parmi nous. Les étrangers sont la source de nos maux. Avez-vous entendu une fois qu'un Ebrié a volé ou tué quelqu'un ? Ces délits sont plutôt le fait des étrangers que l'on voit tout le temps dans les journaux. Avant chez nous, entendu dans notre village, il n'y avait pas de voleurs, de violeurs et de brigands. Les lois sévères appliquées aux quatre grands groupes de générations de la communauté sont des remparts contre la criminalité" (Propos de Mr Danho)

Les Ebrié ont donc tôt fait d'opposer la paix des villages soumis à un très strict contrôle social par les coutumes à la barbarie de la ville.

"Observez les gens dans les villages, ils peuvent rester très tard dans les rues, voire y dormir sans inquiétude, vous ne pouvez pas faire cela à Cocody le quartier le plus moderne de la ville".

Les Ebrié expliquent aussi l'attrait de leurs "villages" sur le reste de la population, par leur réputation, quasi mythique, d'être des lieux restés sûrs dans la conscience collective des citadins.

La lecture discriminatoire des faits d'insécurité urbaine propre aux Ebrié relève à la fois d'une approche spatiale cristallisée autour d'une conception villageoise de l'organisation de la vie sociale, différente de celle de la ville, et de l'expression d'une identité ethnique et communautaire fortement territorialisée. S'il est vrai que des règles de conduite communautaires (de nature villageoise) sont efficaces contre l'insécurité, sont-elles pour autant valables dans le contexte d'une société moderne, où elles ne sont pas conformes aux lois de la ville et de la citoyenneté ?

Le point de vue des habitants des quartiers précaires

Des situations géographiques urbaines offrent la possibilité de comparer le discours des autochtones ébrié incriminant la ville et les populations étrangères avec celui de migrants étrangers de même statut socio-économique, établis non plus dans les "villages", mais dans ces quartiers précaires que l'on dit "criminogènes".

Un Abidjanais d'origine étrangère, résidant dans le quartier de Vridi, estime que le problème de la criminalité se pose autrement :

"On accuse les étrangers car ceux-là sont constamment présentés comme les boucs émissaires dans les journaux de la place qui propagent des ondes de haine ; dit-on quelque chose sur les "Grands" qui nous commandent, dont les demeures et les voitures somptueuses sont achetées avec les deniers publics ? Les véritables voleurs de la République ne sont pas dans les quartiers précaires, ils sont à Cocody. Ce pays doit beaucoup aux étrangers qui font tout le travail mal payé par les grands patrons ivoiriens. Tous mes compatriotes que je connais ici dans le quartier sont des pêcheurs, des cordonniers, des réparateurs de montres, des gardiens, des manoeuvres ou des bouchers. Tout le monde fait quelque chose pour vivre honnêtement, même si c'est vrai que depuis un certain temps nous faisons face à des problèmes de délinquance de nos enfants. Mais, c'est à qui la faute ? on ne trouve plus du travail en ville. Regardez le quartier, comment ne voulez-vous pas que les voleurs ne viennent pas se cacher là ? Le manque de voies d'accès et d'électricité, principalement l'éclairage public sont des facteurs à l'origine de l'insécurité dans nos quartiers. Tout le temps nous avons demandé au maire de nous apporter l'électricité. Un grand quartier comme le nôtre n'a pas de commissariat auquel recourir en cas d'agression. Tous ceux qui rentrent tard à cause des exigences du travail se font agresser dans les rues sombres du quartier où s'évanouissent tous les voleurs qu'on poursuit."

Evidemment, de tels propos ne tendent pas du tout à confirmer le diagnostic de "quartiers criminogènes" stigmatisant les zones d'habitat précaire et populaire. Tantôt accusant l'étranger, tantôt relativisant son rôle dans l'insécurité¹⁵³, les habitants des quartiers précaires mettent davantage l'accent sur les mauvaises conditions d'aménagement comme causes favorables à l'insécurité. Cela revient à reposer tout le problème de la criminalité des quartiers précaires. Comment interpréter les facteurs de cette concentration spatiale de l'insécurité spécifiquement dans des quartiers dits précaires et caractérisés par un sous-aménagement notoire ? Un quartier serait-il criminogène par nature ou serait-ce le mauvais fonctionnement des mécanismes urbains de socialisation des populations qui produiraient certains lieux en tant qu'espaces d'accumulation d'individus déviants ?

¹⁵³ L'accusation des étrangers par les habitants même des quartiers précaires est fonction du degré de coopération des communautés ethniques dans la gestion du quartier. Les résidents ivoiriens rendent systématiquement les étrangers responsables de l'insécurité dans les quartiers où les groupes vivent séparés les uns des autres. Dans les quartiers où les groupes s'entendent pour former la chefferie, il est plus courant de voir les Ivoiriens défendre les étrangers et d'entendre que les causes de l'insécurité relèvent du mauvais aménagement et de la sous intégration des quartiers précaires à la ville.

Le point de vue des habitants des quartiers résidentiels et populaires

Citons cet exemple significatif des propos très violents qui peuvent être tenus à l'encontre de l'État et de sa police dans les quartiers résidentiels ou les quartiers populaires non-précaires :

"On vous vole aisément votre voiture, on cambriole votre maison, il est courant que vous perdiez la vie avec votre famille lors d'un brigandage. Je ne sais pas ce que fait l'État, c'est son devoir de protéger les citoyens et leurs biens ; au lieu de cela que voit-on ? Les étrangers partout dans le pays qui assassinent, la police corrompue qui rackette les gens en mettant des barrages partout dans la journée. Il suffit que vous n'ayez pas une pièce de votre voiture pour qu'il vous immobilise sans aucun respect. Mais appelez-les la nuit à cause d'une agression, vous ne verrez personne arriver. Ils vous répondent invariablement qu'ils n'ont pas de carburant ou de véhicule ou qu'ils n'ont pas d'éléments (c'est-à-dire d'agents). Quand ils interviennent, c'est bien longtemps après que les agresseurs soient partis. Si vous ne versez pas de pourboire l'enquête reste sans suite. Si par hasard des bandits sont arrêtés ne vous avisez pas à vous réjouir très tôt, vous pouvez être de nouveau attaqué un mois plus tard par ces mêmes brigands dont on ne sait plus la nature des liens étroits avec les commissaires de police et les magistrats. Ce quartier aussi grand qu'une commune n'a pas de commissariat. Les Grands quand à eux se protègent très fort, ils ont des services de sécurité privés, c'est nous qu'on abandonne, ce n'est pas normal".

Propos fort amers et indignés, donc, qui s'appuient sur une analyse dont les référents sont la citoyenneté, l'État et les devoirs de la police. Les habitants des quartiers résidentiels font moins ressortir des insuffisances d'aménagement de l'espace que des problèmes institutionnels graves et ils invoquent pêle mêle, souvent sans lien autre que ceux de l'exaspération et de la colère, l'immigration, le cosmopolitisme urbain, la xénophobie et l'inefficacité de l'État dans la lutte contre l'insécurité. Ce déluge d'invectives, qui caractérise le discours des classes moyennes sur l'insécurité, est celui qui exprime le mieux le sentiment général des Ivoiriens, explicitant des arguments bien souvent implicitement contenus dans les propos des autres catégories sociales. Toutefois, comme on l'observe chez les habitants des quartiers populaires, ce discours reste souvent empreint de crainte respectueuse vis-à-vis des pouvoirs d'État et de police, dont on persiste à espérer qu'aux plus hauts niveaux de la hiérarchie, ils finissent par entendre les doléances "respectueuses" des petites gens :

"Nous sommes les victimes résignées du climat d'insécurité. Comment allons nous faire? Quand on est attaqué par des voleurs, la police ne vient pas aux appels ; il n'est souvent même pas possible d'appeler. La journée, nous n'échappons pas aux tracasseries des forces de l'ordre qui patrouillent dans les rues pour le contrôle des cartes de séjours des pièces d'identité ou de voitures. Les voleurs que la population arrête courageusement sont libérés juste après par la police. Nous avons fini par comprendre que nous ne pouvons rien contre cette situation ; nous apprenons à composer avec les pouvoirs de police. Voleurs et policiers, juges et ministres sont tous des gens de pouvoir trop puissants pour que nous puissions leur reprocher quoi que ce soit où leur dire ce qu'il faut faire. Pour nous, il s'agit d'être respectueux envers ceux qui ont reçu le pouvoir de nous protéger en les appelant "mon commissaire" dans un acte de dévotion comme on disait avant "mon commandant". Seul le président de la République peut mettre de l'ordre et protéger les petits".

Les populations des quartiers populaires mettent en avant certaines

des formes de l'insécurité qui les affectent le plus : les attaques de cours, les agressions constantes dans les lieux publics, et la violence d'État commise par les policiers. Ils font une analyse systématique de l'appareil policier et judiciaire dont ils ont bonne connaissance par le fait qu'ils y ont eu fréquemment recours sans succès.

Comment interpréter chez ces populations ce mélange apparemment antinomique entre les sentiments de colère vis-à-vis du système policier et judiciaire rendu responsable de l'insécurité, et leur attitude très respectueuses vis-à-vis du Pouvoir et des forces de l'ordre ? La précarité et la fragilité de leur statut de citoyens vis-à-vis des règlements d'urbanisme et de la réglementation économique expliquerait-elle cette attitude ? Du point de vue du statut foncier et de l'habitat, la ville tolère à peine les cours communes et les lotissements évolutifs, ainsi que les activités informelles qui sont le lot des habitants de ces quartiers populaires. Ainsi, un sentiment de n'être que des demi-citoyens ou des citoyens dont l'existence est seulement tolérée, affecterait profondément les attitudes des populations en leur interdisant d'exprimer tout jugement trop radical envers les policiers et les juges. La précarité du statut foncier et de la position économique de certaines catégories de la population permettrait-elle donc de compenser l'insuffisance des effectifs de police et des commissariats, l'un des principaux facteurs d'insécurité ?

Le point de vue des policiers

Les premiers à être mis à l'index par la population, les policiers se défendent en se présentant comme des victimes d'une mauvaise gestion de l'insécurité et du non respect général de la loi :

"Nous les policiers, nous souffrons beaucoup. Nous sommes sous la pluie, par beau temps comme par mauvais temps. Les gens ne se rendent pas compte de l'importance du policier. Les Grands que vous voyez passer n'ont aucune considération pour la police. Ici, sur la route, ils viennent avec leur grosses voitures, quand ils nous voient ils foncent, sans respect pour le barrage de police. Nous, nous sommes de petits, on ne se sent pas à l'aise de contrôler un haut fonctionnaire installé dans une Patrol, une Mercedes ou une Lexus qui nous éclabousse du chatoiement de sa carrosserie toute rutilante. On le laisse passer. Mais si d'aventure il arrive que l'un de ces grands soit victime d'une agression, on le voit arriver au poste de police, exiger l'intervention d'un agent comme si le policier n'était qu'un servile agent. Regardez par exemple quand on arrête des gens qui ont commis un délit, ce sont ces mêmes grands qui les libèrent quelques jours plus tard, après on nous accuse de tous les maux : le policier ne fait pas son travail, il rackette les automobilistes.

On n'a pas les conditions minimum de travail. Le salaire d'un policier est dérisoire, les agents n'ont pas de véhicules, pas d'assurance, ils sont à la fois démunis et exposés à tous les dangers. Les gens ne voient cependant pas ce sacrifice, mais plutôt montent en épingle les 200 FCFA ou les 500 FCFA que les automobilistes offrent parce qu'ils ne sont pas en règle. Si normalement on veut appliquer la loi, personne ne travaillerait en Côte d'Ivoire. Pratiquement tous les automobilistes sont en faute. Aucun d'entre eux ne peut passer un contrôle haut les mains selon les normes.

Nous, nous sommes compréhensifs, nous faisons du social et nous facilitons le fonctionnement de la société en laissant rouler tous ces gens là. Qu'est ce donc que 200 CFA et 500 FCFA volontairement donnés à un policier pour un chauffeur qui tombe sous le coût d'une fourrière à 25 000 FCFA par jour ou d'une infraction à 10 000 FCFA. Ce sont ces mêmes

personnes à qui nous rendons service qui dénoncent la malhonnêteté et le danger du policier. L'Africain est un ingrat, on ne peut plus rendre service aux gens".

Plaidoyer ou description de la situation réelle de la police dans la société ? "Nous sommes importants, nous sommes des facteurs de régulation des mauvais fonctionnements de la société, mais nous sommes cependant victimes de l'ingratitude générale de la population", voici qui semble être le discours dominant des policiers. En effet, si la police évoque aussi l'insuffisance du matériel et des infrastructures, elle met plutôt l'accent sur ses mauvaises relations fonctionnelles, d'une part avec la classe politique, et d'autre part, avec le petit peuple. Si le policier a conscience qu'il représente la loi, son application de la loi est rendue difficile pour plusieurs raisons :

- son action n'est pas relayée par le système administratif et judiciaire ;
- les membres de la classe dirigeante font constamment litière des principes et accordent des dispenses aux personnes fautives ;
- l'intermédiation de la police sur le terrain et auprès de la population pour corriger, par une initiative propre, les rigueurs de la loi et les dérapages du système judiciaire, donnent naissance à une nouvelle "légalité" de fait (et non de droit) et à des comportements violents de la part par les policiers, même si ces derniers les qualifient comme conciliants et sociaux.

Ces initiatives de "policiers justiciers" qui ont finalement force de loi pour la population, surtout dans le contrôle des espaces publics, donnent lieu à tous les comportements excessifs, tant du côté des forces de l'ordre, aisément portées à des interprétations abusives, que des populations, parfois excédées par la justice des policiers. Cette dérive, dont les rapports entre policiers et chauffeurs sont symptomatiques, en l'absence d'un système judiciaire efficace se répand dans les espaces publics, ainsi qu'en rendent compte les incidents rapportés par les journaux.

Invités à faire connaître les raisons de l'éternelle tension qui minent leurs relations, les policiers et les chauffeurs de taxis n'ont pas manqué de se jeter mutuellement la pierre.

Ce sont les transporteurs qui ont accablé les policiers dans un rapport lu par le secrétaire général du syndicat des chauffeurs de taxis (SCTA), Mr Ladjji Coulibaly. Les policiers, a-t-il déclaré, ont l'habitude de mener des opérations parallèles en dehors des temps de service autorisés, souvent sans récépissé ou avec des souches de récépissés. Ces policiers cachent leur numéro matricule et dégainent avec des gestes dignes de pistoleros, tout en proférant des menaces inutiles et vexantes, parfois en état d'ébriété. Parlant des contraventions, le Secrétaire Général a accusé les policiers de faire des mauvaises interprétations du code de la route, assimilant l'arrêt au stationnement, le feu orange au feu rouge, et faisant une interprétation excessive de la priorité à droite. Il a également retenu contre les forces de l'ordre l'usage de la force physique, la matraque, les coups de poings, les fausses accusations, telles celle de délit de fuite, les allégations mensongères pour faire admettre aux chauffeurs de taxi un feu rouge à la place d'un feu vert. La police, dit-il, fait plus de la répression que de l'éducation civique.

Les policiers à leur tour, ont énuméré les griefs contre les dits

chauffeurs. Selon leur porte-parole, le commissaire Atsain Viviane, les chauffeurs sont souvent coupables de surcharge de leur véhicules, de surnombre de leurs passagers, de refus d'obtempérer, de non respect des règles de priorité, et sont pour la plupart incapables de présenter les pièces afférentes aux véhicules, et à la conduite ; toutes choses qui sont sanctionnées par les décrets et la loi. En plus, les chauffeurs ont des comportements discourtois envers les forces de l'ordre, et ils conduisent parfois en état d'ébriété.

Chaque partie a fait des propositions pour l'amélioration des relations. Ainsi, les chauffeurs de taxi ont recommandé que la contravention soit ramenée de 10 000 FCFA à 2 000 FCFA, afin de faciliter son paiement à tous et de réduire les arrangements à l'amiable. Ils font le souhait que les policiers éduquent au lieu de réprimer. Ils souhaitent que soit également bannies les voies de fait. Les policiers ont également demandé la régularisation des pièces administratives des véhicules. Le Ministre a promis de mettre incessamment en place un comité *ad hoc* qui s'occupera de ses doléances.¹⁵⁴

Le discours étatique sur l'insécurité : problème économique et problème d'immigration.

L'État présente l'insécurité de la vie métropolitaine comme la conséquence directe de la crise financière de l'État et de la tradition d'hospitalité africaine. Le déficit des finances publiques, dont le corollaire est la réduction drastique des dépenses des services publics sous les contraintes de l'ajustement structurel, est surtout mis en avant pour expliquer le manque de moyens pour équiper la police.

Ainsi, le Président Houphouët Boigny situait le problème à ce niveau et à celui du contrôle du territoire national et de la ville. Lors d'un conseil national convoqué en 1987 pour débattre de la situation, il avait déclaré :

"Il est intolérable que les bandits s'attaquent aux honnêtes gens dans la ville. Je comprends l'impatience de mes compatriotes vis-à-vis de la question mais les problèmes sont complexes. La crise économique ne nous donne pas les moyens de former des policiers et d'ouvrir des commissariats, c'est là une triste réalité. La Côte d'Ivoire a des frontières avec les pays voisins dont le contrôle est difficile, nous n'avons pas assez de postes pour surveiller toutes nos entrées, c'est une réalité dont il faut être conscient".

Le Président faisait ainsi directement allusion à la thèse selon laquelle les étrangers sont les principaux auteurs de l'insécurité. Mais il s'était systématiquement abstenu de toute accusation publique de l'étranger, lui reconnaissant le droit de vivre en Côte d'Ivoire et dans la métropole, en harmonie avec ses frères ivoiriens. La mise en cause publique des étrangers vient quelques années plus tard, en 1996, du Ministre de la sécurité qui invectivera nommément les ressortissants de la sous région :

"Ce sont les étrangers, les Burkinabé, les Maliens et les Libériens les auteurs du banditisme en Côte d'Ivoire. L'Ivoirien ne demande qu'à travailler, ces gens venus des pays voisins

¹⁵⁴ *Soir info* du 20 novembre 1997.

Le discours étatique sur l'insécurité rejoint alors celui de la majorité de la population ivoirienne rendant l'étranger responsable. Ce que la population ne mesure pas, en cette affaire, c'est l'incitation à la division entre étrangers et Ivoiriens dans les relations sociales au sein des quartiers et l'aggravation de la fragmentation de la communauté urbaine déjà fortement fragilisée par les manifestations identitaires ethniques et par les disparités socio économiques.

Dans l'ensemble, cependant, l'insécurité ne met pas en cause la volonté de vivre ensemble des différents composantes de la société urbaine. Toutefois, il faut noter les grandes divergences de points de vue des discours tenus sur les causes de l'insécurité, insécurité qui touche pourtant uniformément toutes les populations :

- l'approche communautaire des Ebrié, présentant l'insécurité comme un facteur exogène aux villages inclus dans la ville ;
- les populations des quartiers précaires qui interprètent l'insécurité comme le résultat de leur marginalité spatiale et économique dans la ville ;
- les classes moyennes qui estiment que l'État est responsable de l'insécurité et qu'il doit remplir son devoir de police ;
- et les classes populaires, environ 70% des 2 millions d'habitants, qui admettent comme un pis-aller les arrangements conflictuels avec la police, en comparaison des dommages éventuels causés par une justice portée à ne pas respecter l'égalité des droits pour tous les citoyens.

L'État, en se démettant de ses responsabilités sous couvert de la crise et de l'immigration, conforte cette lecture diversifiée et laisse la voie libre à de nombreuses pratiques sécuritaires.

III Du discours à la méthode : les pratiques sécuritaires dans la ville

Les attermoissements de l'État.

Les différentes appréciations relatives aux causes de l'insécurité n'en convergent pas moins vers une position commune dans les moments de recrudescence de la criminalité : la population dans son ensemble rend alors systématiquement l'État responsable du péril par son incapacité à faire face au banditisme. Le Président de la République organise alors des concertations avec les représentants de toutes les couches sociales. Au cours de ces conseils nationaux, l'État fait des déclarations de principe, notamment sur son souci de protéger les biens et les personnes sur l'ensemble du territoire. Le Président de la République rappelle aux

¹⁵⁵ le Ministre de la sécurité intérieure, déclaration en Septembre 97 à Port-Bouët.

populations que l'État est sensible à leur irritation face à l'insécurité dans la ville, dans les champs et sur les routes. Il insiste auprès des populations sur la nécessité de respecter l'état de droit républicain qui exclut tout recours à la justice populaire, aux initiatives sécuritaires privées, notamment au recours à des services de sécurité non autorisés par la loi ou aux chasseurs traditionnels faisant office de milices. Le gouvernement invite plutôt les populations à se solidariser avec la police, à faire confiance à la justice, il demande que se rétablisse la confiance dans les forces de l'ordre, dans un discours qui donnerait plutôt à penser que la croissance de l'insécurité résulterait d'une attitude non-citoyenne des citoyens révoltés contre leur police.

Au plan de l'action effective, le Pouvoir est demeuré peu entreprenant, développant des moyens largement insuffisants et mal orientés. Par exemple, il finance l'achat de nombreux véhicules affectés aux campagnes politiques, mais il ne répond aux demandes d'équipements de la police que par des affectations de véhicules qui proviennent de dons faits par la coopération internationale.¹⁵⁶

Les réponses du Pouvoir relèvent davantage des décisions personnelles prises par les Ministres de la sécurité ou par le Président de la République que de l'expression d'une politique publique. Les mesures prises touchent les différentes dimensions géographique, juridique et administrative de l'insécurité.

La police n'ayant pas des effectifs à la hauteur d'une gestion régulière et suivie de la sécurité sur toute l'étendue de l'espace métropolitain, il lui faut envisager des opérations ponctuelles, mais énergiques, qui consistent en des rafles dans les lieux les plus sensibles de la ville. Sont nées de cette façon les opérations dites "opérations coup de poing", rafles policières imposantes dans les zones réputées dangereuses. Ces rafles fortement médiatisées, auxquelles participent le Ministre de la sécurité en personne et l'état-major de la police, ont pour objectif de mettre en scène l'activité policière de l'État et d'arrêter les perturbateurs de l'ordre public. Les avis de la population sont très partagés à propos de ces actions anti-criminalité :

M C. "Les rafles permettent de mettre la main sur les bandits. On en a beaucoup attrapé la dernière fois à la gare d'Adjamé."

Mr L H. "Moi j'ai été pris une fois par les rafleurs. Ce n'est pas la même chose que les journalistes présentent à la télévision, moi j'avais mes papiers, j'avais travaillé tard, j'allais prendre mon car quand j'ai vu les policiers. Ils ne m'ont même pas laissé le temps de parler, ils m'ont jeté dans le fourgon, quand j'ai voulu parler, un d'entre eux m'a frappé. Est-ce que ça s'est bien ? J'ai fait trois jours au commissariat central avant d'être libéré."

On peut en effet se demander si ces opérations, fondées sur la présomption de culpabilité de toutes les personnes raflées sans discernement, n'aggravent pas plutôt le climat d'insécurité et ne donnent pas lieu à une surenchère étatique dans les lieux déjà suffisamment

¹⁵⁶ Le secrétaire général du parti PDCI au pouvoir a considéré comme un acte de grande responsabilité l'affectation de quelques uns de ces véhicules à la police après la campagne.

dangereux pour le citoyen.

La militarisation de la sécurité publique par l'emploi de l'armée dans les tâches de contrôle et par la création de services spéciaux de lutte contre la criminalité¹⁵⁷ chargés de l'élimination physique des bandits pris en flagrant délit, engendre les mêmes dérives et "bavures" que les opérations de coup de poing. Les actions d'éclat de ces brigades éliminent certes de nombreux gangs et calment le syndrome de l'étranger criminel, mais les bavures dont elles se rendent très souvent responsables, entretiennent le doute sur la réalité de la protection des gens, du respect du citoyen et sur la crédibilité des forces de police. Les nouveaux traitements de la question sécuritaire par des actions d'urbanisme conjointes du Ministère de l'environnement et de la sécurité renforcent ce sentiment.

Les bandits et les quartiers identifiés comme "criminogènes", en ce sens qu'ils abritent des populations mal intégrées à la vie économique et sociale, devaient faire l'objet d'une action directe de lutte contre l'insécurité. Dans l'esprit du Ministère de la Sécurité et du Logement, l'assimilation entre tous les "bidonvilles" peuplés d'étrangers, les formes d'occupation irrégulières de l'espace public et l'insécurité, est patente. Le projet d'assainissement de l'environnement urbain établi par le Ministère du Logement et de l'Environnement, voue les bidonvilles à la destruction immédiate et entend nettoyer les trottoirs des commerçants et artisans du secteur informels, qui les ont envahis¹⁵⁸. Le Ministre de la sécurité s'exprimant sur la question des pauvres, victimes désignées de cette violence d'État, déclarait en 1997 à Abobo :

"On dit qu'ils sont pauvres, retraités, chômeurs, invalides, il faut qu'ils retournent dans leur pays ou chez eux au village. Dans les villages il y a encore la terre, ils pourront se nourrir plus facilement, pourquoi faut-il qu'ils restent en ville?"

Ce discours, tenu lors de réunions avec la population abidjanaise, exprime une idée longtemps tue de la classe politique ivoirienne, selon laquelle le droit à la ville n'est pas ouvert à toutes les couches de la population. S'il n'exprime pas encore une position officielle du gouvernement, mais plutôt l'irritation du premier responsable de la sécurité urbaine, il montre toutes les limites et les contradictions des modalités étatiques du respect de la citoyenneté urbaine et de la sécurité. La marginalisation des pauvres à l'écart des circuits de l'emploi urbain implique-t-elle leur déchéance de leur droit à la ville et, partant, leur exclusion de la la société ? L'inclusion des pauvres dans un projet d'assainissement urbain, au même rang que l'enlèvement des ordures ménagères, que le curage des caniveaux, que la chasse aux chiens et au bétail errant, incline à assimiler les quartiers précaires et leurs populations à des déchets dangereux et à considérer ces populations comme des non-citoyens.

¹⁵⁷ Le Ministère a créé de nouveaux services anti-gang la BAC la SAVAC entraîné par les israéliens aux fins de s'attaquer aux gangs.

¹⁵⁸ Opération "Ville Propre" de février 1997 à décembre 1997.

L'État a encore pensé trouver des solutions aux limites de ces actions policières radicales et intempestives en associant plus amplement la population à la gestion de la sécurité, celle-ci étant considérée comme un bien public sanctionné par un contrat social. Il a demandé au peuple de lui réaffirmer sa confiance et de l'aider, par une contribution financière spéciale, à pallier l'insuffisance des infrastructures de police. Chaque citoyen a été ainsi appelé à manifester son esprit civique en participant au financement de l'appareil policier en fonction de ses moyens. En 1992, une contribution spéciale au titre de la sécurité a réuni 3 milliards de FCFA destinés à l'acquisition de matériel. Cette opération devait combler les lacunes de l'encadrement géographique de la population au niveau métropolitain en accroissant la mobilité des forces de police et la multiplication des points de contrôle dans les communes, grâce à un investissement conséquent en véhicules, en dotations de carburant et en commissariats.

Elle n'a pas eu cependant les résultats attendus. Ce n'était pas là une politique, mais un projet ponctuel face à des problèmes d'insécurité structurels.

Au bout du compte, il est remarquable que l'État n'investisse pas dans la sécurité, ce qui donne à penser que, malgré le mécontentement et la fronde de la population, l'insécurité urbaine actuelle n'a pas atteint la cote d'alerte susceptible de représenter un danger pour lui. On peut dans ce contexte se demander si l'invitation à participer à cette vaste collecte de fonds n'avait pas relevé d'une manoeuvre de diversion politique de la part d'un Pouvoir estimant acceptable ce niveau d'insécurité et, sans le dire, incitant finalement la population à prendre ses propres dispositions.

Les formes communautaires de la gestion de la sécurité

Les premières réactions collectives contre l'insécurité sont venues des villages, des quartiers évolutifs et des quartiers précaires, dont les habitants ont initié une expérience de groupe d'auto-défense.

La création de comités d'autodéfense des quartiers précaires

Chez les Ebrié, la fibre communautaire est exploitée en conformité avec leur diagnostic sur l'insécurité en tant que conséquence des mauvaises influences de la ville sur les villages. À l'encontre des voleurs et des brigands qui sont des étrangers, les habitants des "villages" ébrié font systématiquement leur propre justice expéditive, qui consiste à battre à mort ou à noyer les délinquants dans la lagune toute proche. L'Administration, bien que réprouvant ces actes, les passe sous silence tant qu'il s'agit d'étrangers, voleurs de surcroît.

Or ces pratiques ne sont plus l'apanage des Ebrié. Elles constituent autant de réponses communautaires à l'impunité judiciaire des voleurs. L'inefficacité des méthodes officielles et légales a en effet conduit les habitants de différents quartiers de la ville à mettre sur pied des groupes de surveillance. C'est, par exemple, le cas du de la Pointe-aux-fumeurs. Le chef

de ce quartier relate cette expérience :

"Il fut un moment où nous avons connu des vols répétés suivis d'agressions allant jusqu'à mort d'homme. Le problème était devenu sérieux car la police ne venait pas toujours à notre secours ou elle arrivait tard pour mener des enquêtes qui n'aboutissaient pas. Notre quartier était indexé comme un lieu de refuge des voleurs. Un jour il y a eu des vols suivis de meurtre dans le quartier. Cet acte a révolté la population et les notables ont demandé qu'on réfléchisse sur la sécurité dans le quartier, en suggérant que si les policiers ne peuvent pas nous protéger, il faudrait alors faire la garde nous-mêmes. J'ai convoqué les responsables de la population. Ici nous sommes organisés par chefferies ethniques et par comités politiques, j'ai réuni tout le monde. Certains ont dit que ce n'est pas normal de surveiller le quartier alors que la police est là ; d'autres ont dit que chaque cour devrait se surveiller. Les arguments en faveur d'un comité de gardiennage du quartier ont fini par être admis par tous. Nous avons ensuite réfléchi sur la manière de faire la surveillance. Les gens ont discuté pendant longtemps. L'idée de prendre des gardiens qu'on allait payer a été sévèrement critiquée par les locataires qui ne voulaient pas s'associer car, disaient-ils, la charge d'assurer la sécurité revient aux propriétaires. À leur avis, les propriétaires sont plus sensibles à l'insécurité du quartier car ils pourraient perdre des rentrées de loyers.¹⁵⁹

Le recrutement des gardiens n'a pas rencontré l'adhésion de la population car elle a estimé que les familles n'avaient pas de ressources pour faire face aux salaires. On a fait aussi observer que les gardiens dont les habitudes sont connues, n'assureraient pas bien la tâche pour laquelle on les paierait. La surveillance assurée par les habitants eux-mêmes, c'est-à-dire le groupe d'autodéfense est apparue plus acceptable à tous.

On a réfléchi donc à la manière d'assurer l'autodéfense. L'organisation a été rapidement trouvée. Nous avons demandé à chaque comité ethnique de fournir un contingent de personnes par famille qui composerait une équipe hebdomadaire de surveillants dont les éléments seront renouvelés selon une rotation qui permettrait à chaque ménage d'assurer un tour de service. L'équipe a été ainsi composée de Burkinabés, de Maliens, de Ghanéens, d'Ivoiriens, etc. La coordination a été confiée au chef des Maliens sous la supervision générale du chef du quartier. La surveillance se fait à partir de 20 heures jusqu'à 6 heures du matin. Toutes les entrées du quartier sont équipées d'un poste de surveillance et l'on prend soin de barrer les voies. Les gens qui viennent doivent décliner leur identité et dire où ils sont et où ils s'en vont. Une patrouille fait le tour à l'intérieur du quartier.

En Côte d'Ivoire on autorise pas les armes, donc les propositions des notables les plus révoltés contre les bandits, d'armer les gardiens ont été écartées. Nous avons choisi de leur procurer des sifflets, des torches et des gourdins. En cas d'alerte tous les habitants viennent à la rescousse.

Le comité d'autodéfense a été très efficace car en moins d'une semaine, nous avons réussi à mettre fin aux activités des bandits dans le quartier. Les gens pouvaient de nouveau dormir tranquilles, sous leur véranda par les temps de chaleur. Nous avons eu cependant quelques problèmes, un jour un des groupes de gardiens a grièvement blessé un suspect qui a refusé de marquer l'arrêt au poste. L'affaire est allée à la police et j'ai dû faire la prison pendant une semaine avant d'être relâché par l'intervention de mon cousin haut placé. On nous reprochait d'avoir fait justice nous mêmes".

La recherche de solutions à l'insécurité permet de faire renaître l'esprit de solidarité, soit sous sa forme communautaire dans les "villages", soit sous la forme d'association de communautés dans les quartiers précaires. Mais ces organisations communautaires ne résistent pas aux exigences de la gestion dans la durée, du respect des règles de droit tout de même imposées par la société globale et à l'individualisation des conditions d'existence : les comités d'autodéfense s'étiolent car ses membres sont souvent absents pour cause de travail.

¹⁵⁹ Ils donnaient l'exemple de certains quartiers notamment Azito où les locataires harcelés par les voleurs sont partis laissant vide les maisons des propriétaires.

Comités de surveillance des quartiers

Dans certains quartiers précaires et notamment dans les quartiers évolutifs, les populations sont allées vers une autre forme de gestion de la sécurité en confiant cette tâche à des habitants payés pour ce service. Le chef du quartier de l'Abattoir raconte les débuts et l'évolution de son comité de surveillance :

"Les bandits nous ont trop fatigués. Dans notre quartier tout près de l'Abattoir, nous recevons régulièrement les voleurs de moutons, les brigands qui s'en prennent aux vendeurs de boeufs et à la population même. Ce sont les jeunes organisés en comité de jeunes du quartier qui m'ont proposé d'assurer la sécurité. J'ai discuté avec eux, puis j'ai convoqué une réunion du conseil du quartier ainsi que du conseil des sages. Tout le monde a vu dans le dessein des jeunes une activité noble, leur volonté de faire amende honorable en se départissant de l'image de délinquants notoires qui était la leur. Les jeunes et les notables se sont mis d'accord que le service public de surveillance sera payant. La proposition de faire payer la même quote-part par ménage de propriétaires et de locataires n'a pas été acceptée par les locataires. Après avoir débattu la question, la contribution des propriétaires résidents a été fixée à 300 FCFA, la contribution des locataires à 200 FCFA par ménage ou par porte."

Les candidats retenus se sont constitués en équipes de nuit et ont obtenu de la présidence du quartier un fonds de départ de 30 000 FCFA pour s'équiper en torches, en gourdins et en sifflets. Dans certains quartiers où les jeunes ne se sont pas spontanément manifestés, la population a eu recours à des adultes à condition qu'ils soient résidents du quartier et connus de tous. L'emploi d'adultes oblige cependant les autorités du quartier concerné à obtenir l'aval des autorités de police :

"Quand nous avons voulu prendre des adultes, la police a demandé que la liste des personnes lui soit soumise pour une vérification de moralité".

Le dossier présenté par le Président du quartier comprend une copie des pièces d'identité et la résidence du candidat. Le chef du quartier est en rapport étroit avec le commissariat où il a reçu des consignes en matière d'observation des règles de conduite vis-à-vis de son action de surveillance. Les personnes arrêtées par le service de surveillance sont conduites chez le chef de quartier, qui les accompagne à la police. Un notable est commis à la gestion du service de sécurité avec mission de veiller à ce que les populations soient informées de ce qui se fait, qu'elles paient leur contribution et que le conseil des notables soit mis au courant du bon déroulement du service. L'ensemble des habitants contrôlent le travail des surveillants.

Une habitante : *"Quand le soir vous rentrez et que vous voyez un gardien en train de dormir, vous informez tout de suite les notables qui prennent des mesures appropriées allant de l'avertissement à la rétention des primes de gardiennage. Les gens sont très soucieux du travail qui se fait car ils paient les gardiens. La création de ce comité de gardiennage nous a fait beaucoup de bien. Nous avons arrêté de nombreux voleurs. À partir de minuit personne ne peut rentrer dans le quartier. Toutes les rues étaient surveillées. Même les habitants eux-mêmes attardés le soir en ville avaient des difficultés à franchir les barrages. Les gens inconnus du quartier et les visiteurs se faisaient systématiquement refouler parfois sans ménagement et ils s'en plaignaient."*

Ces comités de gardiennage fonctionnent sur les bases des solidarités communautaires et intercommunautaires du quartier. La relation quasi amicale de la population avec les gardiens qui sont des leurs, et la fixation à l'amiable de taux forfaitaires pour la rémunération, fait de ce mode d'organisation collective de la lutte contre l'insécurité, un type d'arrangement local, qui tient à la fois du renforcement des liens entre groupes de voisinage et de l'acte contractuel. Cet équilibre entre le don et l'échange marchand ne tient durablement que par un exercice difficile, où gardiens et populations ont la mesure de ce qui doit être payé en monnaie et de ce qui doit être rendu sous forme d'une reconnaissance sociale non matérielle. À l'inverse des habitants, les gardiens ont, le plus souvent, tendance à exiger, sans l'exprimer formellement, que les populations considèrent leurs activités davantage comme un bien marchand que comme un service social. De la part des habitants-employeurs, il s'ensuit des doutes sur la sincérité des gardiens, ce que confortent régulièrement des histoires de vols organisés par ces derniers eux-mêmes. Les populations demeurent alors constamment en quête d'un type de gardiennage idéal qui allierait une certaine conception de la vie sociale empreinte de solidarité communautaire et des gardiens honnêtes et peu coûteux.

Le recours aux chasseurs Dozo

Ces agents capables de garantir l'ordre social, les populations ont pensé les trouver auprès des sociétés initiatiques des chasseurs traditionnels des savanes du nord, que sont les *Dozo*. Le *Dozo*, ou *simbon*, personnifie pour la population une société traditionnelle juste et sécurisante, associant la vertu, le code de l'honneur et le sens du respect de la parole donnée et de la personne, ce qui remplace avantageusement tout ce que peuvent faire aujourd'hui des institutions de police et des entreprises de sécurité modernes uniquement soucieuses de profit. En appeler aux *Dozo* des villages revient, pour les citadins qui en prennent l'initiative, à s'assurer d'une garantie de confiance contre l'avidité des sociétés privées de gardiennage, qui ont transformé en marchandises avariées les fondements moraux et éthiques de la collectivité. En outre, les pouvoirs "mystiques" des *Dozo* leur donnent une efficacité bien supérieure à celle des gardiens ordinaires. C'est, par exemple, l'opinion de cet habitant d'un secteur surveillé par les *Dozo* :

"Moi je préfère de loin les Dozo à nos surveillants malhonnêtes. Les Dozo sont des gens très forts. Ce sont des initiés qui détectent le mal, et s'y opposent avec courage. Ce que j'apprécie chez eux, c'est qu'ils ne mentent pas. Ils sont loyaux et assermentés dans le cadre de confréries initiatiques pour défendre les gens. Dans nos sociétés traditionnelles telles que chez les Soudanais, le Dozo était le brave, celui à qui l'on allait demander justice contre les personnes méchantes qui prenaient l'allure d'animaux. La plupart des grands voleurs ont des fétiches protecteurs devant lesquels les petits gardiens que nous prenons ne font pas du tout le poids avec leur karaté ou leur couteaux de poche. Les sorciers, les féticheurs et leur double ne résistent pas devant un Dozo qui a du flair et des pouvoirs mystiques. Un Dozo a des gris-gris pare-balles et peut hypnotiser le plus redoutable des bandits. Moi-même l'employeur, quand je vois un Dozo, j'en ai peur. Il faut le craindre et être juste avec lui, car s'il se fâche pour une injustice quelconque, il peut te faire du mal. En plus se sont des gens très respectueux, austères,

qui ne cherchent pas forcément à faire fortune dans leur métier."

Si les Dozo se sont avérés des gardiens efficaces, l'irruption dans la ville moderne pour y remplir des tâches de sécurité de chasseurs traditionnels, tout droit sortis des mystérieuses confréries villageoises des régions les plus reculées du pays, pose d'importants problèmes de fond. Le comportement des *Dozo* à l'encontre des malfaiteurs sont codifiés par des lois coutumières extrêmement sévères, qui prévoient le bannissement ou l'exécution des déviants. La loyauté du Dozo se manifeste à l'endroit de ses employeurs et de ces canons traditionnels. Mais cette loyauté ne perçoit pas qu'au delà des employeurs du quartier, se trouvent un pouvoir républicain et des institutions au service d'un ordre dont relève l'ensemble de la population. Les moyens d'agression (occulte et matérielle) utilisés par les *Dozo* dispensent certes la population de recourir au lynchage, mais cette sorte de délégation d'un pouvoir illicite de violence aux chasseurs va à l'encontre des lois de la République protégeant l'intégrité corporelle et mentale des personnes arrêtées. Ainsi le Ministre de la sécurité, lors de différentes tournées dans la métropole et dans les villes secondaires¹⁶⁰, a officiellement mis en garde contre le caractère illégal du recrutement des Dozo comme agents de la sécurité.

Mais dans la pratique les "bandits" ont peur des Dozo qui se sont révélés très efficaces dans la lutte contre l'insécurité urbaine. Cette efficacité et l'emploi de ces chasseurs traditionnels par des personnalités politiques, pour leur protection rapprochée, légitiment malgré tout le recours aux Dozo comme agents de la sécurité collective, malgré les injonctions formelles de l'État.

Toutefois, toutes ces formes de police d'exception (recours aux Dozo, aux comités de gardiens de quartiers, à l'autodéfense) ne sont pas légitimes auprès de tous ceux des Ivoiriens qui, dénonçant les bavures et les dérives toujours possibles, continuent de se réclamer d'une meilleure efficacité de la lutte contre le banditisme dans le cadre de la légalité.

La contractualisation des services individuels de gardiennage

Les nouveaux gardiens de la paix

L'emploi d'un gardien à domicile date de la construction des premières maisons de standing. Le gardien, traditionnellement recruté parmi les émigrés burkinabé ou maliens, faisait aussi office de second boy, chargé de nettoyer les voitures, d'ouvrir le portail et de faire entrer les visiteurs. Le gardien était alors plus un symbole de la réussite sociale qu'un véritable agent de sécurité.

Mais la forte insécurité actuelle demande d'être plus vigilant, ce qui a conduit à renouveler les pratiques antérieures de surveillance. Certains ont

¹⁶⁰ Le recrutement des *Dozo* est un acte illégal (déclaration publique du Ministre de la sécurité à Sassandra en janvier 1997).

eu l'idée de créer des entreprises de surveillance, non plus seulement pour le gardiennage des sociétés et des établissements publics, mais pour répondre à ce nouveau besoin de sécurité à son domicile.

Un ancien salarié, licencié en 1990, raconte ainsi comment il a réussi à créer une petite société de sécurité :

"Mes débuts dans le gardiennage ont été un tâtonnement. J'étais au chômage, on m'avait licencié d'une société et je cherchais quelque chose à faire. L'idée m'est venue de monter une entreprise de gardiennage. Il faut dire que j'étais commis chez mon ancien employeur qui travaillait dans le domaine de la surveillance. Les gardiens actuels ne sont pas très bien formés, ce sont des étrangers pris sur le tas ; moi, je proposais des gens plus instruits à qui je pourrais donner une formation en autodéfense par les arts martiaux, de vrais gardiens. Je pensais comme clients aux propriétaires des maisons cossues de la ville qui peuvent payer. Ce serait bien qu'ils se rendent compte que des Ivoiriens qui peuvent être de bons gardiens qui les défendraient contre les brigands ressortissants de la sous-région. Il faut qu'on aide la police à faire son travail. Les Grands devraient comprendre qu'il faut qu'ils aident les Ivoiriens à leur rendre service en facilitant la création d'entreprises de surveillance. Je me suis ouvert à un de mes amis au Ministère de la sécurité qui m'a vivement encouragé et introduit auprès du directeur de cabinet du Ministre, très intéressé par le projet. Avec mes économies j'ai payé le stage de formation en karaté de cinq personnes : quatre Burkinabé et un Ivoirien. Les Ivoiriens m'ont beaucoup déçus. De tous ceux que j'ai contactés, aucun ne voulait être gardien, faire un travail subalterne. Ils s'étonnaient que je leur fasse une telle proposition. Des amis m'ont aidé à placer les premiers auxquels j'ai acheté des tenues de combat. Je les ai équipés de torches et de gourdins. J'ai discuté avec les occupants des maisons des choses qu'il fallait faire. On s'est mis d'accord que s'ils arrivaient des problèmes dus à la faute du gardien je devrais payer les dommages. En contrepartie du service la société recevrait 50 000 FCFA par mois. J'ai eu un jour à fournir un gardien à des Européens qui m'ont vraiment fatigué. Ils ont tenu à faire un contrat qui mentionne les obligations des parties. Nous avons discuté trois fois pendant trois jours pour tout écrire. À certains moments de la discussion, j'ai eu peur et je voulais renoncer au contrat ; mais ils m'ont dit qu'il était nécessaire de procéder ainsi. J'ai continué parce qu'ils me prenaient trois gardiens qu'ils payaient bien jusqu'à 210 000 FCFA par mois. Un jour un de mes clients m'a téléphoné, il était en colère car il avait surpris son gardien en train de dormir, il m'a menacé de suspendre mon contrat. J'étais forcé de faire des tours de contrôle toute la nuit. Ce sont des moments qui ont été très difficiles pour moi. Aujourd'hui, Dieu merci, je commence à souffler."

Nombre de sociétés de gardiennage sont ainsi nées à l'initiative de néo-entrepreneurs débrouillards qui ont trouvé une place sur un marché de la sécurité en pleine extension, où d'autres, avec de plus gros moyens, comme certaines multinationales de la sécurité, s'étaient installés. Les populations ont alors fait l'expérience des méthodes d'intervention rapide de ces sociétés utilisant des réseaux de surveillances complexes mettant en jeu l'électronique, la puissance des voitures et l'entraînement des hommes, la plupart étant capables de délais d'intervention de moins de cinq minutes. Leur enregistrement par l'État garantit la légalité de leur intervention et apparaît comme la preuve de l'abandon implicite par la puissance publique des ses fonctions de veille policière.

Mais le coût des services des sociétés privées de gardiennage — en moyenne 60 000 CFA par mois et par logement —, les rend uniquement accessibles aux ménages les plus aisés. De plus, les délais d'intervention exigent un niveau de concentration des abonnés, si bien que ces sociétés interviennent exclusivement dans les quartiers résidentiels de haut standing.

L'usage collectif du gardiennage privé intervient quand les habitants d'un quartier se regroupent pour recourir aux sociétés privées de surveillance. Celles-ci disposent leurs gardiens dans les différentes rues du quartier dont elles ont par contrat la charge. On observe cette formule en particulier dans les quartiers de logements économiques construits par les sociétés immobilières d'État et les sociétés immobilières privées : ces quartiers sont occupés par les classes moyennes, à qui leurs revenus ne permet pas de s'offrir un gardiennage individuel.

L'extension de la formule à tous les nouveaux quartiers construits par les sociétés immobilières privées rend plausible l'hypothèse d'une privatisation implicite par l'État de sa mission de sécurité, à l'image de la privatisation du financement des logements, celui-ci étant, de fait, assuré par souscription des candidats à l'acquisition d'une maison dans une opération immobilière groupée. Ainsi, la densité des maisons, du fait de l'étroitesse des lots, crée un voisinage fortement ressenti, qui conduit à une certaine approche collective de la sécurité par les habitants des lieux. Pour ces derniers, l'engagement d'un service de gardiennage individuel coûterait cher et n'aurait pas de sens :

"si vous prenez un gardien, il ne peut pas être dans la cour car il n'y a pas d'espace à moins qu'il reste au salon. Vous êtes obligé de le mettre devant votre porte le seul accès pour les malfaiteurs, les autres parties du lot sont soit des murs mitoyens soit des façades surélevées. Or là, en face, à moins d'un rayon de 10 m, vous avez la porte de trois autres voisins. Votre gardien devient forcément le surveillant de tous. On a donc réfléchi que si chacun prenait un gardien, ce serait un gaspillage des ressources".

Comment se met en place cette organisation collective ?

Les occupants de ces quartiers se réunissent autour de certains problèmes de gestion : aménagements publics, malfaçons généralisées, défense contre des augmentations intempestives du prix des maisons, gestion de l'école du quartier, autant d'occasions de rencontres. Les préoccupations sécuritaires font dorénavant partie du lot. Elles sont discutées au cours de réunions convoquées par le Président du quartier. Les débats concernent le besoin de sécurité, la manière de l'assurer collectivement ou individuellement, le choix de la société de gardiennage, les prix du service, le contrat, les délégués du quartier commis à la supervision du service et les taux de cotisation.

Un habitant du quartier des "Perles grises":

"Dans notre cas, les habitants ont été unanimes sur la demande en services de sécurité. Mis à part quelques un qui ont voulu se prendre des gardiens individuels nous avons abondé dans le sens du service collectif. Ceux qui souhaitaient un gardiennage individuel argumentaient que les gardiens des rues étaient paresseux, inefficaces et responsables, dans certains quartiers, de vols dont ils étaient les indicateurs. La majorité a vu les inconvénients d'un service de gardiennage collectif, mais aussi ses avantages en terme de rapport coût-efficacité. Nous avons surtout réfléchi à la manière de poster les gardiens. Le plan du quartier a été mis sur la table, et commenté par chacun. Toutes les entrées et les carrefours ont été analysés. Tout le monde a parlé même les femmes qui souhaitaient mettre partout des postes. Les propositions faites demandaient environ 50 gardiens dans 25 postes pour 500 logements. En

examinant la situation nous avons retenu 15 postes de garde et fixé à 1 500 FCFA les cotisations par logements pour un service assuré 24 heures sur 24."

La société de sécurité installe des points de contrôle où tous les visiteurs du quartier, piétons ou automobilistes, sont amenés à décliner leur identité et le logement où ils désirent se rendre. Les gardiens revêtus de tenues similaires à celles des forces de l'ordre, exigent souvent le dépôt d'une pièce d'identité quand ils doutent du visiteur. La veille de nuit demande une autre organisation : un bouclage du quartier, les rues d'accès étant barrées par des pneus usagés ou des briques, avec un seul passage obligatoire pour tous.

Ce qui pose le plus problème dans ce type d'organisation, ce sont ces atteintes à la liberté de circulation, souvent mal vécues par les citadins et qui évoquent des villes privées avec leurs propres règles de police.

Les paysages de la claustration sécuritaire

1990, la fièvre des revendications démocratiques, au beau milieu de la tourmente de la crise, embrase la ville. Des masses compactes de syndicalistes déferlent chaque semaine sur le quartier résidentiel de Cocody, en direction de la résidence du Chef de l'État et des locaux de la télévision, scandant des slogans réclamant plus d'égalité, davantage de justice et des augmentations de salaires. Ces foules de petits fonctionnaires, encadrés par des hordes de badauds, de jeunes désœuvrés et de chômeurs à qui la croissance économique de ces vingt dernières années n'a rien offert, observent, ahuries, entre étonnement, colère et convoitise, ces immenses demeures entourant le palais. Face à tant d'inégalités, une voiture luxueuse surprise par la manifestation suffit à déclencher dans la meute enragée de terribles réactions. Des salves de pierres s'abattent soudain sur les villas dont les chiens couvrent de leurs hurlements le désespoir des maîtres atterrés. Les propriétaires se barricadent contre cette nouvelle insécurité des espaces publics, que représentent désormais les regards pleins de haine de la foule des insatisfaits de la justice sociale. À la suite de ces événements, des transformations notables, obéissant à des préoccupations de sécurité, se sont alors produites dans les quartiers résidentiels.

On a vu un peu partout, les habitants élever des clôtures imposantes. Les haies vives fleuries qui faisaient le charme des rues sont remplacées par des murs en béton impressionnants, tandis que les murets voient venir les maçons qui les surélèvent de plusieurs rangées de parpaings, tout cela dépassant nettement les besoins et les habitudes de marquage des limites de lots. La fièvre de constructions de ces barrières de protection a donné, au moment fort des émeutes pour la démocratie, une allure de nouveau chantier aux quartiers résidentiels anciens. Le paysage emmuré que présentent désormais les rues canalisées par d'épaisses clôtures, est austère et grave ; il donne l'impression d'un camp retranché. La rue, si conviviale d'habitude, où l'on prend plaisir à partager la beauté des jardins, des aménagements privés, à admirer l'architecture des imposantes villas, se ferme de plus en plus au regard et à la présence, comme si leurs propriétaires ne voulaient plus rien partager avec les autres. L'un d'eux

reconnaît :

"J'étais obligé de monter les murs, ça ne me plaisait pas du tout de le faire, ma femme et mes enfants avaient très peur que quelqu'un franchisse les haies. On avait de nombreux exemples de vols de villas depuis la crise. Il semblait de toute évidence que les gens en avaient après les personnes aisées comme si nous étions des bêtes responsables de leur pauvreté. Mon voisin a été cambriolé sans que personne ne vienne à son secours, pas même la police. J'avais souhaité un mur plus petit mais au fur et à mesure ma femme a demandé de le monter davantage, craignant qu'au moyen d'une échelle ou d'une corde quelqu'un ne puisse passer. Il n'y avait pas moyen de la raisonner. Un jour elle a appris que des voleurs ont attaqué une maison en faisant un trou dans le mur, elle n'a pas dormi pendant une semaine. Vous savez quel que soit le dispositif de sécurité, c'est Dieu qui vous protège véritablement. Les mois suivants tous mes voisins ont monté des murs plus hauts que le nôtre."

Et dans les quartiers résidentiels récents, les constructions prennent d'emblée l'allure de châteaux-forts. On découvre de petits bâtiments pris dans d'épais murs entourant la parcelle, reflet d'une domination nette des préoccupations sécuritaires sur les besoins d'esthétique et de confort du logement. L'effort de tous, locataires ou propriétaires, pour faire échec à toute tentative d'effraction, transforme finalement le paysage urbain en une succession de bunkers. Un citoyen explique pourquoi il a entouré sa maison de ce genre de fortification :

"La ville est devenue dangereuse. On ne se contente plus de voler, mais on tue. Il suffit qu'on voit au travers de la fenêtre que tu possèdes une télévision pour qu'on vienne te visiter la nuit. Alors je construis des murs de sorte qu'on ne puisse même pas voir ni ma cour, ni l'intérieur de ma maison. Vous voyez tout le monde fait de même autour de moi. Si je m'avisais de faire autrement, je serais toujours la cible des bandits et les gens penseront que je suis irresponsable ou fou pour ainsi exposer ma famille".

Conclusion

La société, l'individu et le citoyen existeraient-ils sans l'assurance de la sécurité pour le groupe et pour chacun de ses membres ? Le besoin de sécurité n'est-il pas du même ordre que celui de la liberté et de la justice ? L'insécurité actuelle n'est-elle pas vécue par les citoyens qui vivent sous sa menace, comme une atteinte directe à ces valeurs sociales qui fondent la personne et la société ? Et le fait que la ville soit devenue dangereuse ne porte-t-il pas à s'interroger sur la société et sur l'État quand ils s'avèrent de plus en plus incapables de garantir la sécurité des biens et des personnes ?

À la différence de ce qui peut s'appréhender à l'échelle nationale, où la citoyenneté renvoie à la conception d'une sécurité générale perçue au travers des lois et de la Constitution, la particularité de la ville est de transformer la sécurité en substance quasi matérielle et vitale pour la cohésion et la fonctionnalité de la société civile locale. L'agrégation même des individus et la concentration des relations tant sociales qu'économiques dans des espaces urbains devenus les foyers de la vie sociale, impliquent l'adhésion à des normes de conduite urbaines et commandent que la ville

dans son organisation (et, en premier lieu, les autorités étatiques et municipales) impose à tous l'observance de règles de conduite garantissant la sécurité de chacun.

Dans cette perspective, l'insécurité urbaine porte gravement atteinte aux attributs qui font le citoyen. Elle empêche également de concevoir la société ivoirienne comme une société civile, car la ville est en difficulté structurelle d'assurer son devoir de police et de justice. Or ces considérations théoriques et de principe, les citoyens y sont fort sensibles lorsqu'ils expriment leur désarroi d'une part et exigent de l'État, d'autre part, qu'il recrée une ville sûre.

La permanence de l'insécurité dans la ville d'Abidjan fait certes prendre conscience aux citoyens de leurs droits et elle favorise des modes d'expression politique visant à exiger la sécurité, toutes choses qui pourraient être considérées comme des avancées dans la quête d'une citoyenneté plus affirmée. Mais les conduites d'autodéfense que l'on observe dans la ville, en réalité ne vont pas dans le sens des revendications citoyennes. Elles manifestent plutôt le désarroi des populations et sont des réactions de défense contre la ville dangereuse. Elles renforcent les barrières psychologiques nées de la méfiance envers autrui. Elles accompagnent un certain déclin de la sociabilité de proximité ou de rencontre et contribuent à accroître les tendances à l'individualisation des conditions d'existence, ce qui peut aller jusqu'à certaines formes de marginalisation par rapport à l'espace urbain, qui, en temps normal, est par nature collectif et transparent pour tous. Le recours par la population aux vigiles de quartiers autorisés à établir des points de contrôle et des barrages routiers, assigne le besoin de sécurité à des micro-territoires séparés, fragmente l'espace et la société urbaine en une multitude d'espaces clos, dont il faut craindre qu'ils ne s'érigent un jour en autant de villes privées.

L'exercice de la sécurité par les populations en reste encore, le plus souvent, au stade de la prévention ou de la dissuasion par le gardiennage. Quant à l'État, il reste encore relativement vigilant et sa prétention à faire respecter par les populations son monopole en matière de justice et de châtiement contre les coupables est encore fort. Néanmoins, cette convention tacite et pratique entre l'État et les populations ne conduit-elle pas à une révision du contrat social ? Une telle révision semble en effet acceptée dans la pratique par les pouvoirs publics qui sont inspirés par les actuelles politiques de privatisation, lesquelles tendent à faire de la sécurité tantôt un objet comme un autre de l'activité marchande, tantôt un service que les populations auraient à prendre en charge pratiquement et financièrement elles-mêmes au nom du développement participatif.

BIBLIOGRAPHIE

- AKINYELE, I.O., ONIFADE, I.O., AFOLABI, X.A.O. : « Poverty reduction and urban violence. The cases for street food vendors in Nigeria », in *Urban management and urban violence in Africa*, pp 99-109. *Symposium on urban violence*, IFRA vol 2 1996.
- CALAS, B. : « La persistance de la croissance urbaine malgré la violence : croissance démographique et dynamisme spatial à Kampala de 1966 à 1994 », pp 20-29. Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- DEMBELE, O. : « la commune face à la gestion des jeunes dans la métropole d'Abidjan », pp. 131-148, Actes du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- HAERINGER, PH. : « Situation urbaine et criminalisation des comportements: une grille de lecture appliquée à l'Afrique noire », Actes du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, pp. 279-286.
- HARRIS, K.D. : *Geography of crime and justice*. McGraw Hill, New York, 1974.
- HARRIS, K.D. : « Spatial aspect of violence and metropolitan population », in *Professional geographer*, 25 p., 1973.
- IGAH, E. : « La marginalisation dans les métropoles nigérianes », pp. 51-59 in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- KOFFI K. : « Violence spontanée et violence politique, pour une histoire de la violence urbaine à Lomé, Togo », pp. 295-316, in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- LE BRIS, E. : « Crise urbaine et effets urbains de la crise : le cas de l'Afrique noire », *Espaces et sociétés*, n° 65 pp. 61-81.
- METTON, A. : « Commerce et sécurité dans les banlieues des grandes agglomérations », pp. 59-64, in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- MORIBA T. : « Urbanisation et problèmes sociaux en Afrique », in *African development* pp. 5-19, CODESRIA Dakar, 1989.
- OUEDRAOGO, J. : « recomposition sociale, appartenances communautaires et stratégie des jeunes citadins du quartier Dapoya à Ouagadougou », pp. 209-216, in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- OWUMI, BE. E. : « New trends and attitudes toward crime : the phenomenon of area boys in Nigeria », page 218-222, in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- PENY, A. : « Sécurité publique et transport urbain : évolution en Europe et en France, enseignements et propositions », pp. 75-86, in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- PEROUSSE DE MONTCLOS, M.A. : « Violence urbaine et privatisation de la sécurité en République sud-africaine, flux de populations, milices d'autodéfense associations de voisinage et société de gardiennage », pp. 87-98, in Acte du *symposium sur la violence urbaine* IFRA, vol 2, 1996.
- TOURE, I., KOUAME, N. : « La violence urbaine en Côte d'Ivoire », pp. 59-108 in *Pilot studies on urban violence in Africa*, IFRA Ibadan 1994.

Christelle SOUMAHORO

Architecte-Urbaniste

LA CONCESSION PRIVATISÉE : ENTRE INTIMITÉ ET RAPPORTS DE POUVOIRS

Introduction

Abidjan avec ses infrastructures et son habitat modernes a été largement perçue comme un lieu de changement social. En ce sens, plusieurs études ont fait apparaître successivement un Abidjanais "aux portes" de la ville puis en prenant progressivement possession¹⁶¹. Cet "accaparement" de l'espace urbain était confirmé, de façon plus générale, en 1973 par Gilles Sautter ; en effet, ce dernier annonçait pour l'Afrique "un point d'inflexion essentiel" : une "adhésion et adéquation des hommes à la ville, à ses formes d'existence et à ses valeurs"¹⁶².

Cette notion d'appartenance à la cité est au coeur de notre questionnement ; en effet, notre étude s'interroge précisément sur les formes d'émergence d'une société civile à Abidjan. Nous entendons par société civile un ensemble d'individus reliés entre eux par des rapports contractuels, médiatisés et affranchis des appartenances communautaires ; les identités sociales sont déterminées non plus en fonction des appartenances communautaires mais à partir des différences de statuts et de rôle dans une société moderne (intellectuels/manuels, bourgeois/ouvriers, possédants/non possédants, etc.). Enfin les individus, selon leurs statuts et rôles, bénéficient de droits dits civils mais sont censés assumer aussi leurs devoirs de citoyens.

Nous avons choisi d'observer l'émergence de cette société civile auprès d'occupants et de constructeurs d'un type d'habitat relativement récent (à notre connaissance, les premières constructions datent du début des années 80) : la concession privatisée (voir figure en annexe).

Cette dernière regroupe, sur une même parcelle de terrain, plusieurs familles de locataires. Chacune d'entre elles peut disposer d'une courette à ciel ouvert (où se déroulent les activités domestiques) et de sanitaires personnels. Dès lors, la concession privatisée se différencie de la concession collective (voir figure en annexe), habitat locatif très répandu à Abidjan, dès les années 60, où les différentes familles se partagent sur la même parcelle de terrain un espace central à ciel ouvert (servant notamment à la préparation des repas) et des sanitaires (en nombre inférieur aux logements).

¹⁶¹ SEMA-CASHA (1966) ; J.-M. GIBBAL (1974).

¹⁶² G. SAUTTER, (1973), p. 46.



Locataires et propriétaires de la concession privatisée nous ont paru constituer une population de choix pour notre sujet d'étude ; en effet, la production et l'occupation d'un espace d'habitation privatisé plutôt que collectif rendent compte d'un phénomène caractéristique de la société civile : la recherche de l'autonomie. Par ailleurs, un type d'habitat tel que la concession privatisée (construit en dur et affichant des loyers parfois élevés) suppose pour ses constructeurs, comme pour ses occupants, ce degré minimum d'insertion à la ville — au moins par les ressources financières — sans lequel il n'est pas possible de parler de société civile.

Comment les propriétaires de la concession privatisée évoluent-ils dans les cadres législatifs mis en place par l'administration et relatifs à l'édification ou à la gestion du bien immobilier ? Font-ils valoir leurs droits de constructeurs ou de bailleurs et en assument-ils les devoirs ? Les locataires se sont-ils constitués en catégorie sociale spécifique et revendicatrice face aux propriétaires et à l'État ? L'occupation d'un habitat individualisé tel que la concession privatisée témoigne-t-elle d'une recherche de l'autonomie et du repli sur soi ? La gestion de la concession privatisée fait-elle une large place au rapport contractuel et médiatisé entre propriétaires et locataires ? Telles sont les questions qui nous permettront de mieux appréhender l'émergence de la société civile dans trois cadres spécifiques, l'édification, l'occupation et la gestion de l'habitat locatif.

Nos interrogations ont suscité une enquête de terrain menée au début de l'année 1997. Précisons que cette dernière a fait suite à une enquête menée en 1991-1992 dans le cadre de la préparation de notre thèse de doctorat¹⁶³ : 21 propriétaires et 39 locataires de concessions privatisées réparties dans différentes communes (voir figure en annexe) avaient répondu, alors, à un questionnaire ; nous avons tenté, en 1997, de retrouver les traces de la population enquêtée. Cela a été possible pour un certain nombre de propriétaires mais pratiquement impossible pour les locataires qui constituent une population mouvante. En définitive, notre nouvel échantillon "d'enquêtés" est constitué de 5 propriétaires et 1 locataire avec lesquels nous avons déjà fait connaissance quelques années plus tôt mais aussi de 4 locataires rencontrés pour la première fois. Par ailleurs, nous nous sommes entretenus avec un certain nombre d'agents de l'administration concernés par l'habitat : ministère de l'environnement et du cadre de vie, collectivités locales, instances judiciaires.

A. La production de la concession privatisée : la longue marche du propriétaire sur ou hors des chemins balisés par l'administration.

La production de la concession privatisée est le fait d'une population particulière. Installée à Abidjan, au moins depuis 10 ans, elle est constituée majoritairement d'Ivoiriens salariés qualifiés du secteur moderne. Les revenus (hors location) de cette population en 1991-1992 comme en 1997 dépassent, en majorité, la barre des 100 000 FCFA. Lors de notre dernière

¹⁶³ C. SOUMAHORO (1996).

enquête les propriétaires ont fait état de sommes (hors location) s'échelonnant entre 180 000 et 500 000 FCFA.

Si cette population a choisi d'investir dans l'habitat locatif, la jouissance du bien loué n'est cependant pas immédiate ; en effet, elle n'est que l'ultime étape d'un long processus auquel nous allons nous intéresser.

1. Contenu de la procédure administrative menant à la propriété

Ce processus est constitué de deux étapes majeures : l'acquisition d'une parcelle à bâtir puis sa mise en valeur. À chacune de ces étapes intervient l'administration habilitée.

Pour la première étape, une lettre d'attribution délivrée par le ministère de l'environnement et du cadre de vie officialise l'acquisition de la parcelle ; cette lettre ouvre sur un arrêté de concession provisoire, pièce qui permet d'entamer la procédure d'immatriculation du terrain par les services du cadastre.

Dans un second temps, la mise en valeur du terrain est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire délivré par la commission du même nom¹⁶⁴ appartenant au ministère de l'environnement et du cadre de vie. La délivrance du permis de construire se fait au vu des pièces produites par le demandeur du permis : un certificat d'urbanisme, un plan de la construction, un devis descriptif et quantitatif établi par un professionnel agréé (architecte ou dessinateur). La mise en valeur du terrain donne lieu à un constat de mise en valeur établi par les agents de la sous-direction de l'architecture et du permis de construire ; ce constat est sanctionné par l'arrêté de concession définitive et le titre foncier. Ce dernier, délivré par les services du cadastre est juridiquement obligatoire, il garantit la pleine propriété du sol avec tous les droits (droits d'*usus* et d'*abusus*) qui s'y rattachent. Ces droits appellent cependant des devoirs ; ainsi, les propriétaires devront-ils s'acquitter d'un impôt foncier¹⁶⁵ dont le produit est affecté aux communes¹⁶⁶.

Vis-à-vis de l'ensemble de la procédure exposée ci-dessus, les propriétaires de concessions privatisées se divisent en deux groupes : ceux qui ont choisi d'acquérir leur parcelle, de mettre en valeur leur terrain et de jouir de leur bien immobilier en respectant "les balises" posées par l'administration et ceux qui ne les respectent pas. Nous examinerons le rapport des propriétaires à l'administration selon qu'ils appartiennent au premier ou au second groupe.

¹⁶⁴ La commission du permis de construire est composée d'un agent de la mairie centrale, de l'institut d'hygiène, du domaine urbain, des sapeurs pompiers et de la direction du permis de construire. A été introduite récemment la participation d'un ingénieur en béton armé.

¹⁶⁵ En 1992, les impôts fonciers étaient calculés sur la base de 4 ou 15% de la valeur locative de la construction selon que le propriétaire était occupant ou non.

¹⁶⁶ Précisons que la commune est devenue une entité effective à partir de 1980 ; en effet, c'est à partir de cette date qu'un processus de décentralisation est engagé à l'échelle du pays et que l'agglomération d'Abidjan est divisée en 10 communes : Abobo, Adjamé, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Le Plateau, Marcory, Port-Bouët, Treichville et Yopougon.

2. Sur les sentiers balisés de l'administration

a. L'acquisition de la parcelle : un premier pas.

Dans le cadre de l'acquisition du terrain, disposer d'une lettre d'attribution suppose, *a priori*, d'avoir recouru à l'offre foncière institutionnelle et publique.

De fait, un certain nombre de propriétaires de concessions privatisées ont acquis leurs terrains auprès de la SETU (Société d'Équipement des Terrains Urbains) et étaient détenteurs d'une lettre d'attribution officialisant cette acquisition. Cependant, la SETU n'a pas été l'unique fournisseur en terrains légaux ; ainsi, J. Messouh, propriétaire d'une concession privatisée à Abobo-gare a eu recours à l'offre du marché privé : "j'ai un ami qui est venu me voir au bureau, pour me parler d'un de ses cousins en difficulté, il devait partir à la retraite et il lui fallait céder son terrain pour vivre. J'ai donc racheté le terrain". La cession du terrain, alors sous le régime de la concession provisoire, s'est faite devant notaire.

b. La mise en valeur de la parcelle : un second pas

b1. Avant l'ouverture du chantier de construction

- *Quelques motivations pour suivre la procédure du permis de construire*

Pour ceux d'entre les propriétaires qui disposaient d'un arrêté de concession provisoire, la démarche suivante a résidé dans la constitution du dossier de permis de construire, préalable obligatoire à la mise en valeur du terrain.

Cette démarche, pour certains, est apparue comme un gage de sécurité : "j'ai vu plein de maisons détruites à Abobo¹⁶⁷ car leur propriétaire n'avait pas de permis ; ça m'a servi d'exemple ; je me suis dit 'je vais faire un truc en règle car c'est des millions qui sont en jeu, nul n'est censé ignorer la loi donc je ne serai pas dédommagé' "

- *Un écueil : la lenteur de la procédure du permis de construire*

Le délai requis entre le moment où le dossier relatif à la demande de permis de construire est introduit en commission et le moment où le propriétaire se voit délivrer l'autorisation de construire est important : 4 à 6 mois minimum selon un agent appartenant au ministère de l'environnement et du cadre de vie. Ce laps de temps important s'explique à la lumière du long cheminement effectué par le dossier technique (terme consacré pour désigner l'ensemble des pièces réunies pour la demande de permis de construire) ; ce dernier est d'abord stocké au bureau des enregistrements en attendant son passage en commission : "déjà à ce niveau il y a des gros problèmes de ventilation car la commission ne siège qu'une fois par semaine et le nombre de dossiers est très important"¹⁶⁸. Si la commission statue favorablement sur le dossier technique, celui-ci est envoyé à la mairie de la ville d'Abidjan pour être signé par le directeur des

¹⁶⁷ Nom d'une des dix communes de l'agglomération d'Abidjan.

¹⁶⁸ Selon un agent appartenant au ministère de l'environnement et du cadre de vie.

services techniques ; ensuite le dossier est envoyé pour signature au maire de la commune dans laquelle a été acheté le terrain. Cette dernière signature s'explique : "le maire doit avoir un oeil sur tout ce qui se fait dans sa commune, il peut émettre des réserves au niveau du dossier technique ; si ça ne lui plaît pas il peut le faire annuler"¹⁶⁹. En échange de cette signature, le propriétaire devra se rendre aux bureaux de la mairie concernée afin de s'acquitter des frais de bornage de son terrain, ces derniers s'élevaient à 20 000 FCFA en 1997¹⁷⁰. Lorsque le propriétaire s'est exécuté, le dossier est envoyé à la mairie de la ville d'Abidjan. Dès lors, le propriétaire peut aller l'y chercher.

La longueur de la procédure pour obtenir le permis de construire représente véritablement un écueil pour les propriétaires car comme l'explique l'un d'entre eux "quand on a de l'argent on est pressé de construire : il faut construire avant qu'un de tes parents ne décède ou ne soit malade. Il faut comprendre que dans ce pays si tu as eu 5 millions pour la construction tu vas devoir affronter des situations aléatoires ou hasardeuses ; c'est ça les sollicitations africaines".

- *La résolution de la question des délais : entre relations marchandes et relations personnelles*

Face à l'épineuse question des délais, il s'agit pour les propriétaires d'accélérer les procédures. En ce sens, certains nous ont dit avoir joué la carte de "l'incitation financière" dans les bureaux du ministère : "Ah ! Monsieur vraiment mon dossier là il faut voir ce que vous pouvez faire pour l'avancer, et à chaque bout de porte on laisse tomber quelque chose". Mais la vivacité des employés du ministère ne dépend pas toujours de l'ouverture du porte-monnaie ; ainsi, A. Diarra qui avait franchi les portes du ministère avec la ferme intention de "suivre le dossier pour que ça ne mette pas de temps" a-t-il obtenu, sans effort financier, son autorisation de construire en moins de deux mois. Ces délais records tiennent à une rencontre capitale avec la personne chargée de réceptionner le dossier technique : "je me suis arrêté devant son bureau, la porte était ouverte et je l'ai vu assis la tête dans ses mains. Il m'a dit qu'il avait le palu et qu'il était seulement venu déposer son certificat de maladie et rentrer à la maison ; je lui ai souhaité bonne guérison et je lui ai demandé où il allait en pensant que si il allait à Cocody je pouvais le déposer ; mais il m'a dit qu'il habite Yopougon¹⁷¹. Comme je ne pouvais pas le déposer j'ai voulu lui donner 1000 francs mais il n'a pas voulu : il m'a dit 'ça va' puis il m'a demandé pourquoi j'étais venu le voir. Je lui ai expliqué que je voulais remettre mon dossier technique ; il l'a pris, l'a mis sur la pile de ceux qui allaient passer prochainement en commission. Je n'ai pas osé le fatiguer en lui demandant le reçu pour le dossier ; je suis allé le prendre le lundi auprès de la secrétaire, elle m'a dit de passer de temps en temps pour voir où en était le dossier". A. Diarra conclut en remarquant : "les gens de l'administration sont gentils ça dépend en fait comment tu les abordes" ; dans ce cas précis A. Diarra a

¹⁶⁹ Selon un agent de la mairie.

¹⁷⁰ Les frais de bornage font figure de système de compensation trouvé par la commune en échange de l'accès aux lotissements qui sont faits sur son territoire.

¹⁷¹ Nom qui désigne une des dix communes de la ville d'Abidjan.

bénéficié d'un climat convivial dû à l'affaiblissement physique momentané de son interlocuteur, ce dernier semble avoir été sensible à l'intérêt qu'a montré A. Diarra pour son état de santé et sa proposition de l'aider matériellement.

Une seconde façon de gagner du temps, pour les propriétaires, a été de construire dès que la commission a rendu son avis favorable et sans attendre, donc, que le dossier technique leur soit revenu à la mairie centrale (en ayant fait au préalable un arrêt par la mairie de la commune). Ces propriétaires ont agi sous le couvert d'une autorisation spéciale d'ouverture du chantier délivrée par le ministère de la construction et du cadre de vie lui-même ; il s'agissait là, nous ont-ils dit "d'une faveur" particulière qui se monnaie ou dont on fait bénéficier les connaissances.

Cette ouverture de chantier prématurée pose problème aux mairies concernées : "plusieurs centaines de dossiers techniques sont stockés dans nos locaux, pendant ce temps les gens construisent ; nous sommes entrain de réfléchir à un communiqué radio pour dire aux gens de venir retirer leur dossier ici à la mairie".

b 2. Sur le chantier de construction

• *Les agents de la mairie et du permis de construire : les gardiens de la norme*

Sur le chantier de construction les propriétaires ont eu la visite, d'une part, des services techniques de la mairie de la commune dans laquelle était implanté leur terrain, d'autre part de l'antenne du permis de construire (laquelle est un service décentralisé de la sous-direction de l'architecture et du permis de construire installé dans chaque commune).

En venant visiter le chantier de construction, les agents de mairie et de l'antenne du permis de construire poursuivent des buts spécifiques. Les premiers obligent les constructeurs qui n'ont pas encore le permis de construire — mais dont le récépissé prouve que le dossier est passé en commission — à payer les sommes dues à la mairie c'est-à-dire les frais de bornage du terrain. L'attitude des agents de l'antenne du permis de construire est plus sévère, en effet ces derniers ont pour mission de stopper les activités de construction de ceux auxquels le permis de construire fait défaut : "quand c'est comme ça, on dit 'arrêter de continuer le chantier en attendant que vous ayez le permis' ".

Quand le propriétaire dispose du permis de construire, les agents viennent "vérifier ici au service si la construction est bien conforme au plan"¹⁷². À ces fins, un double du dossier de permis de construire leur a été envoyé par la direction du permis de construire.

Face aux constructeurs, les agents de la mairie, comme ceux de l'antenne du permis de construire, se sentent investis d'une mission. Pour les premiers "nous contraignons les gens à respecter les lois car tolérer une faute c'est nourrir le désordre comme ils disent dans l'armée. Il faut appliquer désormais la législation". Pour les seconds "c'est une éducation que nous donnons pour que les gens respectent la règle".

Cependant, ces gardiens de l'ordre ont des moyens limités dans leur

¹⁷² Selon un agent du ministère de l'environnement et du cadre de vie.

mission et en sont conscients. Est soulevé, tout d'abord, le problème des ressources humaines et matérielles : "il faut qu'on forme mieux nos gens à la lecture des plans et qu'on leur mette des Vespa à disposition, et puis on n'est pas assez nombreux" souligne un agent de la mairie. La question du nombre, par contre, n'est pas la plus importante pour les agents de l'antenne du permis de construire : "le problème n'est pas la quantité des agents mais la qualité ; il faut qu'ils aient une bonne moralité sinon ils peuvent raquetter les gens qui ne sont pas en règle sur le terrain. En fait, il faudrait leur donner une prime suivant le nombre d'arrêts de chantiers qu'ils font". Les agents de la mairie soulèvent également la question des tentations financières : "les propriétaires ne comprennent pas qu'on soit stricts, il y a trop de pardons [requêtes] qu'on demande sur le terrain. Quelquefois ça devient une affaire d'argent qu'on nous propose, c'est pas facile".

- *L'histoire d'A. Diarra ou l'expérience des contraintes de la norme*

Lors de l'édification de sa construction, A. Diarra, qui disposait d'un permis de construire, n'a pas échappé aux contraintes de la norme et ce malgré les difficultés de son application susmentionnées.

Il se souvient : "les gens du permis de construire ont vu ma construction et ils se sont rendus compte qu'il y avait une modification par rapport au plan : j'avais fait des logements en bande comme sur le plan mais j'avais ajouté une petite villa. Ils ont dit à mon maçon d'arrêter le travail et de me dire de venir les voir". A. Diarra s'est donc présenté à l'antenne du permis de construire "là-bas, ils m'ont dit que j'avais modifié le plan. Je leur ai dit 'je sais mais est ce qu'on ne peut pas s'arranger ?' ils ont répondu : 'on a un patron au dessus de nous, il faut refaire un nouveau plan et il va passer de nouveau en commission' ". Cette intransigeance s'explique selon A Diarra : "si je leur avait été présenté par des relations on aurait pu s'arranger, mais là comme ils ne me connaissaient pas ils ne voulaient pas s'arranger avec moi de peur que je sois un espion et que je les dénonce" En définitive A. Diarra refit un nouveau plan, lequel fut soumis de nouveau à la commission du permis de construire. Son histoire se finit en forme de consensus "je suis allé voir les inspecteurs du permis de construire et je les ai mis à l'aise en montrant le OK de la construction".

c. La jouissance du bien immobilier : un dernier pas

- *Payer ses impôts fonciers pour être un bon citoyen*

Rappelons qu'une fois la construction bâtie et habitée, les propriétaires, sont invités à payer des impôts fonciers.

En 1997, à la faveur de la semaine nationale du civisme¹⁷³ l'État, par le biais de son ministre chargé de la solidarité nationale, insistait sur la fonction symbolique du paiement de l'impôt : "le civisme ne signifie pas

¹⁷³ La semaine nationale du civisme a eu lieu pour la première fois en 1997 ; elle aura lieu désormais chaque année. Cette manifestation fait partie des mesures "qui doivent indiquer la direction de conscience à imprimer à chaque citoyen et à chaque habitant de notre pays pour consolider l'amour de sa patrie et le respect de son pays d'accueil " (selon *Le Démocrate plus*, n° 89, 18 juillet (1997) : 7).

seulement saluer le drapeau national ou chanter l'hymne national" mais c'est aussi "s'acquitter de ses impôts"¹⁷⁴.

• *Pour le paiement des impôts fonciers : un civisme non départi d'esprit critique*

Certains propriétaires sont en faveur de ce paiement en faisant montre d'une préoccupation du bien public : "c'est normal de payer des impôts fonciers puisque vous occupez un terrain mais c'est l'État qui s'occupe de son environnement. Les routes par exemple il faut bien une somme de chacun de nous pour les entretenir !" ; "Ça m'intéresse de payer les impôts car c'est comme une chaîne de solidarité".

Ces velléités de paiement s'accompagnent cependant de réserves : "Il peut y avoir des problèmes d'utilisation de l'impôt en Afrique, ça dépend de la personne : il y a des personnes intouchables qui font du bien commun leur affaire personnelle. Ici il n'y a pas de transparence. Par exemple, on ne connaît pas le salaire du président de la République" ; "le principe de payer des impôts est bon pour que l'État ait de l'argent, mais encore faut-il qu'il l'utilise à bon escient."

3. Hors du sentier balisé par l'administration

Intéressons-nous au second groupe des propriétaires qui a décidé de ne pas suivre les "balises" placées par l'administration dans le cadre des différentes étapes (acquisition du terrain, mise en valeur et jouissance du bien immobilier) relatives à la production de la concession.

a. L'acquisition de la parcelle : un premier pas

Pour acquérir une parcelle à bâtir ce second groupe de propriétaires s'est adressé à des propriétaires coutumiers ; ces derniers leur ont cédé des terrains "villageois" au statut foncier illégal puisqu'ils s'inscrivent dans des lotissements non approuvés par l'État. Cette illégalité n'est pas sans risque ; en effet, les acquéreurs de terrains en zone illégale peuvent être déguerpis (sans dédommagement) en cas d'opération de restructuration de l'habitat.

Pour les propriétaires de concession privatisée cette prise de risque a été motivée notamment par la recherche du moindre coût : "J'ai préféré les villageois à la SETU, la SETU vendait trop cher" ; "Il faut avoir suffisamment de moyens pour la SETU ou la DCGTx (Direction centrale des Grands Travaux qui a repris les activités de vente de terrains urbains après la dissolution de la SETU en 1987), mais quand tu as des moyens modestes tu t'adresses aux villageois". Outre ce moindre coût, a été également prise en compte par les propriétaires, la simplicité des procédures qui fait défaut, selon eux, aux circuits institutionnels : "à la DCGTx y'a trop de tralala : il faut payer en une seule fois, il faut le notaire, etc."

Les constructeurs de concessions privatisées ayant acquis leur terrain auprès des propriétaires coutumiers se sont vus remettre une attestation de vente qui a été légalisée par la mairie. Toutefois, à l'inverse de la lettre

¹⁷⁴ *Le jour* n°740, 16 juillet (1997) : 2.

d'attribution, ce document n'a pas un caractère officiel, il ne permet pas, par exemple d'être dédommagé en cas d'opération de déguerpissement.

b. La mise en valeur de la parcelle : un second pas

- *Des pièces officielles manquantes qu'on ne regrette pas*

Les propriétaires qui ont accédé aux "parcelles villageoises" ne cherchent pas à obtenir le permis de construire puisqu'ils ne disposent pas de lettre d'attribution, laquelle est un préalable indispensable à l'obtention de celui-ci. Édifier une construction sans permis de construire comporte le risque de voir ses aménagements détruits sans dédommagement. Cependant les propriétaires ne regrettent pas pour autant le permis de construire ayant à l'esprit les difficultés pour son obtention : "c'est un truc qui traîne : celui qui vient les mains vides ne verra pas son dossier avancer". Et de fait les acheteurs des parcelles "villageoises" ont pu immédiatement démarrer le chantier de construction après s'être acquitté du prix de la parcelle.

- *Le constructeur mis face à certaines obligations*

Sur le chantier de construction, les propriétaires ont été mis face à certaines obligations.

Ils ont eu, tout d'abord, la visite des agents de la mairie dont le rôle face aux constructeurs en zone foncière illégale (tant qu'elle n'est pas sous le couvert d'une opération de restructuration) est d'identifier clairement l'acheteur du terrain : "à la mairie il faut qu'ils aient la certitude que la parcelle t'appartienne, car un terrain avec les Noirs peut être vendu à plusieurs personnes. Quand ils viennent (ils sont deux) au chantier ils demandent l'attestation de vente. S'ils-t-on manqué sur le chantier ils te laissent une convocation" explique S. Gnaoré. Ce dernier s'est donc présenté à la mairie pour montrer son attestation de vente.

Second groupe de visiteurs du chantier de construction, les agents de l'antenne du permis de construire. Face aux propriétaires démunis de permis de construire, les agents sont théoriquement en droit d'exiger la destruction des aménagements ; cependant, lorsque la zone n'est pas sous le couvert d'une opération de restructuration les agents adoptent une attitude plus conciliante vis-à-vis des propriétaires sans permis de construire qu'avec ceux qui en sont munis : "avec eux on est moins sévères, ils ont acheté des parcelles "villageoises" et avec ça tu ne peux pas avoir la lettre d'attribution, tu ne peux pas avoir le permis de construire. Nous, on ne peut pas demander le permis de construire, mais on cherche quand même à ce que la construction soit un peu bien : qu'il y ait au moins un wc pour 2 familles, que les chambres soient bien aérées et qu'ils observent les règles de recul". Pour ce faire, les agents se déplacent sur les lieux, vérifient les aménagements en cours et exigent d'en discuter avec le propriétaire ; ce dernier est invité à montrer, s'il en dispose, les plans de la construction.

- *La gestion des obligations de constructeur : entre relations marchandes et relations personnelles*

Lors du passage des agents de la mairie sur le chantier, certains propriétaires conscients sans doute du peu de poids de l'attestation de vente

qui leur a été délivrée par les propriétaires coutumiers par rapport à la lettre d'attribution, se sentent obligés de verser une certaine somme d'argent aux agents : " tu leur montres l'attestation de vente et tu leur donnes le prix de la bière".

Mais la pratique du paiement peut être remplacée par la recherche d'une relation personnalisée ; ainsi S. Gnaoré raconte-t-il : "un des agents de la mairie c'était un Wobé comme moi ; quand c'est comme ça tu fais tout pour créer un lien. Par exemple, tu trouves que sa grand-mère s'est mariée dans le village où tu es né."

Ce même propriétaire rend compte cependant de relations plus houleuses avec les agents du permis de construire "ils m'ont envoyé deux convocations, je ne me suis pas présenté, pour finir ils ont menacé de casser". S. Gnaoré s'explique sur le fait qu'il n'ait pas réagi aux convocations : "la mission des agents c'est de contrôler le permis de construire ce n'est pas de casser¹⁷⁵. Le propriétaire n'a aucune obligation. Si tu veux exagérer même tu peux porter plainte. Tu peux ne pas savoir que le permis de construire existe, c'est à eux de l'expliquer. Ce sont des messagers entre les propriétaires et l'État."

Bien que S. Gnaoré fasse valoir ces droits il n'en connaît pas moins son obligation d'information — sur ce qu'il est en train de faire construire — vis-à-vis de l'antenne du permis de construire ; aussi a-t-il fini par s'y présenter tout en adoptant une stratégie "financière" visant à amadouer les agents : "quand je suis parti là-bas ; je leur est donné 15.000 francs pour leur dire que c'était pour leur déplacement puisqu'ils étaient venus deux fois et m'avaient manqué". Ce geste marqua le début d'une relation personnalisée : "à compter de ce jour, nous sommes devenus amis. On discute ensemble, 'comment un Monsieur avec sa jeune famille a pu construire' et tout ça."

c. La jouissance du bien immobilier : un dernier pas

• Contre le paiement de l'impôt foncier : entre sentiment d'impunité et rébellion

Par le passé, seuls les propriétaires dont les terrains étaient enregistrés au cadastre étaient invités à payer des impôts fonciers. Cependant depuis quelques années les propriétaires des zones "non cadastrées", c'est-à-dire ayant un statut foncier controversé, sont sollicités par les services du cadastre.

Les propriétaires de concession en zones foncières illégales sont réfractaires au paiement de l'impôt qu'ils associent à un statut de propriétaire pleinement reconnu : "Nous ne sommes pas très motivés car on nous demande de payer des impôts mais nous n'avons aucun papier officiel au niveau du terrain". Certains passent du manque de motivation au refus net : "ils laissent des formulaires mais je me suis assis dessus".

¹⁷⁵ Un agent de l'antenne du permis de construire dément, cependant, les assertions de S. Gnaoré quant à cette incapacité à détruire les bâtiments édifiés : "si le dossier n'est pas sur le chantier on fait une première convocation, puis une seconde ; après on fait une croix rouge qui signifie 'à démolir'. Nous démolissons sans poursuite judiciaire car nous sommes des agents assermentés."

Dans ce refus transparait le sentiment d'impunité : "je ne serai ni le premier ni le dernier à ne pas payer, il n'y a jamais eu de cas d'emprisonnement pour cela"; mais ce refus est aussi une façon de marquer son mécontentement face à ce que l'on sait de l'incivisme des responsables politiques : "de toutes façons, nos dirigeants ne montrent pas l'exemple, ils ne paient pas leurs impôts fonciers, je l'ai lu dans les journaux de l'opposition"

Ces propriétaires qui sont contre le paiement de l'impôt font partie de ces attributaires de parcelles qui "bénéficient (...) de rentes foncières importantes, dont une faible part est rétrocédée à la collectivité publique", mais il faut dire à la décharge des propriétaires de l'habitat privé, que ce "sont ceux qui ont le moins bénéficié des subventions publiques"¹⁷⁶.

Nous avons pu, à travers la production de la concession privatisée, voir évoluer les constructeurs dans les cadres législatifs, respecter ou non des procédures administratives.

Après les constructeurs, intéressons-nous aux occupants de la concession privatisée : que sont-ils venus chercher dans ce type d'habitat ? Ce dernier les satisfait-il ? Pourquoi ?

B. L'occupation de la concession privatisée : s'isoler des voisins mais conserver les liens avec la famille

1. Vivre l'intimité vis-à-vis des voisins

a. Le rejet de la concession collective

La recherche de l'intimité est au centre des stratégies des occupants des concessions privatisées ; ainsi, ces derniers n'apprécient guère la communauté d'habitat qu'induit la concession collective. La majorité d'entre eux déclarent qu'ils ne pourraient y habiter.

Attitude vis-à-vis de la concession collective

Pourrait habiter en cour collective	Cour privat. en dur	
Oui	4	10 %
Non	33	85 %
Non déclaré	2	5 %
Nombre de loc.	39	100%

Source : Enquête de Ch. SOUMAHORO, 1991-1992.

Sont dénoncés pêle-mêle la saleté des parties collectives, le manque

¹⁷⁶ ANTOINE Ph., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A. (1987) : 254

d'espace, la queue devant les sanitaires le matin, le bruit, l'exposition au regard des voisins : "dans ce genre de cour si tu manges du sable tout le monde connaît" [le sait], mais est surtout dénoncée une conséquence de ces différentes nuisances : les palabres. En effet, on fait "palabre avec un voisin qu'on ne supporte plus car on le juge trop bruyant, trop sale, trop lent : il dure [reste longtemps] dans la douche. Au contraire, la concession privatisée isole chaque occupant de son voisin, on apprécie la tranquillité, la liberté et la propreté qu'apporte le fait d'être "chacun dans son chacun et seul sur son compteur".

b. La privatisation de l'espace comme conséquence de l'intégration urbaine

Il faut voir dans cette privatisation de l'espace, une recherche d'autonomie relationnelle ainsi qu'une meilleure intégration à la ville des locataires des années 90.

Dans les années 60, les locataires fraîchement arrivés des zones rurales se plaçaient dans une logique spécifique celle de la recherche d'appuis dans la ville ; la concession collective en leur offrant un toit leur procurait aussi des relations par le biais de la proximité spatiale : comment ne pas faire connaissance avec les voisins et se sentir exister à leurs côtés lorsque l'on partage les mêmes douches et que l'on cuisine dans le même espace à ciel ouvert ! Ce partage des lieux d'habitation ouvrait parfois sur une possibilité de s'épauler moralement ou matériellement. Habiter la concession collective revenait ainsi à lutter contre l'anonymat de la grande ville.

Cependant les occupants des concessions privatisées représentent une nouvelle catégorie urbaine de locataires qui n'a plus besoin de la proximité du voisinage. Il s'agit de jeunes Ivoiriens, en majorité salariés du secteur moderne ; bien que leur revenu soit limité (il oscillait majoritairement entre 60 000 et 90 000 FCFA en 1991 et 1992) il a l'avantage d'être régulier. Enfin, lorsqu'ils sont père de famille, leur progéniture est peu nombreuse. Installés à Abidjan depuis un certain temps (la moitié des locataires rencontrés en 1991 et 1992 y étaient installés depuis plus de 15 ans), ils ont eu le loisir de souscrire aux modèles d'habitat confortable qui leur sont soumis par les pouvoirs publics et les médias : le logement économique en opérations groupées construit avec l'aide de l'État voire, mieux, la villa de luxe qu'occupe une seule famille. Dès lors, la concession collective ne peut qu'être placée au bas de l'échelle de l'intimité et du confort et l'on n'en voit que les inconvénients.

2. Conserver le lien avec la famille élémentaire élargie

Ce goût pour l'isolement conduit-il à rechercher pour soi, à l'intérieur des limites de la cellule d'habitation, un espace protégé et clos? Y a-t-il une forme d'isolement "spatial" vécue non seulement à l'égard des voisins mais également des occupants de la cellule d'habitation ?

a. Des pratiques d'hébergement qui restreignent la capacité de vivre l'isolement

En premier lieu notons que les locataires, disposant d'une ou deux pièces et ayant femmes et enfants souhaiteraient disposer d'un espace plus vaste protégeant l'intimité du couple : "au moins avoir une chambre personnelle pour madame et moi et les enfants dans une autre pièce" au lieu de quoi ils partagent leur chambre avec les plus jeunes de leurs enfants. Paradoxalement, les plaignants ont des pratiques d'accueil qui ne vont pas sans augmenter la densité du logement.

Ainsi, D. Boly occupant un logement de deux pièces avec sa femme et deux enfants héberge-t-il un petit frère et deux soeurs de sa femme qui "l'aident pour la cuisine, la vente du riz au marché". P. Thomson, célibataire, loge dans son deux pièces, une tante qui "cherche du travail" et "qui est avec moi car elle a des problèmes sociaux ; il mentionne aussi "une petite soeur de 22 ans à qui je paie des cours de couture". Quant à C. Ayé, marié et père de cinq enfants, son logement de trois pièces accueille un de ses neveux (fils d'une demi-soeur) : "il s'est amené comme ça et m'a dit : 'cette année je vais fréquenter à Abidjan'. Je nourris l'enfant et pour le reste il se débrouille".

L'accueil d'hébergés s'explique à plusieurs niveaux : il peut être "purement et simplement lié à la sphère de la production matérielle et de la reproduction familiale"¹⁷⁷. Ainsi, les deux belles-soeurs de D. Boly aident son épouse "pour la cuisine, la vente du riz au marché". Quant aux soeur et tante de P. Thomson, elles préparent les repas de leur logeur.

Mais l'hébergement est aussi vécu comme une contrainte familiale à laquelle on se soumet par peur. Ainsi, D. Boly raconte : "si tu refuses de les héberger ils vont raconter : 'je suis allé chez mon frère, il m'a chassé' donc si un étranger se présente on va faire un effort supplémentaire et chercher à le coucher. J'ai peur de cette situation car si tu es démuné et que tu ne reçois pas bien, c'est pas bon". C. Ayé abonde dans le même sens : "Ceux qui ont le courage refusent mais pas moi car ça allait engendrer des problèmes dans la famille."

Notons, cependant, que l'hébergement peut être assorti de certaines limites ; ainsi, F. Atta pratique-t-il une sélection des hébergés en fonction de leur motif de venue : "il y a des règles, les gens viennent seulement s'ils ont à faire, par exemple s'il s'agit d'un cas scolaire. Là, je vais héberger prochainement mon neveu qui va aller à l'université". On peut aussi fixer à l' "hébergé" une conduite à tenir, ainsi C. Ayé déclare-t-il : "'j'ai donné mes conditions : 'je n'aime pas beaucoup les visites, je n'aime pas le bruit' ". La sélection peut se faire, enfin, en fonction du nombre ; ainsi F. Atta précise-t-il : "Ma limite est de 3 personnes sinon j'aurais trop de charges". Cette décision est très déterminée : "s'ils ne comprennent pas au village, tant pis." C. Ayé abonde dans son sens "quand le nombre s'accroît on peut dire qu'il n'y a plus de place chez soi. Les finances font que je ne peux plus accepter". D'autres locataires espèrent que la sélection se fera sans qu'ils aient à intervenir : "chez moi c'est petit, s'ils sont trop nombreux ils ne se sentiront

¹⁷⁷ C. VIDAL, « Les rhétoriques de la "solidarité africaine" », Table ronde : *Crise et ajustements structurels*, ORSTOM, 1992, p. 3.

pas à l'aise, ils partiront d'eux-mêmes" ; "deux parents à ma femme sont venus ici ; ils se sont rendus compte par eux-mêmes qu'on était serrés, donc ils sont allés chercher une maison ailleurs et on mange ensemble le soir".

b. L'hébergement comme moyen de ne pas se couper du milieu d'origine

Pour les locataires nés en zone rurale, la pratique de l'hébergement est inhérente à la volonté de ne pas se couper du milieu d'origine pendant le séjour en ville. Ce maintien des liens se traduit notamment par des retours au village réguliers : "je fais un tour au village une fois tous les trois mois pendant le week-end pour voir un peu les gens ou en cas de décès" ; "j'y vais 2 ou 3 fois dans l'année, pendant les vacances, les fêtes de la Pâques et les longs week-end. J'y vais pour régler des problèmes, on tient nos réunions." ; "j'y vais régulièrement, pour voir la famille et en cas de décès".

Le maintien des liens avec le milieu d'origine se traduit aussi par des envois d'argent depuis Abidjan ou des dons sur place : "j'envoie de temps en temps à une tante, par plaisir" ; "j'envoie régulièrement à ma maman, et quand je vais là-bas je donne à ma maman ; je donne aussi aux autres, je suis très sollicité" ; "j'envoie à la grand-mère quand elle en a besoin, sinon c'est quand je vais que je donne l'argent : à la grand-mère, tantes, cousins, etc."

c. Le retour espéré au village malgré l'intégration urbaine

Ce maintien des liens n'est pas neutre ; il permet, aux locataires, de préparer une retraite qu'ils n'imaginent pas à Abidjan : "pour la retraite, je préfère la campagne, c'est reposant" ; "tout mon souhait est de filer au village pour ma retraite. Là-bas je pêche, je chasse ; j'ai une petite plantation" ; "à la retraite, je veux partir au village. La vie là-bas est plus agréable : on peut faire des plantations, c'est bien. Le matin tu te lèves, tu vas au champ. Et puis y'a plein de choses à apprendre auprès des parents". C'est auprès de ces derniers qu'on vieillira et qu'on mourra sans crainte d'être abandonné comme chez "les blancs (...) individuels et solitaires ; ils peuvent mourir comme ça sans qu'on le sache."

C. Le rapport de location comme source de fractionnement social

1. Une conception marchande du rapport de location

Parce que la concession collective répond de manière minimaliste au besoin de s'abriter elle s'intègre mal à un mécanisme moderne de production capitaliste ; en effet, dans ce dernier, la réponse aux besoins ne se conçoit pas sans la course à la façon la plus commode, la plus agréable de les satisfaire ! Cette logique de marché, centrée sur le concept du mieux vivre, est très présente chez les constructeurs de concessions privatisées elle les conduit à produire, "plus intime", "plus propre" et "plus moderne".

Cette production d'un "plus" n'est pas, on l'aura soupçonné, guidée par la philanthropie, elle est au contraire source de rentabilité pour le

propriétaire. En effet, "faire plus" équivaut à "faire des choses qui plaisent aux locataires et qui sont demandées". Cette forte demande permet aux constructeurs de mettre à l'abri de la vacance des logements se trouvant dans des zones excentrées et qui auraient pu, à cause de cet éloignement du centre-ville, être dédaignés. Ensuite, cette forte demande permet au propriétaire d'établir une sélection entre les locataires potentiels. Afin de limiter les risques d'impayés, il privilégiera, notamment, ceux d'entre eux dont la régularité du revenu est établie par le biais d'un emploi stable issu du secteur moderne. Ainsi A. Diarra confie-t-il : "je demande le dernier bulletin de salaire, sinon qu'est ce qui prouve que le locataire n'est pas compressé¹⁷⁸ ? C'est un préalable. Parfois, j'ai des femmes qui viennent me voir : 'je suis ménagère, je suis couturière'. Je leur réponds : 'madame c'est beau, mais comme j'ai eu pas mal de problèmes dans le temps je préfère ceux qui ont des bulletins de salaire' ". Et de conclure : "Il ne faut jamais vous précipiter pour donner votre trousseau de clefs. Il faut prendre des renseignements. En fait, il y a deux façons : soit vous vous apitoyez sur le cas du locataire, soit vous êtes sévère. Je suis de la seconde façon car je paie des impôts sur ma maison et l'État ne fait pas une action sociale envers moi."

Cette logique de rentabilité conduit, en outre, les propriétaires à réduire les rapports de face-à-face garants d'une certaine humanisation des relations et qui de fait pourrait les conduire à s'attendrir sur leurs locataires : "quand tu connais les locataires, tu es obligé d'avoir pitié, s'ils te disent qu'ils ne peuvent pas payer le loyer". Pour maintenir la distance, ils évitent tout d'abord d'habiter le bien loué ; ils instaurent, ensuite, en lieu et place de la médiation orale, des contrats écrits spécifiant un paiement à date fixe et sans possibilité de délai¹⁷⁹. Enfin, certains font en sorte de ne pas gérer eux-même leur bien immobilier ; un premier groupe opte pour se faire représenter — généralement par un membre de la famille — dans la concession : "C'est mon jeune beau [-frère] qui encaisse les loyers. Je ne vais voir les locataires que s'il y a des travaux". Le dit représentant est chargé essentiellement des encaissements de loyer, de s'occuper de l'entretien de la concession et du recrutement des nouveaux locataires ; mais il peut, aussi, se voir confier d'autres tâches spécifiques comme, par exemple, la revente de l'eau aux locataires¹⁸⁰. En contrepartie de ses fonctions, le représentant est logé gratuitement dans la concession ; il peut même toucher un pourcentage sur les encaissements.

Cependant, la gestion du représentant pose problème : sa position d'intermédiaire entre les locataires et le propriétaire n'est pas chose facile et les locataires cherchent à joindre directement le propriétaire lorsqu'ils ont à se plaindre.

Les défaillances du représentant ne sont pas étrangères au fait qu'un

¹⁷⁸ Expression abidjanaise pour désigner ceux qui ont été licenciés par leur entreprise à la faveur de la crise économique des années 80.

¹⁷⁹ S'ajoutent d'autres clauses à ces contrats : les transformations ne sont pas permises ; certains travaux sont à la charge du locataire tandis que d'autres sont à la charge du propriétaire ; en cas de départ la totalité de la caution est remise après état des lieux.

¹⁸⁰ Cette revente existe lorsqu'il y a un point d'eau unique dans la concession (dépendant du seul compteur du propriétaire). La revente de l'eau peut se faire à des tranches horaires précises : le plus souvent, elle a lieu en début, en milieu et en fin de journée.

second groupe de bailleurs lui préfère l'agence immobilière. À cette dernière sont confiés le soin d'encaisser les loyers et l'entretien de la construction, en contrepartie du versement de 10% du montant total des loyers perçus.

L'attitude du propriétaire de concession privatisée marque une fracture avec celle du propriétaire de concession collective dans les années 50 et 60. Propriétaire et locataires y cohabitaient. Les premiers, plus vieux et mieux intégrés à la vie urbaine par la durée du séjour, avaient un rôle de *pater familias* vis-à-vis des seconds : leur donnant des conseils, acceptant de surseoir au paiement du loyer en cas de chômage ou de dépenses imprévues.

La relation aux locataires que souhaitent instaurer les propriétaires de concession privatisée n'est pas sans conséquence sur la perception du cadre de vie des premiers. En effet, le propriétaire étant considéré, désormais, comme un simple fournisseur de logement, il ne reste donc à la relation que "le pur 'va-et-vient de la prestation et du paiement' "¹⁸¹. Et cette prestation ne manque pas d'être critiquée : les locataires de la concession privatisée se plaignent des défauts de conception de l'habitat, de son manque d'équipement, de finition et d'entretien.

Entre les plaintes des uns et les stratégies marchandes des autres, le rapport de location se vit souvent sous le signe du conflit larvé, mais est aussi, parfois, porté au grand jour.

2. Les instances judiciaires sollicitée dans l'arbitrage du rapport de location

Ainsi, les situations conflictuelles, en particulier lorsqu'elles concernent les impayés, peuvent entraîner propriétaires et locataires de la concession privatisée dans les rouages des procédures judiciaires.

A. Diarra, propriétaire d'une concession privatisée à Yopougon, a eu recours à un huissier après qu'un de ses locataires eu refusé de payer les 8 mois de loyer qu'il lui devait. L'huissier envoya au locataire une injonction à payer à laquelle il ne répondit pas, si bien que le mauvais payeur fut assigné au tribunal de première instance et condamné à s'acquitter des sommes dues par le juge des référés. Cependant, le locataire fit appel de cette décision. Il fallu attendre que la cour d'appel confirme le jugement de première instance pour qu'A. Diarra voit son locataire expulsé par un huissier. À ce niveau de la procédure, A. Diarra était en droit de réclamer les impayés de loyers mais il ne l'a pas fait, car cela aurait nécessité des démarches supplémentaires auprès de la justice pour saisir l'employeur du locataire et exiger une ponction sur son salaire.

Au total, si A. Diarra a obtenu l'expulsion de son locataire (et non les sommes qu'il lui devait), cela n'a pas été sans effort financier : pour l'ensemble de la procédure judiciaire il aura dépensé 105 000 FCFA répartis en frais d'huissier et frais de dossier ; par ailleurs il déplore le temps perdu en cette affaire : "on sait le jour où on va passer¹⁸² mais on ne sait pas

¹⁸¹ E. BENVENISTE cité par M. LE PAPE, C. VIDAL, 1986, *op. cit.*, p. 193.

¹⁸² Le tribunal consacre une journée dans la semaine aux jugements des affaires entre locataires et propriétaires.

l'heure, c'est mal organisé. Je suis passé à 16 h de l'après-midi or que l'on m'avait convoqué pour 7 heures du matin."

J. Adiguan, autre propriétaire de concession privatisée, a été jeté en prison après qu'un de ses locataires ai déposé une plainte sur le bureau du procureur de la République : J. Adigan aurait tenté de s'emparer de ses affaires pour les jeter dehors, en lieu et place d'un huissier. J. Adigan sommé de s'expliquer devant le procureur le lendemain de son arrestation sera lavé de tout soupçon par le témoignage de l'huissier auquel il avait eu recours dans le cadre de cette affaire d'expulsion. De ce conflit porté en justice, J. Adigan ressort avec deux certitudes ; la première porte sur ses devoirs de propriétaire : "j'ai appris qu'un propriétaire ne peut pas, comme ça, enlever les tôles ou la porte d'un locataire pour le faire fuir" ; la seconde porte sur ses droits : "on ne lance pas comme ça un mandat d'arrêt contre un citoyen qui a construit honnêtement sa maison". J. Adigan s'explique ce "faux pas" du procureur de la République par le fait que le locataire le connaissait personnellement et avait bénéficié, de sa part, d'un traitement de faveur. "Ceux qui font la justice par amitié ou par connaissance connaissent des vices dans leur fonction" conclut J. Adigan.

Ces deux affaires — où les propriétaires ont eu, non sans mal, gain de cause (contrairement à A. Diarra, pour J. Aguidan le prix à payer pour l'expulsion du locataire ne sera pas en monnaie sonnante et trébuchante mais prendra la forme d'un préjudice moral lié à son séjour en prison) — montrent que le système judiciaire ne les privilégie pas ou plus. En effet, la législation ivoirienne s'inspire directement de la française, laquelle s'insurge tout au long de l'entre-deux-guerres contre "une société civile reposant quasi exclusivement sur le droit de propriété" et dans laquelle "le contrat ne définit de relations potentiellement équilibrées qu'entre possédants"¹⁸³ ; ces derniers étant "les seuls véritables citoyens."¹⁸⁴

Par ailleurs, le conflit qui oppose spécifiquement J. Aguidan à son locataire met en relief la réalité d'une société civile qui ne définit plus "l'individu seulement par les choses qu'il possède mais par les relations qu'il noue"¹⁸⁵.

La justice qui officie au plus près du peuple¹⁸⁶ est-elle le seul instrument de régulation du rapports de location ou en existe-t-il d'autres tels que les associations de défense des intérêts des locataires et de propriétaires?

¹⁸³ A. JEANTET (1987) : 6.

¹⁸⁴ CONDORCET, *Mathématique et société*, cité par A. Jeantet (1987) : 6.

¹⁸⁵ A. JEANTET (1987) : 9.

¹⁸⁶ Populaires sont les jugements en référés "conçus en principe comme procédure par excellence exceptionnellement expéditive pour statuer sans délai et provisoirement sur toute affaire urgente" (*Le jour*, n° 674, 25 avril (1997) : 5.)

3. L'inexistence d'association représentant les intérêts des locataires et propriétaires

Pour ce qui concerne les locataires, ces derniers se sont en 1993 "organisés (...) en un espèce de syndicat"¹⁸⁷ : l'UNALCI (Union Nationale des Locataires de Côte d'Ivoire). Son président, un homme de loi, profitait d'un interview accordé par la presse locale pour s'élever contre des pratiques non autorisées par les textes juridiques : augmentations intempestives de loyer, cautions trop importantes demandées par les agences immobilières et regrettait le mutisme des pouvoirs publics en ce domaine. Il en appelait enfin "aux locataires pour s'informer d'avantage de leurs droits et leurs devoirs"¹⁸⁸.

Cependant, aucun des locataires rencontrés en 1997 n'a entendu l'appel de ce syndicat dont ils ignorent tout de l'existence¹⁸⁹. Aujourd'hui, comme en 1991-1992, les locataires ont le sentiment que leur statut ouvre sur un vide institutionnel. Ce vide ne serait d'ailleurs pas nécessairement à combler ; en effet, s'ils voient des avantages en un regroupement : "on serait mieux entendu par les propriétaires et on pourrait obtenir beaucoup de bons résultats", "on pourrait s'entraider en cas de maladie", "on pourrait s'entraider en cas de retard de loyer", les locataires émettent cependant des réserves quant à la possibilité de création de celui-ci.

Ils mentionnent tout d'abord leur comportement individualiste : "il n'y a pas d'entente entre nous locataires", "chacun est chez lui et ne pense qu'à payer son loyer", "chacun se débrouille seul", "chacun préfère prendre ses responsabilités". Il faut comprendre, là, que l'éparpillement géographique des locataires mais aussi le fait qu'ils n'aient pas affaire à un même propriétaire ne facilite par leur cohésion ; en effet, c'est la concentration des populations dans un espace d'habitat donné et leur face-à-face avec un interlocuteur unique, clairement identifié — la société gestionnaire des logements par exemple — qui permet d'enfanter des groupements de locataires et d'assurer leur cohésion. Il en va ainsi pour les grands ensembles gérés par les sociétés "HLM" et qui donneront au mouvement des locataires français, ébauché en 1912¹⁹⁰, une nouvelle force. Spécifiquement à Abidjan, les locataires et copropriétaires de l'habitat en opération groupées construits par la SICOI (Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière) s'étaient regroupés, dans les années 60, en une association qui poursuivait deux buts distincts "resserrer les liens de solidarité entre les locataires afin de mieux les sensibiliser aux problèmes de gestion, limiter les expulsions en favorisant les bons payeurs (...) et (...) assister les locataires dans leurs litiges avec la SICOI"¹⁹¹. On notait, alors, que "les rapports des locataires avec la société sont de nature très différente de ceux des autres quartiers où les locataires connaissent individuellement les propriétaires"¹⁹².

¹⁸⁷ *Fraternité Matin* du 6 octobre (1993) : 9.

¹⁸⁸ *Fraternité Matin* du 6 octobre (1993) : 9.

¹⁸⁹ Quant à nous, nos recherches pour retrouver la trace de ce syndicat en 1997 sont restées vaines.

¹⁹⁰ Voir S. MAGRI (1985) et (1996)

¹⁹¹ *Urbanisme*, n° 112-112 (1969) : 103.

¹⁹² *Urbanisme*, n° 112-112 (1969) : 104.

Outre la question des difficultés de regroupement, sont soulignés aussi les problèmes de gestion que soulèverait une telle association : "les gens ne sont pas honnêtes pour diriger une association ; il y en a plusieurs qui ont échoué". Un troisième écueil résiderait dans la mobilité des locataires : "les locataires ne restent souvent pas longtemps dans un même coin", "nous sommes des temporaires dans le logement". Enfin, certains locataires doutent que leur situation sociale actuelle leur permette d'avoir leur place dans une telle association : "je suis femme, personne ne me prendrait au sérieux", "je ne suis pas assez assis dans le quartier", "je suis un démuné", "je suis trop jeune".

Autant de difficultés qui expliquent l'inexistence d'action véritablement coordonnée et institutionnalisée chez les locataires des concessions ; on note, par contre, des actions ponctuelles et opportunistes comme cette grève des loyers à Treichville en 1963 "qui semble avoir mobilisé un bon tiers des locataires (...). La cessation de paiement a duré, selon les concessions, de trois à dix mois", bien que "le mobile avoué était d'obtenir une baisse des loyers (...) il semble que, très vite, les locataires aient tout simplement saisi cette occasion pour économiser quelques mois de loyer, sans plus nourrir d'illusions sur l'efficacité de leur action, dont beaucoup semblent ne pas avoir clairement saisi la finalité"¹⁹³.

Ce type de mobilisation qui ne peut infléchir durablement le cours des choses n'est pas sans rappeler celle des anarchistes français entre 1885 et 1890. En effet, ce mouvement libertaire, réfractaire à l'ordre social — qui recrute surtout au sein des métiers de vieille tradition ouvrière — va lancer une campagne d'action contre les propriétaires : il s'agit de "soutenir et aider les locataires qui, ne pouvant ou ne voulant pas payer leur loyer, décident de déménager 'à la cloche de bois' avant le terme".

À l'instar des locataires, aucun des propriétaires rencontrés n'a mentionné l'existence d'une association de propriétaires¹⁹⁴ et, à notre connaissance, il n'en existe pas. Les arguments des locataires allant à l'encontre d'une telle association se retrouvent chez les propriétaires ; est soulevée tout d'abord la question de l'individualisme : "je peux régler mes problèmes moi-même", "chacun dépend de lui-même", "je m'occupe seul de mes affaires", "chacun de nous s'occupe de ses locataires". Je ne veux pas me créer d'ennuis en m'associant avec d'autres personnes". Les propriétaires ont aussi le sentiment qu'ils ne pourraient remplir les critères d'admission propres à l'association : "je suis un tout nouveau propriétaire", "je suis mal placé pour le faire étant un étranger". Il y a enfin une méfiance quant à la gestion financière d'un tel regroupement : "on vous fait payer des droits d'adhésion qui ne vont nulle part". L'inutilité de se regrouper est un argument supplémentaire, spécifique aux propriétaires : "je n'ai pas de problèmes avec mes locataires donc je n'y ai jamais pensé".

Notons que les difficultés à entrevoir un regroupement chez les propriétaires d'une part et chez les locataires d'autre part, ne remettent absolument pas en cause leur possibilités d'association dans d'autres secteurs. Ainsi, les locataires et propriétaires que nous avons rencontrés ont

¹⁹³ SEMA-CASHA (1965) : 101.

¹⁹⁴ Entendu par là comme association regroupant des propriétaires privés ayant en commun le fait d'avoir des biens immobiliers mis en location à des particuliers.

une vie associative et l'apprécient : "ça ne m'intéresse pas d'être solitaire", "l'homme qui vit isolé est un homme perdu", "la vie de groupe permet de limer sa cervelle contre celle d'autrui". Ils sont engagés (et activement puisqu'ils font souvent partie du bureau en tant que président, vice-président, secrétaire général, responsable adjoint) dans divers groupes : des mutuelles regroupant des ressortissants de la même ethnie, des associations de modernisation de village, de parents d'élèves, de développement de quartier ; ils peuvent aussi appartenir à des groupements religieux ou politiques. Il semble que les objectifs poursuivis par ces différents groupements (soutien financier et moral des membres, modernisation du village, défense des intérêts des parents d'élèves vis-à-vis de l'État et de l'établissement scolaire, militantisme politique ou religieux) aient trouvé un accueil plus immédiatement favorable qu'une association de locataires et propriétaires. Ces groupes laissent transparaître l'attachement à la communauté d'origine, le besoin de sécurité matérielle et morale — alors que la prise en charge de l'individu par les services sociaux de l'État reste précaire — un enthousiasme à servir les causes d'un parti ou d'une église, à défendre une source d'investissement important : l'éducation des enfants.

Conclusion

À travers la production, l'occupation et la gestion de l'habitat locatif à Abidjan nous avons pu repérer les modalités d'émergence et de fonctionnement d'une société civile.

L'acquisition d'une parcelle à bâtir et sa mise en valeur mettent le citoyen-constructeur face à certaines obligations vis-à-vis de l'administration : acquérir légalement son terrain, construire dans les règles de l'art, s'acquitter de ses impôts fonciers. On note une variété de relations nouées avec l'administration : relation strictement fonctionnelle, marchande ou personnalisée selon que le constructeur accepte la norme ou cherche à la contourner.

La valeur d'intimité est au coeur de l'occupation de la concession privatisée. Ne plus être vu, ne plus être entendu par ses voisins, ne plus partager avec eux les espaces de vie, telles sont les motivations de locataires qui, par la durée du séjour urbain et la régularité du revenu, ont parfaitement adhéré aux concepts du confort moderne. La recherche de l'isolement, par contre, ne s'exerce pas à l'encontre du milieu familial (et en particulier de la famille élémentaire élargie) : le logement est conçu comme un lieu de passage et d'accueil de la parentèle, même si l'espace "pour soi" est contrarié par la pratique de l'hébergement. Ainsi si le locataire, se vit comme un individu isolé du voisinage urbain, il ne l'est pas de son milieu d'origine : "le pied dans la ville a toujours un pendant, volontaire, supporté ou subi au village"¹⁹⁵.

Dans le cadre de la gestion du bien loué, les propriétaires se placent résolument dans une logique marchande qui fait place au rapport

¹⁹⁵ A. DUBRESSON, J. L. CHALEARD, (1989) : 284

contractuel et médiatisé avec les locataires. Ces derniers, se percevant comme des consommateurs face à des producteurs n'hésitent pas à se plaindre du service rendu. Les conflits entre propriétaires et locataires portés devant la justice montrent la recherche d'un règlement institutionnel du rapport de location en même temps qu'ils font émerger les droits et les devoirs de chacun des groupes. Cependant, les mobilisations citoyennes autour du statut de locataire et de propriétaire tardent à venir ; l'agent de régulation du rapport de location reste l'État lequel n'est pas relayé par des collectifs de propriétaires et locataires réclamant une synthèse des actions et une convergence d'intérêts. Le rapport de location, source d'opposition et de confrontation formatrices des identités sociales, ne fait pas encore l'objet de luttes politiques.

Bibliographie

- ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A. : *Abidjan côté cours*, Khartala/ORSTOM, Paris, 274 p.
- DUBRESSON A., CHALEARD J. L. : « Un pied dedans, un pied dehors », *Tropiques, liens et lieux*
- GIBBAL J.-M., 1974, *Citadins et villageois dans la ville africaine : l'exemple d'Abidjan*, Pug/Maspero, 403 p.
- JEANTET A., 1987, « L'évolution du rapport locatif », *Les Annales de la recherche urbaine*, pp. 5-13.
- LE PAPE M., VIDAL C., 1986, *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan*, ORSTOM, Abidjan.
- MAGRI S., 1985, « Consensus ou résistance populaire au réformisme social dans le domaine du logement ? L'exemple du mouvement des locataires parisiens », *Les Cahiers de la recherche architecturale*, pp.18-23.
- MAGRI S., 1996, « Les propriétaires, les locataires, la loi », *Revue française de sociologie*, vol XXXVII, pp. 397-418.
- SAUTTER G., 1973, « Recherche en cours sur les villes d'Afrique noire : thèmes et problèmes. Point de vue d'un géographe », *Cahiers d'études Africaines*, vol XIII, 3ème cahier.
- SEMA-CASHA, 1965, *La concession urbaine, écologie et rapport sociaux. Problèmes fonciers et immobiliers*, Rapport n° 7, 151 p.
- SEMA-CASHA, 1966, *L'espace social à Abidjan, Perception de l'espace et images de la ville ; rapport n° 13*, Abidjan, 88 p.
- SOUMAHORO C., AUA, 1993, *Analyses des filières de production de terrains urbains et de logements, Caractérisation des cours modernes*, Abidjan, 58 p.
- SOUMAHORO C., 1996, *Formes et rythmes d'expansion de l'habitat locatif populaire à Abidjan (1920-1992)*, Thèse de doctorat (Nouveau Régime), Institut d'Urbanisme de Grenoble, 487 p.+ annexes.
- URBANISME, revue française, (1969), *Abidjan. Côte d'Ivoire*, n° 111-112, 127 p.
- VIDAL C., 1992, « Les rhétoriques de la "solidarité africaine" », *Table ronde : Crise et ajustements structurels*, ORSTOM, Abidjan.

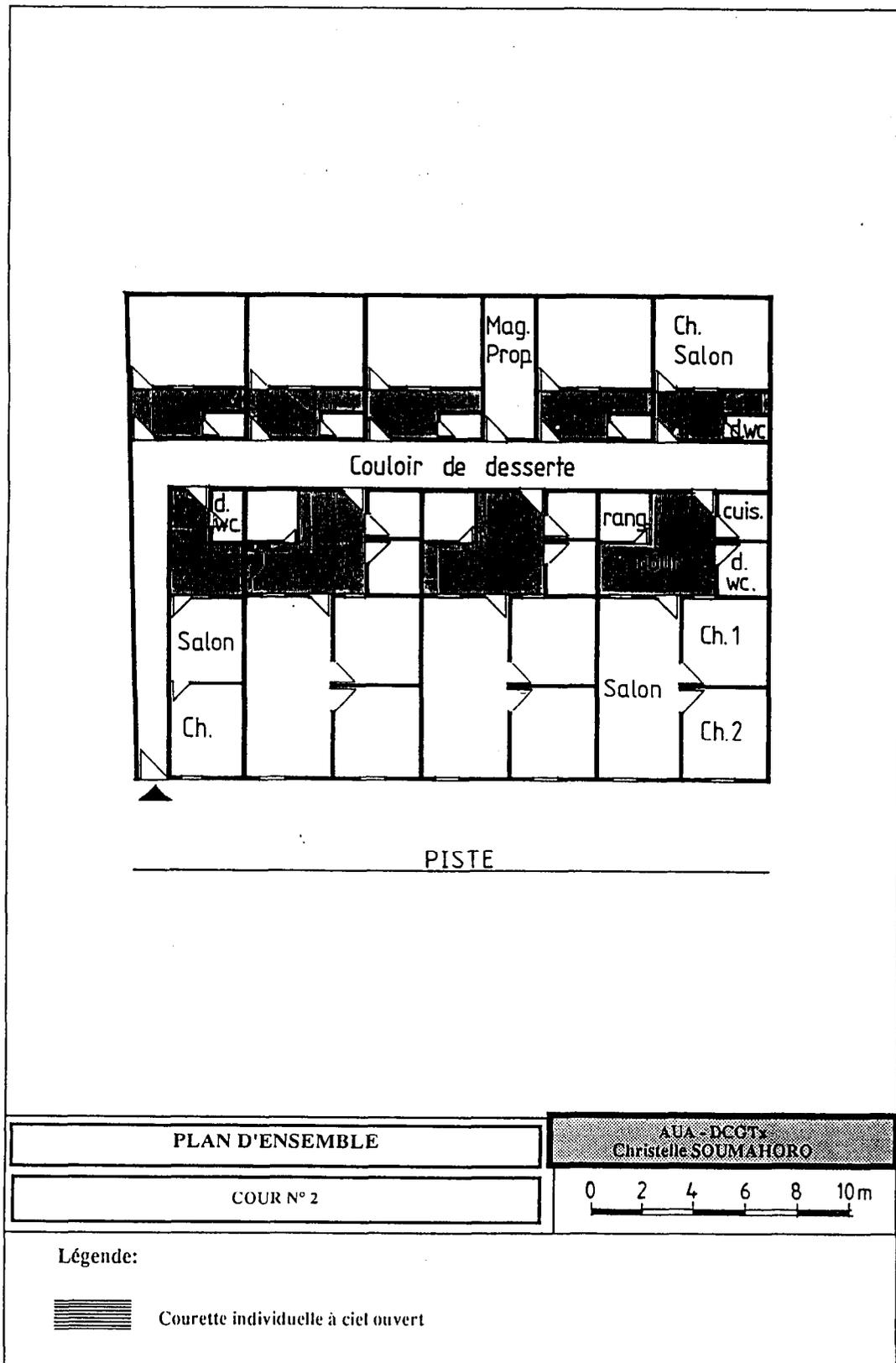
Articles de presse

Le jour n° 740, 16 juillet 1997.

Le Démocrate plus, n° 89, 18 juillet 1997

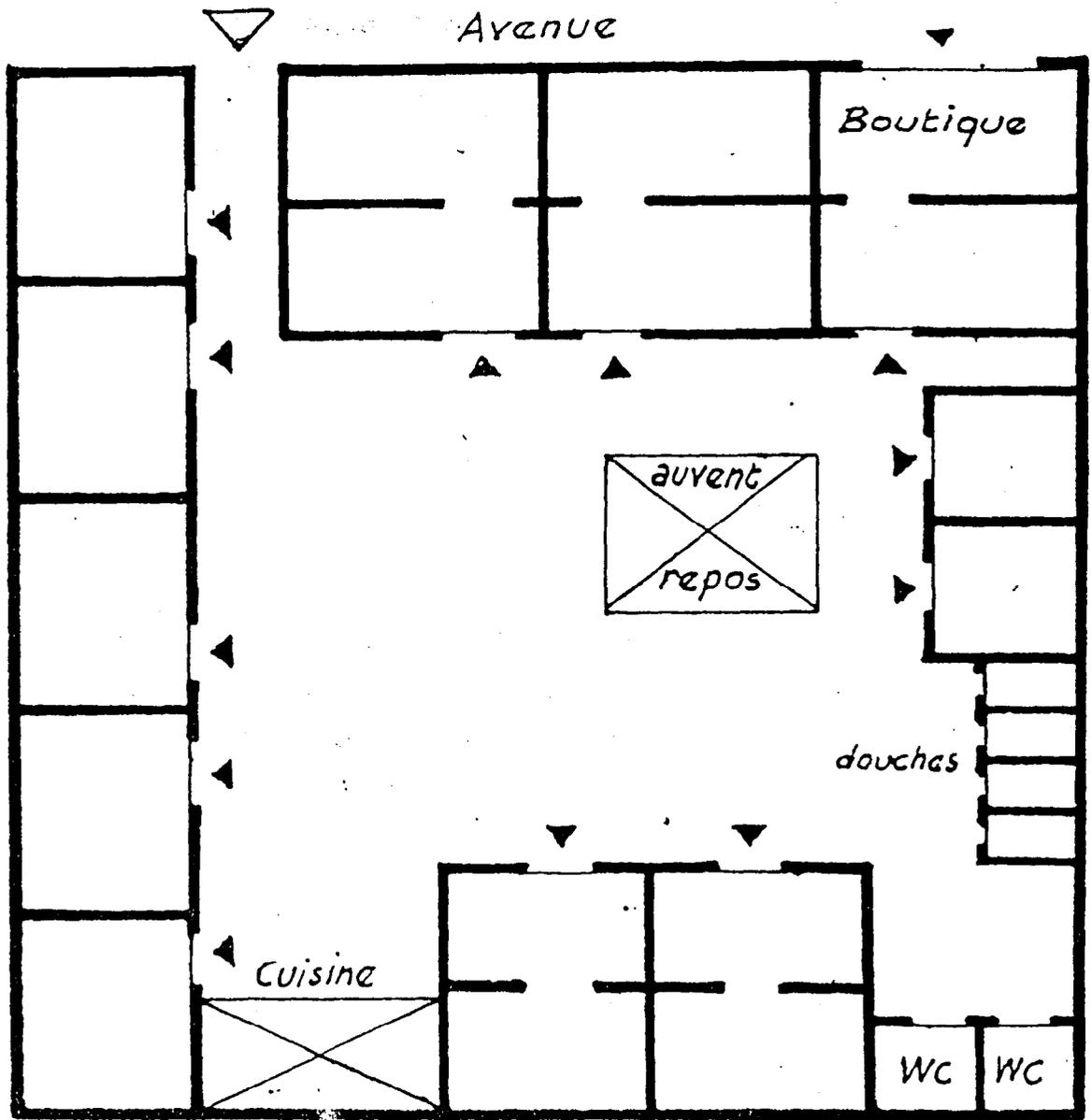
Fraternité Matin du 6 octobre 1993

FIGURE N° 1 : Plan d'une concession privatisée en dur (avec sanitaires ind.)



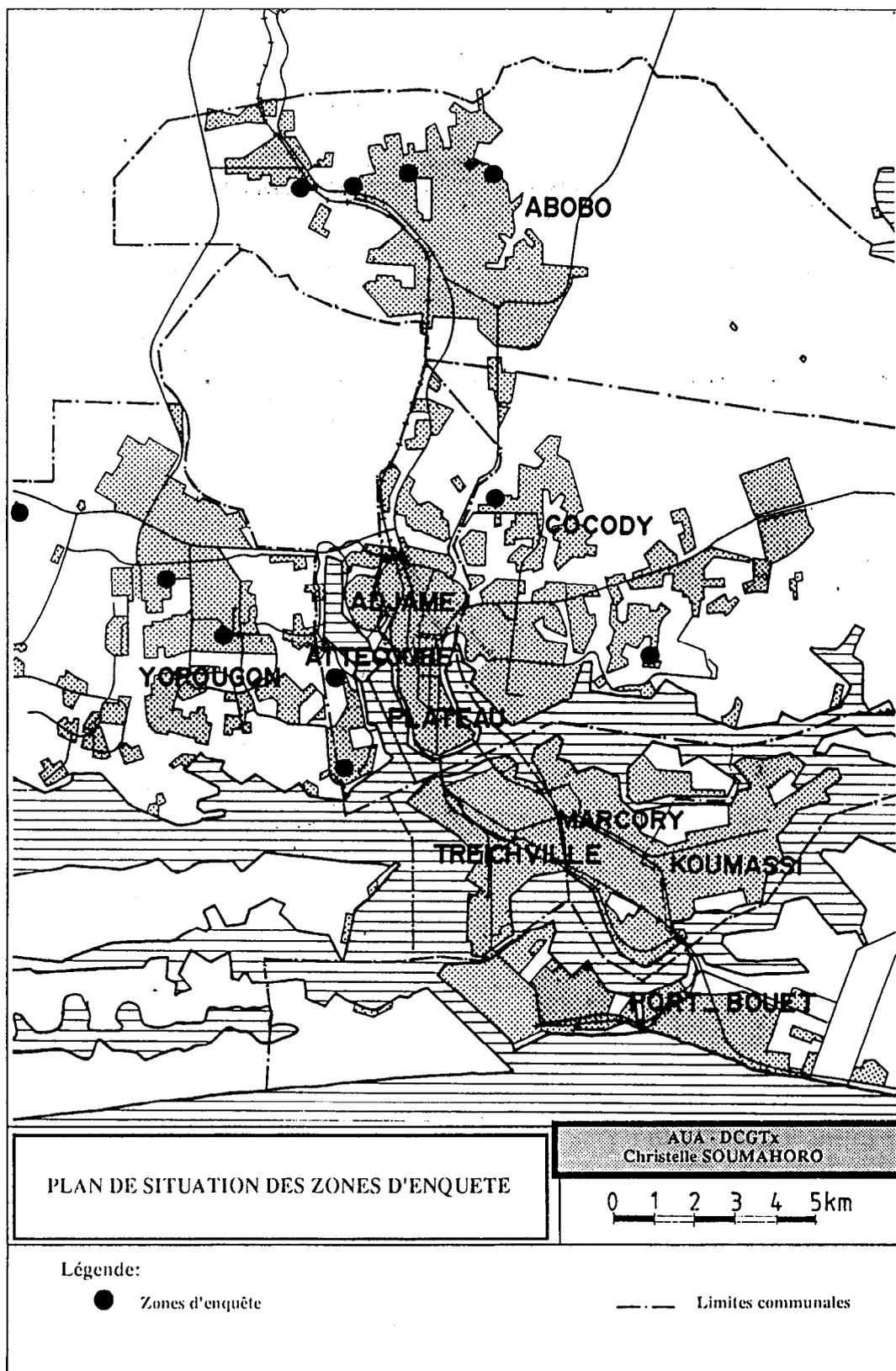
Source : Ch. SOUMAHORO-AUA

FIGURE N° 2 : Plan d'une concession collective



Source : SEMA-CASHA

FIGURE N° 3 : Localisation des zones d'enquête : concessions en dur



Source : Ch. SOUMAHORO-AUA

« Du point de vue de l'organisation politique, une société s'articule toujours, explicitement ou implicitement, en trois parties. 1) Ce que les Grecs auraient appelé *oikos*, c'est-à-dire la « maison », la famille, la vie privée. 2) *L'agora*, l'endroit public-privé où les individus se rencontrent, où ils discutent, où ils échangent, où ils forment des associations ou des entreprises, où ils donnent des représentations de théâtre, privées ou subventionnées, peu importe. C'est ce qu'on appelle depuis le XVIII^e siècle ... la société civile... 3) *L'eccllesia*, le lieu public-public, le pouvoir, le lieu où s'exerce, où existe, où est déposé le pouvoir politique. »
Cornelius Castoriadis, « L'individu privatisé »,
Le Monde Diplomatique, février 1998, p. 23.

Conclusion

1/ La nécessaire liaison entre l'individualisation, la société civile et l'État

La notion de *société civile*, comme celle "d'opinion publique", est couramment utilisée mais rarement définie, et n'a pas fait l'objet de développements théoriques abondants, à l'exception de taille des réflexions de Hegel sur l'État et des travaux des philosophes anglais et français au XVIII^e siècle, à la veille de la Révolution. Elle se trouvait en germe dans la tradition philosophique grecque, qui, selon Castoriadis, pose un espace social global — la société — à l'intérieur duquel s'articulent *l'oikos*, *l'agora* et *l'eccllesia*. Ainsi sont nettement distingués, au sein de la société, des *champs sociaux différenciés*, dont l'agencement est constitutif de la société en tant que celle-ci est, par essence, politique ("la société du point de vue de l'organisation politique"), comme le manifeste le fait qu'elle se donne des limites (le bornage de la cité grecque ou les frontières de l'État-Nation de la société moderne). Les limites de cet espace global circonscrivent ses pouvoirs, leur domaine de compétence, la spécificité de leur organisation et leurs modalités d'application. La société civile, que par analogie nous assimilerons provisoirement à *l'agora*, n'est donc pas la "société" des sociologues, mais, comme Hegel l'avait souligné, un espace social (celui des activités économiques différenciées, des intérêts divergents des groupes ou classes, des inégalités, des contradictions sociales et des luttes), inscrit *dans le champ du politique* (lieu et instance de l'unité, de l'intérêt général, de la rationalité universelle, de la loi commune, de l'égalité citoyenne).

À l'intérieur de l'espace politique, qui constitue donc *la société* comme unité de dépassement des particularismes, les trois sous-espaces occupent une position spécifique par rapport à une ligne de partage centrale délimitant les champs respectifs du privé et du public. Ce qui fait la spécificité de la société civile, de ce point de vue, c'est qu'elle occupe une position médiane : entre la famille, espace de la vie privée, et le Pouvoir, espace de la vie publique, elle fait en quelque sorte transition : c'est en ce lieu que se rencontrent, se combinent, s'affrontent ou entrent en négociation les logiques de la vie privée et des intérêts individuels et les logiques de la vie

publique et de l'intérêt général. La société civile est donc, par excellence, cet espace social où "les individus se rencontrent", "discutent", "échangent", "forment des associations et des entreprises", tantôt hors de toute intervention du politique, tantôt en y rencontrant aussi le politique, comme tiers protagoniste, partisan ou arbitre "au dessus des parties".

Ainsi la limite entre ce qui relève du regard et du contrôle de la société (politique, celle des sujets souverains) sur les individus (dès lors définis comme sujets assujettis à une instance transcendante), sur leurs actes et leurs paroles, et ce qui, normalement, n'en relève pas (la vie privée, la vie familiale) traverse, de manière historiquement fluctuante, l'espace central que constitue la société civile proprement dite. En d'autres termes, cette limite n'est jamais définie une fois pour toutes : souvent remise en question, elle donne lieu à des négociations, à des transactions ou à des conflits.

Le concept de société civile est donc un concept relatif, ne prenant son sens précis que dans le cadre d'un système social particulier : la société civile n'existe qu'en face d'un *pouvoir d'État* "rationnel-bureaucratique" centralisé, et qu'à partir d'une *société divisée en individus idéologiquement et juridiquement "individualisés"*, mais socialement redistribués au sein de catégories socio-professionnelles, de couches, strates ou classes sociales, et non plus enfermées par des statuts assignés de naissance, comme dans les ordres ou corporations de l'ancien régime européen ou dans les communautés villageoises ou ethniques des sociétés africaines traditionnelles, qu'elles fussent "à État" ou "sans État". L'État qui correspond à la société civile est donc cette instance qui exerce un pouvoir sur des sujets sociaux séparés et égaux en droits, sur des *individus formellement autonomes et responsables de leurs actes et de leurs paroles*. Réciproquement, il tire son pouvoir symbolique et sa légitimité de l'agrégation des volontés individuelles (*cf. a contrario* les États totalitaires ou "traditionnels" qui ancrent leur légitimité dans la négation de tout individualisme démocratique au nom d'un unanimité négateur de l'hétérogénéité "civile", soit le projet révolutionnaire mythe fondateur, soit la tradition cosmogonique établie par Dieu, les divinités ou les héros divins).

La "famille", quelle que soit sa forme, restreinte ou étendue, est le lieu premier de la reproduction biologique et sociale et de la production de la personne et de sa promotion éventuelle comme acteur individuel. En Afrique, c'est un lieu de socialisation communautaire, où les différents individus, loin d'être formés à devenir autonomes, sont sommés, quelle que soit la force plus ou moins grande de leur individualité, à mettre celle-ci au service de leur communauté, au sein de laquelle ils sont en principe (de droit) marqués une fois pour toutes par des caractéristiques personnelles "*inaliénables*" (âge, sexe, position dans la fratrie, la filiation, le lignage) et par des statuts "*assignés*" qu'ils n'ont pas la liberté de récuser (aîné, cadet, homme libre, esclave, descendant de captif, autochtone, étranger, casté, etc.). Or, avec des réaménagements plus ou moins récents et plus ou moins sanctionnés juridiquement selon les configurations politiques, cette structure communautaire est demeurée jusqu'au sein de l'État moderne où elle est reconnue comme fondement de la société, aux côtés de la place plus

ou moins importante accordée aux communautés ethniques, religieuses, et linguistiques.

Les sociétés étatiques ont toujours divisé l'espace social en champs différenciés et hiérarchiques au sein desquels les individus se trouvent attachés de naissance (castes, ordres, ethnies, religions), mais, seule, la société "moderne", la "société des individus", parce qu'elle est d'abord fondée sur la division sociale du travail, tend à "libérer" les individus de leurs anciennes attaches originelles pour les agréger, en tant que tels (en tant qu'individus individualisés) dans les classes sociales et dans les nations.

De nombreux auteurs soulignent, en d'autres termes, que les séparations à la base de la société "moderne" sont issues d'une différenciation entre "registres sociaux" de pratiques et de discours : séparations séculaires qui découlent de l'autonomisation du juridique dans le monde romain, du politique, du religieux et de l'économique dans le monde médiéval, tout particulièrement avec l'affranchissement des villes au Moyen-Âge et avec la mise sous tutelle des pouvoirs féodaux et ecclésiastiques à partir de la Renaissance. L'analyse de l'émergence de la notion de *société civile* au cours des XVII^e et XVIII^e siècles montre bien la nécessité de séparer nettement, dans l'espace social de l'époque, les domaines respectifs du politique, du religieux et de l'économique¹. La séparation des champs comme processus historique conduisant à l'avènement d'une société individualiste a été soulignée par Louis Dumont, et opposée à une non-séparation relative dans les sociétés "holistes"², y compris dans les sociétés de castes.

¹ Cf. A. FERGUSON, *Essai sur l'histoire de la société civile* (1767), PUF, 1992, introduction de C. GAUTHIER. Cf. également : S. BRANCA-ROSOFF et J. GUILHAUMOU, « de société à socialisme, l'invention néologique et son contexte discursif » (article à paraître dans *Langage & Société*), où les auteurs décrivent les usages de l'expression, au XVII^e et XVIII^e siècles :

— société civile, en usage sous sa forme latine et juridique dès de XV^e siècle (traduction du latin : *societas civilis*) ;

— aux XVII^e et XVIII^e siècles « commerce civil du monde » (RICHELET P., *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, 1680), l'ordre mondain (« la politesse est l'ordre et l'arrangement dans la société civile », MIRABEAU, *L'Ami des hommes*, 1775) ;

— les traducteurs du latin s'en servent pour traduire : *res publica* et *civitas* ;

— les philosophes anglais l'utilisent : LOCKE, *Essai sur le gouvernement civil* (dont chapitre VII : *Political or civil society*) ; FERGUSON, *Essai sur l'histoire de la société civile* (1767) ;

— "société civile" peut également évoquer la société tout entière dans des contextes qui renvoient au conflit entre le corps social et l'individu et à sa résolution par l'exclusion de l'individu (RICHELET P. : « il faut retrancher les méchans de la société civile » ; FURETIERE A., *Dictionnaire universel contenant...*, 1690 : « ils ont fait des lois severes contre ceux qui troublent la société civile » ; *Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1694 : « il merite d'estre banni de la société civile », et autres exemples) ;

— dans *L'Encyclopédie*, 1751-1772, on pose la nécessité de *séparer le politique du religieux* : « [à propos des empereurs romains et de leur rôle sacerdotal] ... ce qui contribua beaucoup à confondre la distinction qui se trouve entre la société civile et la société religieuse » (article "Société", parfois attribué à Diderot). Cf. également d'autres articles s'inspirant de Locke.

² Cf. Louis DUMONT, *Homo hierarchicus, essai sur le système des castes*, Gallimard, 1967, et *Homo aequalis I*, Gallimard, 1977 ; cf. aussi K. POLANYI, *La grande transformation*, Gallimard, 1983 (1^{ère} éd. 1944), et la notion de rapports économiques "embedded" ("enchâssés" dans le social et dans le religieux avant que n'intervienne la "grande transformation" liée à l'autonomisation de l'économique).

Ainsi a pu se dégager un espace autonome de pratiques et de discours pour le jeu des intérêts (économiques) et des volontés particulières (privées). L'espace ainsi créé est celui de la "société civile", au sein de laquelle les individus se regroupent en fonction d'intérêts catégoriels très divers, donc créent des pouvoirs collectifs, économiques, sociaux et politiques mis au service de ces intérêts catégoriels³.

Du point de vue de la sociologie du langage, on a dit⁴ que l'individu, au sens sociologique, est ce sujet social dont le statut est, pour l'essentiel indépendant de ses caractéristiques inaliénables, qui est responsable de ses actes et de ses paroles et qui parle et agit en son nom propre. Il est donc source de pouvoir légitime, et il lui est même fait obligation, dans certaines situations, d'user de ce pouvoir : notamment à propos de la propriété privée, du contrat, du mariage, du vote, des initiatives économiques appelées par le "laissez faire-laissez passer" de l'idéologie libérale, depuis le XVIII^e siècle. Toutefois, cette subjectivation individuelle est limitée dans ses réalisations réelles (ses actes, ses paroles et leurs effets) par la subjectivation d'autrui (la liberté de chacun est évidemment limitée par celle des autres), et par l'État, qui la garantit, la régule et la contient au nom de l'intérêt général.

Toute parole (toute prise de parole) est sociale : qu'elle soit collective (celle des partis, des associations, des entreprises, des médias), individuelle mais incluse dans un ensemble flou (l'opinion publique, les mouvements de l'opinion) ou portée par certains regroupements catégoriels (politique, social, économique : l'individu en tant que citoyen, électeur, justiciable, producteur, consommateur, citoyen, etc.). La séparation des champs sociaux engendre nécessairement des registres discursifs spécifiques, eux-mêmes spécialisés et séparés en fonction des logiques propres à chacun des champs, et ces registres fonctionnent en même temps comme discours de légitimation : toute parole procède d'un "pouvoir dire" (l'énonciation) et d'un "pouvoir agir" (l'initiative) socialement légitimés.

Ce qui caractériserait donc la société civile, c'est aussi *la promotion des individus comme locuteurs individualisés*, du seul fait que c'est à chacun d'eux, en fonction de ses multiples appartenances — catégorielles,

³ Ainsi, en dépit d'inévitables ambiguïtés tenant à leurs interactions, le politique "non-étatique" (organismes professionnels, lobbies, syndicats, partis, presse politique etc.) est plutôt du côté de la société civile, même s'il a vocation à faire pression sur le politique "étatique" et à y conquérir des positions. Cependant, si l'on s'inspire de la distinction hégélienne, le politique "non étatique" resterait subordonné à la défense et à la promotion d'intérêts particuliers (y compris des intérêts de classe), tandis que le politique "étatique" représenterait le lieu où la raison universelle se fraierait un chemin contre les raisons partielles et particulières. Ainsi, autre exemple, Jean-Marie BERTRAND, dans *Cités et royaumes du monde grec : espace et politique*, 1997, définit l'agora grecque comme la « place où se réunissent les citoyens » et fait remarquer que « dans certaines cités, on distingue l'agora politique réservée aux loisirs et aux discussions des citoyens, de l'agora marchande où se tient le marché » (p. 197). Cependant n'oublions pas la critique décisive de Marx quand il objecte que l'État, loin d'être la pure incarnation de la raison universelle, est en réalité un instrument au service des intérêts particuliers de la classe dominante. Toutefois, l'on fera observer que l'État, à condition de fonctionner en régime de démocratie, est aussi un lieu de permanente négociation et d'alternances au pouvoir des diverses forces politiques, si bien qu'une rationalité générale, toujours nécessairement boiteuse, s'y fraie malgré tout un chemin indéfini, ce qui exclut toute idée de "fin de l'histoire".

⁴ Cf. *L'Afrique des individus*, op. cit.

associatives, économiques, politiques, etc. —, de composer avec cette pluralité de discours et avec leurs logiques souvent contradictoires, dans un contexte où la parole plurielle est devenue non seulement possible, mais nécessaire à l'existence d'une *interlocution différentielle* (sociale, politique et économique) *généralisée*.

Sous cette perspective, l'État (mais à condition, une fois encore, qu'il laisse se déployer cette hétérogénéité discursive et se contente de garantir et organiser des prises de paroles légitimes : en un mot, le débat contradictoire) est le principe et le lieu par excellence de cette interlocution différentielle généralisée : en ce sens, en tant que garant et régulateur de la séparation du privé et du public, de la médiation entre le collectif et l'individuel⁵, de la séparation des pouvoirs, de la liberté du marché, des règles de l'échange et de la concurrence, l'État de droit, l'État démocratique, est l'instance qui, en dernier ressort, doit tout à la fois garantir *la pluralité des paroles* (le tohu-bohu de la société civile) *et l'unicité de chacune d'elles, y compris sous sa forme la plus individuelle* (la liberté d'expression de l'individualisme sous sa forme démocratique).

2/ Individualisations en cours

En Afrique, où la démocratisation des États n'est encore qu'un projet très incertain, ce n'est donc pas du côté du politique que l'on peut trouver ce type d'individualisation. Pour autant, le processus ne se développe pas moins dans le champ de l'économique et des rapports sociaux qui y sont en jeu.

Que ce soit en Côte d'Ivoire ou au Sénégal, la monétarisation généralisée et l'urbanisation massive ont *mis les individus au centre des mouvements de fond de la société*, ont profondément transformé leurs attitudes, leurs pratiques, leurs discours et leur place dans la vie sociale.

De plus, la croissance, la densification et le brassage social et cosmopolite des populations urbaines ont produit une exacerbation des problèmes de la vie en ville (transports, déchets, santé, sécurité, course à l'espace, prolifération du secteur informel, etc.), ce qui conduit les citadins à réévaluer leurs relations de voisinage et de proximité, et à prendre en compte la globalité des rapports sociaux. La crise économique et la difficulté des conditions d'existence dans ce contexte, avec la remise en question des valeurs de solidarité communautaire et la fragilisation des liens de parenté et d'alliance, ont engendré une montée de la précarité et de la pauvreté, et aussi de la délinquance et de l'insécurité urbaine, contribuant encore à la dégradation des liens sociaux existants.

C'est ainsi que, même pour certaines femmes, les décisions de migrations de la campagne vers la ville se sont individualisées. S'il était normal naguère qu'un homme quitte son village ou sa petite ville de son propre chef pour tenter sa chance à Abidjan, une femme venait en ville le plus souvent à l'appel et à la demande d'un mari ou d'un parent ou tout au

⁵ J.-F. MEDARD souligne, à la suite de Weber, "que c'est l'absence de véritable distinction entre domaine privé et domaine public qui caractérise la notion de patrimonialisme" (Cf. MEDARD, J.-F., (dir.), *États d'Afrique noire*, Karthala 1991, p. 328.

moins légitimait sa migration d'une parole masculine. Or, aujourd'hui, de nombreuses femmes (veuves divorcées ou encore célibataires) décident par elles-mêmes, parfois clandestinement, de venir à Abidjan : le travail des champs, la brutalité de certains rapports conjugaux leurs sont devenus insupportables. Et, une fois arrivées à Abidjan, elles doivent bien constater que l'aide et l'accueil du réseau familial se sont considérablement restreints. Gagner de l'argent, souvent sans appui familial, comme bonne ou dans le petit commerce informel, est alors une condition de la survie, mais aussi la marque symbolique de leur insertion urbaine. Ces femmes migrantes essaient dès lors de se constituer des réseaux propres, en participant aux associations politiques et religieuses, mais marquent peu d'intérêt aux associations à base ethnique, et pour la plupart espacent leurs retours au village. La ville est pour elles le lieu de leur nouvelle identité et d'une forme de libération. (Ouattara)

Pour les cadres sénégalais en revanche, le mariage et la famille "conjugale" sont — pour les hommes comme pour les femmes et à condition d'avoir un emploi — un moyen de s'autonomiser, et « de se mettre à l'abri des tensions qui traversent les relations sociales »⁶ de la famille étendue et du village d'origine, tout en essayant de maintenir des relations recomposées. (Benga)

Ces prises de distances ambivalentes vis-à-vis du milieu villageois, visibles tant à Abidjan qu'à Dakar, se manifestent également chez les jeunes hommes, notamment dans le domaine de la scolarité. En effet, l'échec scolaire peut être si mal vécu que, pour contourner l'obligation de contre-don envers ceux qui ont investi sur eux — obligation que l'on est incapable de satisfaire — on rompt avec la famille, en remettant en question des obligations de solidarité (« *les obligations de solidarité c'est fait pour les riches* »). On affirme que le retour au village est toujours une occasion et un rendez-vous de solidarité (funérailles, baptêmes, retrouvailles ou simple retour de congés) mais l'on critique leurs formes ostentatoires qu'on ne peut assumer. Non seulement faute de moyens, mais aussi, parce que l'on « *se cherche encore* », et surtout parce que, citadin et culturellement déraciné, on ne dispose des codes moraux, des principaux repères et des normes d'identification ethnique — l'usage courant de la langue maternelle par exemple — au point de ne pas se sentir moralement astreints à cette obligation de solidarité, si l'on n'est pas directement intéressé. (Ori, Marie)

De manière générale, en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou ailleurs en Afrique⁷, on a d'autant moins recours à la famille d'origine pour trouver un emploi, que l'on est aisé. Ainsi pour les diplômés employés à la Communauté Urbaine de Dakar, l'obtention de l'emploi s'est faite par démarche directe, ce qui permet d'échapper à toute obligation de réciprocité. (Benga)

À Abidjan, la crise économique, l'expérience du chômage conduisent à d'autres changements culturels, notamment à la perte d'efficace de la valeur attribuée au travail salarié. Ainsi d'anciens employés salariés,

⁶ Les citations qui suivent sont en italiques lorsqu'elles sont extraites d'entretiens, et en romain lorsqu'elles proviennent des textes des auteurs du rapport.

⁷ Cf. LACHAUD, J. P., 1994, *The Labour market in Africa*, Genève, International Institute for Labour Studies, Research series 102, p. 120

hommes ou femmes, ayant parfois occupé un poste important, ou chômeurs diplômés, n'hésitent plus à braver la déconsidération sociale attachée aux activités du secteur informel. Ils y créent et inventent souvent de toutes pièces leur propre emploi, parfois une micro-entreprise. Ayant vaincu la "honte du déclassement", ils savent en outre affronter les embûches des procédures formelles légales et des ponctions opérées par les agents municipaux. (Kponhassia)

Ainsi contribuent-ils à banaliser les représentations relatives au travail. C'est aussi qu'intervient la peur d'un déclassement plus important, celle, pour les jeunes, de devenir un "bandit" lorsque l'on est au chômage, peur d'ailleurs unanimement partagée par les parents des "enfants" chômeurs. Comme le déclare un jeune diplômé dakarois : « *l'essentiel c'est que je ne sors pas pour mendier, et si je sors on me respecte, parce que j'ai chômé ici pendant deux ans, même ceux avec qui je loge ne savent pas que je chômais... Qu'est-ce que je fais ? Je suis dans les activités, l'essentiel je ne vole pas, mais je me débrouille, je suis toujours en activité...* ». (Baumann)

Ces progrès de l'individualisation urbaine se marquent de manière symptomatique dans l'habitat : en effet, les rapports de cohabitation se sont considérablement transformés, dans le sens d'un chacun pour soi (« *chacun dans son chacun* » selon l'expression ivoirienne), et de mises à distance des rapports sociaux dits "traditionnels". Ainsi, les progrès de l'individualisation se marquent dans l'habitat. Les Abidjanais des classes moyennes (Ivoiriens salariés qualifiés du secteur moderne) cherchent à se loger dans des "concessions privatisées" : un logement qui ne s'ouvre plus sur une cour commune à un ensemble de résidents, mais sur un courette individuelle⁸. Ils recherchent l'intimité et dénoncent « pêle mêle la saleté des parties collectives, le manque d'espace, la queue devant les sanitaires le matin, le bruit, l'exposition au regard des voisins ». Ces "nouveaux locataires" perpétuent cependant des pratiques d'accueil des membres de leur famille, mais dans les limites d'une "famille élémentaire élargie". En face, la figure tutélaire d'un "logeur" que l'on connaît et qui aide à l'insertion urbaine est peu à peu remplacée par celle du propriétaire qui place ses relations avec ses locataires sur un plan de stricte rentabilité monétaire, qui tend à réduire les relations de face-à-face par la médiation de contrats écrits et par l'utilisation de gérants, et qui se garde d'habiter dans les lieux qu'il loue. (Soumahoro)

3/ Un espace économique et politique

Ces prises de distances des individus par rapport aux liens et aux ressources "traditionnelles" de leurs communautés, de leurs réseaux, de leurs voisinages les placent en position instable dans de nouveaux rapports sociaux qui s'esquissent. La crise économique et les plans d'ajustement structurel ont restreint très fortement les possibilités d'intégration socio-

⁸ Dans quelle mesure la cour commune des anciens quartiers d'Abidjan ne représentait-elle pas une forme d'agora, aujourd'hui vécue comme trop conflictuelle ? Elle a été en tous cas longtemps un creuset de mixité des diverses ethnies et langues en ville, et un moyen, pour les immigrés de fraîche date, de se protéger de l'anonymat de la grande ville.

économique, alors que, parallèlement, l'État se désengageait ou diminuait sa participation à de certaines activités, la fonction publique n'étant plus le débouché naturel des diplômés. Dans quelle mesure cette situation actuelle ouvre-t-elle paradoxalement un espace d'opportunités et d'initiatives propices à l'essor d'une société civile ?

Car les bailleurs de fonds internationaux et les États placent leurs espoirs dans la constitution d'un secteur privé, dans un contexte, comme au Sénégal surtout, où la productivité des entreprises est faible et le réseau bancaire inefficace. Ainsi, non seulement l'image de l'État redistributeur, moteur du développement et employeur, s'en trouve transformée et discréditée, mais les valeurs mêmes attachées à l'enseignement et aux diplômes, celles qui portent la promesse d'une insertion et d'une promotion sociale, sont mises en cause, au Sénégal comme en Côte d'Ivoire.

La dévalorisation du diplôme universitaire est encore illustrée, au Sénégal, par "l'Opération maîtres", projet qui était censé intégrer dans le monde du travail les diplômés de l'enseignement supérieur, et créer de toutes pièces des "capitaines d'industrie", opération qui a été un échec. Comme le déclare un ancien "bénéficiaire" aujourd'hui consultant : « *Notre problème à l'époque, il faut le reconnaître, était que nous avons pensé qu'au sortir de l'université il fallait attendre que le gouvernement nous case quelque part, dans un ministère ou ailleurs. Mais très tôt nous avons compris que le gouvernement n'avait plus cette possibilité de recruter du personnel...* ». En revanche, un secteur d'enseignement supérieur privé s'est développé, dont les diplômés réussissent relativement mieux à trouver un emploi que ceux de l'enseignement public. (Baumann)

De même en Côte d'Ivoire, la crise de confiance affectant les modalités d'intégration sociale, qu'elles soient "traditionnelles" ou qu'elles soient "modernes" — tout particulièrement chez les "jeunes" — ouvre la voie à la généralisation de l'argent comme référence omniprésente, et à la débrouillardise individuelle. Pour des jeunes, nés ou ayant grandi à Abidjan, la ville consacre la toute-puissance de l'économique, mobilise les énergies dans un esprit d'entreprise individualiste, dans une course effrénée à l'argent et à l'acquisition de biens matériels. Ces enjeux sont, pour les uns, la richesse et la réussite personnelle, mais, pour les autres, il s'agit de lutter pour la survie dans une société qui vulnérabilise et décline, et où les réseaux de solidarité fondés sur la parenté et l'identité ethnique s'affaiblissent, ce qui amène chacun à « *compter sur ses propres forces* ». La valorisation de l'économique pèse sur la perception que les individus ont d'eux-mêmes et de leur identité sociale, en faisant passer au second plan toute référence ethnique, familiale et sociale. Les statuts sont appréciés à l'aune de la richesse et de l'aisance matérielle : « *en Côte d'Ivoire si tu n'as pas d'argent tu n'es rien, ni pour toi-même ni pour les membres de ta famille* ». Bien plus, le rapport des destins sociaux individuels à l'économique est si fort que l'on reste peu regardant sur les impératifs d'honnêteté et les conditions et les modalités de construction des fortunes : « *les gens s'en foutent de savoir comment tu t'es enrichi... ce qui compte c'est que tu peux manger* ». (Marie, Ori)

À travers le procès du diplôme, c'est le procès de l'École qui est également instruit, non pas dans son principe de transmission des savoirs et d'inculcation des normes modernes et universelles, mais dans ses

performances et ses conditions de fonctionnement actuelles : « ... *force est de se demander, disent-ils, à quoi sert l'école dans la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui. Ça ne sert à rien d'avoir des diplômes et ne pas pouvoir travailler. Aujourd'hui il faut rechercher la formation et l'expérience professionnelles et cela peut parfaitement s'acquérir sur le tas... Il faut aller à l'essentiel et être tout de suite aux prises avec la vie...* ». Quitte pour cela à développer et à capitaliser les relations utiles à son propre projet, hors de toute proximité parentale ou ethnique. (Ori)

De même à Dakar, les cadres s'émanent des réseaux familiaux pour s'insérer dans un espace politico-religieux à l'échelle du pays. Leur promotion est largement tributaire des réseaux politiques, sociaux et confessionnels. Ils « s'inscrivent de plus en plus dans une logique politique à l'instar de leurs guides religieux ... et constituent un espace de soutien du pouvoir des élites dirigeantes ». (Benga)

4/ La société civile et la ville

Or nos études montrent qu'il se forme bien, dans cet espace vacant laissé par le reflux de l'État, une zone d'activités et d'initiatives individuelles. Mais cet espace est dominé par la tension entre les institutions formelles (politiques, sociales et économiques) dont les produits et les services restent souvent inaccessibles au plus grand nombre, et les besoins d'une population pauvre. Car si un secteur privé éducatif et sanitaire se développe, c'est en direction des plus aisés qui disposent de revenus suffisants. Pour la plus grande part de la population, l'espace des initiatives économiques et sociales est plus un espace "d'intermédiation" et de "remplacement" de l'État par l'informalité et la précarité, que de développement d'unités de productions autonomes et stabilisées.

Au Sénégal, ce sont les ONG nationales et internationales qui occupent ce terrain et qui bénéficient de l'appui des bailleurs de fonds internationaux. Ainsi en matière d'éducation, de santé et de crédit, les ONG pallient partiellement les carences de l'État ou du secteur privé, mais avec les risques que les normes et les valeurs mises en oeuvre soient celles des bailleurs internationaux. Ces ONG, qui sont aussi créatrices d'emplois et dont les cadres sont pressentis pour être les entrepreneurs de l'avenir, participent de ce fait à une forme de société civile, dépendante ici fortement des instances internationales, privées ou publiques. (Baumann)

À Abidjan, où la présence des ONG internationales semble moins forte, les dysfonctionnements urbains suscitent des initiatives et la création d'entreprises et d'associations dans les domaines du gardiennage, de la sécurité, de l'entretien des espaces verts, de l'enlèvement des ordures. De nombreux jeunes gens — massivement touchés par le chômage à partir des années quatre-vingt, diplômés ou non — ont investi ainsi des créneaux correspondant à des besoins, notamment ceux qui font la jonction entre les entreprises modernes et les ménages.

L'urbanisation nécessite en effet de nouvelles normes, liées à la limitation de l'espace et à la promiscuité. Par exemple, dans le domaine de l'assainissement, la production d'ordures oblige les citoyens à de nouvelles

pratiques qui doivent être individualisées et intériorisées. Il apparaît de fait qu'en matière d'hygiène publique, un travail de sensibilisation auprès de la population apparaît toujours nécessaire — et précède effectivement les opérations de collecte ou de nettoyage — pour la convaincre de leur bien-fondé et les inciter à adopter des procédures adaptées. (Leimdorfer)

La précollecte des déchets permet ainsi d'assurer aux ménages un service individualisé, alors même que la société de ramassage se limite au vidage de coffres centraux. Ces initiatives, encore largement informelles ont cependant une base de financement fragile et des revenus aléatoires : le recouvrement des paiements du service sont faibles, notamment auprès des ménages pauvres, et le soutien et le partenariat des pouvoirs et du milieu économique restent largement symboliques. Les contraintes techniques et financières privilégient de fait les entreprises capables d'accéder à une certaine formalité et qui intériorisent les procédures et les normes techniques et pratiques. (Ori)

S'agissant de la sécurité, l'État ivoirien est dans l'incapacité d'assurer totalement ses prérogatives. La délinquance urbaine s'est développée au cours des vingt dernières années, au détriment de toutes les catégories de la population, y compris dans les lieux publics et dans les quartiers pauvres. Les étrangers et les migrants des quartiers précaires sont souvent présentés comme la source de l'insécurité urbaine, le mode de vie communautaire comme le meilleur rempart à l'insécurité, alors que les habitants des quartiers précaires mettent en cause la responsabilité de l'État, ou l'incurie de la police, dont le comportement est lui-même générateur d'insécurité. Les citoyens se sont dès lors organisés pour assurer seuls leur sécurité, selon des formes diverses. Elles peuvent être communautaires, dans les villages ébrié, les quartiers précaires et "évolutifs", sur la base de solidarités ethniques. Mais elles atteignent alors rapidement leurs limites par rapport aux règles de droit et aux contraintes de la vie urbaine (absences des volontaires et des responsables en cas de besoin par exemple). De plus en plus souvent, les citoyens ont donc recours à des formes rémunérées : comités de surveillance du quartier, en contact avec les commissariats, mais dont l'honnêteté et l'efficacité ne sont pas toujours acquises ; chasseurs traditionnels *dozo*, loyaux et expéditifs, mais qui posent le problème du respect de la législation et de l'État de droit. D'autres recourent à des services individuels de gardiennage, ou à des sociétés privées de surveillance qui se sont multipliées ces dernières années. (Dembélé)

Mais les sociétés et associations pour la sécurité et l'enlèvement des déchets ne sont pas les seules initiatives sociales urbaines à Abidjan. La trame associative y est en effet dense. On trouve bien sûr des associations d'un type traditionnel dans la plupart des quartiers : association de solidarité et de funérailles, associations d'originaires, comités d'anciens de quartiers, mais on trouve également de très nombreuses associations plus typiquement "urbaines", où l'appartenance ethnique et nationale ne joue plus de rôle déterminant. Les jeunes, en particulier, tendent à se regrouper pour des activités de loisirs et d'entraide, mais aussi sur des objectifs d'assainissement ou de sécurité. Des comités de gestion de quartiers se sont formés à Adjamé, des associations de locataires d'ensembles immobiliers à Cocody.

Ce qui marque cependant toutes ces associations, c'est que non seulement elles entendent trouver un soutien matériel et financier du côté des mairies, ce qui est aussi souvent le cas dans les pays du Nord, mais que les collectivités locales sont souvent à l'origine de leur création. Soit, comme à Treichville ou au Plateau que les municipalités regroupent des jeunes désœuvrés dans des associations ou des sociétés de sécurité, de gardiennage ou de nettoyage, soit qu'elle intègre, comme à Cocody, des associations existantes à des conseils municipaux consultatifs, ou comme à Adjamé qu'elle donne une nouvelle impulsion aux associations existantes. Il est clair que les pouvoirs locaux cherchent à s'appuyer, pour des raisons pratiques et politiques, sur la capacité de mobilisation et d'intermédiation de ces regroupements. Ils cherchent aussi à avoir en face d'eux des interlocuteurs précis, lorsqu'une organisation fait défaut, comme c'est souvent le cas du petit commerce informel sur rue. (Leimdorfer)

5/ L'État

Si l'État, dans son principe et dans sa réalité, est pour tous les citoyens l'instance légitime du Pouvoir, ils n'en ont pas moins des rapports aussi ambivalents vis-à-vis de lui que vis-à-vis des rapports traditionnels.

Ainsi, à Abidjan, les accédants à la propriété d'une parcelle sont mis devant le choix entre deux stratégies : suivre les « sentiers balisés par l'administration » ou opter pour une acquisition auprès de propriétaires coutumiers. Dans le premier cas, le citoyen cherche à se protéger d'une insécurité foncière qui peut aller jusqu'à la destruction de ses constructions, mais sera confronté à la lourdeur administrative, tout en devant s'appuyer parfois sur des relations personnelles, et parfois user de corruption. La voie plus "traditionnelle" permet d'obtenir une parcelle à moindre coût, avec des procédures plus simples, mais avec un risque foncier certain et un contrôle tatillon des agents municipaux qu'il faudra essayer de soudoyer. L'attitude des uns et des autres vis-à-vis de l'impôt procède de la même logique : dans un cas on paiera mais on attendra de l'État des services urbains correspondants ; dans l'autre, on invoquera l'incivisme des responsables politiques pour refuser l'impôt. (Soumahoro)

En Côte d'Ivoire, les rapports entre État et citoyens, tels qu'ils se nouent autour de l'espace public, sont extrêmement révélateurs de cette même ambivalence. De nombreux agents de l'État se plaignent de ce que leurs concitoyens conçoivent l'espace public comme "libre d'usage", et l'occupent de manière "anarchique". Ces mêmes agents estiment que l'État a un rôle pédagogique à remplir pour amener la population à intérioriser les normes d'une répartition et d'une appropriation ordonnées de l'espace. Le souci est le même pour ce qui concerne la sécurité et la sociabilité urbaine, chez les responsables d'association. Car de nombreux particuliers n'hésitent pas à annexer les devant de leurs villas ou de leurs boutiques, ou les terrains dont ils sont attributaires pour y placer — contre rémunération — des commerçants, ceux-ci s'installant également sur la voirie ou les espaces vacants. Le contrôle d'un espace peut toujours être source de rente, même s'il ne s'agit que d'une place de marché.

Mais à l'intérieur même de l'appareil d'État, des fonctionnaires utilisent leur position pour installer des proches sur l'espace public ; et à plus haut niveau, des réserves domaniales sont attribuées à des personnes privées, avec l'appui de responsables politiques ou de notables. Cette situation provoque des tensions entre les ministères et les municipalités, et au delà, suscite les doléances des citoyens et des associations qui souhaitent l'installation d'un marché, d'une école ou d'un dispensaire. Ainsi, les ambiguïtés des pratiques effectives d'attribution et de contrôle des espaces publics, qui se jouent entre règles formelles et relations clientélistes, entrent de plus en plus en contradiction avec les problèmes engendrés par le développement de la ville (espaces plus rares, pollution, manque d'hygiène, accidents, insécurité, besoins collectifs insatisfaits). À propos de ces pratiques spatiales, la confusion reste toujours forte entre l'appropriation publique et l'appropriation privée. Ainsi les marchés représentent une source de prélèvements fiscaux importante pour les mairies, mais d'un autre côté, certains maires semblent avoir utilisé leur position pour faire bénéficier leurs électeurs commerçants de faveurs, ou pour réaliser des profits personnels en installant des marchés précaires sur le domaine public. (Leimdorfer)

S'agissant de la sécurité, l'État ivoirien laisse la population s'organiser seule dans les quartiers. Il ne faudrait cependant pas en conclure à un progrès de la "société civile", car les pratiques d'autodéfense contribuent beaucoup plus à segmenter l'espace de la ville, à affaiblir le lien social et la confiance nécessaire à la vie commune, et à augmenter la défiance des citoyens devant l'État. (Dembélé)

*
* *

État et société en Afrique : l'indispensable démocratisation

L'État africain contemporain a été jusqu'à présent le lieu d'une quasi indifférenciation entre le politique, l'économique, le religieux et le communautaire. De fait, la différenciation des champs ne s'est pas opérée nettement dans la société, l'État apparaissant avant tout comme le lieu de l'accumulation et de l'appropriation privée de richesses tirées de la "prédation" (détournements des financements extérieurs et ponctions du produit intérieur, notamment par prélèvements tributaires sur la rente de l'exportation) et partiellement redistribuées selon des modalités communautaires et clientélistes⁹. La séparation entre l'ordre du privé et l'ordre du public, notamment s'agissant de l'appropriation des biens et des espaces, n'a pas non plus été tranchée, que ce soit aux plus hauts niveaux de l'État ou pour les citoyens "ordinaires", une certaine confusion ayant été entretenue en ce domaine par la coexistence mal définie et l'enchevêtrement de fait entre modes communautaires, coutumiers ou néo-coutumiers d'appropriation, d'une part, et propriété privée ou domaine

⁹ Cf. les analyses de cette "politique du ventre" in J.-F. BAYART, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989.

public, régis par le droit écrit, d'autre part. Devant cette confusion, certains auteurs en sont venus à proposer la notion floue, mais significative, de "droit intermédiaire" pour désigner les pratiques jouant sur ces différents registres, successivement ou simultanément.

Quoiqu'il en soit, cette absence de séparation nette entre domaine privé, domaine communautaire et domaine public, cette appropriation privative des richesses collectives à partir du contrôle de l'appareil d'État (dès lors, lui-même privatisé), ce fonctionnement rentier et tributaire du Pouvoir et de la classe politico-affairiste¹⁰ ne pouvaient laisser une place suffisante à l'essor d'une véritable société civile : il y manquait en effet et une accumulation productive véritable, et un espace de parole démocratique, qui auraient permis aux diverses catégories d'acteurs de parler en leur nom propre, en fonction de leurs intérêts particuliers, économiques et politiques. Au contraire, encore largement pris dans les réseaux serrés des relations d'appartenance clientélistes — communautaires, ethniques, régionales ou religieuses —, ces acteurs ne disposaient pas d'un espace autonome où déployer des pratiques et des discours spécifiques. Être pris, en effet, dans un système où la redistribution passe par l'allégeance, qu'elle soit économique, politique ou religieuse, individuelle ou collective¹¹ ne prédispose pas à une prise de parole autonome, qui s'appuierait sur une différenciation de places d'acteurs défendant des intérêts spécifiques et légitimes. Comme le rappelle un interlocuteur ivoirien : « *Quand tu manges, il faut te taire* »¹².

En outre, l'absence de pluralisme politique véritable¹³, un présidentielisme associé au culte de la personnalité, l'encadrement corporatiste des salariés (syndicats contrôlés par le pouvoir) ont bloqué l'émergence et le développement de l'hétérogénéité sociale et idéologique constitutive de toute société civile.

Cependant, dans un contexte de mondialisation accélérée, la crise économique à partir de la fin des années soixante-dix, les plans d'ajustement structurel imposant un relatif retrait de l'État et des mesures drastiques de libéralisations, la poursuite d'un processus de longue durée marqué par la monétarisation, les migrations et l'urbanisation, ont été a priori porteurs d'une *logique de développement de la société civile, indépendamment de tout changement spécifiquement politique*. En effet, ces facteurs conjugués contribuent à dissocier le politique étatique du champ économique, à mettre à mal les mécanismes clientélistes de redistribution, donc d'intégration, et à produire de la marginalisation, de l'exclusion et, en tous cas, une aggravation des inégalités sociales. Les générations montantes, la jeunesse et

¹⁰ Détournements de fonds publics, enrichissements illicites, corruption, prévarication, népotisme, complicités croisées, solidarités mafieuses, redistribution clientéliste, etc.

¹¹ Cf. les alliances du pouvoir ivoirien avec des configurations ethniques, religieuses, syndicales, celles du pouvoir sénégalais avec les confréries musulmanes.

¹² "Manger" : recevoir une faveur, occuper une place donnant accès à une part de la prédation, plus simplement : avoir un emploi stable dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Cf. *supra* la contribution d'A. MARIE.

¹³ Y compris au Sénégal où le parti socialiste au pouvoir s'appuie sur une administration à sa solde pour neutraliser toute velléité de contestation, pour organiser, comme en Côte d'Ivoire, des élections sans risque ...

notamment les jeunes diplômés, ont ainsi de plus en plus de difficultés à s'inclure dans la société et à participer à sa production et à sa reproduction, et posent de ce fait des problèmes cruciaux et nouveaux, tant des points de vue économique que social et politique.

Il faudrait, dans ces conditions, décrire plus longuement les effets de la mondialisation de l'économie dans la constitution de classes nationales d'entrepreneurs, d'une part, et étudier, d'autre part, les changements affectant la place et le rôle des États africains. En effet, on ne saurait analyser l'État africain et la société civile (cf. E. Baumann), sans examiner les relations nouvelles qu'ils entretiennent avec les instances et acteurs internationaux (États, Banque Mondiale, ONG, investisseurs internationaux, bailleurs de fonds) et avec le marché mondial. La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 et la privatisation d'un certain nombre d'entreprises publiques ont ouvert un espace à l'investissement national et international et aux exportations. Quel est dès lors le rôle et l'activité des bailleurs de fonds et des investisseurs internationaux dans la constitution d'un espace économique autonome par rapport à l'État, et quelle y est la participation des acteurs économiques nationaux ?

L'État africain moderne, à l'instar d'autres États des pays du Sud (et du Nord), s'est désengagé d'un certain nombre de services publics, parfois abandonné partiellement certaines de ses prérogatives traditionnelles, ou bien se trouve dans l'incapacité de faire face à ce que les citoyens et les citoyens attendent de lui. Un espace de privatisation des fonctions étatiques s'est ouvert, selon des modalités et avec des réussites variables : que ce soit dans les domaines de la lutte contre l'insécurité (cf. O. Dembele), de l'éducation et de la santé, ou encore dans certains domaines de la gestion urbaine, comme l'assainissement par exemple (cf. B. Ori).

On assiste donc, même si le champ des relations communautaires et clientélistes — et ses formes politiques associées — reste prégnant, au développement d'un espace social intermédiaire composé d'acteurs à l'écart de la sphère étatique, comme de la sphère communautaire : associations citoyennes (cf. O. Dembele, F. Leimdorfer), ONG locales, jeunes néo-entrepreneurs (souvent diplômés ou anciens salariés licenciés : cf. E. Baumann, G. Kponhassia) produisant des biens et de services de toutes sortes (cf. B. Ori), femmes indépendantes (cf. S. Ouattara), jeunes chômeurs prêts à tous les expédients sans plus compter sur l'État ni sur la communauté (cf. A. Marie).

Ces sociétés ouest-africaines — comme d'autres, au "Sud" — restent caractérisées par la place majoritaire prise par les emplois informels (la débrouille, la précarité, l'invention des petits métiers, l'installation dans la rue)¹⁴, et par la grande distance qui sépare les individus des institutions centralisées formelles : l'État, l'administration, les collectivités locales, les grandes entreprises, privées ou publiques, les banques. Ceci se manifeste notamment par l'impossibilité où se trouvent une majorité de citoyens

¹⁴ À Dakar, "sur 100 actifs urbains, on compte 24 chômeurs, 26 occupés à des emplois modernes et 50 occupés dans le secteur informel". Cf. la contribution d'A. BENGA dans ce même rapport, d'après une enquête de 1991 du Commissariat Général à l'Emploi. Cf. aussi dans cette même communication la mention du *Gorgoorlu*, personnage pittoresque symbolisant le Sénégalais urbain débrouillard.

d'entretenir une relation individualisée à ces institutions : très concrètement, par exemple, posséder un compteur individuel d'eau et d'électricité et en payer la facture mensuelle, installer une boutique fixe et en supporter les charges, avoir accès aux crédits bancaires, etc.

Dans un contexte de croissance, les relations de clientèle permettaient, certes, de proche en proche, d'entretenir une relation indirecte — grâce aux bons offices d'un parent ou d'une "connaissance" bien placés — avec l'une ou l'autre de ces institutions centrales. Mais, dans un contexte de crise et d'austérité, beaucoup de ces anciens intermédiaires ont perdu postes et prébendes et, de ce fait, beaucoup se retrouvent dans une situation analogue à celle des étrangers immigrés : ils ne peuvent plus bénéficier d'une faveur, d'une intervention, d'un appui, d'un soutien financier, notamment quand il s'agit de faire les coûteuses démarches pour tenter de retrouver un emploi salarié. De ce fait, ils se retrouvent renvoyés du côté de l'économie informelle où les étrangers occupaient des monopoles de fait. Ils entrent donc directement en concurrence avec eux quand ils se lancent dans des activités autrefois méprisées par les nationaux (cf. les exemples abidjanais cités par B. Ori et par G. Kponhassia). Dès lors, à l'exception des jeunes chômeurs formés à la réflexion par le militantisme politique dans les partis d'opposition, les milieux populaires sont portés à une xénophobie que le Pouvoir manipule de manière irresponsable pour faire diversion et désigner de commodes boucs émissaires permettant de masquer son impéritie ou ses démissions (cf. A. Marie et O. Dembele).

Toutefois, l'émergence d'entreprises "métisses", à la fois formelles et informelles, permet une certaine jonction entre les institutions centrales, — État, municipalités, entreprises modernes —, et les individus. Elle contribue à élargir quelque peu l'espace encore étroit où se développe la société civile. Cependant ce processus ne va pas sans ambiguïté dysfonctionnelle, puisque ces nouveaux entrepreneurs restent coincés entre la masse d'une population pauvre survivant grâce à l'économie informelle des petites activités de subsistance, peu propices à la croissance d'un marché de consommateurs solvables, d'un côté, et de l'autre, un État dont les procédures sont pour le moins variables et opaques, et des agents de l'État restés attachés, par habitude ou par besoin, à cette inertie ou à ces tracasseries bureaucratiques et à ces pratiques prédatrices dont les petits entrepreneurs sont les premières victimes (cf. G. Kponhassia, B. Ori, F. Leimdorfer, C. Soumahoro).

Dans certains cas, l'État est à l'origine même de la constitution de nombre de ces groupements et associations : les municipalités, notamment, suscitent l'émergence d'interlocuteurs sociaux ou de services urbains, en aidant pratiquement et financièrement la création d'associations, ou en intégrant certaines d'entr'elles dans leur dispositif de gestion urbaine. De même, les associations économiques et sociales spontanées, fondées sur une base ethnique, régionale, religieuse, ou de classe d'âge, s'appuient souvent sur l'aide reçue ou à recevoir des pouvoirs municipaux ou ministériels (cf. F. Leimdorfer). En outre, on sait que certaines d'entr'elles — comme c'est le cas des ONG et des associations locales de développement, implantées dans leurs villages ou régions d'origine ou dans les quartiers, par des élites urbaines sollicitées en ce sens par leur parenté, mais aussi désireuses de les utiliser comme moyens d'accès à l'aide internationale au développement

(local) ou comme tremplin pour une carrière politique —¹⁵, sont créées à l'initiative d'une nouvelle génération de citoyens bien intégrés (dans la fonction publique ou dans l'économie de marché).

Dans ces conditions, de nombreuses organisations étrangères (ONG internationales en particulier) interviennent dans la formation de l'espace économique et social de la société civile urbaine, et jouent parfois un rôle moteur dans l'émergence d'interlocuteurs locaux. Au Sénégal, par exemple, une ONG comme ENDA est devenue une instance très active (et très "médiatisée") de liaison entre les bailleurs de fonds, les autorités publiques et les associations citadines, dont beaucoup sont très directement soutenues et financées par elle, quand elles ne sont pas entièrement suscitées par elle¹⁶.

Il faut enfin souligner l'importance de la position *rentière*, au sens économique et social du terme : qui dispose d'une parcelle de pouvoir, d'une position d'influence ou simplement de revenus au-delà du seuil de la subsistance, est à même de bénéficier d'une rente de situation lui permettant éventuellement d'exercer la fonction de "courtier en développement" et d'en tirer un profit personnel. L'occupation exclusive d'une portion de l'espace urbain (sur la voirie, sur un marché), l'attribution d'une fonction politique ou administrative, la possession d'un bien de production, de service ou de consommation dans une situation de rareté (cf. F. Leimdorfer, C. Soumahoro), ou encore le contrôle d'une information économique, constituent, parmi d'autres, autant de positions rentières. Dans le même ordre d'idées, il faut remarquer que certaines micro-entreprises font en réalité de la sous-traitance non productive (sous-traitance parfois en "cascade", comme la sous-location de cassettes vidéos ou la mise en gérance clandestine d'un taxi dont on est le chauffeur salarié). Mais la rentabilisation de ces pratiques impose une rotation très rapide du service ou du capital, ainsi que la surexploitation des sous-traitants de manière à obtenir des prix en rapport avec les faibles revenus du consommateur final.

Dans la configuration sociale globale, la société civile occupe donc une position encore plus ambiguë en Afrique qu'ailleurs. Loin de pouvoir être strictement cantonnée dans une pseudo "sphère" économique, qui serait disjointe du politique (selon la perspective libérale), elle est au contraire en grande partie dépendante de l'État et des bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, FMI, Coopération multi- ou bi-latérale et, maintenant, les organisations de solidarité internationale elles-mêmes qui doivent reconnaître qu'elles sont de plus en plus perçues sous cette perspective). Que ce soit, en effet, par l'intermédiaire des relations d'ordre clientéliste, par la sous-traitance en chaîne, par l'investissement des fonctionnaires et des dignitaires politiques dans le développement local associatif ou dans des activités informelles spéculatives, souvent par l'intermédiaire de prête-noms, que ce soit encore du fait des nouvelles orientations des bailleurs de fonds en matière d'aide au développement, des incitations de l'État ou des

¹⁵ Cf. Béatrice HIBOU et Richard BANEGAS, "La société civile entre discours apolitique des bailleurs de fonds et formation d'un espace public démocratique", GEMDEV, 1997, 23 p. multigr.

¹⁶ Cf. Emmanuel Seyni NDIONE, *Dakar. Une société en grappe*, Karthala-Enda Graf Sahel, 1993 et *L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*, Karthala-Enda Graf Sahel, 1994.

initiatives municipales visant à promouvoir des associations locales de développement ou de services censés suppléer au retrait de l'État ou à ses carences, l'essor actuel de la société civile citadine, il faut bien le reconnaître, ne procède pas seulement d'une dynamique qui serait endogène et purement économique ! Non seulement cet essor intervient dans le cadre d'une dépendance qui, pour être plus ou moins masquée, n'en est pas moins réelle, mais, de plus, un tel processus fait obstacle à l'autonomisation — même relative — de la société civile : il n'est guère porteur de la liberté de parole et d'action censée libérer les énergies créatrices et l'innovation. Rien ne garantit, donc, qu'en l'état actuel des choses (en clair, tant que la démocratisation n'aura pas réduit le champ d'action de la prédation, du clientélisme, du patrimonialisme, de la dépendance et de la privatisation des services publics) cette dépendance ne prenne à l'avenir les formes d'une allégeance politique, sociale et économique renouvelée et ne reproduise, au sein de la société civile, ces liens clientélistes si prégnants dans les espaces socio-politiques ouest-africains.

Cependant, des voix s'élèvent de plus en plus, à la faveur du développement du multipartisme et d'une presse pluraliste (parmi les journalistes, parmi les militants, parmi les néo-entrepreneurs, parmi les fonctionnaires, mais aussi parmi les simples citoyens — hommes et femmes — des milieux populaires), qui transgressent la domination de la parole des "aînés" et des groupes au pouvoir pour réclamer des modes de gestion économique et de régulation politique qui soient fondés sur la rationalité objective de la relation citoyenne¹⁷.

C'est qu'en effet, les individus se définissent de manière de plus en plus déterminante par leurs appartenances à des catégories sociologiques et, prenant une conscience toujours plus affirmée, de leurs intérêts sociaux, des inégalités sociales, des injustices et de l'arbitraire politiques, ils revendiquent l'égalité des droits, la justice sociale, la transparence des procédures politiques et juridiques, la séparation entre le patrimoine public et les biens personnels.

C'est dans ce processus de "banalisation sociologique" des sociétés citadines (inégalités croissantes, détermination chaque jour plus directe des existences par les nécessités économiques, déclin des ressources affectables au fonctionnement du clientélisme politique et de la solidarité communautaire, remplacement des différences de niveaux de revenus et de statuts par des barrières entre classes tendant à se fermer sur elles-mêmes) que s'affirment nettement, malgré les obstacles, les difficultés et les ambiguïtés précédemment relevées, la montée en puissance d'une société civile. Celle-ci tend à se traduire d'autant plus directement dans des revendications explicitement politiques (potentiellement violentes) que ni les conditions économiques (les quelques indices macro-économiques favorables n'entraînent pas l'amélioration générale des conditions d'existence) ni les conditions politiques (les démocratisations en cours sont encore, pour l'essentiel, neutralisées par les oligarchies) n'ouvrent

¹⁷ Contre le règne du clientélisme, de la corruption, de la gabegie, de la prédation, on réclame la mise en oeuvre des principes démocratiques de la justice sociale, de la liberté politique, du débat public et contradictoire, de la sanction des élites aux affaires.

vraiment un espace suffisant au développement "naturel " et progressif de la société civile (cf. A. Marie).

C'est que la poursuite de la croissance urbaine dans un contexte de crise persistante de l'offre d'emploi, la libéralisation économique imposée par les institutions internationales, l'ouverture à la concurrence du marché mondial, multiplient les facteurs d'exclusion¹⁸, rendent de plus en plus difficile une gestion fondée sur les relations personnelles, les allégeances clientélistes et les appartenances communautaires, et confrontent une majorité de citoyens aux limites structurelles des capacités d'intégration par l'État et par la société globale. Dans ces conditions, beaucoup d'entr'eux en viennent tout à la fois à prendre leur distance et vis-à-vis de leurs attaches communautaires et vis-à-vis de l'État et de son régime. C'est sans doute chez tous ces "outsiders" actuels ou virtuels¹⁹ que la nouvelle société civile se fraie un chemin difficile, tantôt contre l'État, tantôt indépendamment de lui, en marge de la dépendance clientéliste ou de la soumission communautaire. C'est, en tout cas, dans l'opposition de plus en plus centrale, de plus en plus marquée, donc de plus en plus visible, donc de plus en plus consciente, entre les riches et les pauvres, entre les notables en place et les jeunes marginalisés, entre les "insiders" et les "outsiders" (les "*laissés pour compte*"), que s'affirme avec force une autonomie civile contre l'État et contre la classe dirigeante avec ses "*barons*" et son parti appuyé sur une administration aux ordres. Et que de nouveaux médiateurs, aptes à donner forme et sens à cette autonomie nouvelle²⁰ sont susceptibles de cristalliser autour d'eux d'autres dynamiques, complémentaires, allant dans le sens de la construction d'une société civile en avance sur les systèmes politiques et sur les références communautaires anciennes qui concourent, de manière complice, à la brider.

En somme, c'est dans la conjonction, d'une part, de l'individualisation et de la subjectivation des personnes sommées d'être de plus en plus autonomes et y aspirant de plus en plus consciemment contre tous les obstacles que leur opposent l'État patrimonial et la communauté raidie sur sa solidarité anti-individualiste, et d'autre part, de la recomposition de la société globale, la société urbaine tout particulièrement, en société de classes, dépassant les anciennes identifications

¹⁸ Licenciements, chômage des diplômés, déscolarisation précoces, paupérisation absolue ou relative des couches inférieures de l'économie moderne, demeures incluses au prix de leur précarisation statutaire, concurrence accrue sur le marché de l'emploi et des activités informels.

¹⁹ Employés menacés par la précarisation organisée et par la baisse nominale ou relative de leurs rémunérations, salariés licenciés, diplômés sans débouché, jeunes désoccupés placés devant l'alternative du "dos au mur" ou de la délinquance, mais aussi néo-entrepreneurs modernistes affrontés aux obstacles de la gabegie, de la corruption, des impayés, des monopoles installés.

²⁰ Leaders de l'opposition politique, dirigeants des syndicats indépendants, journalistes payant très cher le prix de leur manque de "respect", élites intellectuelles ou culturelles ayant délibérément rompu avec la tradition du "griot" du Pouvoir, jeunes entrepreneurs qualifiés ne devant plus rien aux habituels soutiens clientélistes, mais aussi, dans une certaine mesure plus ambiguë, toute cette élite et tous ces gens ordinaires qui "*se cherchent*" dans les nouveaux mouvements religieux en marge ou même en rupture par rapport aux traditions culturelles et religieuses des terroirs d'origine.

communautaires aussi bien que les allégeances verticales et transclassistes du clientélisme et de la "politique du ventre", que se trouvent remis en cause la "confusion centralisée" de l'accumulation économique, du pouvoir politique et des modes de contrôle communautaires : en bref, la société civile en gestation en appelle impérativement à la démocratie politique comme à la condition de son avènement réussi²¹. Les tenants du libéralisme conçu sous sa seule dimension économique, tout comme les Pouvoirs ne concevant la démocratisation que comme un argument de négociation à usage purement externe qu'on vide de tout contenu réel dès lors qu'il risquerait d'entraîner la remise en cause de leur hégémonie, feraient bien d'en prendre acte s'ils ne veulent pas jouer les apprentis sorciers : l'Afrique est aussi une terre d'impatience et de brutales irruptions de la violence, quand les issues d'une voie pacifique vers la démocratie apparaissent comme durablement fermées.

²¹ Comme le rappelait récemment J.-F. Bayart « ... l'Afrique est prisonnière d'une double impasse : ajustement structurel et absence de démocratie. (...) L'illusion est sans doute de croire qu'il peut y avoir une révolution économique en Afrique sans révolution politique. », *Le Monde*, 10/3/98, "En Afrique, la privatisation de l'État est propice à sa criminalisation".